JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

COMPTE RENDU INTEGRAL — 40° SEANCE

Séance du Vendredi 7 Décembre 1984.

SOMMAIRE

Présidence de M. Pierre Carous

- 1. Procès-verbal (p. 4156).
- Loi de finances pour 1985. Suite de la discussion d'un projet de loi.

Services généraux du Premier ministre (suite) (p. 4156).

MM. le président, Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle; Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme; MM. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique et simplifications administratives); Robert Guillaume, rapporteur spécial de la commission des finances; Jean Madelain, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (Formation professionnelle); Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Jacques Habert, Roland Courteau, Pierre Lacour.

Sur les crédits du titre III (p. 4170).

Mme Danielle Bidard-Reydet.

Amendement n° II-89 de M. Christian Poncelet. — MM. Edmond Valcin, le rapporteur spécial, André Labarrère, ministre délégué, Mme Marie-Claude Beaudeau. — Rejet.

M. André Labarrère, ministre délégué.

Vote des crédits réservé.

Crédits des titres IV à VI. — Vote réservé (p. 4171).

Economie sociale (p. 4171).

MM. Jean Gatel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (économie sociale); Fernand Lefort, rapporteur spécial de la commission des finances; Gérard Delfau.

Crédits des services du Premier ministre : titres III à VI. - Adoption (p. 4175).

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Alain Poher Culture (p. 4175).

MM. Jack Lang, ministre délégué à la culture; Maurice Schumann, rapporteur spécial de la commission des finances.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (culture); Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique); le ministre, le rapporteur spécial, James Marson, Michel Durafour, Marc Bœuf, Jean-Pierre Fourcade, le président, Jean Béranger, Pierre-Christian Taittinger.

Présidence de M. Pierre-Christian Taittinger

MM. Jacques Habert, le rapporteur spécial, Jean-Pierre Bayle.

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Pierre Carous

MM. le ministre, Jean Chérioux, le rapporteur spécial. Sur les crédits du titre III (p. 4197).

Amendement n° II-25 rectifié de la commission des affaires culturelles. — MM. Michel Miroudot, rapporteur pour avis; le ministre, James Marson, le rapporteur spécial. — Adoption.

MM. le rapporteur spécial, le ministre.

Rejet des crédits modifiés.

Crédits des titres IV et V. — Rejet (p. 4198).

Sur les crédits du titre VI (p. 4198).

Amendement nº II-20 rectifié de la commission des finances.

— MM. le rapporteur spécial, Jean Chérioux, Michel Miroudot, apporteur pour avis. — Àdoption.

M. le rapporteur spécial.

Adoption des crédits modifiés.

Suspension et reprise de la séance.

Environnement (p. 4200).

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement; MM. Fernand Lefort, rapporteur spécial de la commission des finances; Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Roland Courteau, Edouard Le Jeune, Richard Pouille, James Marson, Marcel Vidal.

Sur les crédits du titre MI (p. 4213).

M. Etienne Dailly, Mme le ministre, M. le rapporteur spécial. Adoption des crédits.

Crédits des titres IV et V. - Adoption (p. 4215).

Sur les crédits du titre VI (p. 4215).

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis. Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion du projet de loi de finances.

- 3. Renvois pour avis (p. 4216).
- 4. Demande d'autorisation d'une mission d'information (p. 4216).
- 5. Transmission de projets de loi (p. 4216).
- 6. Dépôt d'un rapport d'information (p. 4216).
- 7. Ordre du jour (p. 4216).

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

-- 1 --

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

_ 2 _

LOI DE FINANCES POUR 1985

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale. [N" 68 et 69 (1984-1985).]

Services généraux du Premier ministre (suite).

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : I. — Services généraux, à l'exception de l'information et de l'économie sociale.

Je me permets de rappeler que des engagements ont été pris cette nuit en ce qui concerne l'horaire de nos travaux.

En effet, nous nous heurterons demain à un butoir constitutionnel qui nous interdira de dépasser minuit. La discussion des projets de budget inscrits à l'ordre du jour d'aujourd'hui ne pourra donc être reportée. L'engagement a été pris la nuit dernière que l'ordre du jour de ce matin serait épuisé avant treize heures. Je fais donc appel à la bonne volonté des intervenants afin qu'ils respectent les temps de parole qui leur ont été impartis et que je préciserai le moment venu.

La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, présentant devant votre assemblée, vendredi dernier, le budget du travail et de l'emploi pour 1985, je rappelai que l'ensemble des instruments de la politique gouvernementale relatifs au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle sont désormais réunis, depuis juillet dernier, au sein du même département ministériel.

Ce choix d'organisation gouvernementale, qui a été accueilli avec beaucoup de satisfaction par les partenaires sociaux, traduit le souci du Président de la République et du Premier ministre de donner une plus grande cohérence à la mise en œuvre des politiques relatives à l'emploi et à la formation, cette plus grande cohérence devant favoriser une utilisation optimale des moyens existants.

Le maintien pour 1985 de deux fascicules budgétaires, l'un pour les crédits du travail et de l'emploi et l'autre pour les crédits de la formation professionnelle, qui sont ouverts, pour l'essentiel, au budget des services généraux du Premier ministre, pourrait, dans ces conditions, sembler paradoxal.

En réalité, la procédure de préparation du budget de l'Etat était beaucoup trop avancée cet été pour qu'une présentation nouvelle des crédits puisse être adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 1985.

C'est ce statu quo qui a conduit votre assemblée à maintenir, comme par le passé, une discussion séparée des crédits de la formation professionnelle.

Sans doute conviendra-t-il d'envisager pour 1986 une présentation des dotations qui s'harmonise davantage avec la réalité de la nouvelle structure gouvernementale.

Mesdames et messieurs les sénateurs, l'enveloppe de la formation professionnelle pour 1985 s'élève, après la deuxième délibération de l'Assemblée nationale, à 12 636 millions de francs, en diminution apparente de 8,6 p. 100 par rapport à 1984.

En réalité, pour évaluer l'effort budgétaire global de l'Etat pour la formation professionnelle convient-il de tenir compte de deux mesures. La première concerne l'effet de la défiscalisation du 0,1 p. 100 additionnel à la taxe d'apprentissage et des 0,2 p. 100, partie de la contribution des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Cette défiscalisation conduit à supprimer un crédit de 1621 millions de francs au titre des contrats emploi-formation, mais elle n'entraîne en rien une diminution de l'effort de financement de la formation, puisque les sommes défiscalisées seront celles que consacreront les entreprises pour la formation en alternance des jeunes.

La seconde mesure concerne l'inscription au budget du travail et de l'emploi d'une provision de 1200 millions de francs qui permettra de financer, en 1985, diverses actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi.

Ces deux éléments ainsi pris en compte portent l'enveloppe de la formation professionnelle pour 1985 à environ 15 450 millions de francs, montant à comparer à celui de l'enveloppe de 13 820 millions de francs de 1984, soit une progression de 11,8 p. 100, très largement supérieure à celle des dépenses civiles de l'Etat.

Vous remarquerez, en outre, que je n'inclus pas dans ces calculs les crédits destinés à financer sur une autre provision, dont le montant est de 1 400 millions de francs, les travaux d'utilité collective qui comportent pourtant des éléments de formation.

Ainsi, mesdames et messieurs les sénateurs, l'effort de formation que le Gouvernement conduira en 1985 s'inscrit-il, par le volume des crédits qui lui sont consacrés, dans la continuité de celui, sans précédent, qui a été mené dans ce domaine depuis 1981.

Continuité également dans la politique qui sera poursuivie dans le prolongement des orientations des trois dernières années dont je veux maintenant tracer les grandes lignes devant

Elles sont au nombre de trois: la mise en œuvre d'un effort prioritaire de formation en faveur des jeunes de seize à vingtcinq ans; le développement de la qualification des adultes pour accompagner le progrès technologique et la modernisation de l'économie; enfin, la décentralisation.

S'agissant, tout d'abord, de la formation des jeunes, je rappellerai l'objectif très ambitieux fixé par le Premier ministre : avant la fin de l'année 1985, tout jeune de moins de vingt et un ans se verra offrir un travail, une formation ou une activité.

Bien entendu, les actions mises en œuvre par mon département ne sauraient en aucun cas se substituer à la formation initiale des jeunes, qui demeure de la responsabilité de l'éducation nationale.

La qualification initiale des jeunes conditionne, en effet, leurs chances d'insertion professionnelle. Aussi, la priorité demeuret-elle la lutte contre l'échec scolaire et la rénovation du système

éducatif, afin d'éviter que trop de jeunes ne sortent de l'école sans avoir achevé un cycle complet de première formation qualifiante.

C'est de la qualité de la formation initiale dont bénéficieront les jeunes que dépendront largement les capacités d'adaptation aux nouvelles technologies et aux mutations des emplois qu'ils occuperont ultérieurement.

Les décisions récemment annoncées par le Gouvernement vont dans ce sens, notamment pour l'apprentissage qui constitue, à mes yeux, une voie importante de la formation initiale des jeunes. Sa rénovation et son développement doivent être poursuivis. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement vient de prendre certaines initiatives en ce sens et sur lesquelles j'aurai vraisemblablement l'occasion de revenir au cours de ce débat.

Mais, actuellement, la réalité de l'insuffisance de la formation de nombreux jeunes impose un effort particulier qui sera poursuivi dans deux directions.

La première implique le maintien et l'amélioration du dispositif existant en faveur des jeunes de 16 ans à 18 ans et de 18 ans à 25 ans.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été repris de manière exhaustive dans le rapport de M. Madelain. Je me bornerai à indiquer que pour les stages 16-18 ans, la politique suivie par l'éducation nationale, qui consiste à accroître l'effort de scolarisation, implique que l'on puisse prévoir une légère baisse des effectifs des stagiaires 16-18 ans l'année prochaine, conforme aux prévisions du 9° Plan.

La seconde direction suppose le développement de formules nouvelles de formation. J'insisterai plus sur l'accord de formation en alternance dans les entreprises, signé par les partenaires en octobre 1983 et dont les modalités ont été retenues par le conseil des ministres du 26 septembre 1984. Il marque une étape décisive puisque l'entreprise est reconnue en partie comme cadre d'accueil et de formation des jeunes.

Sur le plan financier, cet accord s'est traduit par le vote au Parlement de l'article 20 du projet de loi de finances pour 1985, qui organise la défiscalisation de versements dus par les entreprises selon des modalités que je rappelais au début de mon intervention.

Sur le plan des procédures, le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, en cours d'examen devant votre assemblée, contient les derniers ajustement nécessaires.

Au total, les nouvelles formations-stages d'initiation à la vie professionnelle, contrats de qualification et contrats d'adaptation à un emploi — devraient permettre d'accueillir en formation près de 300 000 jeunes supplémentaires en 1985.

En complément de ces actions et malgré la similitude des objectifs, le Gouvernement a décidé de maintenir, à titre provisoire, à la demande des partenaires sociaux, 100 000 contrats emploi-formation. Ce sont donc 400 000 jeunes qui pourront bénéficier de formations en alternance d'ici à la fin de l'année 1985.

Par ailleurs, le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, que je viens d'évoquer, comporte également un dispositif nouveau, l'association de main-d'œuvre et de formation, destiné en particulier à l'insertion professionnelle durable des jeunes les plus défavorisés. Cette association permettra de faire alterner, suivant un itinéraire d'insertion, des périodes d'emploi et des périodes de formation en évitant des modifications successives du statut des jeunes concernés.

Toutes ces actions, accompagnées d'une meilleure reconnaissance des acquis, notamment par le certificat de formation générale et le système des unités capitalisables, toutes ces actions concourent à faciliter l'entrée et le maintien des jeunes dans le monde du travail.

Mais pour agir d'une manière plus structurelle sur certains aspects du chômage et résoudre aussi les problèmes de l'emploi et de la conversion industrielle, il importe d'élever le niveau de qualification de la main-d'œuvre dans son ensemble. Tel est le sens des actions de formation menées en faveur des adultes déjà engagés dans la vie active et qui sont mises en œuvre par trois acteurs.

Ce sont d'abord les partenaires sociaux, au premier rang desquels figurent les entreprises. Elles interviennent pour la mise en œuvre de l'avenant à l'accord interprofessionnel du 9 juillet 1970 relatif à la formation et au perfectionnement professionnel. Cet accord, étendu par loi du 24 février 1984, modifie notamment le droit au congé individuel de formation et sa prise en charge financière; il le rend accessible à un plus grand nombre de travailleurs.

Le second acteur est l'Etat, qui intervient directement dans les secteurs d'activité professionnelle reconnus comme prioritaires : la filière électronique, le bâtiment et les travaux publics, les industries agro-alimentaires, le commerce extérieur et il intervient aussi dans les pôles de conversion.

Au titre de ces interventions, l'Etat dispose du fonds de la formation professionnelle dont les crédits, après avoir progressé de 28 p. 100 en 1984, feront l'objet d'une nouvelle et importante majoration, en 1985, de 20 p. 100.

Dans l'emploi de ce fonds, il sera particulièrement important de réserver aux femmes la place qui leur est naturellement due dans les actions de formation, et en particulier dans l'ensemble des formations aux technologies nouvelles.

Ainsi que vous le savez, l'Etat intervient également dans les opérations de restructuration industrielle par l'intermédiaire des actions de formation conventionnées par le fonds national de l'emploi, dont les crédits de fonctionnement sont reconduits en 1985 à hauteur de 347 millions de francs après leur triplement intervenu l'année dernière.

Enfin, après les entreprises et les associations, après l'Etat, le troisième acteur à part entière des actions de formation professionnelle sont les régions.

J'en arrive ainsi à la troisième orientation de la politique de formation professionnelle : la décentralisation.

La loi du 7 janvier 1983 a, vous le savez, organisé le transfert aux régions d'une compétence de droit commun en matière d'apprentissage et de formation professionnelle.

Cette réforme s'est d'abord accompagnée d'un transfert très important de ressources. L'Etat a ainsi abandonné aux régions le produit de la taxe sur la carte grise, qui évolue désormais en fonction du taux fixé librement par chaque conseil régional.

Par ailleurs, l'Etat transfère chaque année aux régions des crédits budgétaires qui figurent au budget des services généraux du Premier ministre. Ces créidts évoluent comme les recettes de T. V. A. A ce titre, pour 1985 sont donc ouverts 875 millions de francs, soit une progression de 6,3 p. 100 par rapport à 1984.

Parallèlement, les compétences du comité régional de la formation professionnelle ont été modifiées et un quart des personnels des délégations régionales non affectés au contrôle a été transféré aux conseils régionaux.

Il n'était pas aisé, mesdames et messieurs les sénateurs, de conduire, en une année, un tel transfert de compétences et de moyens. Laissez-moi, à cette occasion, rendre hommage à l'action de mon prédécesseur, M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle.

Le transfert de compétences ainsi intervenu, les régions ne sont plus soumises à l'égard de l'Etat qu'à une obligation statistique qui est prévue par la loi du 7 janvier 1983 et dont les modalités d'application relèvent d'un décret en Conseil d'Etat, qui est actuellement en cours de signature.

Mais l'harmonisation des actions de formation entre l'Etat et les régions rend par ailleurs nécessaire la négociation de contrats de plan Etat-région et de contrats particuliers.

Au 1er décembre de cette année, 20 contrats de plan Etatrégion étaient signés ainsi que 71 contrats particuliers couvrant le domaine de la formation professionnelle et de l'action pour la formation des adultes.

La mise en œuvre de cette politique nécessite des moyens pour l'administration de la formation professionnelle et pour l'Association pour la formation professionnelle des adultes, l'A. F. P. A.

S'agissant de l'administration de la formation professionnelle, deux mesures importantes sont prévues pour 1985. Il s'agit de la transformation de 339 emplois de contractuels en 339 emplois de titulaires et de l'inscription d'un crédit de 5 millions de francs qui permettra de rémunérer, dans chaque région, un emploi de délégué régional à la formation professionnelle.

Pour sa part, la subvention de fonctionnement versée à l'A. F. P. A. en 1985 est en progression de 5,4 p. 100 par rapport à 1984.

L'organisme n'a pas été touché par l'opération de réduction, quasi générale, de 1 p. 100 des effectifs. Ce point très positif contribue à marquer la priorité donnée par le Gouvernement à la formation professionnelle et au rôle tout à fait éminent que joue l'A. F. P. A.

Je tiens à mentionner l'effort important de modernisation conduit ces dernières années par l'organisme et à rappeler que ce sont près de 70 000 stagiaires qui ont été formés par l'A. F. P. A. en 1983. Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, tracée à grands traits et très rapidement la politique de formation professionnelle que le Gouvernement entend conduire pour l'année prochaine.

Si cette politique n'est pas séparable de celle du travail et de l'emploi, elle demeure néanmoins subordonnée à des objectifs plus larges qui sont, notamment, de contribuer à la promotion des individus et des groupes sociaux et à une plus grande égalité des chances entre les membres de la collectivité nationale. (MM. Madelain et Courteau applaudissent.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget du ministère des droits de la femme pour 1985 s'élève à 119 071 691 francs, ce qui représente une diminution de l'ordre de 3 p. 100 par rapport à 1984. Cette baisse résulte notamment d'un abattement de 2 p. 100 des crédits de fonctionnement, ainsi que d'une réduction de 10 p. 100 des crédits d'intervention, en application des instructions du Premier ministre visant à permettre la baisse des prélèvements obligatoires.

Néanmoins — et je dois le souligner — la diminution des moyens de mon département ministériel n'affectera pas ce que je considère comme l'essentiel de mon action, à savoir l'emploi, la formation professionnelle et l'information, trois axes autour desquels s'ordonnent, depuis trois ans, toutes mes interventions.

En mars 1984, la France comptait près de 10 millions de femmes sur le marché du travail, soit 42 p. 100 de la population active. Deux femmes sur trois, entre vingt-cinq et cinquantecinq ans, exercent une activité professionnelle, soit près de 70 p. 100. Il s'agit d'un accroissement considérable, révélateur d'un phénomène de société auquel nous devons être attentifs. Ces femmes connaissent néanmoins un taux de chômage supérieur à celui des hommes: 12,1 p. 100 en mars 1984 contre 7,6 p. 100 pour les hommes. Les taux les plus élevés se rencontrent chez les jeunes femmes — 30,2 p. 100 des femmes de moins de vingt-cinq ans en 1984 — et chez les mères isolées — 12,5 p. 100 la même année.

A l'automne 1983, j'avais demandé à un groupe de travail administratif d'évaluer les effets des mesures gouvernementales de lutte pour l'emploi sur le chômage des femmes. Ce rapport a mis en évidence que la politique menée en 1981 et 1982 a eu des effets quantitatifs positifs pour les femmes. Ainsi, dans presque tous les secteurs, l'emploi féminin a progressé plus vite que l'emploi masculin.

Les années 1981-1982 ont donc marqué une rupture avec les années antérieures, notamment les années 1979-1981, où une très forte dégradation de l'emploi féminin avait été enregistrée. Il faut remarquer que la France a été le seul pays européen à avoir contenu le chômage des femmes pendant cette période.

Au plan européen, j'ai saisi l'occasion de la présidence française du conseil des ministres des dix pour organiser à Paris, le 8 mars dernier, une réunion entre les ministres européens du travail et de l'emploi sur le thème de « l'emploi des femmes dans un contexte européen de mutations économiques, techniques et sociales ». Cette réunion a permis, le 7 juin dernier, à Luxembourg, l'adoption d'une résolution relative aux actions visant à combattre le chômage des femmes.

Ce texte constitue un engagement politique important, puisque, pour la première fois et à l'initiative de la présidence française, la Communauté reconnaît la nécessité d'adopter, pour améliorer la situation des chômeuses, des mesures appropriées aux caractéristiques spécifiques du chômage féminin.

En ce qui concerne la formation, aux plans national et régional, j'ai engagé de multiples actions dans le cadre de mon ministère, mais aussi dans le domaine interministériel.

Le plan de formation du ministère des droits de la femme comporte trois aspects : le programme propre de formation du ministère des droits de la femme ; la participation du ministère des droits de la femme aux actions engagées par les régions ; et la place des femmes dans le dispositif général de formation.

S'agissant du programme propre de formation du ministère des droits de la femme, en 1984, 15 millions de francs ont été engagés à ce titre sous forme d'expériences pilotes expérimentales.

En 1984, 44 p. 100 des stages financés ou cofinancés par le ministère des droits de la femme ont préparé les femmes aux métiers liés aux nouvelles technologies : informatique industrielle, filière électronique.

En 1985, le ministère des droits de la femme consacrera 50 p. 100 de son budget d'intervention aux actions de formation.

Avec la mise en œuvre des plans d'égalité professionnelle, le ministère des droits de la femme contribuera à développer, en 1985, au cœur même des entreprises, un dispositif d'actions spécifiques de rattrapage concourant au processus de modernisation de notre économie.

Dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, des programmes spécifiques de formation des femmes ont été élaborés au sein des instances régionales à l'initiative de déléguées régionales aux droits de la femme.

Ces actions s'inscrivent dans le droit fil des stages pilotes réalisés par le ministère des droits de la femme, qui ont donc bien joué le rôle d'exemple qui leur était dévolu.

Le département ministériel s'est engagé à apporter une participation d'un montant de 7 600 000 francs pour 1984, soit 10 p. 100 de nos crédits d'intervention, afin de participer à hauteur de 50 p. 100 des programmes d'actions « femmes » dans les neuf régions suivantes: Alsace, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En outre, des contrats particuliers seront signés au cours de l'année 1985 en Corse, à la Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane et à la Réunion pour un montant de 1 million de francs.

J'en viens à la place des femmes dans le dispositif général de formation.

A côté des stages de formation que je finance ou des contrats particuliers Etat-régions que je m'attache à promouvoir en collaboration avec les élus locaux, j'ai consacré une partie de mes efforts, en liaison avec les autres ministères, au renforcement de la place des femmes, en particulier des jeunes et des mères isolées, dans le dispositif de formation.

Le ministère des droits de la femme a poursuivi son action en collaboration avec l'A.F.P.A. qui s'est engagée à adapter son dispositif de formation en direction du public féminin par l'exploration notamment de nouveaux créneaux de formation et l'adaptation du processus d'orientation.

L'A. F. P. A. devra remettre, avant la fin de l'année, un rapport d'exécution de son plan d'action pour 1982-1984 et j'espère pouvoir constater à cette occasion une augmentation significative du nombre des femmes dans les stages qu'elle organise où véritablement leur présence est encore très nettement insuffisante.

D'autre part, une enveloppe de plus de 4 millions de francs a été déconcentrée au sein du programme national pour financer des actions d'adaptation nécessitant un allongement de la durée des stages et pour cofinancer des actions « filière électronique » avec les régions qui feront un effort particulier concernant l'accueil des femmes dans ces stages.

Le taux de participation des jeunes filles aux programmes de formation réservés aux jeunes — 47 p. 100 pour les 16-18 ans, 54 p. 100 pour les 18-21 ans et les jeunes volontaires — est meilleur que celui de la participation des femmes aux actions financées par l'Etat — 40 p. 100 — et largement supérieur à celui de leur participation aux formations relevant des entreprises.

Dans ce secteur, le taux de la participation des femmes est nettement insuffisant puisqu'il est seulement de 27 p. 100. Il est extrêmement difficile d'agir dans ce domaine qui ne relève pas naturellement de mes compétences. Ce chiffre est très préoccupant car il montre la limite des efforts que nous pouvons mener par ailleurs.

Les résultats positifs que l'on peut constater sont le fruit de la collaboration de mon département ministériel avec les ministères de la formation professionnelle et de l'emploi et la délégation interministérielle pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

La contribution globale du ministère des droits de la femme au dispositif des missions locales s'est élevée à 5 500 000 francs en 1984, sous la forme du financement d'un poste de conseillère technique dans chaque mission et cette dépense sera reconduite en 1985.

S'agissant des mères isolées, qui représentent également une catégorie de personnes dont le sort nous préoccupe beaucoup, j'envisage, en 1985, de développer des actions spécifiques sur la base des expériences réalisées en 1983 avec des crédits du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et du fonds de la formation professionnelle.

J'attends des régions qu'elles relaient ces actions et qu'elles veillent au respect de la priorité des mères isolées dans les programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle.

Des circulaires récentes ont rappelé la priorité d'accès des mères isolées aux actions de formation pour adultes, et des instructions ont été adressées afin que le public des mères isolées bénéficient d'un traitement particulier et qu'une priorité leur soit accordée dans les stages spécifiques mis en place.

Par ailleurs, le ministère des droits de la femme est associé depuis 1982 à l'action de la commission nationale pour le développement social des quartiers.

Néanmoins, pour 1985, le ministère des droits de la femme souhaite progressivement obtenir une prise en charge de sa participation par les collectivités locales.

Il est en effet nécessaire de rappeler que la mission du ministère des droits de la femme consiste davantage à promouvoir un certain nombre d'actions, qu'à les pérenniser, une fois que la preuve de leur efficacité est faite et que le relais est pris par les régions.

La troisième priorité à laquelle j'attache une grande importance est l'information.

Ma tâche est claire: elle consiste à mettre à la disposition de toutes celles qui en ont besoin une information complète sur leurs droits et surtout sur les droits nouveaux. Il existe actuellement plus de 220 centres d'information sur les droits des femmes, alors qu'ils n'étaient qu'une trentaine en 1981, soit sept fois moins.

Les femmes doivent connaître les instruments de leur autonomie que nous avons élaborés pour elles et pouvoir utiliser toutes les ressources que leur offre la loi relative à l'égalité professionnelle.

C'est pourquoi j'ai multiplié les campagnes d'information sur les droits nouveaux et installé, le 16 juillet 1984, le conseil supérieur de l'égalité professionnelle. Ce conseil se réunira à la fin du mois de janvier afin d'établir un premier bilan intermédiaire de l'application de la loi et de l'action des organismes concernés par sa mise en œuvre.

Précisons qu'à la fin de l'année 1985, toutes les entreprises de plus de cinquante salariés devront présenter un rapport détaillé sur la situation comparée des hommes et des femmes.

Consciente des difficultés de compréhension, je présenterai prochainement un ensemble de documents et, en particulier, une brochure destinée à faciliter et à expliciter l'établissement des rapports et des plans d'égalité aux entreprises.

De la même manière, je puis vous assurer que tous les moyens seront mis en œuvre pour faire connaître aux femmes leurs nouveaux droits, notamment ceux qui leur seront donnés par la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires impayées que vous allez examiner prochainement en deuxième lecture.

Je souhaite aussi que les hommes et les femmes de ce pays soient conscients de l'enjeu de l'orientation scolaire et professionnelle. Les filles ont une formation générale plus longue que les garçons. Elles redoublent moins, ont un meilleur taux de réussite dans presque tous les baccalauréats, mais elles sont, majoritairement, orientées vers une trentaine de métiers alors que les garçons le sont vers plus de trois cents.

C'est donc dès l'origine qu'il faut combattre les inégalités et les vieux préjugés qui sont responsables de l'orientation. C'est pour cette raison que j'ai lancé, le 5 avril dernier, une campagne nationale d'information sur l'orientation et la formation professionnelle des filles. Cette campagne a reçu un accueil très favorable et a été reconduite du 16 octobre au 16 novembre, sous forme de spots publicitaires à la télévision.

Lors du conseil des ministres du 7 novembre dernier, j'ai présenté à mes collègues une communication sur le programme à mener en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons dans l'orientation et la formation que j'entends mettre en œuvre très prochainement avec le ministre de l'éducation nationale.

Nous poursuivrons en 1985 nos actions pour lutter contre le sexisme en milieu scolaire, notamment dans les livres.

Nous ne devons pas sous-estimer le travail important effectué dans le domaine de la création des images : création de deux prix littéraires, commission de terminologie, expositions d'œuvres de femmes.

Toujours en ce qui concerne l'information, nous continuerons, en 1985, notre politique d'aide aux nombreuses associations, exprimant ainsi le dynamisme et la diversité des femmes, qu'elles soient salariées ou au foyer.

En outre, nous poursuivrons et développerons les efforts entrepris en matière d'information sur la contraception et en direction des femmes victimes de violences.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, les objectifs de mon ministère — emploi, formation, information — autour desquels j'agis depuis trois ans et demi afin de rendre aux femmes la place qui leur revient dans une société soucieuse d'égalité, de démocratie et de justice. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, alors que mes collègues vous présentent, avec talent, naturellement, chacun leur département ministériel, il m'appartient d'évoquer l'ensemble des services généraux du Premier ministre et les organismes qui y sont rattachés.

Représentant à peine plus de 1 p. 100 du budget de l'Etat, le budget des services généraux du Premier ministre, pour 1985, s'élève à 13 100 millions de francs, en augmentation de 4,5 p. 100 seulement sur 1984, soit moins que l'ensemble du budget de l'Etat. C'est normal, car le Premier ministre a tenu ainsi à manifester pour ses propres services l'effort de rigueur qu'il demande à toute l'administration.

Les modifications des structures gouvernementales se traduisent dans le budget : le département ministériel du Plan et de l'aménagement du territoire et celui de l'environnement sont devenus autonomes, tandis que deux nouveaux secrétariats d'Etat ont été rattachés au Premier ministre : l'économie sociale et la prévention des risques naturels et technologiques majeurs.

En outre, le projet de budget prend en compte les nouveaux organismes rattachés au Premier ministre parmi lesquels la délégation interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté, la délégation aux fonctionnaires internationaux et le comité interministériel de l'informatique et de la bureautique dans l'administration.

Votre commission des finances s'est émue à nouveau, cette année, de la prolifération des organismes qui relèvent des services généraux. Devançant les critiques de votre rapporteur, je voudrais donner quelques explications à ce sujet.

Le nombre d'organismes rattachés est, certes, important, monsieur le rapporteur, mais ils fonctionnent régulièrement et leur utilité est certaine. D'ailleurs, depuis 1982, plus d'une dizaine d'entre eux ont été supprimés, ce qui ne se faisait pas auparavant, et d'autres devraient l'être prochainement. Il n'y a donc aucun gaspillage des crédits, d'autant plus que beaucoup d'organismes ne sont pas dotés d'une ligne budgétaire et que leurs moyens sont affectés par le secrétariat général du Gouvernement, qui veille à l'optimisation des crédits.

Votre commission des finances a également noté qu'aucune logique ne sous-tendait le regroupement sous l'égide du Premier ministre d'organismes très divers.

Mais c'est précisément le propre de l'action du Premier ministre d'appréhender l'ensemble de l'action gouvernementale dans toute sa diversité, et le rattachement de ces organismes au Premier ministre est justifié par leur caractère interministériel.

Le Gouvernement tient à marquer ainsi l'importance qu'il attache à certaines actions. La mission confiée récemment à M. Pisani sur la situation en Nouvelle-Calédonie en est un exemple manifeste.

Je n'accablerai pas votre assemblée à cette heure matinale où le succès n'est pas triomphal s'agissant de la présence des sénateurs (Sourires), en évoquant chacun des organismes existants, mais je voudrais donner quelques précisions sur ceux qui ont été cités dans l'excellent rapport de M. Guillaume.

L'évolution des recettes de la Documentation française a paru préoccupante. Il est vrai que les ventes avaient diminué en 1983, mais elles se sont redressées au début de 1984. Seule la diminution des versements opérés par les autres administrations est sensible. La Documentation française cherche à développer ses activités commerciales par une meilleure implantation régionale en augmentant le nombre de ses représentants et en renforçant ses relations avec les libraires. La Documentation française est un organisme absolument remarquable.

Par ailleurs, en vue de rationaliser ses publications, parfois déficitaires du fait d'un trop faible tirage, la Documentation française a entrepris un programme d'édition électronique, qui fait déjà l'objet d'expérimentation et devrait devenir opérationnel dès l'année prochaine. Il permettra de réaliser très rapidement d'importantes économies.

L'activité du médiateur — c'est vraiment un patchwork que je vous présente — est en constante augmentation. Son intervention donne satisfaction aux intéressés dans environ un tiers des affaires, ce qui est considérable étant donné le nombre de requêtes; j'ai pu m'en rendre compte lorsque j'étais parlementaire, comme vous pouvez le faire vous-mêmes, mesdames, messieurs les sénateurs.

Les recommandations d'ordre général du médiateur sont suivies d'effet; le colloque qu'il a organisé récemment sur l'instruction civique a eu un grand retentissement.

L'institution bénéficie de crédits supplémentaires destinés notamment à des investissements informatiques. Seule, la situation des correspondants départementaux apparaît parfois précaire. C'est dommage dans la mesure où ceux-ci font du très bon travail et je profite de l'occasion pour saluer le correspondant dans les Pyrénées-Atlantiques, tout le monde le comprendra.

Mais tout en notant le rôle important de ces correspondants, il convient de rappeler que seuls les parlementaires, donc vous, mesdames, messieurs les sénateurs et les députés, peuvent saisir le médiateur et qu'il n'est pas souhaitable de minimiser leur rôle.

Le succès des centres interministériels de renseignements administratifs, les C. I. R. A., se confirme. Les cinq centres existant reçoivent environ 2 400 appels par jour. Un nouveau centre devrait être ouvert à Bordeaux en 1985 grâce à l'aide de la région Aquitaine et du département de la Gironde. Seule, une coopération étroite entre les collectivités territoriales et l'Etat peut permettre le développement de cette activité de renseignements.

Vous avez regretté, par ailleurs, la faible dotation du haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme. Cet organisme, créé en 1954 par Pierre Mendès France, assure un rôle de coordination dans le cadre de commissions, de groupes de travail et par des liaisons étroites avec les départements ministériels intéressés. Cette mission qui fait appel à la collaboration des différentes administrations et au dévouement des personnes ne donne pas lieu à une importante consommation de crédits. Par définition, en matière d'alcoolisme, il vaut mieux limiter la consommation! (Sourires.)

Vous connaissez la campagne nationale de prévention du risque alcool menée, en liaison avec le haut comité, par le comité français d'éducation pour la santé. Elle a donné lieu à la diffusion de nombreux messages à la télévision et au cinéma au printemps et en septembre de cette année. Une seconde campagne est envisagée en 1985.

Il est, certes, difficile de connaître immédiatement les résultats d'une telle action qui ne peuvent être appréciés que dans le cadre d'un effort à long terme. Le Gouvernement a clairement montré, notamment par les textes législatifs qu'il a fait voter, l'importance qu'il attachait aux problèmes de l'alcoolisme.

J'aperçois M. Habert. Nous échangerons certainement quelques mots sur la francophonie, comme d'habitude. Mais les nouvelles structures mises en œuvre cette année bénéficient d'une augmentation très sensible des crédits. Pourquoi? M. Habert l'aura noté, c'est parce que nous regroupons les crédits d'autres ministères. Mais je laisserai le plaisir à M. Habert de nous critiquer un peu, ce qui me permettra ensuite d'essayer de rétablir la vérité, étant entendu que ce qu'il dira sera exact! (Sourires.) Nous avons des liens communs sur la francophonie; j'ai vécu huit ans aux Etats-Unis, je connais bien ces problèmes. Pour ce qui est de nos options politiques, c'est évidemment un peu différent mais tout le monde ne peut pas se tromper en même temps!

Ainsi réorganisée sous l'autorité du Premier ministre, cette action devrait voir son efficacité accrue.

J'en viens au service d'information et de diffusion; le président de votre commission des finances — le remarquable M. Bonnefous — a regretté que les campagnes d'information du Gouvernement soient, en fait, financées par les contribuables. Je n'ose lui demander s'il en a financé directement lui-même. Mais c'est tout à fait normal.

Vous connaissez l'utilité de ces campagnes, non partisanes; il ne paraît pas possible de les financer autrement que par le budget de l'Etat. Je suis persuadé que les contribuables se rendent compte de l'importance de ces campagnes et sont finalement ravis de savoir que ce sont eux qui paient ces campagnes, parce qu'elles visent à la modernisation de notre action administrative.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long; il n'est pas facile de présenter un habit d'arlequin, mais je vous fais confiance : le Sénat a des moments remarquables de lucidité et je suis persuadé qu'il votera ces crédits. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique et simplifications administratives). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, M. Labarrère vient de donner un parfait exemple de la concision dans la rapidité et la qualité. Je vais m'efforcer d'être aussi bref, bien que le débat sur la fonction publique mérite un développement plus important compte tenu des analyses relatives au rôle de l'Etat, à son évolution et, à travers cela, au rôle de la fonction publique.

Mais je m'en tiendrai à l'essentiel en indiquant, comme il est d'usage, que, lors de l'examen du budget de la fonction publique, ce sont surtout les grandes orientations de la politique du Gouvernement en la matière qui sont au centre du débat. Je me reporterai d'ailleurs, pour l'essentiel, à l'excellent rapport de M. Guillaume qui a su apprécier les principaux éléments de cette politique.

Je les énumérerai brièvement. Je parlerai d'abord de l'avancée importante faite par mon prédécesseur, M. Anicet Le Pors, sur les difficiles questions statutaires. Un travail énorme a été engagé, des lois ont été votées et nous sommes actuellement dans la phase de leur mise en application.

En ce qui concerne le titre II relatif à la fonction publique, l'ensemble des décrets d'application sont publiés — ils sont au nombre de 26 — et ceux qui restent à prendre sont en cours de préparation. Les deux plus importants, celui sur la protection sociale des non-titulaires et les positions des fonctionnaires, sont en cours d'examen interministériel et seront publiés au début de l'année prochaine. Nous pouvons donc espérer que, pour ce titre II, l'ensemble des décrets sera publié lors du premier trimestre 1985.

En ce qui concerne le titre III relatif aux collectivités territoriales, en application de la loi du 26 janvier 1984, un travail important est engagé sous la tutelle du ministre de l'intérieur et en collaboration entre les services de ce ministère et mes propres services.

Le problème est difficile mais il est déterminant si l'on veut donner à l'article 14 — c'est l'article fondamental puisqu'il prévoit la mobilité et la fluidité entre les deux fonctions — toute sa valeur.

En ce qui concerne le titre IV, relatif aux hôpitaux, un projet de loi est en cours d'examen avec le secrétaire d'Etat chargé de la santé.

Enfin concernant la loi très importante sur la titularisation, là aussi un travail difficile est engagé et se poursuit avec continuité. Il a été décidé de donner la priorité, pour la titularisation, aux agents des catégories C et D et un effort important est en cours pour que les décrets concernant ces catégories soient tous publiés avant la fin du premier semestre de 1985.

Sur le deuxième problème, qui concerne les rémunérations, je vous ai fait parvenir, mesdames, messieurs les sénateurs, un « jaune » budgétaire qui devrait être distribué aujourd'hui. Il comporte l'ensemble des éléments d'appréciation sur la politique des salaires dans la fonction publique.

Si l'on procède à une analyse des trois dernières années, on constate une évolution en masse, à effectifs constants, des salaires de la fonction publique de 33,08 p. 100 en 1984 par rapport à 1981, alors que l'évolution réelle des prix a été de 31,85 p. 100.

La volonté du Gouvernement de faire évoluer les salaires en masse au même rythme que l'évolution réelle des prix est ainsi confirmée, cela a d'ailleurs été dit en plusieurs occasions. C'est une politique courageuse qui fait partager les efforts à l'ensemble de la collectivité dans une situation difficile, une situation économique de redressement. Mais c'est aussi une politique raisonnable, les chiffres en témoignent.

La situation de report sur l'année 1985, qui est de 1,9 p. 100, permettra d'engager des discussions de fond dans des conditions beaucoup plus saines que celles constatées en 1984.

J'ai dit à l'Assemblée nationale, et je le réitère devant le Sénat, que le Gouvernement a l'intention, en tout état de cause, d'ouvrir des négociations avec l'ensemble des organisations syndicales à la fin de l'année 1984 et de mettre au centre de ces négociations l'ensemble des éléments qui concourent à la définition d'une politique en matière de rémunérations, c'estadire aussi bien l'évolution des salaires, le calendrier des augmentations que la prise en compte de la continuité d'efforts très importants réalisés sur la progression et l'évolution des basses rémunérations.

Le document que j'ai fourni au Sénat vous renseignera parfaitement sur les orientations et la volonté du Gouvernement dans ce domaine. En outre, lors de ces négociations, nous nous efforcerons de prendre en compte d'autres éléments importants comme la durée du travail pour les personnels de service et l'évolution de la mensualisation pour les retraités, cette dernière mesure étant très demandée. Je n'insiste pas sur quelques autres éléments qui seront pris en considération au cours de ces discussions.

La troisième partie de mon intervention portera sur l'évolution de la fonction publique — ce que l'on pourrait appeler sa modernisation — en tenant compte de l'évolution des données technologiques, de l'évolution des besoins et de l'évolution de la demande adressée à la fonction publique.

La volonté du Gouvernement est très ferme en la matière. Il convient, en effet, de répondre aux attaques portées contre la fonction publique qui sont, non seulement injustes, mais également dangereuses. Elles risquent, en effet, de mettre en cause des éléments dont le rôle est très déterminant pour le fonctionnement de notre Etat républicain.

Notre politique est menée selon trois orientations.

Il s'agit d'abord de la volonté de maîtriser l'évolution des données technologiques, de les faire évoluer très largement, de considérer comme déterminante l'organisation des services extérieurs et de prendre appui, pour ce faire, sur une novation sans précédent qui tourne autour de deux mots clés: la microinformatique et la bureautique, qui vont complètement transformer les comportements, les modes d'organisation et les fonctions.

Un certain nombre de décisions ont déjà été prises — elles répondent à une volonté de contrôle et d'impulsion — par le comité interministériel de l'informatique et de la bureautique. De plus, il a été décidé d'associer l'ensemble des organisations syndicales à la réflexion sur le devenir de la fonction publique et ses perspectives; un groupe de travail a d'ailleurs été mis en place sous ma présidence le 13 novembre dernier.

La deuxième orientation est liée à la première; elle en est même indissociable. Il s'agit de la prise en compte d'une nécessité plus importante qu'elle ne l'a jamais été, celle de formation permanente des fonctionnaires, aussi bien ceux de la haute fonction publique que ceux des catégories C et D. Un certain nombre de dispositions sont en cours d'étude, qui seront présentées, pour l'essentiel, lors du conseil supérieur du 20 décembre prochain; le Gouvernement aura à en connaître au début du premier trimestre de 1985. Pour donner au Sénat une indication sur l'ampleur de l'effort à fournir, je vous précise que le rapport Mehl sur la fonction publique et la bureautique prévoit qu'il faudra former 800 000 fonctionnaires dans les années à venir. Vous voyez l'ampleur de la tâche, qui correspond en partie à la nécessité de rattraper des retards, cumulés, hélas! au cours de ces dix dernières années.

La troisième orientation correspond à ce qu'il est convenu d'appeler un effort permanent pour simplifier la fonction publique, l'organisation de l'administration, et rendre plus transparents les rapports avec les usagers.

Dans ce domaine, des innovations sont engagées, qui s'appuieront non seulement sur les procédures habituelles — ce qu'on appelle les trains de simplifications — mais aussi sur une volonté de prendre en compte de nouvelles données, d'avoir une nouvelle approche du problème et de faire en sorte que, en toutes occasions, la réflexion se fasse à trois: les usagers ou leurs représentants, la fonction publique et le ministère de tutelle concerné. Une telle action est déjà menée actuellement, par exemple, pour traiter l'ensemble des problèmes des artisans, et ce avec l'appui et la collaboration du ministre de tutelle, M. Crépeau. De même agirons-nous pour traiter le dossier des handicapés.

Nous multiplierons de telles approches durant l'année 1985 pour aboutir à un fonctionnement beaucoup plus efficace et beaucoup plus précis et à une transparence des rapports avec les usagers.

Ce problème de la transparence mériterait un long développement. Nous constatons, à travers les remarques et les critiques qui sont faites, et malgré la manifeste volonté des fonctionnaires d'accomplir au mieux leur tâche, d'évoluer dans le sens que je viens d'indiquer, un désir des usagers, qu'ils soient individuels ou professionnels, de souplesse dans les rapports et de transparence. C'est, je crois, une idée tout à fait nouvelle. Des besoins s'expriment là, dont nous devons tenir compte. Notre intention est de le faire avec les fonctionnaires, grâce aux fonctionnaires et non pas, comme certains le disent, et d'une manière tout à fait injuste et dangereuse, contre les fonctionnaires.

M. Labarrère, dont les responsabilités ont de très larges frontières, a dit ce que j'aurais pu dire sur les C. I. R. A.; c'est un bon exemple de cette politique administrative que nous entendons mener. Nous avons l'intention d'en créer un à Bordeaux et un autre, je l'espère, à Marseille. Une action qui a été menée la semaine dernière a montré l'existence d'un besoin important. Nous devons nous organiser pour y répondre.

J'indiquerai également, à ce propos, notre volonté de doter chaque département d'au moins un centre « A. V. S. ». De même, nous entendons mettre en place, en nous appuyant sur des expériences qui s'engagent, au moins un conseiller public par arrondissement.

Toutes ces actions, s'ajoutant les unes aux autres, accompagnées par une volonté de mobiliser les fonctionnaires et de créer un dialogue permanent entre les fonctionnaires et les usagers, devraient permettre d'ajouter aux vertus de la fonction publique, à ses grandes qualités, reconnues sur le plan international et souvent admirées, des qualités nouvelles; ces qualités feraient de notre fonction publique une des plus appréciées dans le monde et, par sa modernité, une des plus aptes à répondre aux besoins en pleine évolution.

Telles sont, présentées très rapidement, car j'ai eu la volonté d'aller à l'essentiel, les grandes orientations de la politique du Gouvernement en la matière. L'argumentation est, je crois, suffisamment précise pour justifier le vote de ces crédits. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la présentation du fascicule budgétaire relatif aux services généraux du Premier ministre ne facilite pas la tâche du rapporteur, qui, dans un temps très limité, doit formuler ses observations sur des crédits concernant des actions très diverses.

Régulièrement, la commission des finances dénonce la multiplicité et la prolifération des organismes rattachés. Cette année, elle regrette une nouvelle fois cette complexité qui nuit à une comparaison rigoureuse, et elle souhaite vivement qu'un effort de simplification soit entrepris.

Il faut pourtant noter que le projet de budget pour 1985 présente une amélioration. Il connaît une relative stabilité: seuls trois organismes nouveaux font l'objet d'une dotation spéciale.

Il marque, par ailleurs, la volonté de regrouper l'ensemble des crédits destinés à un même type d'actions et précédemment éparpillés entre plusieurs ministères.

Ainsi, le commissariat général de la langue française dispose, pour 1985, de l'ensemble des crédits inscrits jusque-là aux budgets de l'éducation nationale, des relations extérieures et des D.O.M.-T.O.M. Les crédits du ministère de l'intérieur pour le paiement des déléguées régionales aux droits de la femme sont attribués aux ministère des droits de la femme.

Ces remarques de portée générale étant faites, j'indiquerai que le projet de budget des services généraux du Premier ministre pour 1985 atteint, à l'exclusion des crédits de l'information et de l'économie sociale, qui font l'objet d'un rapport distinct, 12 544 millions de francs, soit une augmentation de 4,4 p. 100.

Les dépenses ordinaires augmentent de 5,04 p. 100 et les dépenses en capital diminuent de 17,3 p. 100 en crédits de paiement.

Les crédits de formation professionnelle inscrits au budget des services généraux et qui en constituent toujours l'essentiel — 87,7 p. 100 de l'enveloppe pour 1985 — progressent de 4,2 p. 100.

Ce budget obéit à une double contrainte : nécessité de comprimer les dépenses publiques, poursuite d'actions prioritaires, comme la formation professionnelle.

J'en viens à la présentation des crédits.

Mon propos sera volontairement incomplet. Je me contenterai d'évoquer quelques points essentiels en formulant les observations de la commission.

Je traiterai d'abord de la gestion des organismes divers. La liste des organismes rattachés au Premier ministre figure dans le rapport écrit. Il faut noter en premier lieu que les crédits du titre III font l'objet d'un effort de limitation des charges d'autant plus délicat que ce type de dépenses est particulièrement rigide. Ainsi, l'évolution des dépenses d'administration générale des services, en augmentation de 7,67 p. 100, correspond à la fois à la croissance des dépenses de personnel et à la limitation des dépenses de fonctionnement.

Parmi les organismes divers, il faut, tout d'abord, évoquer le ministère des droits de la femme, dont les crédits s'élèvent, en 1985, à 119 millions de francs après la majoration de 10 millions de francs introduite en deuxième délibération par l'Assemblée nationale, soit une augmentation de 1,6 p. 100 à structure budgétaire constante.

Malgré cette limitation des moyens, l'action du ministère se poursuivra en 1985 dans quatre directions : la continuation du programme de défense de l'autonomie des femmes, sous le double aspect de la lutte contre la pauvreté et de la défense des droits propres des femmes ; l'action en faveur de l'emploi et de la formation ; l'égalité professionnelle, action qui fera l'objet de la reconduction en 1985 d'un crédit de 10 millions de francs ; l'information, enfin, pour laquelle sont dégagés 4,4 millions de francs en 1985.

On doit rappeler que la politique du ministère ne se limite pas à l'emploi des crédits qui lui sont alloués et que des progrès très significatifs ont été réalisés pour la défense des droits de certaines catégories de femmes.

Je citeral notamment : la participation à l'élaboration d'un statut législatif des conjoints d'artisans et commerçants et la constitution d'un service de recouvrement destiné aux créanciers d'aliments pour le compte des enfants, afin de récupérer les pensions alimentaires auprès de débiteurs défailants

D'autres actions sont à l'étude.

Par ailleurs, le ministère s'attache à faire évoluer le processus d'orientation des jeunes filles au sein du système scolaire.

Enfin, votre commission a souligné l'intérêt et le succès de l'action menée pour les femmes isolées.

J'en viens à la Documentation française.

Les dotations qui lui sont allouées augmentent de 4,5 p. 100.

Les difficultés financières de la Documentation française sont aujourd'hui préoccupantes. Pour la deuxième année consécutive, le chiffre d'affaires et les résultats de 1984 connaîtront une progression très ralentie par rapport à 1983.

Je parlerai maintenant du médiateur.

Les crédits du médiateur progressent de 5,1 p. 100 en 1985. Pour rappeler le succès de cette institution, il convient de citer quelques chiffres: le médiateur a reçu 6 886 dossiers en 1983, contre 1 773 en 1973, et un tiers de ces dossiers ont reçu une solution satisfaisante pour le requérant.

La reconnaissance définitive de cette institution dans notre vie administrative exigerait un ajustement plus significatif des moyens en locaux, en personnels et en matériels.

S'agissant du haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, les crédits ayant à nouveau diminué en 1985 — stagnation des moyens en personnel et en matériel, diminution de 2,94 p. 100 des dépenses diverses et des subventions — votre commission a été conduite à formuler l'observation suivante : si les pouvoirs publics considèrent que ce haut comité doit jouer un rôle moteur et essentiel dans la lutte contre l'alcoolisme, il est urgent d'actualiser ses dotations et de regrouper sous son égide l'ensemble des moyens budgétaires, aujourd'hui éparpillés, mis en œuvre pour la lutte contre l'alcoolisme.

Quant à la politique de la francophonie, son évolution est plus satisfaisante.

Les crédits de fonctionnement et d'intervention qui sont consacrés au commissariat général de la langue française sont, en effet, pratiquement multipliés par quatre. Ils passent de 3,2 millions de francs à 14,8 millions de francs.

Cette augmentation est la conséquence des transferts de crédits que j'ai précisés au début de mon intervention et de l'ajustement des crédits aux besoins.

Le haut comité de la langue française a été remplacé par trois organismes distincts: le haut conseil de la francophonie, organe de composition internationale, chargé de proposer une réflexion sur le devenir de la francophonie; le comité consultatif pour la langue française, présidé par le Premier ministre et qui étudie les questions relatives à l'usage et à la diffusion de la langue française; le commissariat général de la langue française, rattaché au secrétariat général du Gouvernement, qui assure le contrôle de l'action des associations et qui coordonne celle des différents services ministériels en ce domaine.

Ce regroupement et cette rationalisation permettent d'espérer une nouvelle vitalité des actions de défense de la langue française.

La politique de la formation professionnelle constituera la deuxième partie de cette présentation budgétaire.

Le fascicule des services généraux du Premier ministre ne regroupe pas toutes les dépenses de formation professionnelle. Celles-ci sont, en effet, abondées également par le budget de l'éducation nationale ou de l'agriculture.

Pour 1985, les crédits de formation professionnelle inscrits au budget des services généraux ne progressent pas de manière décisive.

Cependant, l'analyse doit être élargie à l'ensemble de l'enveloppe de la formation professionnelle: celle-ci, à structure budgétaire constante, atteint 15 400 millions de francs et progresse de 11,9 p. 100.

Pour 1985, trois rubriques de dépenses doivent plus particulièrement être mises en relief.

Tout d'abord, j'évoquerai l'action en faveur des jeunes qui s'orientera dans deux directions : les contrats emploi-formation et les stages en alternance, d'une part, les stages spécifiques des programmes pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans, d'autre part.

En outre, je citerai l'action en faveur des adultes, orientée vers une politique sectorielle de formation dans les filières prioritaires.

Enfin, la troisième, rubrique de dépenses porte sur le fonctionnement des délégations régionales à la formation professionnelle

La progression de la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage est de l'ordre de 17 p. 100 en deux ans.

Au total, en tenant compte de la taxe sur la carte grise, les régions devraient disposer, en 1985, d'environ 3 300 millions de francs contre 3 100 millions en 1984.

Plus que jamais la formation professionnelle apparaît comme un instrument irremplaçable pour lutter contre le chômage et remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

La continuité de l'action de formation professionnelle menée par le Gouvernement est incontestable : les dotations budgétaires ont ainsi progressé de plus de 90 p. 100 depuis 1982. Des moyens importants ont été dégagés pour la formation des jeunes.

Au moment où cette politique marque une pause, tout au moins pour les jeunes de seize à dix-huit ans, le relais étant pris par l'éducation nationale, il serait intéressant que le Gouvernement présente un premier bilan qualitatif des actions entreprises.

De plus, la commission des finances fait deux observations :

D'une part, des inégalités et des disparités importantes subsistent encore entre les régions en matière de formation professionnelle. Il conviendrait de connaître les moyens qu'utilisera le Gouvernement pour résorber peu à peu ces distorsions.

D'autre part, la diminution des crédits d'équipement de l'A. F. P. A. comporte quelques conséquences difficiles à maîtriser.

Ainsi, la réduction des dotations en matériel, dans un domaine où l'évolution des technologies accélère la vétusté des équipements, risque de se traduire par un engagement accru des collectivités locales et, en conséquence, par un surcroît de charges.

La politique de la fonction publique constituera mon troisième point d'étude.

La fonction publique a fait l'objet, au cours des trois dernières années, de mutations et de réformes profondes. Aujourd'hui, elle participe à l'effort général d'amélioration de la productivité de notre économie.

Le projet de loi de finances pour 1985 s'engage dans cette voie. Au total, la balance entre les créations et les suppressions d'emplois se traduit par un solde négatif : 5 454 emplois seront supprimés, soit une baisse de 0,2 p. 100 des effectifs budgétaires.

Toutefois, quelques secteurs prioritaires bénéficient de créations d'emplois : 2 289 pour l'éducation nationale, 600 pour la recherche et 350 pour la justice.

Les pouvoirs publics ont engagé une réflexion sur les moyens de la modernisation de notre fonction publique, en particulier dans deux directions: recours à la bureautique et introduction de l'informatique.

Ce mouvement qui se dessine, même s'il ne peut que recueillir notre assentiment, soulève quelques difficultés. En effet, modernisation, informatisation et rationalisation comportent actuellement des conséquences sur les effectifs.

La loi de finances pour 1985 en est un premier exemple. Cette évolution ne peut manquer de susciter des réactions bien compréhensibles. Votre rapporteur souhaite ainsi connaître, monsieur le ministre, l'état de la réflexion du Gouvernement sur cette contradiction de principe.

L'évolution des rémunérations dans la fonction publique constitue, aujourd'hui, un problème délicat. J'ai rappelé dans mon rapport écrit le choix du Gouvernement et quelques éléments de référence. Si la rigueur est applicable aux salaires de la fonction publique, l'effort de clarification en matière de rémunérations annexes doit être poursuivi. Une véritable politique de solidarité dans la fonction publique exige une plus grande transparence dans l'ensemble des rémunérations.

Sur la politique de la fonction publique, la commission des finances a estimé que la situation des retraités de la fonction publique méritait une plus grande attention de la part du Gouvernement. Il est prioritaire d'accélérer la mensualisation du versement des pensions et de veiller à la protection du pouvoir d'achat.

S'agissant de la formation dans la fonction publique, si les crédits de l'E. N. A. et de l'Institut international d'administration publique évoluent normalement, ceux des I. R. A. appellent une interrogation.

En conclusion, sous le bénéfice des observations présentées, la commission des finances, consciente de l'effort contenu dans ce projet de budget pour rationaliser les dépenses publiques et poursuivre les priorités essentielles, propose au Sénat l'adoption des crédits des services généraux du Premier ministre. (Applaudissements sur les travées socialistes. — M. Jean Madelain, rapporteur pour avis, applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Madelain, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (formation professionnelle). Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la formation professionnelle couvre un domaine très étendu où interviennent différents acteurs: l'Etat, les régions, les entreprises, ce qui en rend difficile une appréciation globale et exhaustive.

Pour ce qui est de l'intervention de l'Etat, elle s'inscrit non seulement dans les crédits des services généraux du Premier ministre, mais également, pour une part non négligeable, dans le budget du ministère des affaires sociales, section « travailemploi ».

Nos souhaits, monsieur le ministre, rejoindront ceux que vous avez exprimés tout à l'heure pour qu'une meilleure présentation puisse, à l'avenir, nous simplifier la tâche, car la dispersion actuelle ne facilite pas un examen précis et objectif.

En rassemblant les inscriptions aux deux fascicules budgétaires, on constate que l'enveloppe de la formation professionnelle atteint 12 600 millions de francs en 1985, soit une diminution de 8,7 p. 100 par rapport à 1984. Cette diminution n'est qu'apparente, puisqu'elle résulte pour 1 600 millions de francs de la défiscalisation de prélèvements antérieurs de 0,1 p. 100 sur la taxe d'apprentissage et de 0,2 p. 100 sur la contribution des employeurs à la formation continue. Cette perte de recettes a été gagée sur la ligne des contrats emploi-formation figurant dans les crédits inscrits à la section «travail-emploi».

S'agissant des entreprises, il faut souligner ici leurs efforts en faveur de la formation continue: leur contribution fixée légalement à 1,10 p. 100 des salaires est passée en fait à 2,03 p. 100 en 1983 contre 1,97 p. 100 en 1982 et représenterait, au total, 18 milliards de francs, pour des formations qui auraient profité à 2 300 000 salariés.

On peut certes regretter que les contributions élevées proviennent surtout des grosses entreprises et que la formation profite souvent plus à des salariés déjà qualifiés. On peut espérer que cette tendance s'inversera à l'avenir grâce à une meilleure information et à une extension du congé-formation. Mais ce sera long et difficile.

Cette parenthèse refermée, j'en viendrai à la formation des jeunes.

Il s'agit d'un problème crucial, puisqu'on dénombre plus de 500 000 chômeurs de moins de vingt et un ans, en majorité dépourvus de toute formation ou de qualification directement utilisables.

Aussi, au fil des ans, de nombreuses formules nouvelles de formation sont-elles venues s'ajouter aux formules traditionnelles, comme l'apprentissage et les contrats emploi-formation.

L'apprentissage concerne actuellement 200 000 jeunes de seize à vingt ans. Son financement est assuré par les régions depuis la loi du 7 janvier 1983. Si l'on peut être satisfait des efforts menés pour élever la qualité pédagogique des enseignements dispensés en C. F. A., comment ne pas regretter que le nombre de stages d'apprentis autorisés pour 1985 n'atteignent que 120 000, alors qu'il existe près de 400 000 maîtres d'apprentissage potentiels?

Cela est d'autant plus regrettable que l'apprentissage constitue un mode de formation éprouvé, qui assure, dans la majorité des cas, un maintien dans l'entreprise ou une insertion professionnelle rapide.

Toute proportion gardée, il en va de même des contrats emploi-formation, qui semblent menacés de disparition, alors qu'ils ont constitué, ces dernières années, une pièce maîtresse du programme d'insertion des jeunes.

Les décrets du 19 mai 1983 avaient fixé leur nouveau régime, qu'il s'agisse des anciens contrats emploi-formation, des nouveaux contrats emploi-orientation et des contrats emploi-adaptation. En outre, a été mise en œuvre, à titre expérimental, à partir de mars 1984, la formule des contrats emploi-formation-production, qui devaient concerner 1000 emplois au cours de la dernière campagne.

Alors que les crédits consacrés à l'ensemble des contrats emploi-formation étaient de 2 400 millions de francs en 1984, ceux-ci se réduisent à 775 millions de francs pour 1985, du fait de la défiscalisation des deux prélèvements précités. On peut donc être inquiet d'une certaine mise en sommeil de ces contrats qui avaient permis d'obtenir des résultats non négligeables.

Pour les stages d'insertion professionnelle des jeunes de seize à dix-huit ans et de dix-huit à vingt-cinq ans, les objectifs sont également en baisse. Ces stages, appelés aussi « stages Rigout », visaient à donner une formation qualifiante ou un diplôme aux jeunes sortis du système scolaire totalement démunis.

Les résultats enregistrés ont été les suivants. Pour la campagne 1982-1983, 167 000 jeunes ont été accueillis dans les missions locales et surtout dans les permanences d'accueil, d'information et d'orientation — P.A.I.O. — dont il convient de souligner l'action bénéfique. Pour la campagne 1983-1984, 138 000 jeunes étaient accueillis.

S'agissant des jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, 35 000 ont été placés en stage au 30 juin 1984.

Pour 1985, le dispositif est maintenu mais reçoit des moyens moins importants. Ainsi 1940 millions de francs seront consacrés aux jeunes de seize à dix-huit ans contre 2040 millions de francs en 1984. Cette diminution devrait être compensée par la rénovation du système scolaire et le maintien de 60 000 jeunes supplémentaires dans l'appareil éducatif; 841 millions de francs sont prévus pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans contre 800 millions de francs en 1984.

S'il faut approuver la poursuite de ces programmes, il convient de s'inquiéter de la baisse des crédits affectés aux jeunes de seize à dix-huit ans et surtout de la capacité de l'appareil éducatif traditionnel à prendre en charge ces jeunes en difficulté d'insertion.

Mais la nouveauté pour 1985 provient essentiellement de la mise en place des formations en alternance résultant de l'accord contractuel d'octobre 1983. Leur financement est assuré par la défiscalisation déjà signalée, pour un montant de 1,6 milliard de francs. Les dépenses correspondantes pourront être soit imputées directement par l'entreprise, soit versées à un organisme mutualisant les sommes collectées.

Vous connaissez les trois formules du nouveau système. Je ne les rappellerai que pour mémoire: stages de qualification, stages d'adaptation à l'emploi — qui ont tous deux la forme d'un contrat de travail — et, enfin, stages d'initiation à la vie professionnelle; 300 000 jeunes devraient bénéficier de ces formules en 1985.

Nous pouvons nous féliciter de la mise en œuvre de ces formules. La commission des affaires sociales, toujours très attachée à la politique contractuelle, avait fortement insisté pour qu'elles figurent dans le texte devenu loi du 24 février 1984, mais en vain, le ministre d'alors ayant fait prévaloir des vues qui avaient la faveur de la C. G. T., non signataire de l'accord d'octobre 1983.

Nous avons donc été entendus, mais avec quelque retard!

J'évoquerai ensuite, simplement en les énumérant, d'autres formules nouvelles qui, du point de vue de la formation, peuvent apparaître plus comme des palliatifs que comme des formules définitives. C'est le cas des travaux d'utilité collective, sur lesquels je ne reviendrai pas ici, des fonds « initiatives jeunes » à l'échelon départemental, des entreprises intermédiaires bénéficiant d'un encadrement spécifique, des jumelages école-entreprise, etc.

Ces formules nouvelles se superposent à d'autres plus anciennes mais qui subsistent : stages jeunes volontaires, emplois d'initiative locale, « stages jeunes » de l'A. F. P. A., du F. N. E. et de l'A. N. P. E.

On se trouve ainsi face à un véritable « maquis » au sein duquel les mécanismes nouveaux tendent à concurrencer les anciens, quitte à les faire disparaître, alors que leur efficacité est encore satisfaisante. Un gaspillage des moyens humains et financier est à craindre.

Dès lors, une simplification s'imposerait, ainsi que la mise en place d'un interlocuteur unique à l'échelon local, qui développerait une information claire en direction des jeunes. A cet égard, je voudrais souligner l'action des P. A. I. O. qui contribuent à démêler l'écheveau des diverses formules d'insertion et de formation offertes aux jeunes confrontés à un problème d'emploi. Il conviendrait sans doute d'affiner et de pérenniser cette forme d'accueil. Les futures associations de main-d'œuvre et de formation rempliront peut-être ce rôle.

Concernant la formation des adultes, l'A.F.P.A. joue un rôle essentiel. Au cours de ces dernières années, cet organisme a accompli d'incontestables efforts d'adaptation. Cependant, il faut noter que ses crédits d'équipement sont en baisse continue depuis 1983, tandis que ses crédits de fonctionnement sont simplement maintenus en francs constants.

La réduction des files d'attente des demandeurs est engagée avec une réforme de la procédure d'admission; par ailleurs, la transformation en cours devrait toucher 10 p. 100 des sections

Il reste que l'A.F.P.A., comme l'ensemble de notre économie, se trouve confrontée aux problèmes des mutations industrielles; à cet égard, elle a un rôle majeur à jouer. Il est à craindre que la nouvelle baisse des autorisations de programme allouées pour 1985 ne lui permette ni d'atteindre les objectifs fixés ni de jouer le rôle qui devrait être le sien. C'est là un grave sujet d'inquiétude, inquiétude qu'a déjà exprimée mon collègue de la commission des finances et qui n'est que légèrement atténuée par la petite augmentation de crédits obtenue lors des débats à l'Assemblée nationale.

Je terminerai en disant quelques mots de la mise en œuvre de la décentralisation.

Avec la loi du 7 janvier 1983, à l'exception des programmes jeunes et des actions prioritaires, la région a une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle et d'apprentissage.

Cependant, en dépit du transfert de crédits d'Etat et de l'instauration de ressources régionales propres ainsi que des transferts de personnels — au demeurant, ils sont de faible ampleur la marge de manœuvre pour un infléchissement régional des actions de formation et une réelle adaptation aux besoins locaux demeure faible. Cela tient surtout aux dépenses obligatoires résultant de la reconduction quasi inéluctable des conventions conclues antérieurement.

Ces quelques observations étant formulées, il ressort d'un examen attentif des crédits qui lui sont consacrés que la forma-tion professionnelle continuera à bénéficier, en 1985, de très larges moyens. Cependant, l'évolution qui se dessine comporte de nombreuses incertitudes, compte tenu de la réorientation et des modalités nouvelles de certaines actions.

Un ensemble aussi complexe et diversifié de modes de formation appelle sans doute des simplifications et, peut-être, un réexamen quant à l'éventuelle mise en sommeil de formules d'insertion qui, pour être anciennes, n'en ont pas moins démontré leur efficacité.

En outre, tous les efforts de formation ne sauraient remédier à eux seuls à la détérioration de plus en plus grave de l'emploi salarié. Même si ces efforts ne sont pas vains pour l'avenir, ils ne sauraient remplacer une politique de l'emploi qui paraît inadaptée à la situation actuelle.

Pour s'en tenir aux seuls problèmes de la formation, votre rapporteur concluera en disant que malgré des aspects incontestablement positifs, ce budget n'est pas totalement satisfaisant. Aussi la commission des affaires sociales a-t-elle décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat quant à l'adoption des crédits de la formation professionnelle pour 1985. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste. — M. Habert applaudit également.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants:

Groupe de l'union centriste : seize minutes ;

Groupe socialiste: quinze minutes; Groupe communiste: cinq minutes;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : cinq minutes.

La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, le Gouvernement a fait un choix : le budget de l'Etat augmente de 6 p. 100; celui du ministère des droits de la femme ne suit pas cette progression.

A notre avis, ce choix est lourd de conséquences; des diffi-cultés vont surgir. Vous avez prévu, madame le ministre, une baisse de 2 p. 100 des crédits de fonctionnement et de 10 p. 100 des crédits d'intervention. Vous ne pourrez donc pas maintenir le niveau actuel de votre action, qui est déjà insuffisante. De plus, vous ne pourrez agir efficacement pour aider les femmes seules ayant charge de famille, les femmes en détresse ou les femmes victimes de violences.

Des mesures financières s'imposent. Pourtant, elles ne sont pas prévues. S'en remettre à des associations n'est pas suffi-sant, même si celles-ci jouent un rôle non négligeable. Selon nous, ce sont des droits nouveaux qu'il faut définir.

Le type de coupes choisi vous permettra, dites-vous, de laisser intacts les crédits réservés à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'information. Si l'imagination, la détermination sont des qualités nécessaires, elles n'en demeurent pas moins insuffisantes pour régler ces deux grandes questions que sont l'emploi et la formation.

L'emploi, tout d'abord: 1 250 000 femmes sont à la recherche d'un travail. Leur nombre s'accroît régulièrement et encore plus vite que celui des hommes qui sont dans la même situation. Actuellement, lorsqu'elles trouvent un emploi, c'est pour effectuer des travaux précaires, sous-qualifiés, sous-payés

La marche inégalitaire dans le domaine de l'emploi, stoppée un moment, reprend avec force, alimentée par le refus de mettre en cause réellement le système capitaliste et par la résurgence des vieilles conceptions réactionnaires du partage du travail, du retour de la femme au foyer, du travail prioritaire pour le chef de famille. Le mouvement irréversible de l'entrée des femmes sur le marché du travail a fait surgir des besoins nouveaux. La crise appelle d'autres mesures et d'autres décisions. Votre budget, madame le ministre, ne peut ni les prévoir ni les concré-

J'en viens à la formation professionnelle. Le conseil des ministres du 8 novembre dernier a décidé de relancer la campagne d'information intitulée: « Les métiers n'ont pas de sexe », et de favoriser l'accès des filles aux formations à dominante masculine, donc dès l'école. C'est une action à plus long terme que nous approuvons. Mais la crise fait apparaître, là aussi, des situations nouvelles et des besoins immédiats. Ainsi, 50 000 emplois féminins seront-ils supprimés dans le secteur bancaire. Comment se fera la reconversion? Quel plan, quel financement le Gouvernement a-t-il prévus?

Nous en sommes, non plus à la notion de stages pilotes mais à celle de stages de masse, opération grande consommatrice de crédits, d'autant plus qu'il s'agit d'envisager des formations aux technologies nouvelles.

Notre groupe a également accordé beaucoup d'importance au plan d'égalité professionnelle. Nous pensons que, à l'échelon de l'entreprise, un travail réel d'avenir peut être envisagé. Or, la loi votée prévoit des contrats d'aide financière conclus avec les entreprises.

Le conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été mis en place en juillet 1984. La loi devrait entrer réellement en application en 1985. Vous prévoyez même — nous l'approuvons — l'obligation pour toutes les entreprises de plus de cinquante salariés de présenter, avant la fin de l'année, un rapport détaillé sur la situation comparée entre les hommes et les femmes. Pour être réaliste, une telle action doit s'accompagner de la mise en forme d'un grand nombre de plans d'égalité et de contrats, ce qui suppose des crédits beaucoup plus importants.

En fait, l'objectif de votre projet de budget consiste à maintenir l'action menée ces deux dernières années. Mais avec la crise de l'emploi et le développement de la pauvreté, cette action ne pourra pas se réaliser concrètement.

Votre projet de budget ne prévoit pas non plus de mesures nouvelles visant à avancer dans la voie d'une véritable égalité juridique et d'une réelle autonomie des femmes.

Le groupe communiste a déposé, au début de l'année, une proposition de loi tendant à assurer l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et la gestion des biens de leurs enfants, et visant à supprimer la notion de « chef de famille » dans le droit français. Nous souhaiterions connaître votre opinion sur cette proposition de loi, ainsi que vos intentions en vue de tendre à l'égalité de l'homme et de la femme en matière de droit et de transmission du nom.

Pour conclure, je dirai que nous ne pouvons approuver les crédits mis à la disposition de votre ministère. Il s'agit non pas d'un vote de défiance envers vous, madame le ministre, mais du rejet du choix fait par le Gouvernement.

La situation appelle des décisions nouvelles. Avec votre budget, l'année 1985 marquera le pas dans l'avancée vers l'égalité. Nous espérons qu'elle ne marquera pas un recul ou qu'elle ne sera pas celle des espérances déçues. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, parmi les services généraux rattachés au Premier ministre dont nous examinons ce matin les crédits, je souhaite faire quelques observations — vous l'avez deviné — sur l'évolution du budget des organismes de francophonie.

Dans le rapport qu'il vient de nous présenter, notre excellent collègue, M. Guillaume, souligne que l'évolution de la politique de la francophonie est satisfaisante. Les crédits de fonctionnement et d'intervention qui sont consacrés au commissariat général de la langue française sont, en effet, pratiquement multipliés par quatre : plus 388 p. 100.

D'autres documents officiels — ceux de l'Assemblée nationale, par exemple — indiquent que «les crédits consacrés aux actions en faveur de la langue française passent de 5,8 millions à 15,1 millions de francs, soit une progression de 180 p. 100, sans tenir compte des ajustements de crédits ».

De tels taux — 180 p. 100, 388 p. 100 — ont de quoi susciter un enthousiasme dont les Français ont bien besoin! Mais regardons y de plus près. M. le ministre Labarrère, avec sa prescience habituelle, a dit que je ne manquerais pas de le faire. Je le remercie de sa confiance et ne veux pas le décevoir... (Sourires.)

Pour une plus juste lecture de ce budget, il faut tout d'abord préciser que les moyens accrus qui sont affectés au commissariat général de la langue française ne constituent pas des mesures nouvelles; ce serait bien surprenant, en effet, dans la période d'austérité que nous connaissons. Ils correspondent, en réalité, à un transfert des crédits consacrés jusqu'alors à la francophonie au sein de sept ministères ou secrétariats d'Etat différents: communication, culture, départements et territoires d'outre-mer, éducation, temps libre, relations extérieures et coopération, recherche et industrie.

Permettez-moi de parler, d'abord, des ministères des relations extérieures et de la coopération, auxquels — vous le savez — je m'intéresse particulièrement. Le montant des transferts prévus pour 1985 est de 5,10 millions de francs. Mais j'observe que, en 1982, lorsque les services de la rue La Pérouse et de la rue Monsieur étaient séparés, les subventions totales attribuées aux associations vouées à la francophonie s'élevaient à 7 470 000 francs. Par conséquent, la dotation « francophonie » globale de ces deux ministères, maintenant unis plus ou moins, est passée, entre 1982 et 1984, de 7 400 000 francs à 5 100 000 francs, ce qui représente une diminution de plus de 2 millions de francs en deux ans, soit 33 p. 100 environ; et cela est bien regrettable. Ce n'est que ce qui reste qui a été transféré et, encore, ces chiffres, évidemment, ne tiennent-ils pas compte de la dépréciation monétaire.

Il me sera impossible, dans le temps limité dont je dispose, de faire des analyses analogues pour les autres ministères. Je ne dirai un mot que du ministère de la recherche et de l'industrie où les fonds destinés à la francophonie étaient gérés par la M.I.D.I.S.T. — la mission interministérielle de l'information scientifique et technique.

Ces fonds ont fait l'objet d'arrangements qu'il serait trop long de développer ici; notons simplement qu'ils s'élevaient, en 1984, à 1900 000 francs; il n'en sera transféré que 1700 000 francs. Enfin, les crédits d'un montant de 2400 000 francs qui doivent venir du ministère de la culture n'ont pas été inscrits dans la loi de finances; ils seront affectés en gestion au début de l'année 1985.

Au total, ayant fait soigneusement toutes ces additions, je pense que c'est 16 220 000 francs que l'on pouvait espérer voir transférés ou mis à la disposition du commissariat général de la langue française. Nous n'y retrouvons que 14 880 000 francs. C'est dire que pour les actions de la francophonie on disposera en 1985 de 1 340 000 francs de moins qu'en 1984, soit une diminution d'environ 12 p. 100. Cela est assez loin des 388 p. 100 d'augmentation triomphalement claironnés dans certains documents gouvernementaux, mais plus conforme au profil de l'ensemble du projet de budget que nous examinons.

Telle est la réalité. Je n'ai voulu la rétablir que pour mieux souligner la tâche difficile qui attend ceux qui sont chargés de soutenir et de défendre notre langue en France et dans le monde.

On sait que par une décision du conseil des ministres du 24 août 1983, suivie à distance par les décrets des 9 février et 12 mars 1984, le haut comité de la langue française, créé en 1966, a été remplacé par trois organismes: le haut conseil de la francophonie, le comité consultatif pour la langue française et le commissariat général.

Le haut conseil de la francophonie, que devait présider le Président de la République lui-même et auquel il avait été annoncé que M. Léopold Sédar Senghor siégerait, ne s'est encore jamais réuni, et pour cause: ses membres n'en ont pas encore été désignés.

Certes, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, vous me répondrez avec votre verve coutumière que les deux très éminentes personnalités déjà nommées sont hautement qualifiées pour tenir, seules, un dialogue sur le maniement et les subtilités de la langue française. Vous pourrez ajouter que l'indéniable talent d'écrivain de l'un pourrait ultérieurement le conduire à rejoindre l'autre à l'Académie française, où il retrouverait, avec plaisir, j'en suis sûr, M. Maurice Schumann et le président Edgar Faure. Tout cela est exact. (Sourires.)

Vous conviendrez toutefois que pour le moment, le colloque, s'il est très élevé quant à son niveau, demeure relativement étroit quant au nombre. Le haut conseil, conçu depuis seize mois, à l'été 1983, reste encore dans les limbes. Nous comprenons parfaitement que le chef de l'Etat a actuellement des préoccupations plus urgentes. On peut néanmoins s'interroger sur les raisons de cet étonnant retard, qui ne témoigne pas d'une passion trop pressante pour la francophonie.

En revanche, cette passion existe dans les deux organismes mis en place, tout au moins chez les hauts fonctionnaires qui les animent avec foi, imagination et compétence. Une question cependant peut être posée : le comité consultatif et le commissariat général ne font-ils pas quelque peu double emploi ? Malgré les précautions prises, n'y a-t-il pas dualité et risque de concurrence?

Enfin, c'est donc le commissariat général qui a été choisi pour être le bénéficiaire du transfert de crédits étudié au début de mon propos. J'ai montré que ces crédits, ainsi regroupés en 1985, seraient moins importants que ce qu'ils étaient, dispersés dans sept ministères, en 1984. Néanmoins, comme le dit à juste titre M. Guillaume, « il est permis d'espérer de ce regroupement et de cette nationalisation une nouvelle vitalité des actions de défense de notre langue »

C'est ce que nous souhaitons tous. Aussi, en dépit des réserves que j'ai formulées et des réalités, bien loin des apparences, que j'ai tenu à éclairer, je voterai le projet de budget qui nous est soumis. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, je souhaite intervenir, à la fois en mon nom personnel et au nom de M. Marcel Debarge, empêché, plus particulièrement sur la formation professionnelle.

L'action pour la formation professionnelle s'inscrit dans la ligne d'une politique de promotion des individus qui, tout en s'efforçant de lutter contre les trop nombreuses inégalités de départ et d'environnement dans la vie, entend ouvrir de nouveaux droits. Aller dans la direction d'une plus grande égalité dans les moyens pour se former, pour acquérir une qualification professionnelle permettant de déboucher sur un emploi, telle est la volonté que traduisent, à travers les changements de la législation intervenus, les efforts de votre ministère poursuivis dans le projet de budget pour 1985.

Tout mettre en œuvre pour donner les moyens de liberté et de vie à tous ceux, trop nombreux, qui en sont exclus, reste bien une priorité.

S'agissant des jeunes, 40 p. 100 d'entre eux sont sans emploi ni qualification, et, bien souvent, dans l'incapacité de pouvoir suivre des stages de formation.

La crise, qui a partie liée aux dérèglements du système capitaliste et à la formidable mutation des techniques et des industries, sans compter celle des savoirs et des valeurs, est bien là. Dans la lutte contre le chômage, dans l'accompagnement social et humain de la modernisation, la formation professionnelle est plus qu'un atout, c'est une nécessité.

Plus actuels que jamais, chargés d'avenir, demeurent pour nous les mots de Montaigne : « Il n'est de richesses que d'hommes ».

Ce projet de budget pour 1985 traduit, en regard de cette politique, une cohérence dans l'effort de justice et de solidarité. Pour 1985, l'enveloppe est de 12,6 milliards de francs. Si l'enveloppe de 1984, comme l'ont noté différents rapporteurs, était de 13,7 milliards de francs, il faut prendre en compte, d'une part — cela a été dit — la défiscalisation des versements au titre du 0,1 p. 100 de la taxe d'apprentissage et du 0,2 p. 100 de la formation continue, qui représente 1 900 millions de francs, d'autre part, les inscriptions de crédits au budget du travail et de l'emploi relatives à la formation des demandeurs d'emploi, soit 2 600 millions de francs. En réalité, le projet de budget pour la formation professionnelle s'élève à quelque 15,5 milliards de francs, ce qui représente une augmentation d'environ 12 p. 100 par rapport à 1984. L'enveloppe de 1984 était déjà en progression de 13 p. 100 par rapport à celle de 1983; l'effort considérable entrepris depuis 1981 est donc bien poursuivi.

La pièce maîtresse, l'article 20 — qui introduit la défiscalisation — vient concrétiser un ensemble de dispositions prévues à la suite des changements institutionnels et contractuels.

La loi du 24 février 1984, qui contribue à ouvrier de nouveaux droits aux travailleurs en matière de formation — droits collectifs et droits individuels, avec notamment le droit au congé individuel de formation — constitue une amélioration évidente par la possibilité qu'elle offre de conjuguer fonds privés et fonds publics.

L'accord du 26 octobre laisse le choix, pour développer la formation, entre deux formules : ou bien l'imputation directe par l'entreprise, après agrément des pouvoirs publics et consultation du comité d'entreprise, ou bien le versement à un organisme paritaire, à charge pour ce dernier de mutualiser les fonds collectés.

Avec la défiscalisation, les entreprises qui voudront mettre en œuvre les formations en alternance, régies et par la loi et par les accords des partenaires sociaux, ne seront plus astreintes à ces versements. Les montants actuellement fiscalisés s'élèvent à 3 milliards de francs, c'est dire l'importance de cette mesure.

Vous avez, monsieur le ministre, estimé à 300 000 le nombre de jeunes qui pourront bénéficier de contrats de formation en alternance. Si l'on ajoute les contrats emploi-formation — 63 000 places pour les dix-huit - vingt-cinq ans — c'est donc près de 400 000 jeunes qui auront la possibilité de suivre une formation en alternance.

La contribution des entreprises au développement de la formation professionnelle, dont on a pu relever dans les statistiques portant sur 1983 une augmentation, devrait connaître un nouvel essor.

Point fort également de votre budget, l'A. F. P. A. Le redressement de la situation dans laquelle cette association se trouvait, en 1981, était indispensable; sa rénovation technique et pédagogique doit être programmée, afin qu'elle puisse, dans le cadre de la décentralisation, jouer à plein son rôle. En 1984, l'A. F. P. A. a reçu un peu plus de 4 milliards de francs, soit l'équivalent de la moitié des ressources de l'enveloppe de la formation professionnelle. Pour 1985, les crédits devraient approcher la moitié des ressources de cette enveloppe si l'on intègre les dépenses de rémunération.

L'effort d'équipement est significatif: pour 1985, les crédits connaîtront une forte progession: 278 millions de francs au lieu de 86 millions de francs en 1981. Quant aux effectifs, soulignons qu'avec les contrats de solidarité signés avec l'Etat il y aura 1000 recrutements.

L'A.F.P.A. est un appareil de formation qu'il faut résolument mettre au service de la modernisation, avec toutefois le souci de poursuivre la rénovation de certains centres; sur ce dernier point, la baisse des autorisations de programme nous laisserait plutôt inquiets.

Je m'arrêterai quelques instants sur l'apprentissage qui touche actuellement 200 000 jeunes. Les nouvelles orientations décidées par le conseil-des ministres du 5 octobre 1982 et ayant pour objet d'améliorer la formation et la protection des apprentis ainsi que de revoir les conditions d'agrément des entreprises méritent d'être rappelées, car leur mise en œuvre est indispensable. Signalons également comme mesure significative de la volonté de votre ministère la possibilité accordée aux jeunes stagiaires de pouvoir élargir leur qualification par un autre C. A. P.

Permettez-moi toutefois d'attirer votre attention sur la réalité de certaines inégalités qui existent entre les organismes de formation et les entreprises quant à l'utilisation des fonds collectés. Une vigilance me paraîtrait, non seulement légitime, mais nécessaire. De la même façon, d'ailleurs — j'en reviens à la défiscalisation — il serait nécessaire de prévoir le contrôle des sommes défiscalisées et de veiller à ce que certains contrats ne soient pas favorisés au détriment d'autres, par exemple la qualification au profit de l'adaptation à un emploi.

J'insisterai sur un dernier point de votre budget, les formes d'action engagées dans le cadre de la décentralisation. Les régions sont en effet dotées d'une compétence de droit commun en matière d'apprentissage et de formation professionnelle; 5 millions de francs sont consacrés dans chaque région à un emploi de délégué régional de la formation professionnelle. Par ailleurs, l'annonce que vous avez faite des 71 contrats de plan est un signe d'encouragement. Quant aux crédits consacrés aux politiques sectorielles engagées dans les secteurs prioritaires tels la productique, l'agro-alimentaire, le bâtiment, les pôles de conversion, et qui relèvent, toutefois, de la mission d'Etat, ils augmentent de 20 p. 100.

S'agissant tant de la philosophie qui anime votre budget que des moyens mis en avant, nous approuvons votre projet de budget.

Nous le voterons parce que nous savons que le problème des non-qualifiés est très préoccupant et qu'il faut contrecarrer les risques de pénétration institutionnelle et idéologique d'une société duale.

Il y a le problème de l'insertion des femmes à la résolution duquel, depuis 1981, il est vrai, un très important effort a été accompli, mais qui, au regard du mouvement qui les pousse vers la vie active, exige que cet effort soit poursuivi.

Il y a les handicapés et, là aussi, tout un ensemble de mesures a été mis en œuvre depuis 1981; cependant, la question de leur insertion demeure.

Certes, le dispositif de formation est large; encore convient-il de veiller à ce qu'une concurrence néfaste entre les diverses formules ne nuise pas à l'objectif recherché.

Nous devons avant tout concentrer toutes nos volontés pour qu'au bout de la formation, une fois la qualification obtenue, il y ait l'emploi. Les statistiques nous disent assez cruellement l'ampleur de ce qu'il reste à faire. Dans cette optique, les mesures relatives aux T. U. C. relèvent aussi pleinement de cette relation entre l'emploi et la formation.

Les collectivités, les associations ont une responsabilité en ce domaine pour faire en sorte que l'activité débouche sur la formation et l'emploi.

La lutte pour l'emploi, le contenu social et humain de la modernisation passent nécessairement par l'élévation non seulement du savoir-faire et de la qualification mais aussi de la culture des individus, car il s'agit en même temps d'asseoir les valeurs démocratiques.

N'oublions pas également ce que les statistiques, dans leur brutalité, ne peuvent traduire, mais qui est à l'origine comme à l'horizon de toute cette action pour la formation: la dignité. Il faut redonner une dignité à ceux que la crise détruit humainement, redonner confiance dans le travail, dans l'effort, dans la vie, redonner des chances à ceux que le système a écartés, créer « des régions de liberté », comme le disait Jaurès.

Je voudrais m'adresser maintenant à Mme le ministre, chargé des droits de la femme. Le budget du ministère des droits de la femme qu'il nous est donné d'examiner aujourd'hui, bien qu'en diminution par rapport au budget précédent, est un budget de la parole tenue.

En effet, si l'emploi et la formation sont les axes prioritaires du budget de l'Etat pour 1985, nous retrouvons ces deux constantes à l'intérieur du budget des droits de la femme.

L'emploi et la formation mobilisent l'essentiel de l'activité et des crédits du ministère. Il est un fait, plus encore en période de crise, que le taux de chômage frappe davantage les femmes. Le financement des plans pour l'égalité professionnelle, en corrélation avec le vote de cette loi, prend place dans ce budget, et nous vous remercions d'avoir su marquer cette volonté d'agir rapidement dans ce domaine.

Le budget du ministère des droits de la femme prévoit aussi une aide en faveur des femmes les plus défavorisées, en développant les actions destinées à rompre leur isolement. Dans un certain nombre de départements un service spécialisé d'aide et de soutien aux mères seules en difficulté fonctionnera en relais avec les directions départementales des affaires sanitaires et sociales.

En 1985, l'effort en faveur des mères seules sera poursuivi par le biais des conventions spécifiques avec les régions.

Les actions en matière culturelle sont également largement développées à l'intérieur de ce budget. Elles témoignent d'un souci d'équité et de justice sociale.

C'est au regard de toutes ces actions que le groupe socialiste émet un avis favorable au vote de ces crédits. (M. Carat applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Lacour.

M. Pierre Lacour. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen des crédits des services généraux du Premier ministre donne traditionnellement à notre assemblée l'occasion de présenter des observations sur la gestion des personnels de l'Etat et la politique de la fonction publique.

Je consacrerai mon propos sur ce point à la politique de recrutement des personnels et à la politique menée en matière de rémunération.

Au titre des observations relatives à la gestion des personnels de l'Etat, il faut tout d'abord rapporter le nombre des créations d'emplois publics à celui du nombre des postes supprimés.

En effet, si depuis 1981, 178 000 emplois publics, dont 80 500 emplois budgétaires, auront été créés, près de 50 000 postes auront été supprimés à partir de 1982.

Certes, le Gouvernement a décidé, pour l'année 1985, de concentrer l'effort de recrutement dans quatre secteurs prioritaires: l'éducation nationale, 2 289 emplois; la recherche, 600 emplois; la justice, 350 emplois; la formation professionnelle, 262 emplois.

Mais l'adaptation des effectifs aux besoins — selon la formule du Gouvernement — se traduit par une diminution globale des effectifs de 5 464 emplois.

Sans doute cette réduction a t-elle pour objet de compenser les recrutements massifs auxquels vous avez procédé depuis le début de cette législature.

S'agissant des rémunérations, on peut affirmer qu'il n'y a pas eu de véritables discussions salariales avec les syndicats, et les membres de votre propre majorité vous en avaient fait le reproche, monsieur le secrétaire d'Etat.

Cette politique peut expliquer, là encore, le mécontentement de la fonction publique qui a conduit celle-ci à manifester publiquement au cours d'un mouvement de grève.

Rappelons, pour mémoire, que les traitements des fonctionnaires ont enregistré, après prélèvement obligatoire, une perte nette de 4 p. 100 en 1982 et de 5 p. 100 en 1983, tandis que cette baisse s'est accentuée en 1984.

Dans le budget de l'année précédente, rien, en effet, n'était prévu pour faire face à la hausse des prix et compenser la volonté publique de désindexation des rémunérations, conduite par le Gouvernement pour lutter contre l'inflation.

Finalement, le Gouvernement a décidé, le 1er novembre 1984, une augmentation de 2 p. 100 pour tous les fonctionnaires, ce qui compense bien faiblement les effets de la dépréciation monétaire sur leurs rémunérations.

Dans le budget pour 1985, les principes d'après lesquels sont évaluées les rémunérations publiques tendent à nier l'augmentation parallèle des prix et des rémunérations et constituent en fait une régression. Je veux parler du « maintien du pouvoir d'achat en masse » qui a été substitué au principe de « la réévalutation en niveau ».

Mais, au-delà des impératifs et des réalités budgétaires, c'est l'avenir même de la fonction publique qui est en jeu.

Certes, le changement d'appellation de votre département ministériel ne m'a pas échappé. Les réformes administratives ont disparu au profit de la simplification administrative, mais j'espère qu'il ne s'agit pas là, disons, du simple symbole d'une politique. En effet, vous vous êtes souvent attaché à souligner que les pouvoirs publics ont engagé un effort de réflexion incontestable sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la modernisation de notre fonction publique.

L'Etat doit veiller à adapter en permanence les missions de l'administration à l'évolution des problèmes de la nation, sans négliger l'importance du dialogue avec les personnels et la formation des agents.

Nous formulons toutefois le vœu que soit tirée la leçon d'expériences malheureuses.

Il n'est pas excessif de dire aujourd'hui que la création de la troisième voie d'entrée à l'E.N.A. n'a pas été un succès et j'ai même le sentiment qu'elle est sur le point de se traduire par un échec.

J'en veux pour preuve les résultats du dernier concours qui n'ont pas été, que je sache, satisfaisants. Je n'aurai pas la cruauté d'insister sur la médiocrité de ses résultats: en 1983, 10 reçus pour 41 candidats; en 1984, 7 reçus pour 33 candidats et 12 places offertes.

C'est pour cette raison du reste que, dès la genèse de cette réforme, je me suis montré comme un farouche partisan de l'abolition de la loi du 19 janvier 1983 qui a créé ce concours spécial et que je n'ai pas hésité, à l'époque, suivi en cela par plusieurs de mes collègues, à déposer une proposition de loi tendant à supprimer purement et simplement la troisième voie d'entrée à l'E. N. A.

Aujourd'hui, en tant que parlementaire, je ne peux que rester sensible à la réflexion qui a été élaborée sur la troisième voie par l'association des anciens élèves de l'E. N. A.

Cette réflexion approfondie a donné lieu à l'adoption d'un excellent rapport qui condamne sans appel l'institution de cette troisième voie comme une réforme qui s'est montrée inadaptée à assurer la véritable ouverture qui était escomptée de la fonction publique sur le monde extérieur.

Cette analyse — je rappellerai qu'elle a fait l'objet d'une adoption par l'assemblée générale de l'association des anciens élèves de cette école — ne se contente pas d'apporter des critiques au système que vous avez contribué à mettre en place.

Elle fait état de nombreuses suggestions et propositions destinées à rapprocher l'administration et les autres secteurs de la vie nationale sur lesquelles nous serions heureux de recueillir, monsieur le secrétaire d'Etat, votre sentiment.

Imaginer la fonction publique de demain ne doit pas distraire l'Etat de la nécessité qu'il y a d'adapter les statuts de certains corps de fonctionnaires en place.

Je veux parler ici du corps des attachés d'administration centrale dont la situation des personnels n'est pas toujours en rapport avec l'importance des responsabilités professionnelles qui leur sont confiées.

Il serait, en effet, paradoxal que ce corps de l'administration, qui compte plus de 4000 membres au sein des différents départements ministériels, subisse de plein fouet la rigueur de la politique de la fonction publique et n'obtienne aucun assouplissement des règles de mobilité d'emploi et aucun aménagement des débouchés de carrière.

Au terme de cette analyse, je suis entièrement persuadé qu'il appartient aujourd'hui à l'Etat d'imaginer la fonction publique de l'an 2000, tout en ne négligeant pas de rester à l'écoute des vœux exprimés par l'ensemble des catégories de fonctionnaires.

La première étape de cette noble tâche — permettez-moi une simple suggestion — pourrait conduire à lancer une sorte de large consultation nationale — « les états généraux de la fonction publique » — qui pourrait jeter les ponts nécessaires entre les différents agents de l'Etat au-delà des cloisonnements excessifs et pourrait établir les passerelles indispensables entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale.

Au-delà des réformes, le vrai débat porte sur l'avenir de la fonction publique en France: quelle place convient-il, en effet, d'accorder à l'administration dans notre pays? Et quel rôle convient-il d'assigner à la fonction publique au sein de la nation?

Débat récurrent, certes, mais qui appelle des mesures urgentes et conditionne déjà la fonction publique de l'avenir, à la préparation de laquelle nous nous sentons pleinement associés.

Tel est le sentiment que je tenais à exprimer dans ce débat, en mon nom personnel, et au nom de l'union centriste. (Applau-dissements.)

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué. Je voudrais répondre à Mme Beaudeau d'une façon très précise. Elle est intervenue essentiellement sur trois points d'inégale importance. Je vais répondre aux deux premiers rapidement.

Comme vous le savez, la notion de chef de famille a disparu de l'autorité parentale. C'est une chose que nous avons faite il y a quelque temps; elle demeure pour ce qui concerne la gestion des biens. Mais le règlement de cette affaire est en bonne voie. Le projet est chez M. le garde des sceaux. Je l'ai reçu pour étude. Il devrait venir en discussion dans le courant de l'année prochaine.

S'agissant du nom, c'est un projet qui chemine; il a rencontré des difficultés et il en rencontre encore, mais il faut savoir ce que cela signifie comme symbolique; je n'insiste pas.

Sur ce point, ma proposition vise à permettre aux parents de choisir le nom de leurs enfants, qui pourra éventuellement être composé de deux noms. Autour de cette idée simple que j'ai présentée et que je défends, je pense que nous progresserons et je crois que les mentalités évoluent aussi sur ce plan.

S'agissant du budget, je regrette quelque peu que vous l'ayez examiné aussi rapidement et que vous vous soyez arrêtée sur la décision froide et clinique de la diminution de 3 p. 100.

Mon ministère est un ministère de missions; il est en quelque sorte transversal, ce qui présente certes des avantages, mais aussi des inconvénients. Ainsi, je ne peux rien faire sans en discuter avec un certain nombre de mes collègues et sans, du même coup, les faire participer à mes efforts.

Je peux donc vous dire que, d'ores et déjà, sur deux projets que je suis en train de monter, l'un relatif à la filière électronique, destiné aux femmes adultes et aux jeunes et l'autre destiné aux femmes seules avec l'enfant, j'ai pu, grâce non seulement à une participation commune, mais aussi — je dois dire — à la bonne compréhension des députés, accroître mon budget de près de 20 millions de francs.

La diminution de 3 p. 100 représentait environ 3 500 000 francs, me semble-t-il. Si vous observez de très près la façon dont je travaille et ce que je peux faire, vous constaterez que ma méthode, qui consiste à intéresser au maximum les ministères concernés, me permet d'obtenir bien des résultats. Il en est ainsi pour la filière électronique autant que pour l'action que nous menons en faveur des femmes seules avec enfants; 700 d'entre elles ont été formées l'an dernier et trois fois plus devraient l'être l'année prochaine grâce à un montage spécial et au succès des actions pilotes. Les actions pilotes les plus performantes sont maintenant de plus en plus prises en charge par les autres départements ministériels. C'est un phénomème qu'il ne faut pas oublier.

Il ne faut pas oublier non plus les actions qui sont reprises par les régions. Je ne vous citerai qu'un seul exemple, celui du projet très important et très performant, intitulé « projet U.G.O. » — Université Grand Ouest — qui est monté avec notre déléguée régionale grâce à une très légère participation du ministère des droits de la femme, mais surtout grâce à une participation importante du fonds social européen — que j'ai obtenue du fait de la qualité de ce projet — et grâce à une participation des diverses régions. Dans les différentes régions, de plus en plus de stages de formation seront donc montés de cette façon avec des coparticipations financières.

Par conséquent, à la lumière de ce que je viens de vous dire, je ne vois vraiment plus de raisons objectives de refuser le budget que je vous propose sauf, évidemment, si vous aviez d'autres réserves à formuler à cet égard.

- M. André Labarrère, ministre délégué. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.
- M. André Labarrère, ministre délégué. Je rappellerai à M. Habert, pour qui j'ai beaucoup d'estime il le sait que nous avons une passion commune : la défense et la promotion de la francophonie.

Cependant, s'il est exagéré de dire — c'est vrai — que les crédits ont augmenté de 88 p. 100, il n'est pas moins exagéré d'affirmer que les crédits ont diminué. Mais, nous n'allons pas nous lancer dans un tel débat.

Vous avez raison quand vous dites que l'augmentation importante, qui est reconnue par certains, correspond, en fait, à un regroupement de crédits. Vous estimez donc que les crédits

destinés à la francophonie ont diminué; je considère pour ma part qu'ils ont augmenté de 4,5 p. 100. Ce qui est important, c'est que ce regroupement des crédits permettra — comme vous l'avez fait remarquer — une rationalisation de l'action. Je n'insiste pas davantage.

En ce qui concerne les organismes, je vous rappelle que celui qui a été créé par M. le Premier ministre, le 21 juin dernier, le comité consultatif de la langue française, tiendra bientôt une prochaine réunion.

Vous avez parfaitement raison de signaler que le haut conseil de la francophonie ne s'est pas encore réuni puisqu'il y manque des membres. Vous avez précisé, monsieur Habert, que cela faisait sept mois qu'il était dans les lymbes. Il faut se méfier des accouchements prématurés! Souhaitons, qu'à terme, dans les neuf mois, ce haut conseil sera installé.

En terminant, je tiens à souligner après vous l'intérêt de l'action menée par nos compatriotes, et par d'autres, en faveur de la langue française. Nous devons nous battre pour sa défense, car c'est une langue admirable qui permet non seulement des débats intéressants au Sénat (sourires), mais également d'imprimer la présence française dans tous les domaines.

- M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.
- M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je me dois d'apporter quelques réponses aux remarques pertinentes formulées par MM. Guillaume et Lacour.
- M. Guillaume a évoqué plusieurs problèmes extrêmement importants, et parmi eux celui d'une meilleure connaissance des rémunérations annexes de la fonction publique. A cet égard va être diffusé, si ce n'est déjà fait, un « jaune » budgétaire qui comporte un ensemble d'informations tout à fait nouvelles permettant une meilleure transparence des rémunérations annexes.

Nous faisons figurer, par exemple, dans ce document des informations qui, jusqu'à maintenant, n'étaient pas en possession du Gouvernement, concernant la distribution de ces rémunérations par département ministériel, par service extérieur et organisation centrale, par département ministériel et catégories A, B, C et D. Cette mesure répond à un souci tout à fait légitime d'une meilleure connaissance de sommes non négligeables incluses dans la masse de la rémunération de la fonction publique.

Le problème de la mensualisation a également été évoqué par M. Guillaume. Il est vrai que, dans ce domaine, un effort est souhaité par les retraités. Comme je l'ai indiqué à la tribune, nous avons l'intention de prendre en compte cette nécessité d'établir un calendrier d'une définition bouclée de la mensualisation dans le cadre des négociations que je vais engager.

En ce qui concerne les effectifs, je reviendrai sur les propos de M. Lacour. La formule qui a été utilisée est juste, à savoir qu'une « adaptation des effectifs aux besoins » est nécessaire. Je signale quand même que cette baisse que nous faisons jouer au moment des départs à la retraite — 5 475 agents administratifs — est très faible, si nous la comparons au nombre de ces agents.

Par ailleurs, nous avons bien le souci de prendre en compte les besoins supplémentaires éprouvés par certains départements ministériels clé, parmi lesquels on peut distinguer l'éducation nationale, et la formation professionnelle; notre souci est également de suivre l'évolution et la qualité du service rendu en liaison avec un effort important de modernisation des techniques et d'utilisation des nouvelles technologies de la bureautique.

Il serait tout à fait erronné de ne poser le problème qu'en terme d'effectif, il faut également le poser en terme d'évolution, de modernisation et de formation.

Monsieur Lacour, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous nous reprochez l'absence de discussions salariales. C'est une approche erronnée. J'ai pris le temps nécessaire pour rencontrer longuement les représentants de chacune des organisations syndicales — au moins deux fois — pour leur fournir l'ensemble de toutes les informations susceptibles de les aider à se forger une opinion. Je leur ai ouvert très largement les dossiers. Lorsque le moment est venu de définir les données de cette politique, je les ai informés sans essayer de leur faire croire que les contraintes permettaient une marge de jeu qui n'existait pas.

On ne peut faire appel au courage et à la lucidité et, en même temps, faire semblant de les refuser quand la nécessité les impose. Ma volonté de réguler totalement les relations avec les organisations syndicales ne peut, me semble-t-il, être mise en cause. Vous savez bien que, sous l'effet de certaines contraintes, le Gouvernement a été amené à prendre des décisions qui s'imposaient.

De la même manière, il faut bien prendre conscience du fait que l'approche en masse et en niveau, dans un contexte de lutte contre l'inflation, est socialement et économiquement la plus saine. C'est la seule approche qui permette de rendre compte de l'évolution réelle des salaires sur plusieurs années.

Je vous répète, monsieur Lacour, ce que j'ai déjà indiqué à la tribune : les documents que vous avez ou aurez en votre possession montrent bien que quelque chose a été fait non seulement avec courage — nul ne l'a nié — mais aussi avec la volonté d'être extrêmement raisonnable. Les chiffres en la matière ne sont pas discutables.

J'en viens au problème des attachés d'administration centrale, sur lequel M. Lacour a longuement insisté.

J'ai eu le souci de recevoir personnellement leurs représentants pour discuter directement avec eux.

J'ai reçu en particulier le 13 septembre une délégation de l'union générale des attachés d'administration menée par Mme Dallo. Nous avons fait le point sur les problèmes qui se posaient concernant le renforcement du caractère interministériel de la gestion du corps des attachés d'administration, le recul de la limite d'âge, l'élargissement du quota d'accès et l'accroissement des promotions d'attachés. Sur chacun de ces points, une réflexion est engagée et des études sont menées. Nous ne pourrons pas donner satisfaction sur chacun d'eux évidemment. Il est bien certain, par exemple, que dans le contexte de pause catégorielle, le problème de l'accroissement des promotions d'attachés au principalat pose de nombreuses difficultés. Mais nous essaierons au maximum de prendre en compte les réalités et les revendications telles qu'elles sont exprimées par la délégation de l'union générale des attachés d'administration.

Pour terminer, je répondrai à M. Lacour qui a évoqué le problème de l'administration publique de l'avenir et qui a souligné l'importance et la nécessité d'une évolution. Je suis tout à fait d'accord avec lui quant à cette nécessité. Croyez-moi, monsieur le sénateur, le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour prendre en compte les réalités d'aujourd'hui. Il s'efforce d'associer le plus largement possible à cette réflexion — c'est une innovation — l'ensemble des fonctionnaires et les organisations syndicales.

Est-il pour autant nécessaire de créer des états généraux? Nous n'en sommes pas là. L'idée n'est pas inintéressante, mais en tout état de cause, je puis vous assurer que cette évolution indispensable sera réalisée en pleine concertation avec les représentants des agents de la fonction publique.

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier les rapporteurs pour la qualité du travail qu'ils ont effectué ainsi que l'ensemble des intervenants pour les observations qu'ils ont formulées et dont nous pourrons tirer partie.

Vous me permettrez de revenir tout d'abord sur certains points, non pas sur ceux qui recueillent votre accord, mais sur ceux qui ont fait l'objet de remarques appelant une réponse de ma part.

Monsieur le rapporteur pour avis, vous avez regretté la baisse du nombre des apprentis et souligné que l'objectif pour 1985 était de l'ordre de 120 000 ou de 130 000 contrats d'apprentissage. Je vous ferai remarquer qu'il s'agit simplement du flux. En ce qui concerne le stock des contrats d'apprentissage — celuici durant deux ans — il s'élève à 220 000 apprentis et non pas à 200 000 comme vous l'avez dit. Je suis toutefois d'accord pour souligner que la formation dispensée par l'apprentissage est excellente, pratique, concrète et que l'on enregistre de bons résultats pour l'insertion professionnelle à l'issue de la période d'apprentissage. Soyez donc assuré de la volonté du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, de tout faire pour que cette voie demeure importante et soit reconnue localement au bénéfice des jeunes.

A propos des travaux d'utilité collective, sur lesquels j'ai remarqué qu'aucun des intervenants ne s'était attardé, sinon de façon incidente et assez rapidement — vous l'avez souligné vous-

même, monsieur le rapporteur pour avis — je tiens à dire que ce n'est sûrement pas l'utilisation en public de formules rapides et volontairement percutantes qui permettra de régler l'immense problème posé par la situation des jeunes demandeurs d'emplois.

Craignons, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'excès de simplification d'analyse n'aboutisse qu'à exclure un peu plus de jeunes de notre société, au moment même où ceux-ci ont avant tout et impérativement besoin de l'effort de solidarité auquel le Gouvernement appelle l'ensemble des responsables de ce pays.

D'ailleurs, n'y a-t-il pas dans cette attitude critique, trop schématique, l'expression d'un refus d'examiner la réalité ?

L'effort conduit à l'initiative de l'Etat et des partenaires sociaux — je pense en particulier à tout ce qui est fait en matière de formation en alternance — permettra de répondre aux besoins d'insertion professionnelle et de formation de centaines de milliers de jeunes. D'ici à la fin de 1985, le nombre de jeunes concernés sera à un niveau jamais atteint dans notre pays.

Donner les moyens de la liberté, donner les moyens d'insertion sociale et professionnelle aux jeunes, tel doit être notre objectif collectif; et vous l'avez très justement souligné, monsieur Courteau.

Les travaux d'utilité collective concourent à cet objectif et les premiers résultats qui ont été constatés sur le terrain prouvent que cette formule répond pour partie aux besoins des jeunes et pour partie à des besoins sociaux recensés, reconnus par les responsables des collectivités locales et par les responsables d'association.

Dans tout ce qui est entrepris, vous avez été plusieurs à souligner le phénomène quantitatif, l'importance du phénomène de continuité. MM. Marcel Debarge et Marcel Rigout, mes prédécesseurs, ont tracé une voie que je m'efforce de suivre et je tiens à leur rendre hommage pour le travail qu'ils ont effectué.

L'allusion que vous avez faite, monsieur Madelain, à tel ou tel aspect ponctuel simplifie trop les questions pour pouvoir être retenue. Depuis trois ans, aucun des responsables de ce département ministériel n'a eu d'autres soucis que ceux du Gouvernement, c'est-à-dire le développement de la formation des jeunes et la contribution de la formation à la modernisation des activités industrielles et tertiaires.

Je retiendrai, mesdames, messieurs les sénateurs, les observations positives qui ont été présentées par plusieurs d'entre vous sur l'effort mené par l'A.N.P.E., dans les permanences d'accueil, d'information et d'orientation et dans les missions locales. L'action de ces organismes sera développée en 1985. Elle constitue la condition de réalisation de nos objectifs en faveur des jeunes et je tiens ici à rendre un hommage tout particulier à l'action et à l'effort quotidien de l'ensemble des animateurs de ces organismes administratifs et de ces associations.

Sans revenir sur les détails du budget — que j'ai déjà eu l'occasion de préciser dans mon exposé introductif — je rappelle que l'A.F.P.A. n'a pas été soumise totalement, pour 1985, aux mêmes effets de rigueur budgétaire que ceux appliqués dans un certain nombre d'autres organismes.

Ce fut un choix délibéré du Gouvernement au moment de l'élaboration de la loi de finances, ce fut également un choix délibéré de l'Assemblée nationale qui a accepté d'abonder de 15 millions de francs les crédits d'équipement de l'organisme. Ce fut la constatation du conseil d'administration de cette association qui, réuni hier pour examiner les premiers éléments relatifs au budget de 1985, a émis à une très large majorité un vote positif.

Soyez assurés, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'effort de modernisation et d'adaptation en vue d'améliorer le travail de l'A.F.P.A., qui a été conduit depuis trois ans, sera poursuivi en 1985.

Enfin, plusieurs orateurs ont souligné que la formation professionnelle disposera, en 1985, de moyens accrus propres à répondre aux exigences de la formation des jeunes demandeurs d'emploi et aux nécessités de la mutation du pays.

Les observations du rapporteur relatives à l'effort de simplification et de poursuite des formules de formation qui ont montré leur efficacité recueillent tout à fait mon approbation.

Pendant l'année 1985 — et nous l'évoquions tout à l'heure avec ma collègue, Mme Roudy — nous effectuerons plusieurs analyses du bilan de certains systèmes et de types de formation afin de pouvoir retenir pour 1986 les plus opérationnels et les mieux adaptés aux besoins des jeunes et de l'insertion professionnelle. Au terme de ce débat, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis persuadé que cet enjeu fondamental pour la jeunesse et l'avenir du pays que représente la formation professionnelle ne saurait être ignoré et laisser indifférente la sagesse de votre Haute Assemblée.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre : I. — Services généraux, et figurant aux états R et C

Le vote sur ces crédits doit être réservé jusqu'à l'examen des crédits de l'économie sociale.

Article 36.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 77 979 198 F. »

La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, alors qu'on aurait pu se réjouir des progrès enregistrés par le budget de la formation professionnelle lors des trois années précédentes, il nous semble, contrairement à ce que vient de dire M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, que le budget de 1985 marque un infléchissement. Cet infléchissement est d'autant plus préoccupant qu'il concerne non seulement le volume relatif des crédits mais aussi, pour ne pas dire surtout, leur affectation.

Le Gouvernement tente d'expliquer cet infléchissement en avançant la nécessité de provisions nouvelles qui ont dû être constituées ou de manque à gagner en recettes fiscales. Il en va ainsi des 1 200 millions de francs destinés à financer à la suite des modifications intervenues dans le régime de l'U. N. E. D. I. C., des actions en faveur des chômeurs en formation.

De même, on enregistre une diminution de 1900 millions de francs de recettes due à la défiscalisation du 0,1 p. 100 additionnel à la taxe d'apprentissage et du 0,2 p. 100 sur la participation des entreprises à la formation professionnelle des adultes.

Certes, le transfert de charges de l'U.N.E.D.I.C. à l'Etat pour la formation des chômeurs et la restitution du 0,1 p. 100 et du 0,2 p. 100 au patronat pour la formation des jeunes avaient des incidences prévisibles sur le budget général de la formation professionnelle.

Etait-il nécessaire d'en amortir les effets immédiats sur ce seul budget, au moment où l'on proclame l'importance décisive de la politique de formation professionnelle?

Mais notre inquiétude est tout particulièrement motivée par la redistribution interne des crédits en faveur de formations peu qualifiantes et dépourvues de débouchés professionnels.

Autant nous avons salué et soutenu les efforts accomplis avec les stages 16-18 ans et 18-21 ans dans le sens de l'acquisition d'une qualification, puis d'un métier, par le montage concerté de ces actions de formation associant tous les intéressés, autant nous regrettons la mise en œuvre d'opérations telles que les T. U. C. dont le profil très bas n'a vraiment que peu à voir avec une politique de formation à hauteur des exigences de notre époque.

Autant nous avons salué et soutenu le développement des contrats emploi-formation qui, comme leur nom l'indique d'ailleurs, avaient de bonnes retombées à la fois sur la qualification et l'ancrage dans l'emploi des jeunes, autant le développement des stages d'initiation à la vie professionnelle — chers à M. Gattaz — nous semble tourner le dos à la fois à une bonne qualification et à une politique d'emploi stable. Pourtant, la loi Rigout, votée le 24 février 1984, offre d'autres possibilités.

Ainsi donc, ce budget traduit le souci de faire plus du nombre que d'investir dans la qualité. Cette politique à très court terme, pour ne pas dire à courte vue, engage dangereusement l'avenir.

Nous ne sous-estimons pas l'urgence qu'il y a à répondre à la situation dramatique de centaines de milliers de jeunes, mais les leurrer aujourd'hui, en leur imposant le choix entre chômage et emploi précaire permanent, comporte des risques graves pour eux et pour la société.

Le vrai réalisme en matière de formation professionnelle, c'est l'ambition d'une bonne qualification pour tous.

Notre préoccupation grandit lorsque nous lisons les textes récents du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et technologique, qui nous paraissent, l'un et l'autre, évoquer la perspective d'un enseignement à trois vitesses: la première vitesse, résultat d'une voie de formation des élites de la sixième à l'université et aux grandes écoles; la deuxième, une filière de formation technique et professionnelle, articulée avec le système éducatif; et, enfin, la multiplication des stages ou T. U. C. pour une masse de jeunes définitivement écartés des voies normales du service public de formation.

Nous sommes contraints d'émettre une appréciation tout aussi sévère sur la partie formation des adultes. Certes, la dotation de décentralisation de la formation professionnelle augmente de 6,5 p. 100, mais chacun sait que cela ne couvre pas le taux de l'inflation. Il y aura donc régression de fait au moment où la décentralisation transfère des responsabilités accrues aux régions.

Autre préoccupation : les fonds réservés à l'équipement de l'A. F. P. A. subissent, par rapport à 1984, une réduction de 10 p. 100 pour les autorisations de programme et de 21 p. 100 pour les crédits de paiement, alors qu'on demande à cette organisation de fournir un effort important dans les reconversions de main-d'œuvre.

Si vous avez l'intention, monsieur le ministre, de poursuivre et de mettre en œuvre les projets de rénovation et de modernisation de l'A. F. P. A. annoncés par votre prédécesseur, et nous le souhaitons vivement, nous craignons fort que le budget pour 1985 ne puisse être l'outil indispensable.

Parmi les éléments d'issue à la crise économique, sociale, politique et morale qui secoue notre pays, le développement des hommes et donc la formation professionnelle ont un rôle décisif à jouer. Nous avons souvent entendu, ces dernières années, le Président de la République lui-même l'affirmer avec force.

Le groupe communiste constate malheureusement que le budget de la formation professionnelle pour 1985 est loin de répondre à ces exigences. Ce n'est pas un budget pour l'avenir; c'est à peine un budget de survie. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. Par amendement n° II-89, M. Poncelet et les membres du groupe du R. P. R., apparentés et rattachés administrativement proposent de réduire ces crédits de 9 300 000 francs.

La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Depuis 1948, les organes de presse de toutes tendances, à l'exception, bien sûr, de ceux spécialisés dans la pornographie, profitent de certains avantages: d'une part, une réduction de 50 p. 100 sur les frais de transport par la S. N. C. F. pour l'expédition des journaux et surtout pour le retour des invendus et, d'autre part, une réduction sur les frais téléphoniques.

Or nous nous apercevons que, dans le projet de loi de finances pour 1985, figure, au chapitre 41-03, une réduction de 4550 000 francs pour la S.N.C.F., soit 3,96 p. 100 et, au chapitre 41-04, une réduction de 4750 000 francs pour les communications téléphoniques, soit 9300 000 francs au total.

Ces facilités étaient destinées spécialement à réduire les prix des journaux de façon à en faciliter la mise à la disposition du lecteur. Si la subvention est réduite de 4550 000 francs pour la S. N. C. F. et de 4750 000 francs sur les communications téléphoniques, il faudrait faire disparaître du budget du Premier ministre, qui supporte le coût de cette opération, la somme de 9300 000 francs puisque les avantages accordés à la prsese ont été réduits de cette somme.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement puisqu'il porte sur des crédits de l'information et que ceux-ci ont été examinés le 24 novembre dernier.

Dans la mesure où il s'agit d'une réduction indicative de crédits, je pense que M. Valcin retirera son amendement après avoir entendu les explications du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. André Labarrère, secrétaire d'Etat. Je remercie M. Valcin de son courage puisque M. Poncelet n'est pas venu défendre son amendement. (Sourires.) Je comprends M. Poncelet, que j'aime bien par ailleurs, puisqu'il a été mon prédécesseur au ministère chargé des relations avec le Parlement.

- M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, il s'agit d'un amendement du groupe R.P.R., tout membre de ce groupe peut donc le défendre.
- M. André Labarrère, secrétaire d'Etat. C'est un amendement déposé par M. Poncelet. Je regrette qu'il ne soit pas là. Je le dis amicalement car je connais les charges de M. Poncelet.
- Je peux cependant, monsieur le président, souligner le courage de M. Valcin. C'est normal. En effet, proposer un amendement qui diminue aussi fortement les crédits de la presse, il faut le faire!

Comme l'a dit très justement M. le rapporteur spécial, l'amendement est tardif, il aurait dû être déposé au moment de la discussion du budget de la communication.

Je ne veux pas être cruel, mais quand même c'est un des gouvernements que vous avez soutenus, monsieur Valcin, qui a supprimé les aides fiscales à la presse et c'est nous qui les avons rétablies!

Les aides directes de l'Etat sont importantes : 5,8 milliards de francs; elles placent la France au premier rang des pays démocratiques pour l'aide à la presse et aux lecteurs.

Le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger a vu ses crédits augmenter de 5,2 p. 100. Je rappelle qu'en 1984 ce fonds avait bénéficié d'une augmentation de 56 p. 100.

Les crédits du fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires sont augmentés de 26,6 p. 100, pour tenir compte du fait qu'un journal de plus est concerné par l'attribution des crédits de ce fonds.

Certes, monsieur Valcin, les crédits relatifs au remboursement du transport de presse par la S.N.C.F. diminueront de 3,96 p. 100. Mais cette diminution pourra être en partie rattrapée au moment de la négociation d'une nouvelle convention avec la S.N.C.F., en raison de son changement de statut — elle est devenue, vous le savez, un établissement public à caractère industriel et commercial le 1° janvier 1983. Le service juridique et technique de l'information est actuellement en pourparlers avec les différents interlocuteurs intéressés pour l'élaboration de cette nouvelle convention.

Monsieur Valcin, nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons défendre une presse libre, et de la part du Gouvernement c'est courageux, compte tenu de ce qui se passe dans la presse à l'égard du Gouvernement. Nous la défendons cependant.

Aussi, je suis persuadé que vous rendrez les armes à votre collègue M. Guillaume et que vous retirerez cet amendement. Ce faisant, vous soulageriez, je crois, M. Poncelet et, par conséquent, M. Carous et le groupe du R.P.R.!

M. le président. N'associez pas mon nom à un groupe politique quand j'occupe ce fauteuil, je vous prie, monsieur le ministre.

Monsieur Valcin, l'amendement est-il maintenu?

M. Edmond Valcin. Monsieur le ministre, je n'ai pas eu le sentiment qu'il m'aie fallu un courage extraordinaire pour défendre cet amendement. D'ailleurs, M. Poncelet aurait été très à l'aise, j'en suis convaincu, pour le défendre. N'est-il pas un spécialiste de toutes ces questions?

J'aurais voulu trouver dans le budget des services du Premier ministre, dont les recettes sont maintenues, des dépenses correspondantes à celles de l'année dernière. Or vous réduisez les dépenses et conservez cependant les recettes pour un montant de 9 300 000 francs. Vous n'avez plus besoin de cette somme, puisque vous ne la répercutez pas sur les personnes que vous voulez aider!

C'est là une raison suffisante pour que je maintienne cet amendement.

M. Michel Miroudot. Très bien!

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je voudrais simplement dire que, puisqu'il tend à une réduction de crédits, le groupe communiste votera contre cet amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-89.

(L'amendement n'est pas adopté.)

- M. André Labarrère, ministre délégué. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. André Labarrère, ministre délégué. La sagesse du Sénat ne m'étonne pas. Supprimer des crédits pour la presse eût été dommage!
 - M. le président. Le vote sur les crédits du titre III est réservé.
 - « Titre IV, plus 537 084 081 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Le vote sur les crédits du titre IV est réservé.

Article 37.

ETAT C

- M. le président. « Titre V. Autorisations de programme, $11\,560\,000$ francs ;
 - « Crédits de paiement, 5 750 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Le vote sur les crédits du titre V est réservé.

- « Titre VI. Autorisations de programme, 292 239 000 francs;
- « Crédits de paiement, 128 468 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Le vote sur les crédits du titre VI est réservé.

Economie sociale.

- M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre :
- I. Services généraux : économie sociale.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (économie sociale). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'essaierai d'être bref en présentant le budget de mon secrétariat d'Etat, bien qu'il s'agisse d'un budget important. C'est en effet, la première fois dans l'histoire de la République qu'existe un secrétariat d'Etat à l'économie sociale. Je remercie d'ailleurs la Haute Assemblée et sa commission des finances de continuer à publier un rapport spécial sur les crédits de l'économie sociale, alors que ceux-ci sont aujourd'hui insérés dans le budget des services du Premier ministre.

Ma mission s'appréhende d'un double point de vue : le développement de l'économie sociale, d'abord, au sens juridique du terme, c'est-à-dire coopératives, mutuelles et associations ; le micro-développement local, ensuite, c'est-à-dire ce mouvement de renaissance de l'esprit d'initiative et de l'esprit d'entreprise où l'économie sociale a sa place, ainsi que toutes les autres formes d'organisation de l'entreprise.

En ce qui concerne le développement de l'économie sociale, il s'agit pour moi de continuer le travail commencé depuis 1981, qui a pour but de donner à l'économie sociale la possibilité d'être considérée en tant que partenaire économique comme les autres, disposant des mêmes droits et des mêmes devoirs que les autres acteurs économiques. Il n'est donc effectivement pas question, monsieur le rapporteur, d'accorder des privilèges injustifiés aux entreprises d'économie sociale, mais de leur permettre d'accéder aux mêmes procédures de soutien et d'aide que celles qui existent pour les P. M. E. P. M. I. classiques. Les entreprises d'économie sociale sont des entreprises comme les autres ; elles sont confrontées aux mêmes nécessités de rigueur et de rentabilité.

Il s'agit d'abord de voir comment rentrent dans les faits les différents textes législatifs récents, qui ont permis à l'économie sociale, après 1981, sous la responsabilité, d'abord, de Michel Rocard, puis de Jean Le Garrec, de se faire reconnaître comme partenaire économique responsable et majeur.

La mise en œuvre du compte satellite de l'économie sociale est enfin chose faite; nous pourrons, dans les années qui viennent, mieux cerner le poids économique de ce secteur souvent mal défini et mal connu.

La loi du 20 juillet 1983 adoptée par le Sénat à l'unanimité, je tiens à le rappeler, est aujourd'hui totalement applicable; le dernier décret concernant la révision coopérative est paru au Journal officiel voilà quelques jours.

Un autre dossier est en passe d'être réglé de manière satisfaisante grâce aux dispositions contenues dans la loi de juillet dernier sur le développement de l'initiative économique : il s'agit du problème délicat de la transmission d'entreprises, que rend possible la formule de la transmission de l'entreprise à ses salariés, regroupés en coopérative. Certes, les 3 000 entreprises sans successeurs ne seront pas toutes sauvées, mais il s'agit là d'une piste très importante pour la préservation d'un certain nombre d'emplois. C'est une solution parmi d'autres.

Les verrous législatifs et fiscaux ont sauté; il s'agit maintenant de faire entrer ces dispositions dans la réalité. C'est un des axes de développement essentiels adoptés par le mouvement des coopératives ouvrières de production lors de son dernier congrès. Les problèmes ne sont pas simples, car il faut encore définir et mettre en œuvre des actions de promotion, de véritable marketing de cette nouvelle opportunité qui peut s'offrir aux salariés et aux cadres qui le souhaitent.

Il s'agit, ensuite, de permettre aux structures de l'économie sociale d'aborder avec confiance la nécessaire modernisation qui attend tous les agents économiques de ce pays. Pour avoir rencontré les grandes fédérations de la mutualité, de la coopération et du monde associatif, je sais en particulier quelle importance elles accordent toutes à la formation des hommes et des femmes responsables de ces mouvements. Je ferai tout pour que les militants, les sociétaires, les administrateurs soient mieux préparés aux grands enjeux économiques de demain. J'ai déjà précisé que j'étais prêt à étudier toute proposition allant dans le sens d'une meilleure adaptation des structures de l'économie sociale aux changements à venir. D'importants travaux sont d'ailleurs en cours au comité consultatif de l'économie sociale, en particulier sur les problèmes de formation et d'innovation.

Concrètement, deux contrats de plan sont en préparation, le premier avec le comité de liaison des boutiques de gestion, très présent sur le terrain auprès des jeunes créateurs et des jeunes entrepreneurs; le second avec la confédération générale des S. C. O. P. sur des objectifs de modernisation très précis.

Je veux par ailleurs aider les grands mouvements de l'économie sociale à conquérir de nouveaux espaces. Je pense en particulier à la coopération artisanale, qui est en train de se développer d'une façon intéressante, à la coopération d'entreprises, aux services de voisinage, de loisirs, ou encore à l'insertion des catégories défavorisées, car l'économie sociale, c'est d'abord la solidarité.

Je veux ensuite renforcer les liens entre les familles de l'économie sociale et faire jouer entre elles des solidarités, en particulier par l'installation des outils régionaux de l'économie sociale. Dans le cadre des contrats Etat-région, ce sont onze outils régionaux de développement de l'économie sociale qui se mettent en place au niveau régional.

Sur le plan national, les unions d'économie sociale sont une structure juridique adaptée à un travail en commun entre les familles de l'économie sociale et éventuellement d'autres partenaires — collectivités locales ou personnes physiques. C'est une nouvelle formule juridique intéressante, qui peut permettre des réalisations tout à fait concrètes sur le terrain.

Je veux, enfin, poser clairement certains problèmes de financement, en particulier en ce qui concerne les associations. Ce dossier est, à mes yeux, très important, car le secteur associatif est très créateur d'emplois à l'heure actuelle. La dynamique associative permet chaque jour de conquérir de nouveaux champs d'activités dans les domaines de la formation, de la communication, du tourisme et des loisirs, de l'insertion des jeunes ou des services aux employeurs et du développement local.

Il me semble donc tout à fait opportun que le développement des associations puisse être encouragé tant au plan de l'exercice de leurs responsabilités et de leur capacité d'initiative qu'au plan économique. C'est un fait, aujourd'hui, que, de plus en plus, les responsables des associations, pour atteindre leur objet social, sont amenés à poser certains problèmes en termes comparables à ceux des entreprises.

C'est dans ce sens que j'accorde un prix tout particulièrement important à ce que des améliorations sensibles soient apportées au mode de financement des associations.

Plusieurs solutions peuvent être proposées; certaines sont déjà mises en œuvre.

J'évoquerai d'abord le rapport Bloch-Lainé récemment présenté. Un grand nombre d'associations, je le sais, attendent que ce rapport ait des suites. Elles ont déjà des projets pour

investir et diversifier leurs activités. Elles ont donc besoin de plus de fonds propres, alors même que les sources traditionnelles ont tendance à diminuer.

La création récente du fonds de développement de la vie associative, qui vient de faire l'objet d'une décision interministérielle, permettra de financer des actions de formation des responsables associatifs ainsi que des audits, des expertises et des conseils.

Vous le voyez, l'attention que mon secrétariat d'Etat porte au développement des associations et l'effort accru que va consentir le Gouvernement témoignent de l'intérêt porté par celui-ci à des structures qui sont porteuses de rassemblement, d'initiatives et de dialogues.

Je souhaite que les mouvements de l'économie sociale s'impliquent dans le micro-développement local. Nous touchons là au deuxième volet de la mission de mon département, qui est d'impulser toutes les initiatives locales. Celles-ci constituent, en effet, sur le terrain, une des réponses à la crise grâce à l'émergence d'un nouveau type d'activités et à l'apparition d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Une prise de conscience réelle s'opère, aujourd'hui, dans ce sens. Je le constate quotidiennement.

Encore faut-il que sur le terrain se créent les conditions de cet épanouissement, les conditions de l'émergence de ces nouvelles entreprises.

Aussi me suis-je fixé quelques priorités.

Impliquer l'appareil d'Etat aux côtés de créateurs et de nouveaux entrepreneurs, un appareil d'Etat qui doit être résolument incitatif, attentif aux demandes et qui doit essayer de toutes ses forces d'aider la création.

Renforcer les politiques décidées par les conseils régionaux qui ont souvent mis en place des outils tout à fait adaptés au micro-développement, outils tant financiers, techniques, qu'humains.

Appuyer les structures qui se révèlent particulièrement efficaces dans le conseil, le soutien et l'accompagnement aux nouveaux entrepreneurs. Je citerai les chambres consulaires, les comités d'expansion, les agences de développement, les associations de pays ou les boutiques de gestion.

Repérer toutes les innovations créatrices d'activités: des accords seront conclus à cette fin avec des organismes spécialisés, tels que l'A. N. V. A. R., le C. N. R. S., des laboratoires ou des universités. Cinq contrats de ce type seront passés en 1985.

Bâtir de nouvelles relations de solidarité en faveur du développement des initiatives locales, avec certains agents particulièrement concernés.

On voit, à l'heure actuelle, dans certains bassins d'emploi, dans certaines régions, dans certains cantons, naître une approche tout à fait intéressante. Il s'agit de regrouper sur un même projet de développement non seulement des élus, des responsables administratifs, les chambres de commerce, les chambres de métiers ou d'agriculture, mais également de nouveaux entrepreneurs, voire des grands groupes industriels, qui participent de plus en plus à la dynamisation de certains tissus locaux, ou de certains grands groupes financiers qui ont toujours eu une vocation pour intervenir dans le développement local.

Cette démarche s'appelle le partenariat. Elle portera, en 1985, sur une vingtaine d'expériences locales qui seront lancées pour faire coopérer, sur un projet commun de développement, l'ensemble des responsables économiques. Je conduirai cette démarche en collaboration avec tous les autres ministères concernés.

Enfin, dernier axe de travail, il n'est pas le moins important : mobiliser les financements. Une mission particulière a été confiée à mon secrétariat d'Etat en ce qui concerne les conditions de développement de l'épargne de proximité.

En effet, les jeunes créateurs, les jeunes entrepreneurs doivent trouver sur place les moyens de leurs investissements et de leur développement. Cette étude est en cours. Ses résultats devraient être présentés à nos partenaires à la fin de l'hiver.

Le programme interministériel de création d'emplois d'initiative locale, qui portera, en 1985, sur 5 000 emplois, sera réorienté vers le soutien aux créations de type micro-économique associant les acteurs locaux.

Je préside, en effet, le groupe interministériel de pilotage des E. I. L. Je réponds, à ce titre, aux préoccupations légitimes exprimées par M. Souvet, rapporteur de la commission des finances sur le budget travail-emploi. Ainsi, par des structures de conseil efficaces, par de nouveaux financements appropriés, en ayant la volonté de le faire, nous pouvons préparer la nouvelle moisson d'entreprises et d'activités qui fera la richesse de la France de demain et qui permettra de réaliser le redressement national. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Fernand Lefort, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Après avoir entendu M. le secrétaire d'Etat à l'économie sociale, et étant donné la briéveté du temps de parole qui m'est imparti, je me permettrai de vous renvoyer à mon rapport écrit en ce qui concerne la description des crédits dont dispose le secrétariat d'Etat à l'économie sociale, me contentant de vous faire part des principales observations qu'appelle, de la part de votre commission des finances, l'évolution de ce budget en 1985.

Malgré la forte augmentation dont ils font l'objet, les crédits de l'économie sociale atteignent un montant dont la faiblesse ne reflète pas l'importance et l'utilité de ce secteur pour la collectivité nationale.

Toutefois, votre commission, en raison de l'intérêt qu'elle porte à l'économie sociale et dont témoigne le rapport spécial qu'elle lui consacre, entend formuler des recommandations et demander des explications sur l'utilisation des crédits concernés.

Les recommandations ont un caractère général: elles ont trait à la place qui doit être celle de l'économie sociale dans notre société, aux critères de distribution et au contrôle de l'utilisation des subventions attribuées à ce secteur, enfin à la coordination entre l'action du secrétariat d'Etat et de la délégation interministérielle et celle d'autres administrations.

Concernant la place de l'économie sociale dans notre société, votre commission observe que ce secteur voué, actuellement, à demeurer marginal doit conserver sa spécificité sans pour autant que des avantages injustifiés lui soient conférés.

Ce juste milieu entre banalisation et privilèges a jusqu'ici été respecté. Votre commission souhaite qu'il continue à en être ainsi, comme M. le secrétaire d'Etat l'a indiqué tout à l'heure.

Certes, des avantages fiscaux, une aide en fonds propres et une adaptation de leur statut ont été accordés aux entreprises d'économie sociale. Il s'agissait là de permettre la survie d'un secteur handicapé par des règles de fonctionnement inadaptées et par la méfiance manifestée à son égard par les institutions financières.

Concernant les subventions aux organismes d'économie sociale, votre commission est hostile à tout saupoudrage.

Elle estime donc que le Gouvernement doit faire preuve de sélectivité dans la distribution des aides à ce secteur, en se fondant sur l'efficacité des bénéficiaires.

Cela suppose que ces derniers acceptent, comme le recommande la Cour des comptes, de souscrire des engagements par voie de conventions et se soumettent à un contrôle de l'utilisation des subventions qu'ils reçoivent.

La dernière recommandation de votre commission concerne la coordination entre la délégation interministérielle et d'autres administrations chargées d'actions complémentaires ou voisines.

Vous avez reçu, monsieur le secrétaire d'Etat, mission de proposer des mesures propres à encourager l'esprit d'entreprise, à stimuler les initiatives et les innovations et à soutenir la création de formes nouvelles d'activité, notamment lorsque celles-ci contribuent au développement des économies locales.

Beaucoup d'administrations ont des attributions similaires.

Le décret du 7 août 1984 précise d'ailleurs que vous devez exercer vos nouvelles fonctions « en liaison avec les autres départements ministériels ». Ce même décret vous confie, dans ce domaine, un rôle de coordination. Il précise que vous disposez à cet effet « en tant que de besoin » de différents services. Mais certains de ces services, comme la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, ont euxmêmes une vocation interministérielle.

Votre commission souhaite donc que la spécificité de l'action de chacun soit mieux définie, ce qui devrait permettre une coordination interministérielle plus efficace.

Les explications que votre commission a souhaité recevoir concernent, elles aussi, les nouvelles attributions du secrétariat d'Etat à l'économie sociale.

Votre commission constate que le budget de l'économie sociale ne comporte pas de chapitre lui permettant de verser directement des subventions d'investissement aux entreprises.

Elle s'est interrogée, dans ces conditions, sur la façon dont le secrétariat d'Etat affectera le supplément de moyens dont il dispose à l'exercice de ses nouvelles missions. Ces dernières ont appelé, en outre, de sa part des demandes de précisions.

Quelles sont, par exemple, « les formules nouvelles d'activité » qui, selon le décret du 7 août 1984, doivent contribuer au développement des économies locales ?

Il serait souhaitable d'avoir des exemples de projet de « micro-développement local » dont vous avez parlé.

Votre commission ne manquera pas de considérer avec intérêt certaines des réponses que vous avez déjà apportées lors de votre première intervention. Elle demande au Sénat d'adapter les crédits de l'économie sociale, car il ne convient pas de désavouer l'esprit de solidarité, d'initiative et de responsabilité dont font preuve les mouvements d'économie sociale. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord, au nom de mon groupe, regretter le peu de temps dont nous disposons pour débattre d'un sujet important, mais aussi me féliciter que ce débat ait lieu.

Je ne veux pour preuve de cette importance que les effectifs occupés par ce secteur méconnu, qui se montent à un million de salariés, dont 65 p. 100 dans le secteur associatif et 20 p. 100 dans le secteur coopératif, notamment dans les coopératives agricoles.

L'évolution des crédits de votre ministère pour 1985 symbolise l'intérêt porté à l'économie sociale, puisque les moyens de fonctionnement augmentent de 7,6 p. 100, hausse supérieure à celle de la moyenne des départements ministériels, et que les crédits de subventions sont triplés, progression qui correspond à l'élargissement de vos compétences aux formes nouvelles d'activité contribuant au développement local et aux actions en faveur de l'emploi des jeunes.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je me vois contraint d'opérer un choix parmi l'ensemble des centres d'intérêt de l'économie sociale et je ne parlerai pas, tout en le regrettant, des grands secteurs prestigieux que sont la mutualité et la coopération.

Vous ne serez pas surpris qu'en tant qu'élu local mon intervention se porte tout naturellement sur le micro-développement local et sur la place importante que doit y prendre l'économie sociale sous ses formes traditionnelles ou récentes.

Il paraît particulièrement souhaitable, face à la véritable explosion d'initiatives et de projets de création d'entreprise à laquelle nous assistons localement, d'offrir à tous ceux qui accomplissent cet effort l'appui d'une structure d'accompagnement à leur démarche.

Les formes d'intervention de l'économie sociale — réseau multiforme — doivent se situer le plus près possible de la réalité locale et des intéressés.

Il convient, en ce domaine, de privilégier la souplesse, la légèreté, de prévoir une organisation apte à répondre de la façon la mieux adaptée à des demandes variées, pour des entreprises par essence différentes, qu'elles soient de type coopératif, mutualiste ou associatif.

Des structures sont souvent nées pour accompagner ce mouvement et celui de la création d'entreprises artisanales. Je pense notamment aux comités d'expansion et aux diverses associations pour le développement économique qui assurent une présence efficace aux côtés des « décideurs ».

Je ne voudrais pas oublier non plus les groupements d'artisans, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers, qui mettent largement leurs moyens au service de la création d'entreprise, ainsi que les sous-préfectures dans nos régions rurales qui, malgré des moyens souvent trop limités — et qu'il faudra absolument renforcer — notamment en experts susceptibles de réaliser des diagnostics sur les potentialités économiques de la micro-région, accomplissent un travail considérable de soutien aux initiatives des élus et des créateurs.

Ainsi, entre élus, représentants de l'Etat et chefs d'entreprises déjà installées, peut se créer une dynamique qui favorise l'éclosion de nouveaux projets et qui veille à leur éviter les pièges que recèle toute démarche économique.

Les nouveaux entrepreneurs du développement local ont besoin d'un climat propice en ces temps de crise et d'une aide sélective au moment décisif. C'est tout à l'honneur du Gouvernement que vous représentez, monsieur le secrétaire d'Etat, de les leur apporter. Ce faisant, vous faites œuvre de modernité.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour souligner tout l'intérêt de ces structures associatives appelées « boutiques de gestion », au nombre d'une quarantaine actuellement, qui s'attachent à susciter et à soutenir la création de microentreprises.

En plus des financements proprement dits, pour lesquels vous vous efforcez de susciter l'intervention des groupes financiers et industriels, les créateurs ont besoin d'informations, d'expertises, de formation à la gestion de leur entreprise. Nous savons que c'est souvent là que les plus grands risques se présentent.

C'est pourquoi il me paraît primordial de développer et de multiplier de telles structures, à la fois légères — deux ou trois salariés par unité — insérées dans les réseaux d'élus et de professionnels — banquiers, juristes, comptables — et donc susceptibles de les mobiliser autour d'un projet commun et fiable, dans un cadre géographique restreint.

Cependant, je vous poserai une question, monsieur le secrétaire d'Etat: comment cette initiative s'articule-t-elle avec l'agence nationale de la création d'entreprise?

Après ce qui a été un survol trop rapide d'un sujet si vaste et que sa diversité elle-même rend si intéressant, je conclurai en disant que, par votre action, vous apportez votre pierre à la lutte en faveur de l'emploi et que vous contribuez à rendre vivant l'esprit d'initiative.

Autant de raisons pour lesquelles, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voterons votre budget. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

- M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.
- M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, je voudrais répondre brièvement à MM. Lefort et Delfau.

Monsieur Lefort, j'ai été extrêmement sensible à la description que vous avez faite de l'économie sociale et des valeurs qu'elle porte. Je dois vous dire à quel point je suis persuadé, moi aussi, que la coopération, la mutualité et le mouvement associatif sont porteurs de ces valeurs de solidarité si nécessaires en période de crise économique, sans oublier les valeurs de responsabilité puisque ces mouvements sont effectivement gérés par les sociétaires eux-mêmes.

L'économie sociale est également un facteur de création, car il est bien vrai qu'à l'heure actuelle la mutualité, la coopération et le mouvement associatif dans ce pays répondent concrètement, sur le terrain, à un certain nombre de besoins et créent de nouvelles activités, de nouveaux services. Ils le font avec une très bonne connaissance des hommes et des problèmes.

Les responsables des différentes familles de l'économie sociale que j'ai rencontrés ne m'ont pas demandé d'intervenir en leur accordant des crédits de fonctionnement; ils ont toujours attiré mon attention sur des objectifs extrêmement précis. C'est ainsi que, pour eux, la priorité des priorités est constituée par la formation des hommes. En effet, le mouvement mutualiste, par exemple, ne pourra bien fonctionner, face aux nouveaux enjeux qui l'attendent en cette fin de siècle — je pense aussi à la coopération agricole, ouvrière ou artisanale, aux coopératives de consommateurs, à la coopération bancaire ou au mouvement associatif, — que si ses responsables sont bien formés et prêts à exercer leurs responsabilités.

Les familles de l'économie sociale m'ont demandé d'intervenir sous forme de convention; c'est là le mode d'intervention de mon secrétariat d'Etat que j'ai choisi et privilégié. Je prépare actuellement un certain nombre de conventions avec des mouvements, des fédérations, bref avec divers partenaires, sur des objectifs extrêmement précis. Je le répète, je n'accorderai jamais des crédits pour le fonctionnement ordinaire, car ceux-ci relèvent de la responsabilité des familles elles-mêmes.

J'ai été interrogé également sur le développement local. Il est vani que cette nouvelle mission conférée par un décret d'attribution constitue une innovation dans ce pays. En effet, jusqu'à présent jamais on n'avait demandé à un département ministériel d'être pilote en cette matière.

A l'heure actuelle, et en réaction à la crise, nombreux sont ceux qui, en France, ont envie de créer, de se battre. Des femmes, des hommes, notamment des jeunes, veulent entreprendre,

innover. Nous ne pouvons pas être insensibles à ce mouvement. Selon certains chiffres, 2,5 millions de Français ont envie aujourd'hui de créer, peut-être pas leur propre entreprise, du moins des activités nouvelles et de s'épanouir dans cette création. Or, seulement 80 000 par an y parviennent. Il existe donc un hiatus à ce niveau.

Dans ces conditions, il convient de créer les conditions nécessaires pour répondre à la demande, en intervenant non pas directement dans la création de l'entreprise, mais au niveau de son environnement. Je me refuse à intervenir directement dans l'acte de création d'un entrepreneur, car il s'agit d'un acte de « responsabilisation » et de risque que je ne veux pas transformer en une assistance.

Il est donc important d'intervenir sur l'environnement de l'entreprise.

Que faut-il faire pour qu'un jeune créateur puisse entreprendre? Il faut, d'abord, l'aider à repérer de nouvelles activités; dans ce domaine, mon secrétariat d'Etat peut agir. Il est important de repérer dans quel créneau il faut se placer pour innover, créer et entreprendre, afin d'éviter tout dérapage.

Ce repérage peut être effectué par mon secrétariat d'Etat, en coopération avec les autres partenaires économiques: entrepreneurs, organismes consulaires, responsables administratifs, élus, etc. C'est l'une de mes priorités, d'où la nécessité des liens, que j'ai signalé tout à l'heure à la tribune, avec les organismes de recherche, l'Université, le C. N. R. S., l'Anvar.

Par ailleurs, il faut que la création soit accompagnée, car si le créateur est seul face à ses difficultés, il n'ira pas jusqu'au bout de ses démarches, tant celles-ci sont difficiles. L'une de mes priorités consiste donc à renforcer les réseaux d'accompagnement des créateurs, qui sont multiples, ainsi que M. Gérard Delfau l'a dit: ce sont les chambres de commerce, les chambres de métiers, les comités d'expansion, les associations de développement, les boutiques de gestion... Peu importe le réseau d'ailleurs, car tous sont utiles à condition qu'ils accompagnent effectivement le créateur dans ses démarches, non seulement pour créer et pour entreprendre, mais également durant les tout premiers mois de la création, qui sont les plus difficiles.

Il est vrai, monsieur Delfau, que, parmi ces réseaux, celui des boutiques de gestion est particulièrement important, car il est très sensible aux préoccupations des jeunes créateurs. C'est pourquoi j'ai annoncé, tout à l'heure, à la tribune, que mon secrétariat d'Etat, en liaison avec d'autres ministères concernés, allait signer un contrat de plan avec le comité de liaison des boutiques de gestion afin de favoriser son développement sur l'ensemble du territoire national.

J'en viens au problème que pose le financement. A l'heure actuelle, ce qui paralyse beaucoup l'initiative des jeunes créateurs, c'est qu'ils n'ont pas suffisamment de fonds propres, pas suffisamment de patrimoine à donner en gage à une banque pour qu'elle leur prête de l'argent. Le problème est réel, sérieux et rend donc nécessaire une réflexion sur de nouvelles formes financières.

J'ai évoqué les expériences d'épargne de proximité qui se sont déjà déroulées dans certains bassins d'emploi. On pourrait envisager également une réflexion plus profonde sur la notion de capital-risque, qui a permis d'aboutir à des résultats significatifs dans un certain nombre d'autres pays.

Enfin, il faut instaurer, dans un environnement propice au développement des entreprises, une espèce d'harmonisation entre tous ceux qui souhaitent effectivement qu'une création intervienne.

Concrètement, sur le terrain, c'est avec l'ensemble des partenaires économiques que doit être menée cette action de création et de sensibilisation. Ces partenaires économiques, ce sont les entrepreneurs, les élus, les responsables administratifs et, depuis quelque temps, les grands groupes industriels qui interviennent beaucoup en direction des jeunes créateurs et du tissu des petites et moyennes entreprises, soit par des conseils, soit par l'essaimage de certains cadres, soit encore par des actes financiers directs.

C'est en créant un environnement favorable aux entrepreneurs et aux jeunes créateurs que l'on pourra — j'en suis persuadé — multiplier les créations. Elles ne concernent certes pas un grand nombre d'emplois, mais elles peuvent permettre de régénérer le tissu économique. En tout cas, c'est également l'un des enjeux de la mutation et c'est l'une des réponses à la crise. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, I. — Services généraux : économie sociale et figurant aux états B et C.

Je vous rappelle que nous avions précédemment réservé les crédits de l'information sur lesquels le Sénat a adopté un amendement n° II-8 de M. Jean Cluzel, au nom de la commission des finances, réduisant les crédits de 13 589 827 francs, et que nous avions également réservé les crédits des services généraux du Premier ministre.

Article 36.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 77 979 198 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, plus 537 084 081 francs. » — (Adopté.)

Article 37.

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 11 560 000 francs. »

- « Crédits de paiement, 5 750 000 francs. » (Adopté.)
- $\mbox{\tt \#}$ Titre VI. Autorisations de programme, 292 millions 289 000 francs. $\mbox{\tt \#}$
 - « Crédits de paiement, 128 468 000 francs. » (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant les services du Premier ministre.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures vingt, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Culture.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la culture.

La parole est à M. le ministre.

M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, mon intervention liminaire sera brève, je propose de réserver notre énergie, éventuellement, notre talent, à nous interroger, à nous répondre.

Tous ceux qui sont ici présents cet après-midi, quelle que soit leur opinion personnelle, sont des passionnés de culture; ils suivent attentivement, pas à pas, les efforts — les réussites pour les uns, les échecs selon les autres — du ministère de la culture. Je ne vous ferai donc pas l'injure de redire ici ce que déjà vous connaissez ou ce que déjà vous avez lu ou découvert à travers les documents budgétaires. Au demeurant vos deux éminents rapporteurs ont effectué une analyse de ce projet de budget sur les conclusions de laquelle nous aurons l'occasion, tout à l'heure, d'échanger nos points de vue.

Par conséquent, je ne prononcerai pas ici un discours programme ou un discours d'orientation, mais, m'appuyant sur le rapport de M. Miroudot, que j'ai relu au cours de ces dernières heures, je formulerai une série d'observations.

Quand je lis l'introduction du rapport de M. Miroudot, je constate qu'il tend à présenter l'action actuelle du ministère de la culture comme étant une action qui aurait sacrifié la gestion du patrimoine national au bénéfice d'actions tournées vers la création, actions qualifiées par M. Miroudot d'« actions futuristes ou d'actions d'avant-garde ». Il ajoute même — ce

qui pourrait paraître comme un compliment — cette grave accusation : « L'Etat court tous les risques en se faisant mécène de l'avenir. »

Monsieur le sénateur, je vais piller votre rapport et, définitivement, emprunter cette belle formule qui se trouve sous votre plume. Je la prends comme un hommage, je dirai presque immérité, au ministère de la culture, et nullement comme une mise en cause. En effet, quelle fierté, quel honneur si nous avions, au cours des années écoulées et si nous réussissions au cours des prochaines années, à être ce que vous appelez des « mécènes de l'avenir »!

Dès l'entrée, je voudrais tordre le cou à un certain nombre de « bobards » — veuillez m'excuser de parler avec cette honnêteté — concernant en particulier le patrimoine.

Je n'accepte pas — et tout au long de cette discussion, je n'accepterai pas, en paroles naturellement — que l'on puisse dire ou écrire, parce que l'on s'en tient uniquement au chapitre 56-20, sans tenir compte des autres efforts engagés en faveur de patrimoine, que ce Gouvernement aurait sacrifié le patrimoine.

S'agissant des seuls monuments historiques qui constituent, naturellement, le « gros morceau », où en étions-nous en 1981? A moins de 350 millions de francs en autorisations de programme. Aujourd'hui, monsieur le rapporteur pour avis, nous approchons du fameux milliard dont vous parlez dans votre rapport puisque nous dépenserons, en 1985, 996 millions de francs. Vous présentez ce milliard comme s'il était un horizon inaccessible, un rivage lointain.

Vous ajoutez aux 745 millions de francs du chapitre 56-20, les 10 millions de francs du chapitre 66-30, les 70 millions de francs pour la restauration du Grand Louvre et les 45 millions de francs — je l'ai dit et redit, que dois-je faire? — qui seront affectés au titre des conventions culturelles avec les régions, les départements et les communes, et les 126 millions de francs du chapitre 35-20, vous arrivez à un total — je veux bien à nouveau vous fournir des explications sur celui-ci — de 996 millions de francs; soit près d'un milliard de francs! Mais si l'on évalue à son véritable poids l'effort de l'Etat consenti en faveur des monuments historiques, on ne peut pas ne pas ajouter à ces 996 millions de francs l'effort, artificiellement séparé, engagé sur d'autres lignes budgétaires en faveur de l'utilisation des monuments historiques. A quoi bon restaurer ou même entretenir tant bien que mal si, à peine la restauration achevée, la vie déserte ces monuments et si nous ne sommes pas capables d'y introduire des activité culturelles, artistiques ou autres?

Si l'on veut, comme le Sénat sait parfois le faire avec justice et justesse, évaluer l'importance de l'effort national en faveur des monuments historiques, on ne peut pas ne pas y inclure — et naturellement, l'évaluation est à faire — l'ensemble des réalisations financées par le ministère de la culture qui ont leur siège au sein même des monuments historiques.

Je prends un exemple concret. Vous évoquiez les grands projets sur lesquels certains veulent tirer à boulets rouges; lorsque le ministère de la culture décide de restaurer et de réhabiliter la grande halle de la Villette — l'un des derniers témoignages, après la destruction criminelle des halles de Baltard, de l'architecture de métal — vous n'en faites pas état dans votre rapport alors que ce sera le siège d'une activité artistique et intellectuelle importante. D'ailleurs le Président de la République l'inaugurera à la fin du mois de janvier.

Autre exemple, lorsque le Gouvernement décide de transférer à Saint-Lizier, au palais des Evêques, la phonothèque nationale, n'est-ce pas une utilisation féconde et utile d'un monument historique? Lorsque le Gouvernement décide de construire, pour le conservatoire supérieur de musique de Lyon, un ensemble immobilier, à partir de la réhabilitation d'un immeuble ancien, il participe, là encore, à la restauration des monuments historiques. Je pourrais multiplier les exemples.

Combien de sièges de directions régionales des affaires culturelles ont été installés dans des monuments historiques?

Je veux bien, je ne demande pas mieux, que l'éminente commission des finances du Sénat et de la Haute Assemblée se livrent à une évaluation, à une enquête ; je suis certain que si vous totalisiez l'ensemble des crédits consacrés à la restauration des monuments historiques, d'une part, et l'ensemble des crédits destinés à financer les activités artistiques à l'intérieur de monuments historiques, d'autre part, croyez-moi, monsieur le rapporteur, nous approcherions des deux milliards de francs. Je ne veux pas me livrer à une bataille de chiffres, mais je ne crains aucune discussion sur ce thème.

Pour 1985, j'ai eu à cœur, lorsqu'il a fallu procéder à un certain nombre d'arbitrages, de retenir au titre de nos priorités pour 1985 le patrimoine et en particulier les monuments historiques. Si je ne craignais pas d'abuser de votre temps, j'ajouterais aux monuments historiques l'effort considérable et sans précédent qui a été entrepris en faveur de l'ethnologie et du patrimoine photographique.

Monsieur le rapporteur, ce sont des faits. Lorsque je suis arrivé au ministère de la culture, rue de Valois, savez-vous où se trouvait l'ensemble des collections nationales et en particulier l'ensemble de la collection Nadar? Elles se trouvaient dans la poussière, dans des caisses, dans les sous-sols de la rue de Valois. La décision a été prise de les transférer au fort de Saint-Cyr, de les restaurer, de les inventorier et bientôt, grâce à un système de vidéo disque interactif, de mettre à la disposition des chercheurs et du public l'ensemble du patrimoine photographique du xix' siècle.

Que dire de la réhabilitation des vitraux, de l'effort qui a été engagé sur le terrain pour le patrimoine plus modeste ou le patrimoine qui avait été peut-être moins considéré à une certaine époque, le patrimoine des devantures de magasins de la fin du siècle dernier, de l'effort fait pour préserver des témoignages de l'archéologie industrielle? Il a été extrêmement important.

Que dire encore — vous n'en parlez pas, monsieur le rapporteur — de l'effort en personnel ? Cela compte aussi! Songez qu'en 1981, il n'y avait pas un conservateur régional des monuments historiques par région. Il n'y en avait qu'une douzaine au total. Je suis fièr que, grâce au vote du Parlement et à l'effort engagé, il y en ait aujourd'hui au moins un par région. Nous avons de même — sans doute n'est-ce pas suffisant — augmenté de dix unités les architectes des monuments historiques; de plus, le corps s'est considérablement rajeuni depuis trois ans. Mais je ne veux pas vous accabler de chiffres. Tout à l'heure, si vous le souhaitez, je vous apporterai des précisions sur tel ou tel point particulier.

Monsieur Miroudot, monsieur Schumann, ayant eu avec vos commissions des rapports de travail très étroits, je suis quelque peu déçu, voire attristé, de constater que — vous qui finalement, au-delà des familles politiques, vous efforcez souvent de faire un travail objectif et sérieux — dans votre rapport, vous avez développé un point de vue qui n'est pas juste et que notre effort, les faits et les chiffres démentent.

Je me tourne maintenant vers l'avenir, et j'accepte volontiers cette accusation de futurisme. En effet, notre mission, outre la préservation et l'enrichissement de notre patrimoine, consiste à préparer l'avenir, et de le faire pas à pas.

Nous avons eu à cœur, dans le projet de budget pour 1985, de consolider l'ensemble des actions engagées autour des principaux axes définis en 1981. Le premier concerne l'irrigation culturelle du pays — en particulier par un effort en faveur de la formation artistique — la décentralisation et la conquête de nouveaux publics.

Le soutien renouvelé à la création sous toutes ses formes constitue le deuxième axe.

Quant au troisième, il concerne l'insertion de la culture dans l'économie. A ce sujet, nous avons renforcé notre effort au cours des derniers mois. Hier encore, je présentais un plan non pas futuriste mais d'actions en cours, tendant à l'application de nouvelles technologies, en particulier des images interactives, aux activités artistiques.

Grâce aux efforts conjoints des industriels, des techniciens et des artistes, notre pays se place à présent à l'avant-garde dans le domaine des technologies appliquées à l'art et à la culture et, d'une façon générale, dans le secteur des industries de la culture.

Enfin, autre préoccupation qui couronne l'ensemble : la volonté de renforcer le rôle culturel de la France dans le monde.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les observations que je voulais faire d'entrée de jeu. Quel que soit votre vote, je souhaite, comme à l'accoutumée, que nous puissions avoir un dialogue véritable et, puisque nous allons parler cet aprèsmidi et ce soir de chiffres, j'espère que nous pourrons, à défaut d'être d'accord sur le montant de ces derniers, tout au moins nous retrouver sur leur réalité. Je vous remercie par avance, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, pour votre patience. (Applaudissements sur toutes les travées.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je vous avoue, monsieur le ministre, qu'à

vous entendre, j'avais le sentiment de rajeunir d'un peu plus de dix ans. Il me semblait que j'étais le ministre et vous l'interpellateur. Il est vrai que celui des deux commissaires assis au banc des commissions que vous avez interpellé avec beaucoup d'insistance — je parle de M. Miroudot — se chargera de vous répondre lui-même.

Pour ma part, je veux surtout retenir la dernière phrase que vous avez prononcée. Vous avez fait allusion à l'esprit de dialogue. Eh bien, je vais vous donner une preuve de cet esprit de dialogue en rapportant ce budget, au nom de la commission des finances, et nous verrons s'il existe une possibilité d'entente; nous avons choisi le terrain le plus propice à la recherche d'un accord.

Je voudrais, en commençant cette intervention, énoncer ce qu'il y aura peut-être de moins agréable dans mon propos. Je me demande — je ne suis pas le seul à vous le demander — si les débats parlementaires ont grand sens, compte tenu des annulations de crédits qui interviennent en cours d'année.

Lors de la séance du 29 juin, j'avais cru devoir, en tant que rapporteur spécial du budget de la culture, appuyer les observations de M. le président de la commission des finances et de M. le rapporteur général, sur les conséquences d'un premier arrêté en date du 29 mars 1984. « Je constate, avais-je dit, que les investissements directs de l'Etat en matière culturelle sont affectés tandis que les subventions d'investissement accordées par l'Etat sont épargnées. Qu'est-ce que cela signifie? Une fois encore, les grands travaux dévorent les crédits tandis que les annulations frappent les investissements directs et notamment les subventions aux collectivités locales d'où ma mise en garde : d'une part, la rigueur commandera les orientations du prochain budget, d'autre part, si au même moment, le maintien intégral des grandes opérations demeure la règle, les dotations de décentralisation, culturelle et les crédits afférents aux compétences qui sont ou doivent être transférées aux collectivités locales feront les frais de l'opération ».

Que dirai-je après avoir pris connaissance, tout récemment, d'un autre arrêté d'annulation, en date du 23 novembre? En effet, 175 millions de francs s'ajoutent aux 60 millions de francs qui avaient été effacés par l'arrêté du 25 mars 1984. Nous sommes à 235 millions de francs, soit près de 3 p. 100 des crédits pour 1984. Tous les chapitres sont touchés sauf, une fois encore, les crédits d'équipement des grandes opérations en revanche, l'annulation — elle est de 62 800 000 francs de crédits du titre IV — enlève plus de 6 millions de francs aux bibliothèques municipales, plus de 1 500 000 francs aux écoles d'art, 2 500 000 francs aux écoles de musique, 13 millions de francs aux conventions de développement culturel. Disons-le très clairement et d'emblée, la décentralisation est sacrifiée, les crédits disponibles en 1984 seront à la hauteur de ceux qui sont prévus pour 1985 et qui régressent considérablement par rapport au budget voté en 1984, je dis bien voté, sur votre demande et conformément à vos propositions.

Je pourrais presque arrêter là, monsieur le ministre, la présentation de mon rapport et mes commentaires sur votre discours. En effet, le projet de budget dont nous sommes saisis confirme, hélas, nos prévisions et nous dicte nos conclusions. Mais il est un point capital que je voudrais vous rappeler maintenant et qui me servira de transition. A vous entendre, en percevant le ton ému, déçu mais non pas agressif de votre propos, on aurait presque le sentiment que le Sénat, et plus particulièrement la commission des finances — je n'ai pas qualité pour parler au nom de la commission des affaires culturelles — nourrissent à votre égard un préjugé défavorable. Il n'en est rien, au contraire, et je vais vous en fournir trois preuves.

En premier lieu, nous cherchons des points de convergence; nous en avons trouvé deux. Certaines dispositions sont favorables à la Bibliothèque nationale. Citons une mesure nouvelle de 8 millions de francs au titre des dépenses de fonctionnement et de 45 millions de francs au titre des investissements. C'est une excellente chose. Ces mesures constituent d'ailleurs une réponse au cri d'alarme que nous avions lancé l'an dernier sur l'initiative de M. le président de la commission des finances. En outre, l'article 61 de la loi de finances porte à 2 p. 100 du chiffre d'affaires la limite de déductibilité du bénéfice imposable des dons qui sont faits par les entreprises aux associations et aux fondations culturelles, ce qui est pleinement conforme à nos principes directeurs. Je ne vous chercherai pas la querelle que lors d'un récent colloque a tenté de faire naître notre ami commun, en tout cas mon excellent ami, M. Rigaud, qui remarquait que l'Etat se montrait d'autant plus libéral en ce domaine qu'il avait lui-même plus de difficultés budgétaires. Peu importe! C'est une mesure excellente en elle-même, conforme à nos principes et je vous en remercie.

En second lieu, le critère que nous vous appliquons — cela est tout à fait capital et je vous demande d'y songer — est exactement celui que mes prédécesseurs et moi-même avons défini sous le précédent septennat. Relisez ce que disait le président Bonnefous quand il dénonçait l'insuffisance des dépenses de fonctionnement et d'entretien par rapport au coût de projets trop ambitieux, ou encore les avertissements lancés par M. Jean-Pierre Fourcade à propos du musée d'Orsay, ou enfin les amendements que j'avais fait adopter voilà une décennie à propos du centre Pompidou. Ces précédents suffiront, s'il en est besoin, à emporter votre conviction.

Enfin, et peut-être surtout, notre argumentation reprend dans une très large mesure celle qu'ont développée à l'Assemblée nationale deux rapporteurs qui appartiennent à votre majorité. A la page 32 de l'avis présenté par M. Jean-Paul Desgranges, au nom de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, je lis : « Il apparaît très clairement que les musées classés et contrôlés subissent beaucoup plus fortement les conséquences de la rigueur que les musées nationaux... Votre rapporteur »— ce n'est ni moi ni M. Miroudot qui parle mais M. Desgranges — « déplore vivement que le projet de budget pour 1985 aille exactement à l'inverse de l'effort de rééquilibrage entre Paris et la province, très sensible en 1982, mais remis en cause dès 1983 et, à un moindre degré, en 1984. » Le langage de l'autre rapporteur, mon homologue de l'Assemblée nationale, M. Jean-Paul Planchou, n'était pas très différent. Il s'est traduit par un amendement qui, quant au fond, sinon quant aux chiffres, ressemble au nôtre comme un frère. Vous le trouverez au Journal officiel de l'Assemblée nationale, troisième séance du 25 octobre 1984, à la page 5246.

Ce constat une fois dressé, j'espère que nous pourrons poursuivre ce dialogue que vous souhaitez entreprendre et sur un ton parfaitement détendu, puisque vous avez la preuve que le préjugé n'est pas défavorable. Je voudrais, puisque le problème demeure entier, formuler clairement les trois questions entre lesquelles il se subdivise : les crédits sont-ils globalement suffisants? Leur répartition corrige-t-elle ou aggrave-t-elle le déséquilibre créé au bénéfice des grands travaux, parfois appelés opérations de prestige? Si nous sommes amenés, comme les rapporteurs de l'Assemblée nationale, à constater une aggravation du déséquilibre, dans quelle mesure les collectivités locales dont nous sommes le Grand Conseil en subiront-elles les effets?

Première question: faut-il déplorer l'insuffisance des crédits? Nouvelle preuve de notre bonne volonté, je réponds clairement non. Il est vrai que la part de la culture dans le budget n'atteint pas encore le fameux 1 p. 100, mais il s'accroît très légèrement: 0,86 p. 100 au lieu de 0,85 p. 100. La progression est supérieure à celle des dépenses définitives de l'Etat: 5,9 p. 100 pour les dépenses globales de l'Etat, et 6,4 p. 100 — si je ne me trompe — pour vous. Elle a été considérable depuis le début de la législature. En tant que commission des finances, nous avons donc le devoir d'accueillir sans aucun étonnement et sans aucune protestation cette progression modérée des crédits: 8,5 milliards de francs au lieu de 8 milliards de francs dans une année de rigueur.

La première partie de mon exposé est achevée; vous voyez qu'elle n'a pas été longue et qu'elle est satisfaisante pour le Gouvernement. Je crains que la deuxième ne brille pas à vos yeux par les mêmes qualités.

En effet, la répartition des crédits, globalement acceptable, se distingue par trois traits qui sont pour nous également inacceptables.

Premier trait : l'alourdissement de la charge des grandes opérations. Vous m'avez dit, en commission, que 55 p. 100 des crédits allaient à la province et 45 p. 100 à Paris. Laissez-moi vous dire que ces affirmations sont invérifiables, tout au moins, je ne suis pas parvenu à les vérifier, du seul fait qu'elles portent sur l'ensemble du budget.

Soit, par exemple, les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale. Comment isoler, parmi ces dépenses, ce qui a trait à la capitale et ce qui a trait à la province?

Soit, encore, l'exemple des associations. Nous nous intéressons beaucoup aux associations; nous cherchons à déterminer parmi les subventions, celles qui sont parisiennes et celles qui sont provinciales. Hélas! je vous renvoie sur ce point à mon rapport écrit, le Gouvernement nous dit qu'il ne peut pas dresser la liste des bénéficiaires et que, *a fortiori*, il ne peut pas prévoir ce qu'elle sera l'année prochaine.

En revanche, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, la répartition peut être aisément établie et j'affirme, sans crainte d'être démenti, que le rapport est au moins de 60 p. 100 à 40 p. 100.

Prenons les six grandes opérations strictement parisiennes : le Grand Louvre, Orsay, l'opéra de la Bastille, le parc de La Villette, la cité musicale de La Villette, l'institut du monde arabe.

En 1983, leur part des dépenses d'investissement était inférieure au quart; nous étions à peu près à 23 p. 100. En 1984, elle était à peine inférieure à 40 p. 100; nous étions à 39 p. 100. En 1985, elle est quasiment égale à la moitié. Vous connaissez les chiffres : 1036 millions de francs sur 2082 millions de francs, cela fait 48 p. 100.

Ajouterai-je — ce point capital est rarement évoqué bien qu'il l'ait été déjà à l'époque où M. Fourcade était à la fois mon successeur et mon prédécesseur, également éminent dans les deux cas — qu'il ne s'agit pas seulement des dépenses d'investissement? Dès maintenant, les charges de fonctionnement ont été lourdes. Je n'entrerai pas dans la polémique sur les honoraires des architectes, ce serait rabaisser le débat, sinon pour déplorer avec mon collègue André Fosset que la forme d'établissement public rende très difficile le contrôle de la gestion.

Mais les chiffres sont là! Il m'a suffi, pour les établir, de quelques opérations arithmétiques très simples.

Le musée d'Orsay ouvrira au début de 1987; à la fin de 1985, il aura coûté plus de 1360 millions de francs, dont près de 100 millions en frais de fonctionnement. La première tranche du parc de La Villette sera ouverte au public en 1986; à cette date il aura coûté plus de 710 millions de francs, dont près de 40 millions en frais de fonctionnement.

Les travaux du Grand Louvre seront achevés à la fin de 1987; ils auront alors coûté, très exactement, 560 millions de francs, dont 37 millions en frais de fonctionnement.

Quant à l'opéra de la Bastille, qui sera achevé en 1989, les chiffres correspondants sont d'environ 440 millions de francs.

Je m'empresse de dire que pour le musée d'Orsay, par exemple, votre responsabilité personnelle n'est pas engagée. Je dresse un bilan, je n'instruis le procès de personne.

On comprend que Jean-Paul Desgranges — encore lui — ait pu écrire à la page 48 de son rapport qu'il y avait là de quoi faire naître quelques interrogations. Je vous vois sourire, monsieur le ministre, alors laissez-moi me reporter au texte : « Compte tenu de l'ampleur des masses financières en jeu — ajoute pertinement notre collègue — cette opération pèse très lourd et pèsera plus lourd encore dans les prochaines années dans un budget globalement soumis aux exigences de la rigueur. »

Sans remettre en cause le projet auquel il est personnellement attaché et auquel nous ne sommes d'ailleurs nullement hostiles, M. Desgranges se demande, et vous invite à vous demander, « s'il ne serait pas opportun, en intervenant sur le facteur temps, de réduire la charge financière que représentera l'opération pour les budgets à venir ».

Comment pourrions-nous refuser notre approbation à cette mise en garde après avoir démontré que le coût total des six grandes opérations dépassera 3 200 milliards de francs à la fin de l'année qui va s'achever?

Deuxième point : s'il est vrai que les échéanciers sont très rarement tenus — le musée d'Orsay devait ouvrir ses portes le 30 juin 1983 — il est tout aussi vrai que les coûts prévisionnels sont dépassés par les coûts réels.

Vous nous dites que le Grand Louvre coûtera 1 400 millions de francs et l'opéra de la Bastille 2 milliards de francs. Vous êtes très certainement sincère, mais comment oublierions-nous que le chiffrage initial du musée d'Orsay s'élevait, en 1980 — vous voyez, encore une fois, que vous n'êtes pas en cause — à 360 millions de francs, soit environ 600 millions d'aujourd'hui. Or, quand ouvrira-t-il? Je l'ai dit tout à l'heure, au début de l'année 1987 et, à la fin de 1985, nous approcherons déjà un milliard et demi de francs.

Nous avons donc, non seulement le droit, mais le devoir d'être inquiets et de prendre date. M. Fourcade l'avait fait à propos du musée d'Orsay; les événements lui ont donné trop raison pour que nous n'imitions pas son exemple.

Troisième point : comme les dépenses ordinaires diminuent de 4 p. 100 en francs constants — leur pourcentage qui atteignait plus des trois quarts, 77 p. 100 ou presque, en 1983, aura baissé de 10 p. 100 en deux ans, alors que la dotation allouée aux si grands projets progressera de 50 p. 100 pour les crédits de paiement et fera plus que tripler — 170 p. 100 — pour les autorisations de programme, nous nous trouvons en présence

d'un budget paradoxal et, sinon incohérent — je ne veux pas employer un mot trop fort — du moins hérissé de contradictions.

Je prendrai l'exemple du Grand Louvre. En quoi consiste le projet? Il comporte le dégagement, dans la cour Carrée, d'une crypte archéologique. Cette opération n'est ni très coûteuse ni critiquable. Je ne m'étends pas non plus sur l'aménagement d'une petite partie de l'aile actuellement occupée par le ministère des finances, puisque les modalités et les conséquences de ce transfert dépassent le cadre de ce budget. Le principe même du Grand Louvre, donc de la récupération de la partie occupée par le ministère des finances, n'est pas en cause. C'est une excellente idée. Il s'agit exclusivement — tout au moins essentiellement et presque exclusivement — de la construction d'un accès souterrain au musée par la cour Napoléon et de l'érection, dans l'axe Etoile-Concorde-Louvre, de la fameuse pyramide, couvercle du puits d'aération d'un sous-sol de dix hectares qui a été qualifié de « ligne Maginot culturelle » par certains observateurs sévères et qui était qualifiée dans un article publié hier dans Le Monde par votre prédécesseur, M. Michel Guy, de « mauvais Roissy de l'art ».

Rapporteur de la commission des finances, je n'entrerai pas — si vous le permettez — dans une polémique de caractère esthétique. J'ai le droit, en raison de ma profession, d'avoir une opinion sur le problème; je ne la développerai pas. Tout au plus citerai-je, à titre d'information, certaines des questions posées dans un célèbre article de la revue Commentaires que précède une citation de Corneille:

« Mais on doit ce respect au pouvoir absolu de n'examiner rien quand un roi l'a voulu. » ($M.\ le\ ministre\ rit.$)

Première question : si M. Pei a été invité à venir à Paris, ce n'est pas pour bâtir une pyramide, c'est pour aménager le Louvre. « Avec la pyramide, on a la signature ; mais le tableau, comment, et à quel prix ? »

Deuxième question : « Quel élément décoratif peut s'inscrire dans l'alignement des Champs-Elysées sans souligner que la cour Carrée est désaxée par rapport à cette perspective? »

Ici l'analyse critique à laquelle je me réfère va rejoindre les préoccupations qui nous sont propres: « Les panneaux qui commentent les plans font rêver : ils garantissent une meilleure répartition des collections, un renouvellement des circuits muséologiques, etc. Eh quoi! Ces salles invariablement fermées, la demi-pénombre, les gardiens excédés, les couloirs embouteillés, ce pêle-mêle de splendeur et de crasse, cette gloire et cette déchéance, cette usure des talents qui s'épuisent à faire fonctionner le Louvre vaille que vaille en dépit du manque de personnel et de l'insuffisance des crédits, tout ce cauchemar serait donc fini ? »

Il y a quelques jours, M. Frédéric Edelman publiait dans Le Monde un article intitulé: « Le Louvre, portes closes », qui développait une argumentation du même ordre. Encore une fois, je ne retiens que ce qui n'a pas un caractère de polémique esthétique. M. Edelman citait des lettres de ses correspondants et vous savez que M. Edelman vous est encore moins défavorable, a priori, que je ne le suis moi-même.

« Ils évoquent », disait-il à propos de ses correspondants, « le musée du Louvre dont l'état présent est rendu plus douloureux par contraste avec d'autres institutions rénovées, par contraste aussi avec l'avenir radieux qu'on lui promet. Le Grand Louvre, quelle grande ambition! Et quel scandale aujourd'hui que ce Louvre toujours partiellement fermé quand il ne l'est pas complètement pour fait de grève rituelle au moment des fêtes et de l'afflux des touristes ».

Oublions les faits de grève, mais rappelons-nous, comme le dit très justement M. Edelman, qu'en permanence un certain nombre de salles du musée du Louvre sont fermées, comme en permanence d'ailleurs sont fermées un certain nombre de salles d'autres musées. Et sans même nous référer à la nécessité du dépoussiérage, et aux opérations de ménage dont l'urgence n'est plus à démontrer, nous en arrivons à une conclusion analogue à celle de l'article que je cite: « Il est vrai que dans quelques années, avec un peu de patience, le Grand Louvre nous promet d'exquises aires de repos. A considérer l'état actuel du Petit Louvre et le sort qui lui est fait, peut-on franchement accorder le moindre crédit aux promesses concernant le Petit Louvre? »

Je ne pousse pas la sévérité jusque-là, mais je dis que, quoi que l'on pense de la pyramide, quelle que soit sa signification, quelle que soit l'opinion que l'on ait sur le principe éminemment discutable de l'entrée unique, on ne peut pas ne pas s'interroger sur sa justification, sur leur justification, alors que, comme le

rappelle en particulier le président de la commission des finances depuis des années, les effectifs des gardiens de musée sont insuffisants et qu'un nombre important de salles sont fermées faute de personnel.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien!

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Le même type de raisonnement s'applique à l'opéra de la Bastille: 2 700 places, un coût qui sera peut-être proche de 3,5 milliards de francs, qui sera certainement supérieur à 2 milliards de francs, mais supposons que l'on s'en tienne à l'enveloppe de 2 milliards de francs! Le calcul de rentabilité repose sur l'hypothèse de 450 représentations par an. Cette ambition ne manque assurément pas de noblesse, et, je suis trop mélomane, permettez-moi de vous le dire, pour ne pas vous avouer qu'elle me séduit.

Toutefois, un certain nombre de questions se posent. Avonsnous assez de chanteurs, solistes et choristes, pour assurer un
nombre de spectacles aussi élevé? Si le prix des places est
abordable, le déficit ne sera-t-il pas dangereusement lourd?
Ne faudra-t-il pas en réduire le nombre ou recruter à grands
frais des artistes étrangers? Pour éviter la croissance vertigineuse du coût de l'art lyrique et chorégraphique, faudra-t-il
fermer le palais Garnier — c'est une question que je pose depuis
des années sans obtenir de réponse — ce palais Garnier qui
reçoit une subvention de 300 millions de francs par an, et fermer
aussi la salle Favart? Personne ne songe à brûler le plafond de
Chagall.

Enfin et surtout, que penser de la logique d'un budget qui réduit considérablement les crédits consacrés à l'enseignement artistique, et notamment musical — la réduction atteint 25 millions de francs pour les écoles et les conservatoires municipaux — tout en accordant la priorité à la construction d'un opéra de 2 700 places appelé à donner 450 représentations par an?

Il est vrai que l'enseignement artistique est le plus souvent assuré par les collectivités locales, et voilà qui nous conduit à notre troisième et dernière partie qui n'est pas pour le Sénat, Grand Conseil des communes de France, la moins importante : quel est l'effet sur les collectivités locales de la priorité accordée aux grands travaux ? Que reste-t-il de l'effort considérable qui avait été déployé, grâce à vous, ces dernières années ? Ces questions appellent trois réponses.

Première réponse : les dotations destinées à alléger les charges des collectivités locales diminuent de 50 millions de francs, c'est-à-dire de près de 15 p. 100 en francs courants, 18 p. 100 en francs constants.

Deuxième réponse : les crédits consacrés aux conventions culturelles passées avec les collectivités locales diminuent de 20 p. 100. Je tiens à préciser qu'à la suite d'une conversation directe que j'avais eue avec vous, j'ai pris en compte l'article relatif aux « grandes opérations dans les régions », bien qu'elles ne fassent pas toujours l'objet d'une véritable concertation, mais cela est une autre affaire.

Troisième réponse : ces crédits en régression serviront de base de référence — cela est capital — quand, l'an prochain, les subventions relatives à l'enseignement artistique, aux musées, aux bibliothèques municipales seront intégrées dans la dotation globale de décentralisation. En d'autres termes, c'est le risque majeur que nous voulons conjurer, la régression sera pérennisée.

Lorsque je vous ai dit, monsieur le ministre, que les crédits d'investissements consacrés aux musées classés et contrôlés, c'est-à-dire essentiellement aux musées provinciaux, diminuaient de 45,3 p. 100 au moment où la dotation du Grand Louvre était multipliée par quatre, vous avez eu un sursaut qui est tout à votre honneur.

Je me suis alors demandé si je ne m'étais pas trompé dans mes calculs, et dès que je vous ai quitté, je les ai refaits. Hélas! les rapporteurs de l'Assemblée nationale et moi-même avions bien lu le titre VI, chapitre 66-30, article 21: 1984, 95 millions; 1985, 52 millions de francs. Par conséquent, en francs courants, la diminution est de 45,3 p. 100 comme je vous l'avais dit, et en francs constants, elle est naturellement plus élevée: à peu près 48 p. 100.

Lorsque vous avez bien voulu venir devant la commission des finances, vous nous avez laissé espérer l'augmentation des autorisations de programmes. Voilà qui serait fort important si le transfert imposé par la loi du 22 juillet 1983 était retardé. Dans le cas contraire, seuls comptent les crédits de paiement et nous voilà ramenés à notre problème ou, plutôt, à notre malheur précédent. C'est exactement comme cela que se pose l'alternative, et je serais extrêmement heureux si le débat pouvait nous aider à la trancher.

J'ai voulu me limiter à l'essentiel de manière à conduire nos travaux vers une conclusion précise et donc, pour ce qui concerne la commission des finances, vers une conclusion unique.

J'aurai beaucoup de points de détail à aborder au cours de la discussion des articles. J'en cite un parmi de nombreux autres : le sort de l'inspection générale des monuments historiques. Il est infiniment probable que, saisi par moi du dossier, vous nous expliquerez ce qui a été fait et ce qui peut encore l'être pour éviter un mouvement de grève que je vous avais laissé prévoir. Je n'en parle pas pour le moment et je replacerais le problème dans le cadre de notre débat budgétaire quand nous en viendrons à l'examen des articles.

La majorité de la commission des finances, je vous le dis très franchement, souhaitait le rejet pur et simple des crédits destinés à celles des grandes opérations qui ne sont pas encore irréversiblement engagées. On comprend que cette tentation ait pu naître quand on constate, par exemple, qu'il a fallu renoncer à la salle de rock de Bagnolet — contre laquelle je vous avais l'an dernier mis en garde — après l'avoir dotée en 1984 de 10 millions de francs de crédits de paiement, ou encore quand on lit dans les documents officiels certaines professions de foi « spontanéistes » — c'est un mot à la mode — aussi désuètes qu'amphigouriques et plus propres à susciter le rire que l'indignation. C'est ainsi que j'ai eu sous les yeux un « rapport d'objectifs » qui définit le parc de La Villette comme « le lieu où l'usager pourra exprimer ses délires » et « s'initier à une culture-métissage sommée d'émerger spontanément de la rencontre ». L'éminent universitaire que vous êtes doit frémir en entendant des phrases aussi limpides.

Je précise d'ailleurs que ce langage dont la clef nous échappe est placé sous le patronage de *L'Esthétique* du philosophe Hegel. Ceux qui, comme M. Blin, rapporteur général ici présent et moi-même, ont consacré de nombreuses veillées à l'analyse de la pensée hégélienne, ne sont pas encore revenus de leur surprise. (*Sourires*.)

Mais la sagesse qui, comme chacun le sait, est nourricière de l'espérance a prévalu ; je vous apporte donc une conclusion de caractère politique et je lui attribue, pardonnez-moi de vous le dire, la valeur d'un rameau d'olivier.

Comme nous sommes résolus à tout faire — tout ce qui est raisonnable — pour trouver un terrain de conciliation, nous nous sommes inspirés à la fois de notre propre tradition et, pour soustraire notre débat à l'esprit partisan, des conclusions qu'avaient approuvées les commissions de l'Assemblée nationale. Après avoir travaillé dans le même esprit, et selon les mêmes principes que la commission des affaires culturelles, nous vous proposons un amendement qui tend à réduire de 100 millions de francs les crédits destinés aux grands projets sur près de 2 500 millions de francs affectés aux autorisations de programme et 1 900 millions de francs réservés aux crédits de paiement.

Ainsi pourriez-vous compenser partiellement la réduction des crédits destinés aux musées classés et contrôlés et l'insuffisance des subventions d'allégement qui intéressent au premier chef les bibliothèques municipales, les conservatoires de musique et les écoles d'art.

Non seulement nous faisons preuve de la plus grande modération, non seulement nous prenons une attitude trop proche de celle de quelques-uns des représentants les plus qualifiés de votre propre majorité pour que nous puissions être soupçonnés de la moindre arrière-pensée politique, mais encore nous obéissons explicitement au désir « d'associer le ministère de la culture » à notre souci. Je ne me résigne pas à croire qu'une telle volonté de conciliation puisse demeurer vaine. Comme l'a dit, non pas Hegel mais Vauvenargues, « la patience est l'art d'espérer ». (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. Mes chers collègues, à la demande du Gouvernement, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pendant quelques instants. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Miroudot, rapporteur pour avis.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Culture). Monsieur le ministre, je suis un rapporteur déçu, je vous le dis tout net.

En 1981, j'avais conçu de grandes espérances, non que le printemps d'alors m'ait subitement converti au socialisme, mais parce que vos ambitions paraissaient séduisantes.

A peine nommé, vous annoncez de grands changements. Vous êtes plein de fougue. Rien ne semble vous résister. Vous avez tout du magicien — permettez-moi d'employer cette image — vous séduisez même les dragons farouches qui veillent sur l'or du fisc. Ayant forcé les portes du trésor, vous y puisez à pleines mains. On croit vivre un conte de fées.

Il se trouve que, justement, comme dans les contes, j'avais trois vœux, seulement trois, mais de longue date.

Or, mon premier vœu, en six mois, vous le comblez. Par un miracle, vous doublez les crédits affectés à votre département ministériel alors qu'auparavant, chaque année, on voyait stagner la part de la culture dans le budget général. Quant au fameux 1 p. 100 réclamé par les milieux culturels, s'il n'était pas pour 1982, il serait pour un peu plus tard, vous nous l'assuriez.

A mon deuxième vœu, on reconnaîtra peut-être un élu de province. Mais je n'étais pas seul à voir Paris absorber une part considérable du budget. De grands travaux étaient lancés dans la capitale. Déjà! les sénateurs observaient, non sans réflexion, la portion réservée à la province diminuer régulièrement. Nous soupçonnions qu'il ne s'agissait pas là d'un hasard. Sur ce déséquilibre, la Rue de Valois et la Rue de Rivoli semblaient complices, et voyant venir la décentralisation, elles s'entendaient pour réduire les crédits destinés aux collectivités territoriales afin que les futures « dotations globales » soient fondées sur des années de référence les plus maigres possibles.

Mais, monsieur le ministre, vous avez renversé la tendance. Votre premier geste fut pour la province en prenant des mesures très positives, que je tiens à souligner, en faveur des théâtres, des bibliothèques, des musées, des maisons et des centres de la culture.

Nous avons applaudi : mon deuxième vœu était comblé.

Mais le conte de fées s'arrête là, pour le troisième vœu, peu de choses.

Ce vœu-là a rarement intéressé la Rue de Valois. Pourtant, il s'agit de notre passé, de l'histoire de France.

Monsieur le ministre, vous venez de critiquer largement le rapport que j'ai déposé au nom de la commission des affaires culturelles et que celle-ci a approuvé à l'unanimité. Je tiens à préciser qu'en usant systématiquement des termes « monuments historiques », quand j'ai parlé de l'insuffisance de l'effort, je n'ai fait aucun amalgame. Il est trop facile de tout rattacher à cette notion de monuments historiques sous le couvert du patrimoine!

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Très juste!
- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Depuis fort longtemps, la commission des affaires culturelles, tout autant que la commission des finances, souhaite que notre pays place au premier rang des priorités le sauvetage des monuments et des quartiers historiques. M. le président Edouard Bonnefous, comme M. Maurice Schumann, ne me démentiront sûrement pas.
 - M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Sûrement pas!
- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Merci, monsieur Schumann.

L'attitude de notre pays envers son patrimoine bâti est une chose presque incroyable, qui relève du vandalisme autant que de l'indifférence. Or, la France peut s'enorgueillir d'un des passés architecturaux les plus glorieux. Ce passé serait même égal à celui — tellement riche — de l'Italie si les guerres de religion, la Révolution et, surtout, l'urbanisme des cent cinquante dernières années n'en avaient largement ravagé les beautés. J'aime à citer le mot mélancolique de Giraudoux : « Le Français est un conservateur qui détruit. »

Rien de plus déconcertant, rien de plus paradoxal, que de voir un pays de tourisme négliger, sinon détruire, ce qui fait sa réputation, ce qui attire et charme l'étranger. A croire que nos compatriotes méconnaissent la valeur économique de ce patrimoine, j'entends sa valeur touristique. A moins que les Français ne confondent trop souvent monuments historiques et ruines! Ce qui menace nos monuments et nos quartiers? Je l'ai tellement dit ou écrit que j'hésite à me répéter. Disons, pour simplifier, que ces bâtiments historiques ont une valeur vénale très faible. Un château est invendable. C'est dire que la spéculation ne s'intéresse pas à un château; pire, quand elle s'y intéresse, c'est pour le démolir.

Si les monuments avaient la valeur marchande des commodes Louis XVI, les Français se passionneraient et les pouvoirs publics seraient tirés de leur incurie.

J'ai été fort sévère dans mon rapport écrit — vous l'avez souligné dans votre discours, monsieur le ministre — mais sachez que ce n'est pas tant envers vous qu'envers la Rue de Valois. Que l'opinion publique ne soit pas éclairée, passe encore ; mais il appartient, du moins au ministère spécialisé, précisément institué pour cela, de rompre avec l'opinion commune et d'assumer pleinement la tâche de protection qui devrait être la sienne.

Lorsque j'ai vu doubler les crédits affectés à votre budget, je me suis dit que les secteurs traditionnels de votre ministère n'avaient pas tous besoin d'un doublement de crédits et que, en conséquence, vous alliez être en mesure de consacrer aux monuments historiques des sommes beaucoup plus importantes, à la hauteur de l'effort nécessaire.

Vous avez commencé par doubler la dotation, ce qui était fort bien; je l'ai approuvé et j'ai salué votre décision. Je n'ai pas demandé plus sur le moment. Je sais très bien que le service des monuments historiques ne pouvait pas, en une année, absorber plus que ce doublement des dotations budgétaires.

J'ai attendu la suite. Je ne parle pas seulement des crédits. L'effort budgétaire ne suffit pas, il faut aussi augmenter, doubler sans doute, le nombre des agents protecteurs. Je rappelle, en passant, que les architectes en chef des monuments historiques ne sont pas rétribués par l'Etat et qu'il n'y a donc pas d'obstacle budgétaire de ce côté-là.

Il faut enfin que les entreprises capables de restaurer les monuments historiques soient en nombre suffisant. La survie de ces entreprises et leur développement n'est possible que si le volume des travaux se développe lui-même. Il s'agit vraiment d'un cercle vicieux.

Lorsqu'un sénateur, par exemple, demande qu'un monument soit restauré, il découvre que les crédits sont insuffisants. Lorsqu'il demande que les crédits augmentent, on lui répond alors qu'il n'y a, de toute façon, pas assez d'hommes pour les gérer. Lorsqu'il demande que le nombre de ces architectes augmente, on lui répond que, de toute façon, les entreprises sont en nombre insuffisant. Or, ces entreprises disparaissent, faute de travaux et de crédits, et nous voilà de nouveau au point de départ. Il faut en finir une fois pour toutes avec ces atermoiements et ces excuses.

Il est évident que les monuments historiques n'intéressent pas assez — je le répète — la Rue de Valois. Je n'en veux pour preuve que la note de synthèse budgétaire de cette année où les monuments historiques sont expédiés en une seule phrase, alors que votre document, monsieur le ministre, compte six pages.

Par ailleurs, les annulations d'autorisations de programme sur le patrimoine monumental s'élèvent, comme l'a très justement souligné tout à l'heure M. Maurice Schumann, à 34,8 p. 100 en 1982, 35,9 p. 100 en 1983 et 36,4 p. 100 en 1984. Ces chiffres expliqueront certaines phrases de mon rapport.

Quand vous voulez réaliser des économies, ce sont bien les crédits destinés aux monuments historiques qui sont sacrifiés les premiers. Voilà ce que j'ai voulu démontrer!

Quant j'ai lu la dernière lettre d'information bimensuelle du ministère, datée du 26 novembre 1984, j'y ai trouvé bien des choses : vingt-quatre lignes sur « l'archivobus qui prend la route » dans les Bouches-du-Rhône — très bien! je ne suis pas contre ; douze lignes intitulées « Le tunnel sous la Manche » — pourquoi pas? quinze lignes intitulées « Les jeunes en question ».

Tout cela est fort bien. Je me réjouis pareillement de voir une trentaine de lignes à propos des « assises de la traduction ». J'ai même repéré quatorze lignes consacrées à un sujet qui vous est cher, monsieur le ministre, la bande dessinée.

Enfin, dans les circonstances actuelles, le Sénat apprendra avec intérêt — en treize lignes — la réouverture du musée néo-calédonien de Nouméa et la création de l'office culturel scientifique et technique canaque. Je n'en dis pas plus sur ce sujet.

 $\mathbf{Q}\mathbf{u}\mathbf{'}\mathbf{y}$ a-t-il sur les monuments historiques? Rien ou presque. Si, trois phrases.

La première porte sur le patrimoine ferroviaire. J'aime les trains et les gares bien sûr, mais pensons d'abord à l'architecture ancienne, le roman, le gothique, la Renaissance, le xviii siècle.

La deuxième phrase de ce document porte sur le congrès d'une association privée. Il ne s'agit pas exactement de votre action!

La troisième phrase porte sur la meilleure réutilisation des monuments historiques. C'est certes le sujet.

C'est tout pour nos monuments!

Monsieur le ministre — reconnaissons-le — vous avez frappé un très grand coup en octobre 1981. Je souhaiterais en frapper un comparable au vôtre, cette année, au nom de notre commission des affaires culturelles.

Les temps sont en effet venus de lancer un véritable manifeste de notre patrimoine architectural. Le temps est venu de redéfinir toute la politique des monuments historiques.

Il faudra que, dans les années qui viennent, la Rue de Valois opère une véritable rupture d'échelle dans l'ordre de grandeur de son effort budgétaire.

Monsieur le ministre, vous devez recouvré vos pouvoirs sur l'institut de formation des architectes protecteurs spécialisés.

Vous devez continuer à réformer la législation consacrée à nos monuments. Vous avez d'ailleurs bien commencé en faisant instituer les « zones de protection du patrimoine architectural et urbain ».

Vous devez surtout lancer une grande loi de programme. Celle que M. Lecat avait fait voter était consacrée essentiellement aux châteaux-musées. Elle a eu un effet bénéfique considérable, car la restauration des monuments a contribué au sauvetage de nombreux métiers d'art. La deuxième loi de programme que je vous invite à soumettre au Parlement devra se proposer également d'assumer le développement des entreprises spécialisées dans les monuments historiques.

Mon vœu — mon troisième vœu — a-t-il quelques chances d'être exaucé ?

Un exemple m'encourage : voilà vingt ans, la musique languissait dans notre pays; l'Opéra se mourait; la facture instrumentale disparaissait; le nombre de nos grands interprètes s'effondrait. La Rue de Valois n'était pas très sensible à la situation. Pourtant un homme remarquable a été nommé. Il n'était pas énarque, mais il était compétent. Il a pris les choses en mains, énergiquement. Vous connaissez la suite? Elle est extraordinaire. Elle est exemplaire.

Mon vœu — mon troisième vœu — est qu'il en soit de même pour nos monuments. Le jour viendra, je l'espère, où je serai entendu.

Il me faut maintenant conclure, afin de ne pas dépasser mon temps de parole.

Le Sénat ne comprendrait pas, mes chers collègues, que la commission des affaires culturelles ne marque d'aucun geste le manifeste du patrimoine qu'en son nom, je viens en quelque sorte de lancer.

La commission des finances me rejoint dans l'idée que l'action doit être réorientée. Elle me tend même l'instrument, c'est-àdire un amendement présenté par M. Maurice Schumann à l'article 37. Votre commission des affaires culturelles demande au Sénat de bien vouloir faire sien cet amendement.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Merci, monsieur le rapporteur.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Elle vous en propose un, également, portant sur l'article 36, état B, titre III. Il vise à retarder le calendrier de construction de l'opéra de la Bastille. En temps de crise, il y a mieux à faire que de lancer de grands travaux de ce genre.

Pour le reste, nous vous avertissons honnêtement, monsieur le ministre. L'an prochain, notre commission examinera le budget sous l'angle spécial de la sauvegarde des monuments historiques. Il ne s'agira pas de nos proposer, sous ce nom, de grandes opérations sur des bâtiments qui n'existent pas encore. Nous demanderons un effort significatif, sinon la commission votera contre le projet de budget.

En conclusion, cette année, comme l'a très bien et très justement fait M. Schumann, votre commission des affaires culturelles, qui est très ouverte au dialogue, mais sous réserve de

l'adoption de l'amendement présenté par M. Schumann et du sien propre, vous propose de donner un avis favorable aux crédits destinés à la culture. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Carat, rapporteur pour

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année encore, les crédits attribués au cinéma se caractérisent par leur importance: 302 millions de francs, soit 3,5 p. 100 du budget général de la culture. Si l'on constate que cette part était plus forte en 1984, puisqu'elle atteignait 4,2 p. 100, il convient de rappeler qu'elle reste cette année, en pourcentage, près de cent fois supérieure à ce qu'elle était il y a trois ans et que c'est sur la démarche globale de cette période qu'il convient de porter un jugement.

Elle est caractérisée par une réforme du cinéma, qui est la plus ambitieuse entreprise depuis la guerre et qui absorbe dans le budget du cinéma près du tiers des crédits.

Les principales mesures concernent: la contribution de l'Etat à la dotation de l'avance sur recettes, qui représente 35 millions de francs et permet de mener une politique active en faveur de la création; la politique de reconquête du public populaire, qui se traduit d'abord par la création et la rénovation de salles dans les zones faiblement équipées. La dotation de 35 millions de francs est reconduite en 1985.

En 1983, 280 salles ont été créées et rénovées, portant à 4894 le parc des salles en France — probablement le plus moderne du monde — à quoi s'ajoute la création de trente-sept circuits itinérants, grâce à l'agence pour le développement régional du cinéma et à un soutien financier.

Mais la réforme des circuits de distribution, permettant à un nombre croissant de salles indépendantes d'accéder aux films pendant leur période d'exclusivité et même en sortie nationale, contribue, tout comme l'aide apportée à la multiplication des copies, à ce phénomène de reconquête du public populaire, très sensible lorsqu'un film à grande audience sort dès la première semaine dans une petite commune de province. On notera avec intérêt les résultats chiffrés de cette action : en 1983, la fréquentation des salles a progressé de 17,7 p. 100 dans les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Les autres mesures concernent les dotations destinées à la restructuration des industries techniques, au soutien à l'expansion du film français à l'étranger et à l'institut de financement du cinéma créé l'an dernier. Ces mesures sont reconduites en 1985.

Un crédit de 15 millions de francs est prévu pour financer la création d'un institut de formation aux métiers de l'audiovisuel, comme le préconise le récent rapport Bredin. Il y a, en effet, dans ce domaine, de graves carences quantitatives et qualitatives. Il est frappant de constater, par exemple, qu'il n'y a jamais eu un véritable enseignement du scénario et de l'écriture en vue de la création par l'image, qu'on a renoncé à apprendre la décoration et les métiers de studio qui s'y rattachent, que n'existe aucune formation aux qualifications d'effets spéciaux.

La première mesure inscrite dans le projet de budget amorce donc une réforme indispensable et urgente de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel depuis le niveau le plus élevé que sera l'institut à créer jusqu'à l'initiation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel dès le second cycle de l'enseignement secondaire.

J'ajouterai qu'il serait bon de se pencher aussi sur la formation des techniciens les plus modestes, à commencer par les projectionnistes.

Enfin, il faut souligner l'effort tout à fait remarquable entrepris pour la conservation des archives du film — c'est aussi le patrimoine — et prendre acte de l'annonce d'un plan de modernisation des studios de cinéma dont le coefficient d'occupation en espace et en temps a d'ailleurs augmenté.

Telles sont les lignes essentielles que permettront de suivre les crédits du cinéma, qui font l'objet de mesures d'économies de 10 millions de francs, grâce à des redéploiements internes et de 11 millions de francs de mesures nouvelles.

J'ai souvent souligné en présentant ce rapport que le cinéma était d'une économie fragile, et je l'ai dit dans la période d'euphorie qu'engendrait la remontée de fréquentation portant le nombre de spectateurs de 169 millions en 1977 à 200 millions en 1982.

Les difficultés récentes de deux grands groupes cinématographiques français — et parmi eux le premier — justifient mon propos. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait lieu de partager le pessimisme de certains journalistes devant la diminution légère des entrées qui, commencée en 1983, se poursuit en 1984. On peut estimer, au contraire, si l'on tient compte du développement de la vidéo, du câble et du démarrage de Canal Plus, et si l'on compare la situation française à celle du cinéma italien, face à l'anarchie de la télévision, que l'exploitation en salles a assez bien résisté à cette concurrence nouvelle.

A cet égard on ne peut que se réjouir de l'accord intervenu entre notre chaîne privée et les professions cinématographiques, qui semblent la considérer avec moins d'inquiétude, parfois même avec quelque espoir.

Cet accord permet de respecter la hiérarchie que vous avez souvent rappelée, monsieur le ministre, à savoir d'abord l'exploitation en salles, puis la vidéo, puis la télévision privée et publique. Ce qui, bien entendu, ne nous dispense pas de rester vigilants quant aux effets de cette diversité croissante des modes de diffusion audiovisuelle. L'avenir dira si le délai de diffusion de films par Canal Plus, prévu dans son cahier des charges, assurera bien l'équilibre recherché entre cinéma et télévision.

Il importe aussi que les chaînes de télévision respectent le plafond du nombre de films qu'elles sont autorisées à diffuser, ce qui n'est toujours pas le cas de FR 3.

J'ajouterai aux indications que je viens de donner que le nombre de films tournés en 1983 s'est ralenti, mais ce sont surtout les films à petit budget qui ont diminué; dans l'ensemble, les investissements français progressent de plus de 11 p. 100.

On notera encore qu'en 1983 la fréquentation des films français a chuté à moins de 47 p. 100, alors que celle des films américains remonte à plus de 35 p. 100. Toutefois, ces pourcentages ont trop varié respectivement au cours des dix dernières années pour qu'on en tire déjà des conclusions

On sera plus attentif au fait que, si les investissements de la production croissent de façon appréciable en valeur, ils stagnent en volume et le financement de la production reste difficile.

Dans l'ensemble, on ne peut qu'approuver les objectifs que vous avez retenus en priorité pour 1985, monsieur le ministre, c'est-à-dire le renforcement du potentiel de création et de production du cinéma, qui doit garder un rôle moteur, l'émergence d'une puissante industrie de programmes, la réforme de la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel et enfin — vous faites de louables efforts en ce sens, mais ils sont bien nécessaires — la compétitivité du cinéma français sur les marchés étrangers.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la commission des affaires culturelles a donné unanimement un avis favorable au budget du cinéma.

On pourrait faire la même remarque préalable pour l'examen des crédits du théâtre dramatique que pour ceux du cinéma.

Globalement, les crédits n'augmentent guère par rapport à l'an passé mais il convient de les apprécier à partir de l'importante remise à niveau opérée en 1982 pour appuyer une politique théâtrale forte, fondée notamment sur l'accroissement des moyens accordés aux théâtres nationaux et à la décentralisation, un soutien actif à la création, un effort important en faveur des compagnies indépendantes, la mise à leur disposition de salles parisiennes et un suivi de leur action au niveau de votre ministère par la création de postes.

On s'inquiétera, cependant, de la maigre hausse, de 2 p. 100 en moyenne, des subventions allouées aux théâtres nationaux: elle ne permet pas de conserver l'élan donné il y a trois ans, et il est à craindre que la stagnation des crédits n'aggrave la diminution du nombre de spectacles présentés chaque saison et la baisse de fréquentation qu'on constate déjà.

Notre préoccupation, sur ce dernier point, concerne plus particulièrement la Comédie-Française dont la fréquentation a diminué de 15 points d'une année sur l'autre — j'espère que ce n'est qu'un recul passager, si j'en juge par l'importance du

public des représentations récentes — et aussi le Théâtre national de Chaillot, dont le coefficient de remplissage baisse, lui, de 22 points.

Quant aux centres dramatiques nationaux, leurs subventions qui avaient augmenté de 40 p. 100 à 50 p. 100 en 1982, et de 15 p. 100 en 1983, pour n'être plus simplement qu'actualisées en 1984, diminuent de 1,2 p. 100 en 1985. Il apparaît cependant que cette baisse traduit votre volonté de leur imposer une rigueur accrue. Si certains d'entre eux — je pense en premier lieu au théâtre des Amandiers, dirigé par Patrice Chéreau et Catherine Tasca — connaissent une réussite éclatante, on ne peut qu'approuver les nouvelles normes qui ont été fixées pour ces centres et qui limiteront certains excès ou certains imprudences: un quota de 20 p. 100 des recettes de spectacles par rapport à l'ensemble des subventions, un équilibre entre le budget artistique et la part administrative et technique, l'explication d'un projet artistique, entre autres règles.

Les crédits pour les compagnies dramatiques indépendantes sont simplement reconduits; il convient cependant de rappeler qu'ils représentent quatre fois et demie ceux de 1980 pour les compagnies « hors commission », dont le nombre a augmenté de 10 p. 100, et qu'ils ont été multipliés par 2,7 pour les compagnies « en commission ».

Pour le théâtre privé — et il ne faut jamais oublier que c'est à lui essentiellement que l'on doit la découverte de nouveaux auteurs dramatiques français — l'aide que vous lui apportez par l'intermédiaire de l'association pour le soutien du théâtre privé est simplement maintenue, mais elle est trois fois et demie celle de 1982.

L'action en faveur du théâtre privé prendra la forme d'une aide à l'exploitation; elle se substitue à l'ancien régime de coproduction, et comporte un certain nombre de mesures incitatives, qui semblent judicieuses, en faveur des œuvres nouvelles d'auteurs d'expression française et de pièces exigeant une importante distribution.

Je répéterai enfin, comme l'an passé, combien je crois nécessaire le rétablissement d'une aide, à mon sens sélective, en faveur du secteur privé des tournées théâtrales, seul moyen souvent pour les spectateurs des villes moyennes de découvrir, dans des conditions convenables, les créations dramatiques récentes.

Telles sont, pour m'en tenir à l'essentiel, les remarques que je souhaitais présenter sur ce budget du théâtre, dont la commission des affaires culturelles a regretté la faible hausse globale, en nuançant cependant son appréciation en fonction des objectifs de votre politique en ce domaine, de l'effort déjà accompli et des résultats heureux de certaines de vos initiatives.

Qui, par exemple, parmi tous ceux qui ont applaudi L'Illusion de Corneille, dans la mise en scène extraordinaire de Georgio Strehler, ne se féliciterait de la création, l'an passé, du théâtre de l'Europe, subventionné par la Communauté économique européenne, et du choix de son directeur?

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Très bien!
- M. Jacques Carat, rapporteur pour avis. Pour ces raisons, la commission des affaires culturelles a donné en dépit des réserves que j'ai exprimées, un avis favorable aux crédits destinés au théâtre dramatique en 1985. (Applaudissements.)
- M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai en fin de débat à l'ensemble des intervenants, mais je veux dès maintenant remercier les rapporteurs pour le travail qu'ils ont présenté devant vous et pour l'esprit dans lequel ils l'ont fait, et apporter tout de suite quelques précisions pour dissiper certains malentendus.

En ce qui concerne les musées, monsieur Schumann, vous avez mis l'accent sur les crédits de paiement. Votre raisonnement serait entièrement justifié si les crédits d'investissement pour les musées étaient appelés à être automatiquement transférés dans le cadre de la décentralisation.

Or, comme je l'ai expliqué devant votre commission des finances voilà quelques jours, des pourparlers sont engagés avec le ministère de l'intérieur pour que le texte de la loi, sur ce point précis, soit interprété de telle sorte que soit poursuivie une politique nationale en faveur de la rénovation de l'ensemble des musées de province.

Je crois pouvoir dire que c'est le vœu de tous les maires qui ont un musée dans leur commune et qui souhaitent que le budget de l'Etat et les budgets municipaux permettent en commun qu'il soit procédé progressivement au rajeunissement de nos musées de province.

Le chiffre qui témoigne de la volonté de l'Etat dans le domaine est celui des autorisations de programme.

En 1984, la ligne « autorisations de programme pour les musées de province » comportait un crédit de 80 millions de francs. La ligne semblable en 1985 se monte à 60 millions de francs. Mais il faut y ajouter, je vous l'avais déjà laissé pressentir voilà quelques semaines, un crédit de 40 millions de francs d'autorisations de programme qui sera prélevé, en faveur des musées de province, sur la ligne « opérations nationales de province ».

Par conséquent, ce sont 100 millions de francs en autorisaitons de programme que nous mettrons à la disposition des musées de province pour procéder à des investissements au cours de l'année 1985.

En conséquence, l'effort financier de l'Etat dans ce domaine sera en augmentation en 1985 par rapport à 1984.

Je ne souhaite pas prolonger abusivement cette discussion de chiffres. Je voudrais pourtant répondre à M. Miroudot à propos du patrimoine au sens large, ou des monuments historiques au sens étroit — je suis en mesure de m'exprimer sur la notion la plus large et sur la notion la plus restrictive.

S'agissant des monuments historiques, on ne peut pas ne pas dire la vérité.

Certes, il y a eu — et je le déplore — une annulation de crédits l'an passé, qui a été d'ailleurs partiellement compensée — et cela vous ne l'avez pas signalé — par une participation du fonds spécial de grands travaux à la restauration des monuments historiques pour une somme de 75 millions de francs.

Mais je vous demande de comparer ce qui est comparable.

Lorsque je suis arrivé au ministère de la culture, les crédits s'élevaient à 375 millions de francs. Nous avons inscrit, pour 1985, au titre du même type de crédits, 745 millions de francs. Quelle que soit l'érosion monétaire on ne peut pas dire que l'effort de l'Etat diminue; tout au contraire. D'autant qu'il convient d'ajouter à ces 745 millions de francs pour 1985, 10 millions de francs inscrits au chapitre 66-30, « patrimoine rural », et 70 millions de francs pour la restauration du Grand Louvre.

Ainsi que je l'ai expliqué devant votre commission, ces grands projets qui vous inquiètent ne doivent pas être considérés comme autant de projets qui viendront concurrencer des opérations provinciales. Dans les crédits « Grand Louvre », nous avons inscrit des crédits de restauration des monuments historiques ; c'est autant de crédits en moins — puisqu'il nous faut bien assurer la restauration du Louvre — à prélever sur la ligne des monuments historiques, c'est-à-dire les 745 millions de francs.

Calculez: 745 millions de francs, 10 millions de francs, 70 millions de francs au Grand Louvre, 45 millions que je m'engage à mettre de côté au titre des conventions culturelles et grands projets de province; total: 870 millions de francs, auxquels il faut ajouter, comme on le faisait naguère, 126 millions de francs au titre de l'entretien des monuments historiques; on arrive à la somme de 996 millions de francs! Le milliard dont vous parlez dans votre rapport, monsieur le sénateur, nous le frôlons.

J'ajoute — je me permets d'insister sur cet argument, très fort, et je demande que l'information soit mieux faite — que si l'on veut véritablement prendre la mesure de l'effort national consenti en faveur des monuments historiques, on ne peut pas se contenter d'additionner les crédits de restauration; il faut aussi prendre en considération les crédits d'utilisation des monuments historiques. A quoi bon — vous en conviendrez vous-même — restaurer les monuments historiques, s'ils sont aussitôt désertés? C'est l'assurance, alors, que, très rapidement, ces monuments se dégraderont. Et quel est le meilleur « préservateur », si j'ose dire, de ces monuments, si ce n'est l'homme ou la femme qui en fait des lieux de vie et de création? Or, de ce point de vue, vous le savez, grâce à l'effort qui a été fait aussi bien pour la musique que pour le théâtre ou d'autres activités de notre patrimoine, un grand nombre de monuments sont utilisés pour des activités artistiques, culturelles et de communication.

Une analyse exhaustive des efforts du pays en faveur des monuments historiques doit inclure ces crédits d'utilisation ; je fais moi-même procéder au calcul.

On ne peut donc pas dire que l'effort ait diminué; il s'est, au contraire, accru considérablement.

Vous avez invoqué les emplois, monsieur Miroudot. Les emplois ont augmenté. Peut-être n'est-ce point suffisant; si l'on pouvait consentir un effort plus important, j'en serais, comme vous-même, très heureux Mais nous avons tout de même créé, en deux ans, 315 emplois. J'ai cité tout à l'heure l'exemple des conservateurs régionaux des monuments historiques. Avouez qu'il n'était pas normal qu'il n'existe pas un conservateur régional par région. Aujourd'hui, chaque région dispose d'un conservateur. Les architectes et les inspecteurs des monuments historiques ont vu leur nombre s'accroître. Le nombre des gardiens et des jardiniers a été, lui aussi, très sensiblement augmenté.

Est-ce suffisant? Sûrement pas. C'est la raison pour laquelle d'aileurs, même si je conteste les chiffres que vous avancez, je ne me plaindrai pas, amoureux comme vous de notre patrimoine de monuments historiques, que vous alertiez, au-delà de cette assemblée, l'opinion publique et le Gouvernement. Jamais l'effort ne sera suffisant en faveur de la préservation du patrimoine, et je crois qu'il est très important qu'au-delà des hommes politiques responsables l'opinion publique sache bien que ce patrimoine est, certes, une chance pour notre pays, mais aussi une charge qu'il faut savoir assumer. De son côté, le Gouvernement est prêt à maintenir et, éventuellement, à intensifier l'effort.

- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.
- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, il est bien certain qu'en additionnant le montant des autorisations de programme et celui des crédits de paiement, on parvient toujours à des crédits qui paraissent très importants.

Si j'ai insisté sur ce problème des monuments historiques, c'est parce que, en réponse aux questions que je vous avais posées, vous m'avez répondu: « Comme vous, je suis extrêmement sensible à l'effet d'entraînement que revêt, dans le domaine des monuments historiques, l'intervention financière de l'Etat et je m'appliquerai à l'augmenter dans toute la mesure possible. C'est à juste titre, en effet, que vous soulignez l'intérêt de la collectivité pour la préservation de son patrimoine ». C'est cela que je ne veux pas qu'on oublie.

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je serai extrêmement bref; je ne voudrais pas retarder le moment où nos collègues pourront s'exprimer.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir posé le problème des musées exactement dans les termes que j'avais moi-même employés: la véritable alternative est bien celle que vous avez posée après moi.

Je voudrais faire deux observations.

D'abord, s'il est vrai que les crédits doivent être transférés, aux termes de la loi du 22 juillet 1983, des pourparlers — avezvous dit — sont engagés avec le ministère de l'intérieur soit pour retarder, soit pour éviter ce transfert. Naturellement, nous serions enchantés que le résultat fût obtenu.

Mais une modification de la loi est nécessaire. Nous en parlerons donc au moment où une nouvelle disposition législative nous sera proposée. Vous avez employé le futur; je crois que, pour le moment, il faut employer le conditionnel.

C'est capital, puisque, dans un cas, ce sont les crédits de paiement qui comptent ; dans l'autre cas, ce sont les autorisations de programme qui revêtent la plus grande importance.

Ma deuxième observation sera, elle aussi, très rapide. Si vous vous reportez à mon rapport écrit, vous verrez que l'hypothèse que vous avez tout à l'heure envisagée avait été énoncée par moi.

Vous avez créé, au moins sur le papier, une politique des grandes opérations en province. La dotation était, je crois, de 100 millions de francs en autorisations de programme et de 50 millions de francs en crédits de paiement. Sur les 100 millions de francs d'autorisations de programme, vous annoncez le transfert de 40 millions de francs aux musées, ce qui sera, en effet, très important dans l'hypothèse où il n'y aurait pas transfert des crédits. Dans ce cas, les crédits afférents aux autorisations de

programme n'auraient pas l'importance que nous souhaiterions pouvoir leur attribuer. Je l'avais d'ailleurs écrit dans mon rapport, page 15 : « Il n'est pas exclu que ces crédits, loin de contribuer à la réalisation de « grandes opérations » servent en réalité à abonder certains chapitres insuffisamment dotés » c'est exactement ce qui se passe. « La référence aux « grandes opérations » ne serait ainsi qu'un simple appât. »

Ce n'est pas, a priori, une critique sévère, ce n'est même pas une critique du tout; mais cela replace le problème sous son véritable éclairage.

Ce débat, nous le reprendrons à l'occasion de la modification de la loi du 22 juillet 1983, si le Gouvernement nous la propose.

Dès maintenant, je suis heureux de constater que notre discussion a permis de faire avancer la question.

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste : vingt minutes;

Groupe socialiste: trente minutes;

Groupe du rassemblement pour la République : vingt-sept minutes :

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : trente-quatre minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : vingt-trois minutes;

Groupe communiste: vingt minutes;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : seize minutes.

La parole est à M. James Marson.

M. James Marson. Monsieur le ministre, il y a un an, j'exprimais à cette tribune l'approbation du groupe communiste devant le budget que vous veniez de nous présenter et qui était en augmentation de 15 p. 100 par rapport au budget de la culture, si longtemps négligé, un axe prioritaire, en l'amenant progressivement au niveau de 1 p. 100 du budget général.

Cet objectif demeure très cher à tous ceux qui, comme nous, estiment que le changement pour lequel les Français s'étaient prononcés en 1981 passe par la mise en œuvre d'une politique de renouveau culturel, laquelle appelle nécessairement des moyens importants.

Cette année encore vous présentez les grandes orientations de votre politique, que nous n'avons cessé de soutenir depuis 1981.

Ces grands axes sont essentiellement : le soutien à la création, la recherche d'une meilleure diffusion sociale de la culture et d'une meilleure insertion de l'action culturelle dans la vie économique.

Malheureusement, le budget que vous défendez aujourd'hui marque une régression, tout au moins une stagnation, par rapport aux efforts des années précédentes et, de ce fait, un arrêt dans sa marche vers un niveau correspondant aux exigences d'un pays dont l'influence culturelle est reconnue dans le monde entier.

Avec 6,4 p. 100 d'augmentation par rapport à l'année écoulée, votre budget est à son tour rattrapé, ou presque, par le rythme de l'inflation, et l'objectif de 1 p. 100 repoussé d'autant. En effet, la part du budget de la culture dans le budget général, qui était de 0,78 p. 100 en 1983 et de 0,84 p. 100 en 1984, sera de 0,86 p. 100 en 1985.

Le seuil de 1 p. 100 n'est pas pour nous un symbole. C'est quelque chose de bien plus important qu'une simple bataille de chiffres, et nous ne nous résignons pas à cette stagnation, précisément parce qu'elle constitue un obstacle à la mise en œuvre de la politique culturelle dont la France a besoin.

Cette situation a bien évidemment des conséquences négatives, à commencer par celle qui touche à la répartition des crédits et qui a déjà été évoquée aujourd'hui.

En effet, alors que le ministère de la culture a vu ses missions considérablement étendues depuis 1981 — ce qui est une bonne chose — cette augmentation insuffisante de 6,4 p 100 conduit nécessairement à la répartition d'une certaine pénurie, qui nous préoccupe d'autant plus que ce ralentissement vient s'ajouter aux effets de l'arrêté de régulation budgétaire de mars 1984, qui réduisit de 25 p. 100 les autorisations de programme prévues au budget de 1984 et de 22,5 p. 100, je crois, les mesures nouvelles en crédits de paiement.

Ainsi ce que l'on a coutume d'appeler les grands projets — je veux parler du musée d'Orsay, de la cité de la musique de La Villette, de l'opéra de la Bastille, de l'opération Grand Louvre ou encore de l'Institut du monde arabe — absorbent-ils 17,6 p. 100 de l'enveloppe.

Il en résulte une régression de l'effort, pourtant indispensable, qu'il convient de consentir en direction des autres missions, fort nombreuses et diversifiées, du ministère de la culture.

Font ainsi les frais de cette répartition : la lecture publique, l'aide aux bibliothèques municipales étant réduite de 21 millions de francs; les maisons de la culture et centres culturels, qui enregistrent une baisse de 10 millions de francs; le théâtre; l'enseignement artistique, les écoles de musique, par exemple, voyant leurs crédits réduits de 25 millions de francs, ce qui pèsera lourd sur les communes; l'aide à la création d'emplois, dont la dotation passe de 50 millions à 20 millions de francs. Autant de secteurs qui avaient vu leur dotation progresser de manière sensible et qui amorcent aujourd'hui un recul qui nous préoccupe.

En revanche, d'autres secteurs, qui ne semblent pourtant pas directement liés aux orientations positives de votre politique, sont épargnés par l'austérité ambiante. Je citerai, par exemple, la délégation aux arts plastiques, qui se spécialise dans l'achat, en dollars, d'œuvres d'art à l'étranger et qui bénéficie d'une augmentation de ses crédits de 60 p. 100!

Il n'est pas question, pour nous, de faire des grands projets les boucs émissaires de cette situation. Nous sommes favorables à leur élaboration, loin de considérer Paris et ses environs comme une région suréquipée, même si, par exemple, la construction de l'opéra de la Bastille ne règlera pas seule le problème de l'art lyrique.

Nous ne saurions accepter que, au nom d'une politique d'austérité que nous réprouvons, ces grands équipements soient contraints de fonctionner en sous-régime, comme c'est déjà le cas pour l'Opéra de Paris. C'est la pénurie budgétaire qui provoque le déséquilibre et non l'existence de ces grands projets.

A la vérité, seule une véritable croissance du budget de la culture permettra de surmonter ce déséquilibre qui n'est pas fatal.

Les conséquences négatives se ressentent également sur le plan de la décentralisation. A ce propos, vous avez évoqué, monsieur le ministre, devant l'Assemblée nationale, un retournement de tendance dans la répartition des crédits entre Paris et la province. Le rapport qui était de 60 p. 100-40 p. 100 en 1981-1982 serait aujourd'hui de 45 p. 100-55 p. 100. Les recherches que nous avons effectuées ne nous permettent pas de retrouver un tel chiffre. Je sais que cela est souvent difficile.

Par exemple, le musée du Louvre ne répartit-il pas une masse importante de crédits entre les musées parisiens et ceux de province, sans qu'il soit possible de déterminer ce qui reste dans la capitale et ce qui part en province.

Nous constatons aussi qu'à l'instar des crédits alloués aux bibliothèques municipales l'ensemble des crédits susceptibles d'être décentralisés est diminué au point que l'on peut s'interroger sur la valeur de la décentralisation dans la mesure où la masse des crédits sur laquelle elle s'appuiera ne cesse d'être réduite et où il ne saurait être question pour les communes, déjà surchargées, d'éponger le déficit.

Les bibliothèques municipales ont reçu 176 millions de francs en 1983, elles recevront 153 millions de francs en 1985; les musées: 61 millions de francs et 57 millions de francs; les écoles d'art: 34 millions de francs et 34 millions de francs; les écoles de musique: 177 millions de francs et 169 millions de francs.

Aussi proposons-nous de maintenir les dates de décentralisation — nous n'avons pas intérêt à les reporter — avec les crédits prévus à cet effet et à un niveau suffisant, notamment pour les bibliothèques centrales de prêt, sans attendre que la baisse des crédits y afférents la rende inopérante.

S'agissant de ces bibliothèques, je citerai quelques chiffres concernant les dépenses de matériel et de fonctionnement : 98 millions en 1983, 87 millions de francs en 1984 et 81 millions de francs en 1985.

Nous sommes également préoccupés par la situation actuelle des industries culturelles, qui appelle un effort que l'on ne retrouve pas dans votre budget. J'ai évoqué tout à l'heure la réduction des aides à la création d'emplois.

Je prendrai pour exemple la situation du marché du disque marqué par un taux de pénétration étrangère de 80 p. 100.

Ainsi, 80 p. 100 du marché de la distribution sont tenus par six firmes étrangères : un groupe financier hollandais — Phonogram, Polydor, Decca, Barclay, Impact — pour 32,5 p. 100; trois sociétés américaines, CBS, RCA, WEA pour 31,5 p. 100; une société anglaise, Pathé Marconi, pour 10 p. 100 et une société allemande, Arabella, pour 6 p. 100.

Il reste deux sociétés d'origine française, mais avec une production et une distribution de plus de 50 p 100 de disques étrangers.

Or, quinze jours après votre présentation, lors d'une conférence de presse du « plan son », on apprenait qu'une filiale de Philips, Polygram, prévoyait le licenciement de 250 employés sur les 500 de son unité de Louviers et de 90 personnes à Antony.

Cette annonce était d'autant plus surprenante que Philips avait signé avec les P. T. T., lors de l'élaboration du plan Télécom, un accord par lequel cette firme s'engageait à ne pas licencier. Il y a là matière, pour les pouvoirs publics, à faire respecter l'engagement pris par cette firme.

Enfin, nous nous inquiétons de la tournure prise par la situation tant des professionnels de la culture que des personnels de votre administration. Je ne reviendrai pas ici sur ce que déclarait mon ami Jacques Brunhes, lors du débat à l'Assemblée nationale, à propos du régime d'indemnisation du chômage des personnels techniques et artistiques intermittents.

Je voudrais ici mettre l'accent sur la pénurie en personnel, qui ne tardera pas à empêcher le développement de votre politique culturelle : 107 suppressions d'emplois ne sont-elles pas prévues pour le ministère et 33 pour les établissements publics?

A cela s'ajoute le gel d'un tiers des emplois laissés vacants par les départs à la retraite. S'il s'agit d'une mesure qui touche tous les ministères, celle-ci prend des dimensions beaucoup plus inquiétantes encore dans une administration récente qui ne souffre pas, tant s'en faut, d'une pléthore de personnels. Là encore l'extension de l'action de votre ministère appelle tout le contraire.

En ce qui concerne les rapports entre la population et la vie culturelle de notre pays, nous estimons qu'un long chemin reste à parcourir compte tenu du retard pris sous les gouvernements précédents.

De ce point de vue, vous avez, à ma connaissance, toujours indiqué que l'action culturelle menée en direction des comités d'entreprise était importante. Pouvez-vous nous en donner les premiers résultats ?

Les communistes ont fait des propositions pour qu'interviennent des changements dans le domaine de la production des programmes s'agissant du service public de l'audiovisuel ou encore de l'enseignement artistique.

Nous ne nous résignons pas à la dégradation de la qualité des programmes de télévision, pas plus qu'à la contradiction entre les effets limités de la politique culturelle du Gouvernement et la portée considérable des grands moyens de diffusion et de formation culturelle.

Un tel écart ne peut, en effet, qu'aggraver les diverses formes de ségrégation et engendrer un net appauvrissement de toutes les capacités culturelles de la nation.

Le fonds de soutien aux industries de programmes a été institué en 1984. Pouvez-vous nous donner des indications à ce sujet ?

Nous apprécions les efforts réalisés depuis 1981, et nous nous refusons à admettre que ceux-ci soient remis en cause par les effets d'une politique d'austérité, qui, à notre avis, est contraire aux intérêts du pays d'autant que la culture est un des facteurs qui pourra aider notre pays à sortir de la crise.

C'est parce que nous soutenons les grandes orientations de votre politique que nous réclamons les moyens qu'elle nécessite.

Dans le même esprit, nous agirons pour que le budget pour 1986 renoue avec les bonnes habitudes prises, depuis 1981, afin que ce budget, aujourd'hui en stagnation, ne soit qu'une parenthèse dans l'effort entrepris et dans la progression de ce budget.

Enfin, nous souhaitons que le texte très important relatif aux droits d'auteurs fasse, bien évidemment, l'objet de l'examen le plus sérieux possible, mais soit discuté dans des délais raisonnables.

C'est sous le bénéfice de ces observations, conscients de l'effort consenti depuis l'époque où, arrivant au ministère de la culture, vous trouviez un budget égal à 0,5 p. 100 du budget général, lucides quant au chemin restant à parcourir, vigilants quant aux moyens de cette politique et confiants dans la capacité de mobilisation de toutes celles et tous ceux qui font vivre, dans notre pays, la culture au quotidien, que nous voterons le budget 1985 du ministère de la culture. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. Mes chers collègues, je tiens à vous signaler dès maintenant que nous interromprons nos travaux vers dixhuit heures quarante-cinq pour les reprendre à vingt et une heures trente.

La parole est à M. Durafour.

M. Michel Durafour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention concerne les centres dramatiques nationaux, plus précisément, la comédie de Saint-Etienne.

La décentralisation dramatique date de 1946. L'artisan de cette intervention originale de l'Etat fut Mlle Laurent, dont la volonté combative triompha des difficultés. Tous les ministres chargés de la culture — M. Maurice Schumann peut en témoigner — se sont attachés, depuis cette date, à poursuivre cette politique, à la développer, à dégager en sa faveur des moyens matériels et financiers à la dimension de l'objectif ciblé de l'ambition annoncée.

Aussi bien, même pendant les périodes d'extrême rigueur, cette partie du budget du ministère de la culture fut-elle assurée d'une certaine croissance.

En 1982, les subventions globales attribuées aux centres dramatiques nationaux ont augmenté de plus de 76 p. 100 en francs courants par rapport à 1981. En 1983, la croissance était encore de 27 p. 100 en francs courants par rapport à 1982.

En 1984, les crédits ont été simplement actualisés. Pour 1985, lesdites subventions font l'objet d'une mesure d'économie de 2 500 000 francs, soit une baisse de 1,2 p. 100, à quoi il convient d'ajouter la dérive des prix.

Ainsi — et j'insiste sur ce point — pour la première fois depuis 1946, les crédits ouverts en faveur des centres dramatiques diminuent, alors que l'ensemble du budget du ministère de la culture augmente de 6,40 p. 100 par rapport au budget voté en 1984 en francs courants.

Je regrette, pour ce qui me concerne, la part trop faible affectée à l'action de décentralisation dramatique, à l'heure même où le Gouvernement affirme tout l'intérêt qu'il porte à l'animation économique, sociale et culturelle des régions.

Les centres dramatiques assurent une vocation et une mission irremplaçable, sous le double angle de la diffusion et de la création. S'ajoutent à ces tâches les plus connues celles plus secrètes, mais si utiles, de la formation du public, d'aide à la détection et à la matérialisation d'un besoin culturel, d'assistance à de jeunes troupes de théâtre. Cette liste d'interventions n'est pas exhaustive.

De plus, ces actions s'insèrent dans un contexte régional, à l'écart du « parisianisme » souvent pervers, s'inscrivant dans une finalité plus vaste, l'affirmation des cultures régionales, liées elles-mêmes à la sociologie et à l'économie.

Vous avez d'ailleurs compris et traduit ce besoin d'expansion de l'action de décentralisation lorsque vous avez décidé la mise en place de l'agence pour la création et l'innovation dans la décentralisation dramatique. Pourtant, les crédits globaux destinés à la décentralisation dramatique sont en diminution dans un budget général qui est lui-même en augmentation.

Il y a plus grave, d'une certaine manière: les centres dramatiques ne sont pas tous frappés de la même façon et les choix effectués donnent à s'interroger dans la mesure où les critères habituels d'appréciation ne semblent pas avoir été retenus.

Cette constatation me conduit à vous parler de la Comédie de Saint-Etienne. On ne présente pas la Comédie de Saint-Etienne. Elle fut créée par Jean Dasté, qui avait — et qui a toujours, d'ailleurs, puisqu'il est vivant, Dieu soit loué! — une forte personnalité. La ville de Saint-Etienne et toute sa région ont bénéficié de l'apport de la Comédie; il y a eu enrichissement collectif.

Daniel Benoin, l'actuel directeur, est un homme de qualité. A des compétences non discutées d'homme de théâtre et de créateur, il ajoute la réputation justifiée d'être un bon gestion-

naire, ce qu'il doit, j'imagine, à sa formation universitaire un peu inhabituelle dans cet espace professionnel. Comme son prédécesseur, Jean Desté, Daniel Benoin a du caractère. Il dit ce qu'il pense, et à tout un chacun, sans aucune précaution oratoire, qu'il juge inutile. J'ai connu et j'apprécie, d'ailleurs, ce langage direct, même si j'ai eu quelquefois à en souffrir — vos services aussi, semble-t-il.

Cela explique que Daniel Benoin apprécie aujourd'hui comme une injustice le sort défavorisé réservé à son établissement. Je rappelle brièvement les faits: M. Daniel Benoin a été confirmé par vos services à la tête de la Comédie de Saint-Etienne; il semble donc que sa manière de servir donne satisfaction. Or, tout récemment, à l'occasion de la négociation du nouveau contrat liant l'Etat à cet établissement pour les trois ans à venir, signification lui a été faite que sa subvention serait diminuée de 3 p. 100 en francs courants, ce qui représente, en francs constants, une diminution réelle de 10 p. 100 environ. Cette subvention de 1985 servira de base, semble-t-il, aux subventions des trois années à venir, transformant un prélèvement conjoncturel en un prélèvement structurel.

Je sais bien que la règle de l'annualité budgétaire est impérative, c'est ce que je répète sans cesse à mes étudiants. Cependant, je crains qu'en la circonstance il ne s'agisse là d'un précédent dangereux et que les dispositions prises le concernant soient inquiétantes, d'autant plus que, dans le même temps où la Comédie de Saint-Etienne se voit pénalisée d'une certaine manière, d'autres centres dramatiques voient leurs moyens renforcés.

Je n'entrerai pas dans l'appréciation toujours désagréable et subjective des mérites comparés des uns et des autres; je rappellerai simplement que la part d'économie que vous faites est imputée pour moitié à la Comédie de Saint-Etienne alors que l'autre moitié est répartie entre vingt-quatre centres.

Même s'il n'y paraît pas à première vue, la Comédie de Saint-Etienne connaît, monsieur le ministre — et c'est le point sur lequel je voudrais insister en terminant — des difficultés réelles, qui sont liées, d'ailleurs, à l'environnement dans lequel elle évolue: Saint-Etienne est une ville de 200 000 habitants; elle a perdu près de 30 000 habitants en quinze ans — c'est énorme — et elle est située au cœur d'une région douloureusement frappée par la crise.

Maintenir 12 000 abonnés en 1983 et en 1984, comme l'ont fait M. Daniel Benoin et son équipe, rassembler 150 000 spectateurs, c'est, compte tenu de la dégradation du tissu industriel, un exploit. Ce résultat a été obtenu grâce au dynamisme des animateurs locaux. Le personnel est suremployé et si, demain, à la suite des mesures qui sont envisagées, la Comédie était obligée de licencier du personnel, il en résulterait nécessairement une diminution de la qualité du service rendu. Je ne suis pas certain qu'une diminution de la fréquentation ne s'en suivrait pas et que, d'ici à trois ans, l'on ne pourrait pas alors, par un enchaînement un peu diabolique, opposer à la Comédie de Saint-Etienne une chute du nombre des spectateurs et en tirer les conséquences.

Vous le voyez, monsieur le ministre, la chose est grave. Je ne vous demande pas une réponse immédiate dans le feu d'une discussion budgétaire. Il s'agit d'ailleurs — j'en suis tout à fait convaincu — d'une question ponctuelle, mais elle est importante car elle met en jeu l'avenir d'une ville et de son environnement, ainsi que le principe de la décentralisation, la règle de la prise en considération de la qualité du service rendu, mais aussi la nécessité d'une approche culturelle volontariste dans un milieu social urbain et populaire.

Je vous demande donc de réfléchir à cette question en acceptant d'évoquer à nouveau le sujet, en consultant vos services, qui sont tout à fait compétents en cette matière, en vous entretenant, si possible personnellement et en dehors des passions bien naturelles, avec Daniel Benoin, en recueillant de la bouche des parties les plus concernées toutes informations susceptibles de vous permettre de faire le meilleur choix possible.

S'il ne s'agit qu'accessoirement de la Comédie de Saint-Etienne, il s'agit surtout, et bien davantage, de l'avenir d'une région de France. (Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R. P. R. et de l'U. R. E. I.)

M. le président. La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos portera sur trois points: l'approbation de votre politique en matière culturelle, une réflexion sur le développement culturel en province, une question sur la détection des métaux.

A la lecture du budget de la culture, nous nous apercevons que le Gouvernement continue à lui donner une place importante. Nous notons, en effet, une progression de 6,40 p. 100 par rapport au budget voté en 1984, ce qui représente une augmentation un peu plus forte que celle de la moyenne des dépenses civiles de l'Etat.

La part de ce budget dans celui de l'Etat continue donc à progresser pour atteindre 0,86 p. 100. Ainsi, de 1981 à 1985, la part du budget de la culture au sein du total des dépenses nettes à caractère définitif du budget général est passée de 0,48 p. 100 à 0,86 p. 100. Jamais, jusque là, aucun gouvernement n'avait fait un tel effort pour ce domaine d'activité.

Notons aussi la croissance rapide des dépenses en capital, due à la progression des dépenses afférentes aux grands équipements culturels et à l'inscription d'une ligne nouvelle destinée à financer la participation de l'Etat à de grandes opérations dans les régions. Cette croissance démontre la marque d'un grand dessein politique.

On parle actuellement de revaloriser l'enseignement de l'histoire, et c'est heureux. J'ai eu le plaisir de visiter le chantier du Louvre et je sais combien apportera aux futures générations la découverte des enceintes du Louvre de Philippe Auguste et de Charles V.

Depuis votre arrivée au ministère de la culture, vous avez également voulu, monsieur le ministre, assurer une meilleure insertion de l'action culturelle dans la vie économique, et vous y avez réussi. L'effort accompli en faveur des industries culturelles est évident en ce qui concerne le cinéma et l'audiovisuel. Il est aussi évident dans le domaine du livre, où a été mise en œuvre une politique de l'édition, de la distribution et de l'exportation, et dans celui de la musique, où a été élaboré un plan de relance de la facture instrumentale française.

Mais vous avez surtout compris l'importance des nouvelles techniques de communication. Notre pays ne doit pas être en retard à cet égard par rapport à d'autres puissances occidentales et la mesure la plus importante que vous ayez prise cette année est certainement la création d'un fonds de soutien aux industries de programmes, leur permettant ainsi de se développer dans la perspective de la mise en place de nombreux réseaux de communication.

Enfin, il était bon de reconnaître certaines formes de culture jusqu'alors délaissées. Un équipement comme « Le Zénith » montre votre volonté de promotion d'une politique globale pour la jeunesse.

Vous permettrez cependant au parlementaire de province que je suis de faire quelques remarques sur le développement culturel en dehors de la capitale.

Depuis 1981, un effort important a été fait en matière culturelle et, alors qu'en 1981 60 p. 100 des crédits étaient destinés à Paris, en 1985, ce ne sont que 45 p. 100 des interventions qui y seront affectés.

Cette nouvelle répartition des dépenses entre Paris et la province est sensible pour les monuments historiques, la musique, le livre et la lecture publique. Une petite ombre demeure cependant: l'évolution des crédits affectés aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques centrales de prêt est préoccupante. Alors que la construction de bibliothèques centrales de prêt devait être intégralement prise en chargé par l'Etat, il est maintenant demandé une participation aux départements et aux régions. Nous nous interrogeons donc sur la réelle participation de l'Etat.

Monsieur le ministre, je voudrais profiter de l'occasion que me donne ce débat pour vous poser une question: alors que le principe de la participation financière à la construction de la bibliothèque centrale de prêt de la Gironde a été voté par le département et par la région Aquitaine, les subventions accordées étant respectivement de l'ordre de 1,5 million de francs et de 1 million de francs, je voudrais vous demander si la participation de l'Etat, qui devrait s'élever à 5 millions de francs, sera réellement effective en 1985.

Grâce à cette bibliothèque centrale de prêt, des antennes de lecture publique seront créées dans toute la partie rurale de ce département, apportant ainsi un élément culturel certain parmi les populations défavorisées.

Le développement culturel en province doit être privilégié, et si je me félicite des mesures nouvelles concernant le budget de près de 13 milliards de francs qui a été alloué à la diffusion sociale de la culture afin de financer en priorité la fête mondiale de la jeunesse, je m'interroge sur la réduction de 31 mil-

lions de francs des dotations de fonctionnement allouées aux conventions de développement culturel passées entre l'Etat, les régions et les collectivités locales, ainsi que sur les mesures d'économie de 10 millions de francs qui frappent les subventions aux maisons des jeunes et de la culture et aux centres d'action culturelle.

Les conventions Etat-région-collectivités locales ont permis d'organiser des actions concrètes sur le terrain. Président du conseil départemental de la culture, émanation du conseil général de la Gironde, je sais ce qu'a pu apporter à notre département la convention avec l'Etat: elle a permis la décentralisation culturelle en dehors de la ville centre, en mettant des outils à la disposition des associations et des collectivités locales et en rendant possible la création de manifestations dans de véritables déserts culturels.

L'un des outils qui contribue le plus à cet effort de décentralisation est, dans le département de la Gironde, le centre d'action culturelle de Saint-Médard-en-Jalles. Or un « conflit »— c'est peut-être un bien grand mot — oppose la direction du développement culturel et les collectivités locales. Qu'il me soit permis de penser, monsieur le ministre, que l'une des principales œuvres de cette législature aura été la décentralisation et qu'un non-respect du choix des élus locaux, c'est-à-dire de ceux qui sont sur le terrain, qui connaissent les hommes, qui savent comment il faut aborder les problèmes, ne peut aller que dans un sens contraire à notre volonté politique de décentralisation. Je pense donc que la nomination d'un directeur doit se faire en toute concertation et qu'un choix ne peut être opéré contre la volonté des élus locaux.

J'en arrive, enfin, monsieur le ministre, à un sujet qui me passionne: la réglementation de la détection des métaux. J'ai déposé, le 2 avril 1984, une proposition de loi tendant à réglementer l'acquisition de tout matériel pouvant servir à la détection d'objets métalliques.

Ce texte a été rédigé en étroite collaboration avec les services de la sous-direction de l'archéologie et avec votre cabinet, monsieur le ministre. La commission des affaires culturelles du Sénat a désigné notre excellent collègue, M. Miroudot, comme rapporteur. Nous étions prêts à la discussion, mais il apparaîtrait que ce texte ne soit pas du goût des techniciens du ministère de l'intérieur. S'il est vrai que, comme tout texte à vocation législative, il peut être modifié et amélioré, je m'étonne que le ministère de l'intérieur puisse introduire des éléments subjectifs, fondés sur une méconnaissance du phénomène de détection.

Cette proposition de loi ne constitue pas, en effet, une atteinte à la liberté des loisirs. Je crois que nous nous trouvons devant un choix: soit respecter une prétendue liberté des loisirs, qui cache plutôt les intérêts des fabricants de détecteurs de métaux, soit tout mettre en œuvre pour que le patrimoine archéologique de notre pays ne soit pas systématiquement pillé.

Il serait également maladroit, de la part du ministère de l'intérieur, de vouloir publier la liste complète des sites archéologiques où la détection serait interdite. On offrirait ainsi une superbe documentation aux chercheurs clandestins!

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Très bien!

M. Marc Bœuf. Les archéologues, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, attendent depuis longtemps que l'usage des détecteurs soit défini. L'archéologie, dans ses recherches, utilise les techniques les plus modernes. Il est temps que les textes qui la concernent soient adaptés à la réalité.

En conclusion, monsieur le ministre, parce que la rigueur qui caractérise votre budget ne porte pas atteinte aux deux grands axes de la rénovation de la politique culturelle engagée depuis 1981 — le soutien à la création et l'insertion d'actions culturelles dans la vie économique — le groupe socialiste le votera. (M. Jean Béranger applaudit.)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le ministre, mon intervention concernera uniquement l'opéra de la Bastille. J'ai choisi, en effet, d'évoquer brièvement un sujet bien précis mais qui me paraît être, aujourd'hui, le plus important.

Dans leurs excellents rapports, MM. Schumann, Miroudot et Carat ont parfaitement exposé le problème de fond que pose la réalisation de l'opéra de la Bastille. C'est ainsi que, tant dans son rapport écrit que dans son exposé à la tribune,

M. Maurice Schumann, qui fut à la fois mon prédécesseur et mon successeur, a parfaitement expliqué comment, pour les prochaines années, une débauche d'investissements destinés à de grands ouvrages qui vont être créateurs de futurs déficits importants risquait d'asphyxier le budget du ministère de la culture. J'estime superflu de reprendre son raisonnement qui a été, comme à l'habitude, parfait et convaincant.

Monsieur le ministre, j'irai plus loin que M. Maurice Schumann et que M. Michel Miroudot. Parce que j'ai étudié votre budget et que j'ai constaté la dérive de l'ensemble des grands projets — j'ai quelque raison, à l'heure actuelle, de m'intéresser au projet de centre international de la communication à la Défense, avec tous les problèmes d'infrastructures, de fondation, de circulation de l'air, d'agencements thermiques que pose ce redoutable immeuble — je vous demanderai de proposer l'abandon du projet de construction d'un opéra à la Bastille. Pour moi, en effet, ce projet est à la fois coûteux, dangereux et, surtout, inutile.

Il est coûteux: M. Schumann lui-même disait tout à l'heure que l'enveloppe financière qu'il faudrait lui consacrer risquait d'excéder, et de beaucoup, la somme de 2 milliards de francs qui a été couramment avancée. Dans son rapport écrit, il a même fait état d'une somme de trois milliards de francs. En fait, personne ne sait ce que coûtera cet opéra.

L'autre nuit, monsieur le ministre — dans le cadre d'autres activités — j'examinais les travaux souterrains que la R.A.T.P. réalise à la Bastille. J'ai pu constater l'inquiétude des ingénieurs, les fouilles de l'opéra de la Bastille risquant de remettre en cause l'ensemble des galeries de métro. En effet, nous sommes dans un terrain traversé par nombre de couloirs, de tunnels, de conduits. Le coût de cette opération va être absolument exorbitant, notre excellent collègue M. Schumann a eu raison de le dire.

Par ailleurs, cette opération est dangereuse parce que le futur déficit de fonctionnement sera énorme. Nous savons combien coûte, à l'heure actuelle, l'Opéra de Paris. Or, le Gouvernement, s'il poursuivait son projet, serait inéluctablement placé devant le choix suivant : ou bien fermer le Palais-Garnier et la salle Favart, et consacrer l'ensemble du budget de l'Opéra de Paris à l'opéra de la Bastille, ou bien laisser végéter plusieurs opéras sans pouvoir atteindre les objectifs fixés s'agissant du nombre de représentations, du développement culturel et du rayonnement de ces ensembles.

Enfin, monsieur le ministre, cet opéra est inutile. En effet, tous ceux qui, en France, aiment l'opéra — ils sont nombreux et il serait souhaitable que les jeunes s'y intéressent aussi — savent que la véritable diffusion des opéras dans ce pays dépend du développement des moyens audiovisuels décentralisés. Personnellement, je crois beaucoup plus que l'art lyrique se développera grâce aux grands festivals de province, l'été, et à de grandes manifestations audiovisuelles, que par la création d'un palais parisien, fût-il situé, à titre symbolique, sur l'emplacement de l'ancienne Bastille.

Par conséquent, il s'agit d'un projet coûteux, dangereux et inutile; je vous adjure, monsieur le ministre, de persuader le Président de la République d'y renoncer. Cela permettra de mener à terme les autres opérations envisagées, notamment celle du Grand Louvre à laquelle je tiens personnellement. En effet, quels que soient les problèmes que l'on puisse se poser à propos du parti choisi, qu'illustre la pyramide de M. Peï, ce grand musée du Louvre constituera un élément du rayonnement culturel de la France tout à fait important.

Abandonner le projet d'opéra de la Bastille permettrait également de ne pas hypothéquer pour de nombreuses années le budget de fonctionnement du ministère de la culture ; je pense, moi aussi, monsieur le ministre, à l'héritage. Je ne souhaite pas que votre successeur soit complètement asphyxié!

Je ne bornerai pas là mon intervention. L'adjuration étant faite — j'espère qu'elle sera entendue — je voudrais, pour compenser votre regret, vous proposer une alternative : si vous voulez absolument construire à la Bastille, malgré les problèmes complexes de sous-sol qui se posent, s'il faut vraiment que le symbole l'emporte durablement sur la raison, on peut, dans des conditions beaucoup moins onéreuses et avec un coût de fonctionnement futur moins important, y réaliser cette fameuse cité musicale que vous envisagez de créer à La Villette. Elle est nécessaire, puisque le conservatoire national de musique doit être obligatoirement transféré.

On pourrait donc créer, dans ce quartier de la Bastille, une salle de musique, des salles de répétition et y implanter quelques éléments d'art lyrique, à titre d'éléments accessoires de l'Opéra.

L'érection de cette cité musicale serait utile et n'engendrerait pas un déficit de fonctionnement aussi important que celui de l'opéra.

Monsieur le ministre, en procédant à ce transfert — annulation d'une gigantesque opération de prestige et création à la Bastille de la cité musicale envisagée à La Villette, dans ce fameux parc « plein de délire », comme l'a dit M. Maurice Schumann...

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Ce n'était qu'une citation!
- M. Jean-Pierre Fourcade. ... vous aboutiriez à dissiper nos inquiétudes. De plus, vous préserveriez l'élasticité future de votre budget et vous feriez faire à notre pays l'économie d'un grand projet dont le coût, à l'heure actuelle, n'est absolument pas maîtrisé, qui fait peser sur le futur budget de la culture des risques considérables et dont l'utilité n'apparaît pas.

Je crois que si l'on veut, dans ce pays, préserver l'art lyrique, il faut, d'abord, des chanteurs, des orchestres, des chœurs français; nous ne manquons pas de bâtiments dans l'ensemble de nos provinces.

Agir ainsi serait beaucoup plus sage. Monsieur le ministre, vous marqueriez d'un caillou blanc cette année 1985 en renonçant définitivement à ce projet d'opéra de la Bastille. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. le président. Monsieur le ministre, il m'arrive une nouvelle agréable. En effet, une dépêche de l'A.F.P., publiée voilà huit minutes, m'apprend que vous êtes non plus ministre délégué, mais ministre à part entière de la culture.

Je vous adresse, au nom du Sénat, mes félicitations; je suis heureux d'être le premier à le faire. (Applaudissements.)

Je pense que, désormais, vous allez écouter avec une oreille encore plus bienveillante les interventions de nos collègues! (Sourires.)

La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, monsieur le ministre à part entière (sourires), mes chers collègues, le budget de la culture, doté de 8,6 milliards de francs en 1985, continue de progresser, certes moins rapidement qu'au cours de ces trois dernières années, mais de 6,4 p. 100 tout de même, sa part dans le budget de l'Etat passant de 0,4 p. 100 en 1984 à 0,86 p. 100 en 1985. Je dirai à l'intention des collègues pessimistes qui m'ont précédé que nous sommes sur la route qui monte vers le 1 p. 100.

Il s'agit là d'un effort qu'il convient de saluer à sa juste mesure : la culture demeure une priorité de l'action gouvernementale, dans un contexte économique qui aurait pu l'affecter plus gravement sans doute.

Monsieur le ministre, il vous a fallu réorienter vos choix en fonction de deux données essentielles : votre ministère a dû contribuer à l'effort d'économie général tout en préparant la mise en place définitive de la décentralisation culturelle pour 1986.

C'est à la lumière de ces deux contraintes que je formulerai les appréciations et les questions de mes collègues radicaux de gauche

La philosophie générale de votre action montre bien que vous avez la volonté d'épouser et d'accompagner ce qui constitue la dynamique culturelle fondamentale de notre époque: l'articulation entre les arts, les sciences et les techniques.

La mise en valeur de cette articulation se retrouve, notamment, dans la définition des grands projets tel celui de La Villette — je vous demande de m'excuser mon cher collègue M. Fourcade...

- M. Maurice Schumann, rapporteur $sp\'{e}cial$. Il n'a pas dit le contraire!
- M. Jean Béranger. Elle se retrouve également dans le soutien marqué à la création artistique, dans l'effort d'alliance entre culture et recherche dans la conservation du patrimoine particulièrement et dans l'incitation au développement des industries culturelles.

Dans cette logique, vous orientez vos crédits pour 1985 en vous attachant à respecter l'équilibre que vous avez rétabli, vous, en faveur de la province. Nous vous en félicitons, monsieur le ministre. Mais la part de 45 p. 100 consacrée aux grandes institutions parisiennes et, surtout, la poursuite des grands projets, continuent — je le reconnais — à faire « couler beaucou d'encre. »

Si personne ne songe à mettre en cause l'impact culturel de l'opéra de la Bastille — je ne parle pas de son opportunité budgétaire, monsieur Fourcade — du Grand Louvre ou du musée d'Orsay, ce sont les coûts d'investissement, et surtout de fonctionnement qui inquiètent, compte tenu des impératifs économiques actuels.

Certes, replacées dans la masse budgétaire globale, les sommes affectées à ces grands projets se relativisent d'elles-mêmes : 1,5 milliard de francs sur les 7 milliards de francs que représente le budget de la culture ; 0,3 p. 100 des autorisations de programme dans le budget de l'Etat et — ne l'oubliez pas, mes chers collègues — 12 000 emplois créés sur une période de cinq ans.

L'enjeu, à mon avis, en vaut bien la peine. Avons-nous le droit, sous prétexte de rigueur, de priver les générations présentes et à venir d'équipements destinés à mettre en scène notre modernité? Il est vraisemblable que si l'on repoussait les échéances à demain, ces équipements ne verraient jamais le jour.

Aussi, pour atténuer la lourdeur des coûts due essentiellement à la simultanéité des opérations, la proposition de la commission des finances, rapportée clairement par notre excellent collègue M. Maurice Schumann, et visant à réduire de 100 millions de francs les autorisations de programme, nous semble acceptable à condition qu'elle n'affecte pas les chantiers déjà en cours, tant il est préjudiciable de les laisser en suspens trop longtemps à un stade de réalisation avancé.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Merci!

M. Jean Béranger. S'agissant du patrimoine, une certaine émotion se manifeste au regard de la diminution relative des crédits en 1985 : 760 millions de francs. Vous en avez clairement expliqué les raisons tout à l'heure, monsieur le ministre, et je n'insisterai pas. Cependant, la mise en place de la mission « coût-économie-patrimoine » suffira-t-elle à mieux rentabiliser les opérations de conservation et de restauration ? Quelles économies en attendez-vous, monsieur le ministre ?

Certes, le progrès rapide de la science et des techniques profite largement à la conservation du patrimoine. Je pense, en effet, à ce qu'il est désormais possible de réaliser pour sauver un vitrail du Moyen Age gravement altéré, et aux techniques nouvelles très performantes de restauration et de moulage utilisées en particulier pour les Chevaux de Marly, qui me tiennent à cœur, monsieur le ministre, vous le savez. Grâce à votre concours, et à la merveilleuse invention du sculpteur intéressé, Marly aura le grand plaisir de récupérer ses chevaux, copie conforme.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Tant mieux! Bonne nouvelle!

M. Jean Béranger. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer la date prévisible de ce retour, car nous envisageons bien sûr d'organiser une fête régionale pour l'occasion. Pouvons-nous compter également — je ne profite pas forcément de cette tribune, quoiqu'un peu — sur une participation de l'Etat au coût de la copie, à son transport et à son installation?

Les projets de réforme en matière de gestion du patrimoine, liés à la décentralisation, semblent mieux « responsabiliser » les élus grâce à la création de commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique. La suppression progressive de la zone de protection de cinq cents mètres autour des édifices classés, et son remplacement par des zones adaptées à chaque cas et établies à l'initiative des collectivités elles-mêmes, fera plaisir aux élus qui estimaient la définition de ces zones trop rigide, arbitraire et systématique.

J'en arrive au concours de l'Etat aux collectivités locales, qui marque le pas pas rapport aux trois années précédentes, avec 430 millions de francs en 1985.

L'approche de la décentralisation culturelle risque d'être ainsi durement ressentie, après une période d'aides très importantes — il faut le dire — particulièrement en direction de la lecture publique et des activités artistiques.

Je souhaite attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les problèmes de ces secteurs.

S'agissant de l'enveloppe attribuée à la musique, on remarque une réduction de 25 millions de francs. Cela est inquiétant, car nous ne savons pas quels domaines elle affectera : est-ce celui des subventions d'incitation à la création de nouvelles écoles ? Sont-ce celles destinées au fonctionnement des établissements contrôlés, ou vise-t-on les crédits pour la formation des futurs professionnels ou celle des enseignants ?

Parallèlement, vous avez annoncé 40 millions de francs de mesures supplémentaires pour compenser cette réduction budgétaire.

Pouvons-nous savoir, monsieur le ministre, quels domaines sont intéressés par cette ligne budgétaire? L'enseignement musical est-il concerné et à quel montant de crédits?

Etant donné le coût élevé de gestion des conservatoires, les communes s'inquiètent d'un tel transfert redouté sur les finances locales. L'enseignement artistique est pourtant un domaine jugé prioritaire, tant il concerne l'avenir des enfants et des jeunes. Pouvez-vous nous rassurer à ce propos, monsieur le ministre?

S'agissant des bibliothèques, nous savons que la mise en place de la décentralisation a été retardée d'une année. Voilà une décision raisonnable connaissant le nombre important de projets d'extension ou de création en cours. Nous savons aussi que vous négociez avec le ministre de l'intérieur et de la décentralisation pour obtenir également un prolongement, en 1986, de vos dotations aux bibliothèques, afin de permettre au plus grand nombre de projets d'être pris en charge et d'être subventionnés.

En effet, on peut craindre à terme un recul de la lecture publique — lecture que vous avez fortement encouragée et développée — du fait de la lourdeur des investissements nécessaires à la construction d'une bibliothèque municipale — de 5 millions de francs à 8 millions de francs — d'autant que les départements ont déjà en charge les bibliothèques centrales de prêts.

Si l'Etat veut garder un rôle d'incitateur en matière culturelle, il sera indispensable que votre ministère déploie une ambitieuse politique contractuelle, telle que vous l'avez déjà entamée en signant des contrats de développement culturel avec les communes qui auront des projets novateurs.

Ainsi, un projet qui comprendrait la modernisation et l'extension d'une bibliotèque municipale, un développement pour les enseignements artistiques associé à une politique culturelle cinématographique et la création d'une maison de l'enfance, serait-il susceptible de faire l'objet d'une convention avec votre ministère?

Des informations précises, et si possible rassurantes sur la démarche à suivre, nous permettraient d'envisager l'avenir des politiques culturelles locales sous un jour prometteur.

Attentif à vos réponses, je soutiendrai avec un certain nombre de mes collègues du groupe de la gauche démocratique, votre projet de budget pour 1985 parce qu'il est porteur de nos signes culturels d'aujourd'hui et qu'il prépare l'avenir. (Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes et communistes. — M. le rapporteur spécial applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'engagerai pas ce débat sur le thème de l'opulence ou de la pénurie culturelle. C'est une tentation facile à l'occasion de l'examen d'un budget que d'essayer de discuter dans ces termes généraux. Je laisserai donc à chacun la liberté d'appréciation de la réalité.

Je reconnais volontiers avec vous, monsieur le ministre, qu'un projet culturel ne s'apprécie pas seulement en autorisations de programme et en crédits de paiement. Depuis la Renaissance, la France est un pays qui a donné l'exemple. Son message a été essentiel; pour cela, il n'est nullement besoin d'évoquer éternellement la traduction concrète des efforts financiers consentis.

Pour moi, la culture, c'est la dimension de la vie, ce miroir où se reflètent les connaissances, les traditions, les pulsions créatrices d'un peuple; c'est un univers merveilleux, fascinant où l'on a toujours l'impression de pouvoir faire davantage et plus intelligemment. Heureusement, pour vous comme pour vos prédécesseurs, il n'a jamais existé de critères ou de contrôleurs de poids et mesures chers à Giraudoux qui permettraient d'établir la valeur de l'influence culturelle d'une époque. Engager un débat sur ce point ressemblerait étrangement aux anciens conciles de l'Eglise. Derrière les articles budgétaires se pose cette année une question à laquelle vous ne répondez pas pour le moment, à savoir: que va devenir le rôle de l'Etat dans le domaine culturel par rapport aux collectivités territoriales, par rapport aux entreprises, par rapport aux initiatives individuelles, que ce soit dans le domaine des arts ou dans celui de la créa-

tion? Nous sommes devant une évidence: l'application accentuée de la décentralisation va réduire son champ d'action et, en même temps, vont se développer la volonté et tout le dynamisme local.

La politique nationale de la culture, telle que nous l'avons connue avant vous et avec vous, va profondément évoluer.

A cet instant, ce qui est important, c'est, certes, de vérifier l'usage qui est fait des crédits, mais également de s'assurer de l'esprit dans lequel ils sont utilisés, monsieur le ministre.

Votre projet de budget devrait traduire une ambition permanente, faciliter l'éclosion des talents, faire en sorte que la création littéraire et artistique soit ouverte à tous.

Si l'Etat savait se limiter aux impulsions correspondant à cette ambition, il aurait déjà la ligne directrice qui lui éviterait toutes les erreures et les conflits qu'il risque de connaître, dans les deux années qui viennent, avec les collectivités locales qui sont intéressées par les problèmes culturels.

Je m'occuperai donc moins de l'importance ou de l'insuffisance de vos crédits, m'en remettant à ce qu'en ont dit très remarquablement nos rapporteurs, qu'aux choix que vous nous proposez. Je rappellerai que la priorité culturelle, qui a toujours été affirmée par tous les gouvernements, n'a pas toujours trouvé aussi facilement une traduction budgétaire concrète.

Je vous poserai donc des questions et je formulerai quelques remarques.

Je commencerai d'abord par le soutien apporté aux créateurs et à la création. Où en est votre projet de maison des écrivains ? Quels seront les moyens mis à sa disposition et quelles missions lui seront confiées ?

En outre, je vous rappellerai l'idée de développer une politique interministérielle en liaison avec les communes afin de développer la construction d'ateliers et de studios pour les artistes. Vous aviez beaucoup insisté à l'époque sur cette détermination. Mais le suivi n'a pas été apparent. Vous pourrez peut-être nous donner des chiffres. Je serais très intéressé de les connaître.

S'agissant de l'art lyrique, je reprendrai les propos qui ont été tenus. Au moment où l'on parle de la construction de l'opéra de la Bastille — projet qui fait l'objet de nombreuses critiques — je vous poserai une question à laquelle vous n'avez pas encore répondu, bien que cela ne soit pas dans vos habitudes : en partant du principe que cet opéra sera construit dans les délais indiqués, quelle sera la place réservée à la salle Favart et à la salle Garnier?

Je souhaiterais que vous nous apportiez une réponse aussi simple que franche. Il ne faut pas éviter ce débat.

Quelle place allez-vous réserver à l'opéra comique? Je suis de ceux qui pensent que l'opéra comique constitue une étape de formation musicale importante et je souhaiterais que la saison de la salle Favart soit plus importante. Je souhaite que sa gestion soit personnalisée. Il est bon, en effet, pour parvenir à une perspective plus moderne de ne pas la lier entièrement à la gestion de la salle Garnier, surtout si elle doit évoluer.

Je vous parlerai de l'opérette. Je ferai une double constatation : d'une part, nous avons là un patrimoine d'une richesse remarquable, mais, d'autre part, je constate une absence totale d'œuvres contemporaines. Ne serait-il pas du devoir de l'Etat de passer des commandes de cette forme de musique pleine de légèreté et de gentillesse qui correspond à une tradition française et qui est complètement délaissée par les jeunes compositeurs?

Je reviendrai également sur le rôle du mécénat public et privé. Au fil des siècles, le mécénat aura permis d'enrichir de manière extraordinaire notre patrimoine artistique et de soutenir les artistes. Le mécénat d'Etat aujourd'hui a tendance à — quel serait le mot le moins désagréable? — disons à s'effriter. Il se noie dans des structures à la fois lourdes et coûteuses. Ne serait-il pas temps de lui redonner un souffle nouveau? Je vous rends justice, le Gouvernement a pris des mesures significatives dont je souligne l'importance. Cependant, je vous ferai deux critiques.

La première, c'est une mesure qui n'est pas connue. Les particuliers ignorent ces possibilités. On nous envoie chaque année une sorte de feuilleton — il est l'œuvre du ministère des finances, aussi ne me permettrai-je pas de le critiquer — au moment où nous avons à établir la déclaration de nos revenus. Ne serait-il pas bon de préciser, à l'intérieur de ce feuilleton, les différentes possibilités qui sont offertes? Ce serait, je crois, une initiative à prendre.

Ma deuxième critique est la suivante : ne pourriez-vous pas essayer d'aller plus loin ? Nous traversons une période difficile. Donner la possibilité aux Français de devenir une fois dans leur vie propriétaire d'une œuvre d'art serait, monsieur le ministre, une mesure beaucoup plus significative que toutes celles que vous avez prises. Si je voulais engager une polémique, je dirais qu'une telle mesure serait même beaucoup plus significative que celles qui consistent à supprimer la Cour de sûreté de l'Etat ou encore à dire que les syndicats seront représentés à l'intérieur des comités d'hygiène et de sécurité des entreprises.

Elle frapperait davantage les Français qui se sentiraient plus proches des artistes; ces derniers auraient l'impression qu'un mouvement profond de solidarité et d'intérêt se dessine à leur égard. Enfin, elle constituerait un réel soutien et elle permettrait aux Français d'embellir leur environnement.

Les mesures prises en faveur des entreprises par l'article 61 vont également dans le bon sens. Je souhaite que les textes relatifs à leur mise en place favorisent leur application. Soyez vigilant, je vous le dis très sérieusement, monsieur le ministre. L'administration fiscale n'est pas favorable à cette évolution — je dirais même à voix basse qu'elle y est profondément hostile. (Sourires.) Sa tendance naturelle est de reprendre tout ce qu'elle est contrainte d'abandonner et elle le fera avec beaucoup d'habileté. Si vous n'y veillez pas, cette mesure tombera à l'eau.

A propos des industries culturelles, dont l'essor s'annonce prometteur, il faudrait adopter une politique fiscale différente. On ne peut pas imaginer cette industrie nouvelle de la communication avec la législation fiscale ancienne. Il faut faire preuve d'imagination. Quand on parle de modernité, c'est dans ces domaines aussi qu'elle doit s'exercer. On ne peut pas appliquer une législation qui date de cent-cinquante ans aux industries de l'avenir! Cela me paraît évident.

Je ne remettrai pas en cause l'utilité intrinsèque des grands équipements. Je n'aborderai même pas le problème de leur réalisation, laissant au Gouvernement ses responsabilités.,

Il est de nombreux Français qui n'aiment pas le projet du Grand Louvre. Je trouve cette idée intéressante. Certains font même des réflexions — tel n'est pas le cas du Sénat — concernant la responsabilité du chef de l'Etat : la maquette ne leur plaît pas, en particulier l'idée de la pyramide. Je citerai un mot que j'ai trouvé drôle d'un écrivain finlandais : « La pyramide reste et on la voit, mais on oublie le pharaon. » Tous les pharaons ont intérêt à travailler pour l'avenir, quitte à être oubliés eux-mêmes par la suite. (Sourires.)

Monsieur le ministre, le budget de fonctionnement des grands équipements pose un vrai problème. Je suis moins frappé par le coût de l'investissement que par les coûts futurs de leurs budgets de fonctionnement. Je voudrais être rassuré sur ce point. Au moment où vous choisissez architectes et concepteurs pour réaliser des œuvres qui seront sûrement remarquables — je vous fais confiance; je ne fais jamais de procès d'intention — l'obession première ne devrait-elle pas être de savoir comment sera assuré le fonctionnement? Combien de réalisations faites dans des communes sont à l'heure actuelle insupportables tant pour la gestion que pour le budget annuel! Pensez à ceux qui auront la responsabilité de gérer ces ensembles.

Ne devrait-on pas utiliser en la matière toutes les technologies modernes? L'automatisation ne devrait-elle pas être poussée à l'extrême?

Un certain nombre d'actes ne devraient même plus nécessiter de main-d'œuvre. J'attire en particulier votre attention sur un problème secondaire, certes, mais onéreux : celui du nettoyage. J'évoquerai les charges que supporte le centre Georges-Pompidou. Il existe des solutions grâce à l'automatisation à laquelle on ne pouvait avoir recours à l'époque. La beauté d'une architecture ne doit pas dissimuler les exigences de la rigueur et du réalisme de la gestion.

Le gardien de musée, dans son emploi présent, est dépassé. Il faut avoir recours à une surveillance électronique, ou aux T.U.C. — travaux d'utilité collective. Il existe ici une possibilité nouvelle. Dans les musées américains récents, les étudiants assurent la surveillance parallèlement à un équipement électronique. Les deux sont complémentaires, ce qui est beaucoup plus rationnel que d'utiliser des gardiens qui sont, en général, un peu moroses.

Ma dernière question portera sur le plan de modernisation des studios de cinéma. Comment sera établi votre programme? Comment assurerez-vous son financement?

Un ministre de la culture sera jugé non pas seulement par la force de son projet culturel, ni par l'empreinte personnelle qu'il aura cru apporter à cette œuvre, mais beaucoup plus sur l'acharnement dont il aura fait preuve pour introduire l'art dans le présent et dans la vie de tous les hommes de notre temps en respectant la part de leurs rêves et la part de leurs passions. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

(M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nos rapporteurs l'ont dit : le nœud du budget que nous examinons se trouve dans les crédits extraordinaires qui sont attribués aux six grandes opérations prévues à Paris; le Grand Louvre, le musée d'Orsay, l'opéra de la Bastille, le parc de La Villette, la cité musicale et l'institut du monde arabe bénéficient, dans le projet du budget pour 1985, de 1 360 millions de francs, soit près de la moitié des crédits d'investissement du ministère de la culture. Il s'agit d'un nouveau bond en avant ou plutôt d'un plongeon plus profond encore dans l'euphorie des masses financières. (Sourires.)

Ces six chantiers ont déjà été crédités, 1985 compris, de 3 198 millions de francs et, M. Maurice Schumann a remarqué, à juste titre, que l'addition risque fort de dépasser les estimations officielles. En effet, c'est au cours des deux dernières années des travaux que les plus grosses sommes sont affectées. A la mission de coordination des grands travaux, on affirme que l'enveloppe totale restera fixée à 15 400 millions de francs. C'est déjà énorme, mais il est à craindre que l'addition ne soit encore plus lourde!

Dans cette optique, il est douloureux de comparer ces chiffres à ceux de beaucoup d'autres budgets que nous avons étudiés, et en particulier, pour moi qui représente les Français à l'étranger, aux crédits réduits, diminués, compressés, amputés, des relations culturelles extérieures de la France.

Nous ne comprenons pas — je l'ai dit hier — que la diffusion et le rayonnement de la culture française à l'extérieur soient totalement négligés, alors que certaines formes de la culture sont à ce point gâtées, favorisées, à l'intérieur. Qu'on ne nous parle donc pas de politique d'austérité! La rigueur frappe durement les uns, mais elle n'existe pas pour les autres.

Des choix budgétaires ont été faits aux plus hauts échelons du Gouvernement et de l'Etat dans le domaine de la culture intérieure et extérieure. Je les estime disproportionnés, regrettables et dommageables. Les opérations dites de prestige, dans lesquelles nous engouffrons tant de milliards, me paraissent, pour plusieurs, tout à fait inopportunes. De plus, certaines se révèlent fort contestables.

M. Miroudot, dans son rapport, s'est interrogé sur l'opéra de la Bastille, et il est spécialement intéressant de lire à cet égard l'opinion de M. Gourdet, historien de l'Opéra, auquel, pour ma part, je m'associe entièrement. Mais je souhaite dire un mot du projet dit « du Grand Louvre », qui est, je crois, celui qui soulève les contestations les plus passionnées et suscite les plus grandes inquiétudes.

Dans un article publié hier dans un quotidien du soir, monsieur le ministre, l'un de vos prédécesseurs, M. Michel Guy, dit ce qu'il pense de l'installation d'une pyramide de verre, de style futuriste, au Louvre, au beau milieu de la cour Napoléon, pour servir à la fois d'entrée au musée et de galerie marchande. « Faut-il vraiment, demande-t-il, doter le Louvre d'un échangeur gigantesque pour le transformer en un mauvais Roissy, comme si la visite d'un musée s'apparentait à la traversée d'un aéroport?... Le Forum des Halles est trop proche pour qu'il soit utile d'en bâtir un autre. » Mais sans parler de ce qu'on trouvera à l'intérieur de cet « étrange appendice », que penser de l'effet qu'il produira extérieurement dans le noble cadre historique du palais des Rois, à l'orée de cette perspective unique et admirable qui unit les Tuileries à l'Arc de Triomphe?

Aucun Français, sans doute, n'ayant assez de talent — ou de goût — pour un tel projet, vous l'avez confié à un Américain, un sino-américain, M. Ioh Ming Peï qui a été le réalisateur notamment de la nouvelle aile de la National Gallery à Washington. Je l'ai vue, beau geste architectural, mais fort mauvais, selon les experts, sur le plan des espaces muséographiques. Et quand je lis que M. Peï, sans doute transporté par l'honneur de laisser sa marque au centre de Paris, assure que son ouvrage

sera « la tête et le cœur du Louvre », je pense, comme M. Michel Guy, que la tête et le cœur, heureusement, demeureront dans le palais séculaire, dans les œuvres d'art qu'il abrite, et que « vouloir le transporter ailleurs est manquer de raison, de mesure et de modestie ».

Monsieur le ministre, nous faisons appel à ces mêmes vertus, pour les responsabilités qui sont les vôtres.

Il ne faut pas, comme le dit encore l'article cité, «traiter le Louvre à la hussarde, en ignorant son histoire et son être ». Il ne faut pas, par précipitation d'abord, par entêtement ensuite, poursuivre sans réflexion ni réexamen un projet qui risque de défigurer l'un des plus hauts lieux de notre capitale et qui inquiète vivement, voire scandalise, vous le savez, des millions de Parisiens et de Français...

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Habert?
- M. Jacques Habert. Je vous en prie.
- M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Permettez-moi de vous faire remarquer cela va tout à fait dans votre sens que la phrase exacte de M. Peï est la suivante : «L'entrée du Louvre doit être la tête et le cœur du Louvre. » Voilà précisément ce qui me paraît le plus inquiétant car, comme vous le savez, il s'agira d'une entrée souterraine de dix hectares. Nous étions de ceux qui avaient la naïveté de croire que le cœur du Louvre se trouvait dans les chefs-d'œuvre qu'il contient. (Applaudissements sur les travées du R. P. R. et de l'union centriste.)
- M. Jacques Habert. Vous avez tout à fait raison, monsieur le rapporteur, cette pyramide est conçue pour être l'entrée du musée du Louvre.

Puisque j'ai parlé d'un architecte américain, je veux maintenant, dans une seconde partie de mon propos, évoquer les rapports franco-américains sur le plan culturel, et dire un mot, monsieur le ministre, pour vous complimenter, cette fois, de l'accord d'échanges artistiques qui vient d'être signé à Washington le 29 novembre entre les Etats-Unis et la France. A partir de 1985, chacun des deux pays enverra chaque année dix artistes effectuer un séjour d'un an de l'autre côté de l'Atlantique. Il s'agit là d'une excellente initiative dont vous devez, ainsi que le ministère des relations extérieures, être félicité.

Félicitations aussi pour le festival du film français que vous êtes allé inaugurer à New York, le 15 novembre, et qui a débuté par un hommage à Catherine Deneuve. J'aurais simplement souhaité que plus de salles soient concernées par ce festival : les films continuent à se dérouler dans un seul cinéma, de dimension modeste, qui est spécialisé pour les films étrangers.

A cette occasion, monsieur le ministre, vous avez donné une conférence de presse. Comme on pouvait s'y attendre, vous avez été interrogé sur votre fameux discours de Mexico — nous en avons plusieurs fois débattu ensemble — et l'opinion que vous y avez exprimée sur la culture américaine.

Alors, monsieur le ministre, êtes-vous allé à Canossa?

- M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Nullement!
- M. Jacques Habert. Pas entièrement, en effet, car comme le souligne le New York Times du 16 novembre, vous avez refusé de rétracter vos propos. Cependant, vous avez admis que vous aviez fait une « erreur » le mot est écrit en toutes lettres dans le journal en utilisant, pour caractériser la culture américaine, le mot « impérialisme », ce qui fâche fort, avez-vous ajouté, nos amis américains.

Voilà qui est bien et intéressant. J'espère que vos célèbres phrases de Mexico, qui ont été adoptées ou reproduites comme l'une des orientations de notre action culturelle extérieure dans le projet adopté en octobre 1983 par le Gouvernement seront, en conséquence, rectifiées.

De plus, les Américains et tous les Français d'Amérique ont été fort heureux — je le dis au passage — d'apprendre de votre bouche que le Président François Mitterrand était un « étudiant et un amateur de la culture américaine », qu'il a écrit sur les architectures de New York et de Los Angeles — c'est vrai — donné la Légion d'honneur à Orson Wells et même — mais cela est un secret — qu'il regarde Dallas à la télévision. (Sourires.) Voici bien renoués cette fois les liens d'amitié franco-américaine, un instant distendus sur le plan de la culture.

Après cette excursion à l'extérieur, je reviendrai, pour le troisième et dernier point de mon propos, en France, et je parlerai brièvement d'un problème humain limité, mais où je vois une grande injustice.

On connaît donc le coût exorbitant de ce qu'on appelle « les chantiers du Président » et le prix des commandes publiques qui sont faites pour ces actions somptuaires.

Mais sait-on ce que gagne, auprès de cette pyramide de verre qu'on érige à grand frais, un conservateur du musée du Louvre après quinze ans de carrière? Moins de 9 000 francs par mois. A terme, cela conduit à une désaffection pour des fonctions de responsabilités, exigeant pourtant une formation spécialisée en même temps qu'une grande culture, et qui sont en fait fort mal reconnues.

Dans ces conditions, il y aura en France de moins en moins d'historiens de l'art; notre propre patrimoine sera étudié et publié par des spécialistes étrangers, ce qui est déjà largement le cas. Vous avez fait, naguère, monsieur le ministre, des professions de foi nationalistes; certaines même firent quelque bruit. Vous avez là l'occasion d'œuvrer pour une cause entièrement française.

Il faut rendre justice à ces érudits, d'un dévouement inlassable: ils ne sont guère plus de 200. Il faut revaloriser la situation des conservateurs du corps des musées de France. Cela ne devrait pas coûter beaucoup plus qu'une pierre de l'opéra de la Bastille ou une facette de votre pyramide; et, à mon sens, ce serait beaucoup plus utile à l'affirmation de notre culture.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais faire à l'occasion de cette discussion budgétaire. Le plus grave me paraît être, d'une part, des dépenses exorbitantes liées à des projets dits de prestige dont il n'est nullement sûr qu'ils serviront la grandeur de la France, d'autre part, des dépenses d'une rare parcimonie lorsqu'il s'agit de la culture française à l'étranger — mais cela ne vous concerne pas directement — de l'aide aux musées de province, du maintien de nos monuments historiques ou du traitement des personnels dans le corps dont vous êtes le grand maître.

Pour ces raisons, désirant manifester mon désaccord avec les choix budgétaires ainsi effectués, je n'ai pas l'intention, monsieur le ministre, de voter votre budget. (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Bayle, en remplacement de M. Vidal.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous prie tout d'abord d'excuser l'absence de mon collègue et ami Marcel Vidal et je vous demande de considérer que, chaque fois que j'utiliserai le mot « je », ce sera M. Vidal qui s'exprimera.

Mes premier mots seront pour vous exprimer notre reconnaissance. Vous avez tenu parole. Alors que les conditions générales de notre économie inclinent plus à la retenue qu'à la dépense, le projet de budget que vous présentez aujourd'hui devant le Sénat prouve, si besoin en était, que l'effort de l'Etat dans les domaines de la culture ne se dément pas.

Ils étaient nombreux les commentaires, après la divulgation de votre premier budget, celui de 1982: « Vous n'auriez pas pu tenir la distance; cette brutale augmentation des crédits et des moyens n'était qu'un coup publicitaire! » Eh bien! 1983, 1984 et maintenant 1985 montrent que l'effort est poursuivi, certes pas au rythme initial, mais à un rythme supérieur à celui de l'augmentation globale des dépenses de l'Etat. La culture, qui représentait 0,47 p. 100 du budget de l'Etat, en représente aujourd'hui 0,86 p. 100. Décidément, nous nous habituons trop à l'oubli des comparaisons chiffrées. Sinon que de critiques négatives paraîtraient infondées!

Cette injustice rétablie, il est temps, monsieur le ministre, d'examiner quelques aspects de la situation culturelle de notre pays et des sujets qui l'animent. Je le ferai en organisant cette intervention autour de trois pôles d'intérêt : quelle politique pour le patrimoine? Quel meilleur plan de relance de la facture instrumentale? Enfin, je vous indiquerai l'état d'avancement des relations entre notre région, le Languedoc-Roussillon et la région toscane.

Tout d'abord, quelle politique pour le patrimoine ? Des indices montrent que la problématique générale du patrimoine évolue : la création des commissions régionales du patrimoine historique, archéologique et ethnologique, le succès de la procédure des zones de protection du patrimoine architectural et urbain, l'effort sans précédent engagé pour informer le public sur l'identifi-

cation du monument historique visité, l'annonce de l'installation du centre national de documentation de l'inventaire à l'hôtel de Vigny d'ici à la fin de l'année, bref les indices ne manquent pas.

Mais il en est d'autres que recèle le budget de votre département : les autorisations de programme destinées à la restauration des monuments progressent de 6,5 p. 100; les crédits de paiement, eux, augmentent de 22,5 p. 100; les crédits sont triplés pour le laboratoire du service des archives cinématographiques; enfin, il est à noter que quinze nouveaux musées ont été créés depuis 1981. Je suis convaincu qu'il n'est pas exagéré de dire que le bilan est positif.

Mais il est un autre indice, celui-là non directement tangible : il concerne la nouvelle politique du patrimoine. Cette politique avait déjà été esquissée les deux années précédentes. Il apparaît aujourd'hui que le cap est définitivement mis sur une acception vivante, ouverte et renouvelée du patrimoine. Trop longtemps considéré comme tourné vers le passé, le patrimoine ne semblait attirer que les nostalgiques ou les amoureux des vieilles pierres. Grâce à votre action tenace et résolue, il en va maintenant tout autrement. Le patrimoine est ouvert, c'est-à-dire qu'il ne concerne plus exclusivement l'arc en plein cintre ou la relique vénérée sur le chemin de Saint-Jacques, il vise aussi l'architecture rurale, l'architecture industrielle, les établissements commerciaux, les cinémas, les maisons d'hommes célèbres, les boutiques, mais aussi le patrimoine ferroviaire.

Certes, un danger existe: à trop vouloir étendre la notion de patrimoine, il ne faudrait pas que cette dernière perdit sa spécificité, voire son « opérationnalité ». Nous connaissons un peu la même situation lorsque l'on traite de la culture : à trop vouloir englober des domaines vastes et variés, la culture risquerait de connaître la banalisation. Alors prenons garde à ne pas ôter à la notion de patrimoine ce qui la rend si attractive.

Mais, monsieur le ministre, la meilleure manière de traduire une évolution positive, c'est encore sa transcription dans la vie. Aussi voudrais-je vous indiquer en quelques instants le projet que nourrit le département de l'Hérault en matière d'animation du patrimoine.

Précisément, c'est autour du fleuve Hérault que les rencontres ont été entamées avec votre direction. Depuis quelques années, le département de l'Hérault et son conseil général ont lancé autour du fleuve une opération dénommée « aménagement de la vallée de l'Hérault ». Cette opération est partie de l'idée simple — mais combien fondamentale — de la maîtrise de l'eau, pour éviter les crues intempestives, mais aussi pour se réserver les meilleures possibilités d'irrigation.

Très vite, il apparut que la maîtrise de l'eau n'était pas un objectif suffisant et ne pouvait être un objectif unique. Alors, d'autres programmes vinrent compléter l'effort initial: animation artisanale, chance accordée à la petite industrie, plan de développement, mais aussi, et j'y insiste, de maîtrise du tourisme dans l'arrière-pays. Il y manquait quelque chose. Et ce quelque chose, c'est ce dont nous discutons avec votre direction, à savoir l'engagement d'une action qui concernerait le patrimoine.

Je souhaite qu'une convention vienne assez rapidement concrétiser l'effort de votre direction et le nôtre, pour associer ce pays au goût, à la défense et à l'approfondissement de son patrimoine. Cette convention examinerait ce qu'il est possible de faire dans un cadre financier juste : du réaménagement des places et des esplanades de nos villages à la sauvegarde des bâtiments et demeures liés à la viticulture, de l'animation musicale des églises et des chapelles à la meilleure connaissance de notre histoire. L'animation du patrimoine doit être transversale, sinon elle n'est pas. L'animation du patrimoine rencontre les facteurs de l'économie et rejoint les soucis de la vie nécessaire de nos campagnes. C'est tout cela qu'à mon avis la convention passée entre vous et nous devrait transcrire. Nous fondons, en tout cas, beaucoup d'espoirs sur notre démarche.

Monsieur le ministre, je l'indiquais au terme de l'introduction à cette intervention, examinons les conditions de la politique nouvelle que vous engagez en matière de relance de la facture instrumentale. Partons d'un constat, un constat en forme d'éléments chiffrés: 37 p. 100 des foyers français possèdent au moins un instrument de musique, 62 p. 100 de la proportion de jeunes entre 15 et 19 ans possèdent et utilisent un instrument de musique, pour 55 p. 100 entre 19 et 24 ans.

Enfin, dernière notation chiffrée, certainement la plus éclairante : 80 à 85 p. 100 des instruments de musique achetés en France sont importés. Il y a là vraiment une situation qui

aurait dû alerter les pouvoirs publics. Car, de toute évidence, ces chiffres ne sont pas le produit d'une ou deux années. Ils prennent leur racine dans un espace de temps qui couvre au moins quinze à vingt ans.

Qu'importe! Aujourd'hui il faut réagir. Et, disons le tout net, vos services ont bien réagi. Dès le mois de décembre 1982, vous annonciez des mesures spécifiques pour la relance de la facture instrumentale dans notre pays. Cet effort, vous avez demandé à quelques partenaires de l'accompagner par des initiatives régionales, voire locales. C'est ainsi qu'un comité régional de coordination de la facture instrumentale a été créé en Languedoc-Roussillon. L'organisation de la réflexion et la conduite de l'étude qui doit mener aux propositions sont assurées par l'association régionale des activités musicales en Languedoc-Roussillon — autrement dit l'A.R.A.M. — association que j'ai l'honneur de présider.

Qu'en est-il de l'objectif que nous poursuivons, en accord avec vos initiatives? Il s'agit d'apporter un appui technique et administratif aux entreprises concernées. Il s'agit aussi de rechercher les possibilités, toutes les possibilités, de développement de ce secteur économique. Il s'agit, enfin, de ne pas omettre l'aspect formation dans le cadre d'un programme cohérent, équilibré et complémentaire.

Ainsi, ces questions de formation et de diffusion du savoirfaire technique pourraient être envisagées lors de rencontres entre facteurs et luthiers régionaux et étrangers.

Enfin, une telle initiative doit être l'occasion de rassembler autour d'un objectif unique des partenaires qui n'ont pas toujours l'habitude de se rencontrer : les services du commerce extérieur, les chambres de métiers, du commerce et de l'industrie, le comité régional d'expansion économique et, bien sûr, les affaires culturelles entendues au meilleur sens de leur diversité. Le ministère ne doit pas être absent. Vos services sont immédiatement concernés. Aussi, monsieur le ministre, quel écho reçoit cet effort régional, quelle disposition pourrait appuyer la démarche de l'association régionale des activités musicales du Languedoc-Roussillon?

Dernier point, monsieur le ministre, dernier point en forme de conclusion : l'an dernier, déjà, je vous entretenais de l'intention de notre région, la région Languedoc-Roussillon, de nouer des liens avec la région toscane. C'est chose faite. La charte de coopération culturelle et économique a été signée au printemps dernier à Carcassonne. Et je me trouvais encore récemment à Florence, pour l'élaboration avec nos amis toscans des relations culturelles que nous allons concrétiser en 1985.

Les relations concernent des domaines traditionnels : le cinéma, la musique, l'archéologie. Mais il est une question plus intéressante qui recouvre les rapports nécessaires entre la culture et l'économie : cette question s'ordonne autour de la volonté de notre région de présenter en terre toscane les éditions langue-dociennes et catalanes qui, il faut bien le dire, souffrent de l'exiguïté de leur territoire d'élection.

Il n'est pas discutable que votre département a engagé des efforts importants et significatifs pour la promotion du livre à l'étranger. Un simple regard sur les chiffres montre que les crédits destinés à cette action augmentent cette année encore de près de 7 p. 100.

Les initiatives comme celle de l'ouverture du bureau du livre français de New York ou l'aide à l'implantation d'éditeurs français à l'étranger sont encourageantes. Je suis convaincu que l'initiative de la région Languedoc-Roussillon devrait recevoir le meilleur écho et l'appui le plus favorable de vos services.

Voilà, monsieur le ministre, les questions que je souhaitais évoquer devant vous à l'occasion de la discussion parlementaire du budget de la culture. Ces questions peuvent apparaître disparates, voire incohérentes : du patrimoine à la relance de la facture instrumentale, du nécessaire soutien à nos éditeurs à la conduite d'une politique de relations culturelles de qualité. Eh bien! il est un lien qui réunit tout cela. Ce lien, c'est notre volonté et c'est aussi le sens d'un combat : ne pas céder à la tentation de l'uniformisation et de la standardisation culturelle. Nous refusons un modèle de pensée, de perception, pour tout dire d'émotion qui prendrait racine hors de notre histoire, hors de notre culture. (Applaudissements.)

M. le président. Ainsi qu'il en avait été convenu, le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Pierre Carous.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion des dispositions du projet de loi de finances pour 1985, concernant le ministère de la culture.

La parole est à M. le ministre.

M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je m'efforcerai de répondre aussi clairement que possible aux questions qui ont été posées par les différents intervenants.

M. Marson m'a tout d'abord demandé si notre action à l'égard des comités d'entreprise avait porté ses fruits. Comme vous le savez, monsieur le sénateur, c'était la première fois qu'une telle action était engagée entre le ministère de la culture et les entreprises, soit à travers leur comité, soit à travers leur direction, et parfois les deux.

Depuis 1983, nous avons signé plusieurs dizaines de conventions de développement avec des comités d'entreprise, notamment, tout récemment, avec l'entreprise Renault. Cela s'est concrétisé, en particulier, par la création d'une œuvre musicale de Nicolas Frise à Billancourt et par la très belle exposition d'un sculpteur, voilà quelques jours, dans une autre usine de l'entreprise Renault.

Voilà quelques semaines, en Dordogne, j'ai signé une convention avec une très importante entreprise à Bergerac. J'avais d'ailleurs inauguré cette série en signant la première convention avec les travailleurs de B. S. N. à Reims.

Un mouvement est en marche, il faut absolument l'amplifier et le développer; et nous sommes décidés à le faire.

Le ministère de la culture doit prendre en compte l'aspect matériel des problèmes, mais il doit également affirmer, partout, les droits culturels des travailleurs, en particulier leur droit d'accès aux bibliothèques d'entreprise. Comme vous le savez peut-être, nous avons parfois dû convaincre certains directeurs de grandes entreprises de la nécessité de faciliter la circulation de bibliobus dans les lieux de travail.

Les choses progressent; ici trop lentement; là assez rapidement. Nous sommes décidés à mener cette action avec rigueur.

Pour les industries de programme, vous vouliez savoir, monsieur le sénateur, si la mise en place du fonds de soutien au printemps 1984, avait produit des résultats.

Malgré sa création récente, il a contribué à la production de 300 heures de programme, dont plus de 200 heures pour Canal Plus qui est le premier réseau privé important.

Son chiffre d'affaires est de 220 millions de francs pour sept mois. Mais, il est surtout impressionnant de constater que, pour un franc investi par le fonds, ce sont 3 francs 50 qui sont investis par des producteurs privés et publics; cela traduit une productivité importante.

En outre, le ministère des postes et télécommunications a décidé, en 1984, par son action générale en faveur des réseaux câblés, de porter sa contribution à 90 millions de francs; cela permettra au fonds d'accroître substantiellement ses moyens d'intervention.

La question de M. Durafour, qui m'a prévenu qu'il devait partir, portait sur la décentralisation dramatique.

Comme il l'a d'ailleurs rappelé, M. Durafour sait bien que les crédits globaux de cette ligne budgétaire ont augmenté de près de 80 p. 100 en 1982. Ainsi, lorsque le directeur du centre dramatique de Saint-Etienne, M. Benoin, se plaint de la situation de son centre, il oublie de rappeler que celui-ci a bénéficié d'une augmentation substantielle en 1982 et qu'il se trouve, par conséquent, confortablement doté aujourd'hui.

Le centre dramatique de Saint-Etienne recevra, pour 1985, 8 100 000 francs de l'Etat au lieu de 8 300 000 francs ; vous voyez à quel point cette situation est désastreuse!

Par ailleurs, ce centre dramatique reste, et de loin, le plus subventionné de tous les établissements français similaires.

Il faut dire que M. Benoin — mais, après tout, pourquoi pas? — s'agite, interpelle les parlementaires — députés ou sénateurs — de toutes tendances. Je n'ai pas le souvenir qu'il se soit à ce point agité, en 1982, lorsque ses moyens ont été augmentés, quasiment doublés! Je n'ai pas le souvenir qu'il se soit adressé aux députés et aux sénateurs pour dire « bravo! » à l'ensemble du Parlement ou au Gouvernement. Or, je rappelle que la subvention versée à ce centre a augmenté de 67 p. 100 entre 1981 et 1982. Où est l'étranglement?

Comme je le lui ai dit, personne n'est contraint de diriger un centre dramatique national. S'il estime que la situation de celui-ci est misérable, d'autres candidats de haute valeur sont prêts à prendre la direction du centre de Saint-Etienne. Nombreux sont les hommes de théâtre qui ne considèrent pas que la situation du centre de Saint-Etienne soit triste et pitoyable.

Monsieur Marc Bœuf, vous m'avez interrogé à propos du centre culturel de Saint-Médard-en-Jalles. Un problème s'est produit entre le ministère de la culture et la ville. D'après les informations dont je dispose le maire aurait unilatéralement décidé du choix d'un candidat. En la matière, la concertation est la règle; le ministère n'a pas mis cette règle « au placard », et il est tout à fait décidé à discuter, à négocier et à trouver un accord avec le maire.

Pour la bibliothèque centrale de prêts de Gironde, le concours d'architecture vient d'avoir lieu, les travaux sont prévus pour le début de l'été si le conseil régional et le conseil général confirment leur financement, soit 2 500 000 francs au total.

La proposition de loi sur les détecteurs de métaux que vous avez déposée, monsieur le sénateur, est extrêmement intéressante et importante. Vous savez de quelle manière notre ministère a fait la guerre à ces instruments. Ce texte, s'il était adopté, permettrai de mettre fin au pillage des sites archéologiques. Des pourparlers se déroulent actuellement entre le ministère de l'intérieur et le ministère de la culture et je pense que nous parviendrons très rapidement à un accord et que, dès le début de la session de printemps 1985, cette proposition de loi pourra être examinée par le Parlement.

M. Habert m'a interrogé sur de nombreux sujets avec sa fougue habituelle. Sa question principale était — je crois — de savoir si je n'avais pas confondu New York et Canossa! (Sourires.) Au risque de le décevoir, je dois lui dire que je n'ai pas confondu New York et Canossa et que, sur le fond, je n'ai rien changé ni à mes convictions, ni à mes intuitions, ni à mes sentiments. Je crois en effet, aujourd'hui comme hier, que personne n'a rien à gagner à l'écrasement d'une culture par une autre, que chacun ne peut que gagner à l'éclosion de chacune des cultures nationales, surtout s'il sait — comme le fait aujourd'hui la France qui est un modèle en son genre — s'ouvrir aux cultures de l'ensemble des pays du monde.

La France accueille aujourd'hui sur son sol des artistes venant de tous les pays du monde. C'est sans doute l'un des pays de culture les plus internationaux.

Tout phénomène de domination, notamment financier, doit nous inquiéter, quelles que soient nos appartenances politiques respectives.

Pour les Américains, certains vocables ont une connotation, comme l'on dit, particulière. Je veux bien, sur le vocable, céder un centimètre de terrain si, sur le fond lui-même, les convictions restent inchangées. Les intellectuels et les créateurs américains comprennent parfaitement que la France se doit de protéger sa présence culturelle dans le monde et nous avons amplifié les moyens de cette présence par l'ouverture d'un bureau du livre français à New York même, par l'ouverture de plusieurs librairies importantes, à Boston notamment, par la création d'un festival permanent du cinéma français et par la venue de nos hommes de théâtre. Il suffit de se rappeler, à cet égard, l'extraordinaire triomphe d'Ariane Anouchkine à Los Angeles l'été dernier, au moment des jeux Olympiques, ou le succès remporté par les compagnies chorégraphiques françaises, salué d'ailleurs par la presse américaine, notamment par le New York Times.

S'agissant des grands projets, monsieur Habert, je vous apporterai les apaisements nécessaires dans un instant au cours d'une réponse globale.

M. Béranger m'a interrogé sur les problèmes concernant sa commune. Nous sommes actuellement en pourparlers et nous aboutirons certainement très bientôt à un accord.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Taittinger; comme toujours, elle a été précise, concrète, claire, j'allais dire que c'était un modèle du genre. Je remercie beaucoup M. Taittinger d'avoir apporté une contribution aussi positive à ce débat sur le budget de la culture.

Il a posé une question très importante, à laquelle nous devons tous réfléchir, concernant le rôle de l'Etat dans le domaine de la culture dans les prochaines années.

Ma philosophie personnelle s'est transformée, elle se transformera encore et je sollicite d'ailleurs votre contribution imaginative, monsieur Taittinger, pour essayer, dans l'avenir, de mieux établir la frontière entre le rôle de l'Etat et celui des collectivités locales.

Avec la décentralisation qui, inévitablement, va s'amplifier, une répartition des tâches peut s'établir entre l'Etat et les collectivités locales. L'Etat, par nature, devrait se consacrer principalement aux activités de portée nationale et les collectivités territoriales davantage, si elles le souhaitent, aux activités de portée régionale ou locale.

Pour prendre un exemple concret, la mission de l'Etat est d'encourager la création au plus haut niveau, mais non d'assurer dans toutes les communes de France — d'ailleurs il n'en a pas les moyens — la diffusion d'œuvres déjà créées ou déjà construites. C'est plutôt le rôle des communes, des départements et des régions.

Pour la lecture publique, il était historiquement important que l'Etat rattrape, et surtout depuis trois ans, les retards que notre pays avait accumulés par comparaison avec la République fédérale d'Allemagne, la Suède et la Grande-Bretagne.

Une fois que la couverture du territoire aura été assurée en particulier pour les bibliothèques centrales de prêts, l'Etat pourra se retirer, il appartiendra aux communes, aux départements et aux régions de prendre la relève et d'assurer le fonctionnement des bibliothèques municipales, départementales ou régionales.

Je ne pense pas que l'on puisse trouver une réponse d'ensemble. Il faudrait répondre discipline par discipline, secteur par secteur, art par art. Mais le temps manque pour procéder à une sorte de radiographie générale des futurs rapports entre l'Etat et les collectivités locales.

En somme, à l'avenir, l'Etat devrait se consacrer davantage aux activités de création et de formation au plus haut niveau, ainsi qu'aux industries de la culture qui, par nature, sont elles aussi nationales, je pense au livre, au cinéma, aux programmes audiovisuels, aux industries du son.

Mais encore une fois, la question reste ouverte et les frontières demeurent encore très floues; sans doute faudra-t-il un jour s'efforcer, sinon de codifier du moins de mettre au clair la répartition réelle des compétences entre les uns et les autres pour que les artistes et les défenseurs du patrimoine sachent à quel interlocuteur s'adresser.

Là aussi, je fais appel à votre imagination personnelle pour nous aider à y voir clair dans cette affaire.

Monsieur Teittinger, vous m'avez interrogé sur l'état d'avancement de plusieurs projets. La maison des écrivains est en pleine gestation; un très bel immeuble a été acheté rue de Verneuil et fait l'objet, en ce moment même, d'une restauration et d'une transformation. Je pense qu'à la fin de l'année 1985 cette maison des écrivains pourra s'installer définitivement.

Quant aux ateliers d'artistes — c'est précisément une question qui se trouve à la confluence des compétences de l'Etat et des collectivités locales — personne ici ne souhaiterait sans doute que l'Etat soit constructeur de tels ateliers pour l'ensemble du pays. Ce n'est pas possible : nous n'en n'avons ni les moyens ni la vocation.

C'est par incitation que nous devons encourager les collectivités locales à ouvrir des espaces de travail pour les artistes. Nous l'avons fait à Paris même où affluent des peintres et des sculpteurs venant de toutes les régions de France et de différents pays du monde, et nous avons commencé à rattraper le retard qui avait été accumulé au cours des années écoulées.

Nous nous sommes efforcés aussi, avec le ministère de l'urbanisme et du logement, d'encourager l'installation d'ateliers d'artistes dans des immeubles nouveaux et, petit à petit, les maires sont de plus en plus conscients de l'importance de la création d'espaces de travail pour les artistes, indépendamment des lieux de répétition pour les groupes de musiciens.

Dans quelques jours, nous rendrons public un guide des lieux musicaux dont nous avons fait le recensement à travers la France. Il est très important d'avoir conscience, dans notre société, que nous devons encourager de diverses manières la création d'espaces de travail et non pas seulement d'espaces de représentations ou d'expositions.

Là encore, si vous-même, monsieur Taittinger, pouvez suggérer des idées concrètes qui permettraient d'amplifier ces programmes de construction d'ateliers d'artistes, je serais très heureux de connaître vos propositions.

Pour l'art lyrique, vous m'avez interrogé sur l'avenir du Palais Garnier et de la salle Favart. Un des éléments sur lesquels nous avons fondé le nouveau paysage lyrique dans la région parisienne est de faire du Palais Garnier une salle principalement consacrée à la danse, ce qui n'exclut pas que, de temps à autre, le futur opéra qui sera implanté à la Bastille présente des spectacles au Palais Garnier, en particulier ceux qui appellent un cadre plus modeste, comme les opéras de Mozart.

La salle Favart continuera à présenter des opéras comiques, des ouvrages légers qui réclament un cadre plus étroit, plus intime. Depuis deux ans et demi, nous avons rouvert la salle Favart qui avait été fermée pendant plus de quinze ans. Les programmations réalisées par M. Bogianckino vont dans ce sens.

En ce qui concerne l'opéra de la Bastille, nous nous sommes efforcés, dans le moment où cette opération s'engage, de développer avec les opéras des villes des rapports tout à fait nouveaux, en apportant, en particulier, des moyens financiers accrus et en créant auprès de certains d'entre eux de véritables centres de formation de chanteurs — soit de solistes, soit de chœur — comme c'est le cas à Marseille, à Lyon, à Strasbourg et dans plusieurs autres villes françaises.

La création nouvelle vous préoccupe à juste titre mais ne comporte pas de réponse absolue. Comme vous le savez, pour le futur opéra de la Bastille, nous avons prévu la création, à côté de la grande salle de 3 000 places, d'une salle transformable sur le modèle de la salle de l'I. R. C. A. M. — institut de recherche et de coordination acoustique-musique — mais aux dimensions plus grandes.

Pour réfléchir plus précisément au problème posé par la création contemporaine nous avons, récemment, réuni autour de Pierre Boulez et de quelques autres artistes français des compositeurs de différents pays du monde. Je pense, comme vous, qu'il faut apporter des encouragements à la création d'œuvres lyriques.

Pour le mécénat, monsieur Taittinger, vous vous félicitez des décisions prises par le Gouvernement. J'espère que le Parlement voudra bien suivre ses propositions. Vous souhaiteriez que, un peu plus tard, ces mesures facilitent ou encouragent l'acquisition d'œuvres d'art. Je partage votre sentiment. L'exonération des œuvres d'art dans le calcul de l'impôt sur les grandes fortunes n'a pas peu contribué à réactiver le marché de l'art et, aujour-d'hui, la situation de ce marché est meilleure qu'elle ne l'était voilà quatre ou cinq ans. Le témoignage en a été apporté au cours de la dernière F.I.A.C. — la foire internationale d'art contemporain — où les acheteurs français ont été beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'avaient été au cours des années écoulées. J'ai le sentiment qu'une certain mouvement, presque une certaine mode, en faveur de l'art vivant se développe actuellement en France. Si l'on interroge les propriétaires de galeries d'art, ils répondent que la situation est aujourd'hui, pour elles, meilleure qu'elle ne l'était voilà quelques années.

Faut-il aller plus loin? J'ai lancé moi-même l'idée, l'empruntant d'ailleurs à d'autres et m'inspirant du système américain, qu'un jour un mécanisme d'amortissement des œuvres d'art pourrait être institué au profit d'entreprises; de même qu'un chef d'entreprise peut amortir les matériels de son bureau, on pourrait concevoir un système analogue pour les œuvres d'art. La solution juridique la plus juste serait non pas l'amortissement, mais plutôt une provision pour risques.

Je souhaite donc comme vous, monsieur Taittinger, que ce lien à la fois matériel et sensuel entre les Français et les œuvres d'art vivant se développe; c'est seulement ainsi que l'on pourra créer en France, pour l'art en général, une situation tonique et créative. Comme vous, je crois qu'il ne suffit pas de restaurer le mécénat d'Etat; il est indispensable que les particuliers euxmêmes — galeries d'art, chefs d'entreprise ou simples citoyens — se passionnent pour l'art et soient prêts à investir dans l'achat d'œuvres d'art. Je suis assez confiant; j'ai l'impression qu'un mouvement est actuellement en marche, mouvement qu'il nous faut encourager de diverses manières.

Vous avez raison aussi lorsque vous dites qu'il faudra mettre à jour, rafraîchir, moderniser la fiscalité des industries de la culture. Chaque impôt, vous le savez, a été créé, peut-être pas « au petit bonheur la chance », mais en tout cas à des périodes historiques distinctes. Il faut reconnaître que notre système actuel est assez incohérent; on s'explique mal pourquoi tel bien culturel est imposé à tel taux et tel autre à un taux inférieur ou plus élevé.

Mais vous savez bien qu'on ne peut pas, pour modifier le bricolage, bricoler à nouveau. Sans doute faudra-t-il, à un moment ou à un autre — y réussirons-nous un jour prochain? Je l'espère — harmoniser l'ensemble des fiscalités applicables aux biens culturels.

Vous vous êtes interrogé sur la modernisation des studios de cinéma. C'est une des questions dont je me préoccupe. J'ai réuni à plusieurs reprises, au cours des dernières semaines, les producteurs de longs métrages, de films publicitaires, de courts métrages. J'ai parlé longuement avec les réalisateurs de films.

Aujourd'hui, c'est une évidence : l'ensemble des professionnels du cinéma souhaitent disposer en France d'un potentiel de studios beaucoup plus important. La question est de savoir dans quelles conditions nous pouvons accroître ce « parc » de studios. Des producteurs privés sont prêts à investir des sommes importantes et le directeur du centre national de la cinématographie est chargé de mettre au point un dispositif, qui, en réalité, ne réclamera pas de l'argent public en quantité importante, mais aura pour objet de mobiliser les banques et les professionnels privés.

Je pense qu'avant deux ou trois mois nous pourrons rendre public un plan de développement des studios français.

Vous m'avez enfin interrogé sur le budget de fonctionnement des grands équipements. Je me propose de vous répondre à ce sujet en même temps que je répondrai aux questions posées par vos rapporteurs.

Encore une fois, je vous remercie d'avoir bien voulu m'interroger sur des points aussi précis et aussi concrets.

M. Vidal, dont le message nous a été transmis par un de ses collègues, s'est préoccupé de la politique menée en faveur de la facture instrumentale.

Nous avons mis au point, voilà deux ans, un plan interministériel de relance, auquel participent le ministère de l'industrie et de la recherche et le ministère du commerce et de l'artisanat.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées, que vous connaissez; je ne les rappellerai donc pas ici.

Parmi les actions nouvelles en cours, je citerai: plusieurs expositions, des missions de prospection au Japon et à Singapour, la présence groupée de facteurs français à la foire de Francfort depuis cette année, un projet de relance de la facture instrumentale française à l'étude pour 1985. Dans le même temps, nous développons la formation: l'ouverture d'un centre de formation à la facture d'orgues à Eschau, en Alsace; un réajustement de la formation en lutherie à Mirecourt; une diversification des activités de formation du centre du Mans, actuellement consacré plutôt à la facture de pianos.

Le maintien d'une production artisanale haut de gamme est sans doute nécessaire; mais si nous voulons endiguer la grave hémorragie que subit notre commerce extérieur en matière d'importations d'instruments de musique, il nous faut agir sur la production d'instruments de moyenne gamme. A ma demande, des comités régionaux de la facture instrumentale se sont créés et nous essayons, un peu partout, d'encourager les entreprises qui investissent dans la fabrication d'instruments de musique. Une politique de soutien à ces industries a été menée par l'institut de financement des industries de la culture, que j'ai créé voici deux ans, sous la forme d'avances remboursables ou de garanties de prêts bancaires.

J'ajoute que nous nous efforçons d'assurer la commercialisation de produits hauts de gamme, en particulier ceux qui sont fabriqués par M. Pierre Boulez ou par Iannis Xenakis.

Parmi les bonnes nouvelles, j'indiquerai la création récente, à Semur-en-Auxois, d'une entreprise tout à fait exemplaire de fabrication de synthétiseurs électroniques de bas de gamme ou de moyenne gamme. Nous avons réussi là — et je n'en suis pas peu fier — une opération tout à fait exemplaire. La société Hohner Electronique a été constituée dans cette commune grâce à un industriel et à l'apport de capitaux extérieurs, mais aussi grâce à des capitaux français, qui représentent 51 p. 100 du capital. De plus, l'homme qui avait été l'inventeur, après la guerre, de ce matériel très nouveau et qui avait quitté la France pour l'Allemagne, où il avait trouvé un meilleur accueil, a été «rapatrié» en France, non pas contre son gré, mais avec son consentement enthousiaste; il travaille maintenant à nouveau en France; il est lié à cette entreprise. Une équipe d'ingénieurs du C. N. R. S. donne un coup de main. Déjà, la production est importante. J'indique au passage que cette entreprise a permis de créer près de deux cents emplois.

Si j'élargissais mon propos à l'ensemble des industries du son, je vous dirais que, dans beaucoup de domaines, on assiste actuellement à un renouveau. Voilà quelque trois semaines, j' ai évoqué la création, dans une autre région de France, en Mayenne, de la première entreprise française de fabrication de disques compacts. La seule usine qui existait jusqu'alors en Europe était à Hanovre, et l'ensemble des éditeurs de disques devaient y faire la queue. Nous avons pensé que c'était une bonne chose pour la France que d'avoir la deuxième usine européenne de fabrication de disques compacts.

Nous remontons la pente, lentement, mais sûrement. Ainsi pourrons-nous retrouver la situation qui était la nôtre après la Deuxième Guerre mondiale. A cette époque, nous étions exportateurs d'instruments de musique; nous sommes devenus

importateurs pour près de 600 millions de francs — ce n'est pas rien! — qui pèsent sur la balance des paiements. J'espère que nous allons rattraper les retards et, progressivement, combler les déficits.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions posées. Il me reste à aborder la question qui fait litige puisque, aussi bien, j'ai cru comprendre que les sénateurs, dans l'ensemble, quelles que soient leurs réserves ici ou là, souscrivent à la plupart des choix que je propose et, en tous cas, ratifient l'effort budgétaire global qui est fait en faveur de la culture.

Ce qui fait litige, et pas seulement depuis aujourd'hui, ni même depuis trois ans — comme l'ont rappelé MM. Schumann et Bonnefous — ce qui fait litige, disais-je, ce sont les « grands travaux » ou « grands équipements ».

Avant de répondre précisément aux questions posées, je voudrais, si vous le permettez, situer ce problème dans son contexte.

L'expression « grands projets » ou « grands travaux » est une expression que, d'une certaine manière, je conteste. Je la conteste lorsqu'elle s'applique aux seules réalisations culturelles parisiennes. Parle-t-on des « grands projets » d'équipement nucléaire avec le même souci du détail, qui inspire, d'ailleurs à juste titre, vos commissions et votre assemblée quand il s'agit des équipements culturels? S'interroge-t-on avec le même soin sur les « grands équipements » routiers et autoroutiers? A-t-on établi une enveloppe globale des « grands projets » d'E. D. F. ou de grandes entreprises nationales? Non. Peut-être a-t-on eu tort.

A des fins de bonne gestion, le Président de la République a souhaité qu'une mission de coordination des grands équipements culturels de Paris soit constituée. C'est le moyen de surveiller attentivement les dépenses, de contrôler l'avancement des travaux et de veiller au respect des calendriers.

Mais cette bonne mesure se retourne un peu contre ellemême puisque, par là même, les projecteurs ont été braqués sur ces seules réalisations culturelles parisiennes.

Pour moi, doivent être inclus dans les « grands projets » des projets de portée nationale qui intéressent d'autres villes que Paris.

Pour moi, est un grand projet la construction de l'école nationale de la danse à Marseille. Pour moi, est un grand projet la construction de l'école nationale de la photographie à Arles, dont la deuxième tranche sera terminée au printemps prochain. Pour moi, est un grand projet, si nous réussissons à nous mettre d'accord avec le maire de la ville, la création d'un grand musée Matisse à Nice, au moment même où va s'ouvrir le musée Picasso à Paris. Pour moi, est un grand projet la réalisation du premier centre national des archives industrielles du travail à Roubaix — voilà quelques jours, nous nous sommes mis d'accord avec le maire de cette ville. Pour moi, est un grand projet — l'accord est probable entre l'Etat et le maire de Saint-Etienne — la construction d'un grand musée de portée nationale qui abritera l'une des plus grandes collections d'art contemporain, après celle du Centre Pompidou et celle de Grenoble. Pour moi, est un grand projet le futur musée d'intérêt national de Grenoble, si nous concluons un accord avec le maire de cette ville. Pour moi, est un grand projet le centre national de la bande dessinée d'Angoulême. Je pourrais multiplier les exemples et citer encore l'école nationale du cirque, qui va trouver abri à la rentrée prochaine à Châlons-sur-Marne.

Région par région, ville par ville, le ministère de la culture, en liaison étroite avec les maires, les responsables des départements et des régions a conçu un certain nombre de réalisations de portée nationale. Il y a quelque injustice, me semble-t-il, à simplement évoquer les projets parisiens, qui, pour être en effet coûteux, ne sont pas toujours les projets les plus importants sur le plan des retombées culturelles, économiques, techniques ou intellectuelles.

Mais parlons, plus précisément, puisque c'est cela qui retient votre attention, de ces projets parisiens.

Permettez-moi auparavant de relativiser les choses. Ils représentent, sur le plan financier, 0,4 p. 1000 du produit national brut et 0,4 p. 100 de l'ensemble des investissements de l'Etat, et si nous rapportions leur coût à l'ensemble des investissements publics, y compris ceux des entreprises nationales, le pourcentage serait encore moindre. Leur poids financier par rapport à l'ensemble des dépenses publiques est donc relativement modeste.

S'agit-il de projets nés d'un caprice ou répondent-ils à une nécessité? La plupart des sénateurs ne semblent pas contester la légitimité de ces projets.

Prenons-les les uns après les autres.

Le parc de La Villette: était-ce un luxe qu'un pays comme la France se dote, à l'exemple des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne ou de la Grande-Bretagne, d'un grand musée des sciences et des techniques? Au demeurant, ce projet n'est pas né sous ce septennat; nous avons simplement continué l'œuvre entreprise par le président Giscard d'Estaing.

Est-ce un luxe que d'offrir, à La Villette, un abri aux élèves du Conservatoire national supérieur de musique? Chacun sait parfaitement dans quelles conditions indignes les élèves de ce conservatoire sont logés rue de Madrid.

J'ai devant moi un éminent sénateur de la région de Lorraine (M. le ministre s'adresse à M. Pouille.); comme moi, il a été élève au lycée Poincaré de Nancy. Eh bien, monsieur le sénateur, nous y vivions dans le luxe en comparaison des conditions de travail des élèves du Conservatoire national supérieur de musique de Paris de la rue de Madrid.

Puisque nous évoquons la province, je vous indique que, par bonheur, les étudiants du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon seront, eux, dans quelques mois, parfaitement logés le long de la Saône grâce à un effort d'investissement très important que l'Etat a engagé pour créer des locaux dignes de ce nom. Pour une fois, une ville de province sera servie avant Paris.

Je pourrais prendre chacun des projets les uns après les autres. Nous n'avons peut-être pas fait face à l'ensemble des graves lacunes qui caractérisent les équipements de la ville de Paris. Comparez, mesdames, messieurs les sénateurs, avec les grandes capitales: Londres, Berlin ou même New York, dont parlait M. Habert tout à l'heure. Allez simplement à Londres. L'Angleterre est, je crois, un pays qui peut parfois envier notre produit national brut et notre activité économique. Londres possède pourtant trois admirables salles de concert et deux opéras de très grande qualité. Or, à Paris, pardonnez-moi de le dire, il n'est pas une seule salle de concert qui puisse les égaler. Je pourrais d'ailleurs prendre ainsi d'autres exemples dans d'autres capitales d'Europe.

Certes, on pourrait nous dire : « Vous auriez pu songer à créer une grande salle de musique symphonique. » Cela faisait partie de nos projets, mais des choix ont malheureusement dû être faits. La deuxième phase de l'opération de La Villette prévoit bien la construction d'un grand auditorium de musique, mais il ne sera pas réalisé au cours des prochaines années.

Je ne veux pas ici ouvrir de polémique, mais vous pourriez me dire aussi, et vous n'auriez pas tort: « Est-ce bien le rôle de l'Etat que d'intervenir ainsi à Paris? La ville de Paris est une commune de plein exercice au même titre que les autres communes de France. Ne serait-il pas normal, donc, que ce soit plutôt la ville de Paris qui finance ce genre d'équipements? »

Prenez, ainsi, les grandes capitales régionales de France: à Strasbourg, c'est la ville qui a doté la capitale alsacienne d'une grande salle de musique; à Lille, c'est la ville qui, en plein cœur de Lille, a créé un grand auditorium; à Lyon, c'est la ville qui a réalisé un tel effort. Pourquoi, à Paris, est-ce le monde à l'envers? Pourquoi est-ce l'Etat qui doit investir?

Mais nous devons, à Paris, faire face à des « manques ». Faut-il se croiser les bras? Moi, je ne demanderais pas mieux que la ville de Paris apporte sa contribution au financement de l'opéra de la Bastille! Je ne voudrais pas soulever ici ce soir des polémiques qui nuiraient à la sérénité des débats, mais j'ai le souvenir de propos, d'écrits même, d'un ancien Premier ministre devenu aujourd'hui maire de Paris qui, en 1975, lors d'une crise de l'Opéra, avait réclamé à la ville de Paris une contribution financière — et l'avait d'ailleurs obtenue — afin de financer le déficit de l'Opéra de Paris. C'est une question que vous auriez raison de poser, et sur laquelle il y aurait beaucoup à dire...

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je vous répondrai sur ce point!
- M. Jean Chérioux. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?
 - M. Jack Lang, ministre délégué. Je vous en prie.
- M. le président. La parole est à M. Chérioux, avec l'autorisation de M. le ministre.
- M. Jean Chérioux. Monsieur le ministre, vous êtes suffisamment bien placé en tant que conseiller de Paris pour connaître l'effort qui est réalisé dans le domaine culturel par la ville de Paris. Vous savez combien de crédits ont été consacrés à cette action depuis qu'il y a un maire à Paris. Vous ne pouvez donc pas le nier!

Vouloir comparer Paris aux capitales régionales, au demeurant très respectables, c'est oublier que Paris est aussi la capitale de la France, que c'est le siège des pouvoirs publics et qu'il appartient à ces derniers de promouvoir une action à l'échelon national. Ainsi, ce qui a été fait à Paris par le Gouvernement l'était à l'échelon national.

Vous ne pouvez pas nier l'effort qui a été accompli par la municipalité de Paris au cours de ces dernières années: je vous rappellerai seulement le Théâtre de la Ville, qui a été construit par la ville, ou le Théâtre musical de Paris, qui a remplacé le Châtelet. C'est un effort considérable auquel s'est livré la municipalité, sans oublier toutes les autres actions menées par la ville de Paris à l'échelon local ou dans les arrondissements. Vous le savez mieux que quiconque, et je ne peux pas laisser dire par un ministre de la République quelque chose qui est absolument en contradiction avec la réalité. (M. Edouard Le Jeune applaudit.)

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je vous fournirai sur ce point des détails tout à l'heure, monsieur le ministre.
 - M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur le ministre.
- M. Jack Lang, ministre délégué. Monsieur le sénateur, je ne voulais pas, je l'ai dit à l'instant, ouvrir à nouveau un débat sur ce thème, bien qu'il mérite, en effet, une vraie information. Mais puisque vous revenez vous-même sur le sujet, je vous dirai que si j'étais maire d'une ville de province, quelle que soit mon appartenance politique, voici comment je m'adresserais au ministre de la culture: « Comment se fait-il, monsieur le ministre, qu'à Paris ce soit le monde renversé? Comment se fait-il que l'orchestre symphonique de Lyon soit subventionné par l'Etat à 40 p. 100 alors que celui de Paris l'est à 70 p. 100 ?»
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. A Paris, c'est un orchestre national!
- M. Jack Lang, ministre délégué. « Comment se fait-il que les théâtres, les centres dramatiques, les compagnies théâtrales soient subventionnés par l'Etat à 40 ou 50 p. 100 dans les villes de province, alors qu'à Paris l'Etat finance parfois jusqu'à 100 p. 100 des activités théâtrales? Et venons-en aux détails comment expliquez-vous que la plupart des villes de France consacrent aux activités culturelles au moins 8 à 10 p. 100 de leur budget, voire 17 à 19 p. 100 pour certaines villes comme Strasbourg ou Avignon, alors que la ville de Paris se contente d'y consacrer 4 à 5 p. 100 de son budget? »
 - M. Edouard Le Jeune. Démagogie!
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Mais non, ce pourcentage est inexact! Je vous répondrai dans un moment.
- M. Jack Lang, ministre délégué. Pour conclure sur ce point, je dirai que si l'on voulait comparer les chiffres et j'espère qu'on le fera vraiment un jour il faudrait se rappeler que Paris est à la fois une ville et un département et il faudrait, par conséquent, additionner les contributions de Paris en tant que ville et en tant que département.

Ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, observez ce qu'est la contribution du département de Paris au financement de la culture, et comparez-la avec l'apport financier de n'importe quel département de France. C'est sans aucune comparaison possible! Mais, si vous le voulez, arrêtons-là la polémique; j'espère simplement que l'information sera vraiment connue et communiquée un jour.

Monsieur le rapporteur spécial, la question principale que vous m'avez posée concerne l'opéra. Tel était d'ailleurs également l'objet de l'intervention de M. Fourcade.

La construction d'un nouvel opéra est précisément la solution — je dirai même « l'unique solution » — au coût financier de l'opéra Garnier. Si gouffre financier il y a, il n'est pas dû à l'opéra de la Bastille, mais bien plutôt au Palais-Garnier, avec son mode de fonctionnement désuet. De nombreux rapports émanant de personnalités indiscutables l'ont fait apparaître avec force. Je pense, en particulier, à celui de M. Bloch-Lainé, dont la compétence n'est contestée par personne.

Ce n'est pas moi qui ai réclamé la construction d'un nouvel opéra! Déjà, en 1966, M. André Malraux avait commandé à Jean Vilar, Pierre Boulez et Maurice Béjart une étude dont la conclusion allait dans ce sens. Tout à l'heure, je rappelais que Jacques Chirac, Premier ministre, réclamait, dans une lettre au ministre de la culture de l'époque, une meilleure gestion du Palais Garnier et souhaitait, par conséquent, que l'on réfléchisse à l'avenir des théâtres lyriques à Paris. C'était aussi la conclusion de Rolf Lieberman, à l'issue de son mandat à la tête de l'Opéra

de Paris, et de plusieurs autres responsables du pays. Cette idée, je le répète, n'a pas été inventée par l'actuel Premier ministre ou par l'actuel ministre de la culture.

En tout cas, comme le montre le rapport de M. Bloch-Lainé, seul un opéra moderne, permettant l'alternance, ouvert à un public considérable, permettra d'assurer une gestion plus rationnelle de l'art lyrique à Paris.

A ces quelques remarques que vous connaissez déjà, il faut ajouter que l'effort financier qui est entrepris ne sera pas sans effet sur le développement de l'activité économique, notamment l'activité du bâtiment à Paris même et dans la région parisienne!

Tout a été envisagé pour essayer de mieux faire fonctionner le Palais-Garnier. Mais comment voulez-vous assurer une gestion rationnelle dans un opéra trop petit, qui refuse, chaque année, des spectateurs par dizaine de milliers? C'est un fait indiscutable, et je vous assure qu'il n'est pas de jour sans que je reçoive des coups de téléphone, des lettres de plaintes de personnes qui ne peuvent pas être accueillies à l'opéra de Paris.

Comment gérer un établissement dont les entrepôts de décors se trouvent à 30 kilomètres de Paris, les lieux de répétitions à Suresnes, les locaux de construction de décors boulevard Berthier? Combien d'heures passées par les techniciens et les artistes dans les moyens de transport alors qu'ils devraient travailler dans un même ensemble! L'une des forces du futur opéra de la Bastille est, précisément, de faire coexister dans un même périmètre l'ensemble des fonctions nécessaires au fonctionnement d'un grand opéra.

Telles sont, monsieur le rapporteur, les quelques observations que je voulais formuler. Le sujet est bien connu de vous, me semble-t-il, je n'ai donc pas besoin de vous l'exposer longuement.

Aux amendements que vous avez proposés, la seule réponse est celle de M. Fourcade, ou celle du Gouvernement : ou bien on le fait, ou bien on ne le fait pas.

Je comprends bien votre souci, monsieur le rapporteur, mais, en juin et juillet derniers, lorsque les arbitrages budgétaires ont été établis, nous avons déjà procédé à des réductions de crédits très importantes pour l'opéra de la Bastille et pour l'ensemble des équipements. Je crois ainsi me souvenir qu'entre les chiffres fixés en 1983 et les chiffres finalement arrêtés en 1984, est intervenue une diminution de 1 500 millions de francs sur l'ensemble de ces grandes réalisations.

Peut-être aurions-nous dû être rusés en n'effectuant pas ces diminutions au stade de l'avant-projet de budget, et en n'y procédant que devant le Sénat ou l'Assemblée nationale. Quoi qu'il en soit, le budget pour les équipements parisiens face auquel vous vous trouvez a lui-même considérablement diminué par rapport aux prévisions qui avaient été établies en 1983. Le fait de proposer un abattement de 100 millions de francs tend, soit à remettre en cause le projet, soit à assurer un étalement dans le temps qui finit par être beaucoup plus coûteux qu'une réalisation relativement rapide de cet équipement.

Je souhaiterais de tout cœur, messieurs les rapporteurs, répondre à votre désir, ce d'autant plus que je sais que plusieurs sénateurs ici présents, en particulier au sein de la commission des finances — j'en remercie M. le président Bonnefous — se sont efforcés de faire comprendre à leurs collègues que ces projets étaient légitimes et nécessaires. Souvent, vous avez été très courageux et vos propositions ont permis de faire accepter, par la commission des finances, le principe même de ces projets.

En mon âme et conscience, et malgré mon désir de vous faire plaisir et de répondre à vos préoccupations, je ne vois pas comment je pourrais, sous peine d'une remise en cause du projet, accepter une réduction de crédit qui aurait pour conséquence que l'opéra de la Bastille ne pourrait être construit. Je le répète, je comprends bien que l'on puisse le combattre de front et demander, comme M. Fourcade, qu'il ne soit pas construit ou que sa réalisation soit reportée à plus tard. Mais, franchement, je vois mal comment on pourrait maintenir le projet et accepter un abattement d'une telle importance.

C'est avec beaucoup de tristesse, messieurs les rapporteurs, que je me vois contraint de repousser vos amendements. Sur plusieurs autres points, j'ai été attentif à vos propositions. J'ai noté, en particulier, votre souci de voir l'accent mis sur les musées de province et la restauration des monuments historiques. Dans l'exécution même du budget, je suis prêt à tenir largement compte de vos souhaits et désirs. Malheureusement, dans ce domaine, je ne peux pas répondre à vos préoccupations et j'en suis désolé. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. Mes chers collègues, excusez-moi d'insister, mais on est quelquefois fort de sa faiblesse!

J'attire votre attention sur le fait que nous devons examiner, après le budget de la culture, celui de l'environnement. Si nos travaux n'étaient pas achevés ce matin vers une heure trente, nous ne pourrions reprendre la séance à dix-heures trente, ce qui nous placerait dans une situation inextricable.

Je me permets de faire appel à votre compréhension. Cela dit, il n'est absolument pas question pour moi d'empêcher qui que ce soit de s'expliquer, ainsi qu'il a droit de le faire en vertu du règlement.

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Monsieur le président, pour répondre à votre appel, je ne répliquerai pas maintenant à M. le ministre; je lui répondrai en défendant mon amendement. Cependant, avant que nous n'examinions les crédits, je souhaiterais l'interroger sur un problème qu'il connaît, et que j'ai déjà porté à son attention, qui concerne l'inspection des musées.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, un mouvement de grève a été annoncé. Depuis longtemps, les inspecteurs des musées se plaignent de leur situation indiciaire. Cela dit, ce n'est pas elle qui justifie leur grève; cette dernière est motivée par une réforme envisagée qui tend, disent-ils — je ne peux pas les blâmer — à porter atteinte à leur indépendance et, sous couvert d'une apparente décentralisation, à vous priver vousmême et vos successeurs d'un corps de conseillers dont les avis ont toujours été extrêmement précieux.

Vous savez que, sur ce point, toutes les organisations syndicales sont d'accord, que la totalité d'un corps important de l'Etat, qui n'a jamais été favorisé se sent visé. Je veux croire que, s'agissant d'un problème qui n'a pas d'implication budgétaire, vous fournirez des apaisements qui rassureront tant les membres de ce corps que ceux qui, comme vous, jour après jour, constatent son utilité pour ne pas dire sa nécessité.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la culture et figurant aux états B et C.

Article 36.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 51 329 517 F. »

Par amendement n° II-25 rectifié, M. Miroudot, au nom de la commission des affaires culturelles, propose de réduire ces crédits de 10 000 000 F.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Monsieur le président, je serai bref pour répondre à votre appel, mais je tiens à attirer l'attention de mes collègues sur le fait qu'au cours de ce débat plusieurs orateurs, en particulier M. Fourcade, ont évoqué les multiples problèmes que soulève déjà la réalisation de l'opéra de la Bastille.

En 1985, et plus encore dans les années à venir, ce projet va obérer — trop largement, à notre avis — le budget de la culture et, de ce fait, réduire notablement les affectations de crédits à d'autre actions qui, elles, ont déjà le mérite d'exister et qui ne pourront se développer comme il serait souhaitable. C'est pourquoi votre commission des affaires culturelles soumet au Sénat cet amendement qui intéresse le projet d'opéra, place de la Bastille. Après ce que nous avons entendu, tout spécialement de la bouche de M. Maurice Schumann, vous jugerez avec moi qu'il est inutile que je m'appesantisse sur la question.

Nous savons tous que l'idée de construire une seconde salle d'art lyrique ne date pas d'hier — M. le ministre l'a très justement rappelé tout à l'heure — puisqu'elle est vieille de plus d'une décennie. D'ailleurs, le projet correspondant s'est « promené » dans Paris. Le premier site choisi était au centre des Halles; ce choix fut très critiqué en raison de la proximité de la gare souterraine du R. E. R., qui risquait d'entraîner de fortes vibrations préjudiciables au bel canto...

Le R.E.R. a donc chassé l'opéra, qui est allé chercher refuge à La Villette, au milieu de la future cité musicale. Vous vous souvenez, mes chers collègues, que le projet fut alors stoppé, car la crise économique était particulièrement défavorable à une telle entreprise. En 1981, nonobstant la crise, les pouvoirs publics ont décidé de reprendre le projet et d'installer l'opéra place de la Bastille. Les choses furent menées rondement et le Parlement fut invité à voter les premiers crédits.

Votre commission des affaires culturelles considère que la crise économique est loin d'être surmontée et, même, qu'elle bat son plein. Il apparaît peu convenable, dans ces conditions, de « pousser les feux ». Il s'agit donc, par cet amendement, non pas de stopper totalement le projet — il n'en est nullement question — mais d'en freiner la réalisation, en diminuant les crédits de 10 millions de francs, 8 millions de francs était utilement reportés sur les enseignements musicaux, qui en ont besoin, et 2 millions de francs sur l'enseignement des arts plastiques.

- M. le président. Quel est l'avis de la commission?
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Favorable.
- M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. Jack Lang, ministre délégué. Défavorable.
- M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-25 rectifié.
 - M. James Marson. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Marson, pour explication de vote.
- M. James Marson. Le groupe communiste est opposé à cet amendement. Pour ma part, je regrette que l'on ne parle pas toujours très clairement. En effet, dans l'amendement non rectifié, il est indiqué que les 3 500 000 francs restants sont destinés à assurer la liquidation de l'établissement public. Il s'agit donc bien de liquider l'opéra de la Bastille! Quel gâchis ce serait que d'y consacrer une telle somme! (MM. les rapporteurs font des signes de dénégation.)

Excusez-moi, mais je l'ai lu dans vos rapports!

La crise ne doit justifier ni la suppression de l'opéra de la Bastille ni celle de tout autre équipement, au nom de la rigueur ou de l'austérité. Au contraire, c'est justement parce que nous sommes en période de crise qu'il ne faut pas ralentir les investissements d'équipement. On ne peut pas vouloir supprimer cet opéra et déplorer, ensuite, le manque d'artistes lyriques! Il faut justement leur donner les moyens de s'exprimer, de créer.

Nous sommes donc tout à fait opposés, je le répète, à l'amendement n° II-25 rectifié.

Mme Monique Midy. Très bien!

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. J'indiquerai simplement à M. Marson que ce n'est pas par hasard si cet amendement a été rectifié.
 - M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Exactement!
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Si la phrase que M. Marson a incriminée, à juste titre, avait été maintenue dans l'amendement, pour les raisons mêmes qu'il a exposées, l'avis de la commission des finances n'aurait pas été favorable.
- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.
- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Je tiens simplement à ajouter qu'il s'agit uniquement, pour l'heure, de nous prononcer sur l'amendement n° II-25 rectifié.
- M. le président. C'est le seul texte que je possède et c'est donc lui que je vais mettre aux voix.
- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. C'est celui que vous avez bien voulu appeler.
 - M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-25 rectifié, accepté par la commission et repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre III, ainsi qu'ils viennent d'être modifiés.

- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Avant que n'intervienne le vote sur le titre III, monsieur le ministre, je me permets de vous demander une réponse au sujet du problème que connaît l'inspection des monuments historiques. Je le répète, voilà un corps qui a le sentiment qu'il va perdre tant son indépendance que la compétence scientifique qui faisait son intérêt et sa valeur.

Ne croyez-vous pas que la réforme proposée — pour ne pas dire imposée — est hâtive et qu'elle risque de devenir destructrice? Il ne s'agit pas d'un problème politique, mais il est important.

- M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Je demande la parole.
 - M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.
- M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Monsieur le rapporteur, les inspecteurs des monuments historiques se trouvaient jusqu'à présent à Paris même; de là, ils partaient en mission pour exercer leurs fonctions. Ce sont des personnes hautement qualifiées, qui accomplissent un métier exigeant et difficile avec une infinie compétence.

On ne peut pas tout vouloir en même temps : décentraliser et déconcentrer d'une part, tout conserver à Paris d'autre part. La réforme que le directeur du patrimoine a imaginée consiste à assurer une harmonieuse répartition des affectations des inspecteurs des monuments historiques sur l'ensemble du territoire national. Cela permettra d'économiser les déplacements, les énergies, du temps et assurera un contact plus direct entre la population, les élus et ces inspecteurs des monuments historiques.

Mettons entre parenthèses le problème humain : la commodité individuelle de chacun. Admettez que pour les maires, les élus, la population, il est préférable de pouvoir s'adresser à un interlocuteur clairement désigné et installé sur place.

Puisque, par ailleurs, nous avons mis en place - M. Miroudot, pourtant très critique tout à l'heure sur les questions du patrimoine, s'en félicitait — des commissions régionales pour le patrimoine, l'archéologie et l'ethnologie qui vont associer dans un dialogue permanent les élus, les hommes de science, les hommes de terrain et les associations, il paraît important que dans chacune de ces régions un ou plusieurs inspecteurs des monuments historiques puissent apporter en permanence leur contribution imaginative et leurs compétences. Depuis trois ans, notre souci est en effet d'assurer une meilleure couverture du territoire avec un conservateur des monuments historiques par c'est un changement depuis 1981 — un plus grand région nombre d'architectes des monuments historiques et la présence, sur le terrain, d'inspecteurs des monuments historiques. Cette réforme est destinée, je le répète, à rendre plus efficaces et plus productifs ces inspecteurs, à mieux les utiliser et à répondre de façon plus attentive à la préoccupation des élus. Une assemblée qui est, comme la vôtre, en contact permanent avec les collectivités territoriales ne peut que se réjouir de leur présence sur le terrain.

Quant aux questions indiciaires, elles sont actuellement examinées par le Premier ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III, ainsi modi-

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre IV, moins 90 431 283 F. » — (Non adopté.)

Article 37.

ETAT C

- M. le président. « Titre V. Autorisations de programme, 1347 800 000 F. »
 - « Crédits de paiement, 257 600 000 F. »

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas ces crédits.)

- M. le président. « Titre VI. Autorisations de programme, 2 369 300 000 F. »
 - « Crédits de paiement, 830 800 000 F. »

Par amendement n° II-20 rectifié, M. Schumann, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces autorisations de programme de 100 000 000 F et ces crédits de paiement de 100 000 000 F.

La parole est à M. Schumann, rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'éprouve une grande déception. Monsieur le ministre, vous l'avez dit à la fin de votre exposé, la commission des finances, sous l'impulsion de son président qui n'a cessé de soutenir son rapporteur spécial, avait fait un grand effort de conciliation. J'avais employé, cet après-midi, l'expression de « rameau d'olivier ». Non seulement nous n'avions ni arrière-pensées, ni préoccupations à caractère politique, mais encore nous nous étions inspirés, dans toute la mesure du possible, des travaux préparatoires et même des amendements déposés par les rapporteurs de l'Assemblée nationale. Un groupe qui appartient à la majorité gouvernementale, celui des radicaux de gauche, a parfaitement compris nos intentions. Je tiens à remercier vivement mon collègue M. Béranger, qui avait bien vu quelles étaient et quelles demeurent nos idées centrales.

La première de ces deux idées tendait à parvenir à une solution transactionnelle qui fût acceptable pour vous, au risque d'aller à l'encontre du sentiment clairement manifesté par la majorité de la commission des finances.

La seconde — ne l'oubliez pas, car nous sommes le grand conseil des communes de France — était d'obtenir le report d'une somme de 100 millions de francs sur les subventions d'allégements des charges des collectivités locales et sur les crédits du titre VI destinés aux musées classés et contrôlés, de façon telle que les bibliothèques municipales, les conservatoires de musique, les écoles d'art ne fussent pas défavorisés dans l'immédiat et surtout de façon telle que les bases de référence, pour le jour où seront intégrées dans la dotation globale de décentralisation les subventions relatives à l'enseignement artistique, aux musées et aux bibliothèques municipales elles-mêmes, fussent moins défavorables qu'elles ne le sont actuellement.

Nous n'avons pas été compris; je le regrette d'autant plus vivement que, dans la rédaction de l'objet de notre amendement, j'avais pris soin d'écrire : « Il semble préférable d'associer le ministère de la culture aux soucis de la commission des finances de voir ses opérations menées à bien au moindre prix. »

Je reprendrai très rapidement les trois arguments que vous avez employés. Vous avez d'abord dit que les projecteurs étaient braqués sur six grands travaux parisiens. Personne n'a dit — ni M. Miroudot ni moi en tout cas — qu'il n'y avait pas de grands projets en province. Si les projecteurs sont braqués sur six grands travaux parisiens, c'est tout simplement parce qu'ils représentent 48 p. 100 du budget d'investissement. La proportion par rapport aux investissements de l'Etat ne dépasse pas — avez-vous dit — 0,4 p. 100. Il n'en reste pas moins que cela représente presque la moitié du budget d'investissement de votre ministère, et c'est de ce budget-là que nous avons à connaître aujourd'hui

En deuxième lieu, vous avez défendu les projets eux-mêmes et vous n'avez pas tenu compte des argumentations qui avaient été développées pour tenter de démontrer à quel point certains d'entre eux étaient discutables. Vous avez longuement parlé du transfert du conservatoire de la rue de Madrid. L'avons-nous jamais critiqué? Nous y sommes tout ce qu'il y a de plus favorables. Une de mes activités, qui est une activité de musicologue et, j'ose le dire, de mélomane, m'a fait sentir depuis très longtemps la nécessité de ce transfert. Je n'ai pas critiqué ces travaux pas plus que je n'ai critiqué, par exemple, les travaux qui ont été loués tout à l'heure par l'un de nos collègues et qui ont été entrepris sous la cour carrée du Louvre.

Personne n'a jamais dit que tout ce qui était entrepris par le ministère de la culture est critiquable, blâmable et condamnable en soi; au contraire, je me suis évertué à trouver dans le budget actuel des points de convergence et je me suis appliqué, à diverses reprises, à souligner que l'effort que vous aviez déployé depuis 1981 était louable à bien des égards. On ne peut pas, je crois, faire preuve d'une meilleure volonté. Il n'en reste pas moins que les projets eux-mêmes posent des problèmes extrêmement sérieux. Vous nous avez répondu très clairement à M. Pierre-Christian Taittinger et moi-même — nous avions posé la même question — qu'il n'était pas du tout envisagé d'abandonner le palais Garnier. Il sera, dans une large mesure, consacré à la danse. La salle Favart restera une salle de présentation, ce que j'avais moi-même souhaité bien souvent dans le passé à l'époque où l'on voulait en faire un atelier lyrique et où l'on invoquait, pour ne pas transférer cet atelier à Lyon,

des quantités de raisons qui n'étaient pas excellentes. Vous avez, en effet, réouvert la salle Favart depuis deux ans et demi et je m'en félicite.

Mais il reste que la construction de l'opéra de la Bastille pose un certain nombre de problèmes. Vous nous avez répondu en défendant le principe de l'Opéra et en indiquant que l'arrêt des travaux vous paraissait inconcevable. Il est exact que M. Fourcade l'a demandé. Il a même présenté un projet de substitution. Mais MM. les rapporteurs — en particulier M. le rapporteur de la commission des finances — ont demandé non pas l'arrêt des travaux, mais un certain étalement dont je vous ferai tout de même remarqué qu'il ne pouvait pas signifier la mort pure et simple du projet. Puis-je vous rappeler, une fois encore, que les autorisations de programme s'élèvent à 2 369 300 000 francs et les crédits de paiement à 1 842 400 000 francs et que nous nous contentons de demander une réduction des crédits à concurrence de 100 millions de francs? Que représentent 100 millions de francs par raport aux 2,5 milliards de francs pour les autorisations de programme et à 1,9 milliard de francs pour les crédits de paiement. Alors, de grâce, ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit!

Mais, justement, parce que vous n'envisagez pas, dites-vous, la fermeture de l'opéra Garnier, parce que vous voulez continuer à faire de la salle Favart une salle de présentation, de création — pour appeler les choses par leur nom — peut-être ai-je le droit de vous dire qu'une inquiétude, que nous partageons dans une certaine mesure, même si nous l'exprimons avec beaucoup plus de modération, se fait jour dans un large secteur de l'opinion.

Je lisais ce matin même dans un quotidien parisien, sous la signature de M. Gérard Maloni : « Deux salles à la Bastille, le palais Garnier, la salle Favart, et occasionnellement, le théâtre des Champs-Elysées, quel complexe! Quatre salles et demie, même si deux sont modernes, ne peuvent en aucun cas revenir moins cher que deux, surtout si l'on y joue beaucoup plus. Ces coûts de fonctionnement, élément fondamental de l'enjeu, personne ne peut ou n'ose les chiffrer. » Si, nous les avons chiffrés, et vous-même, monsieur le ministre, les chiffrez à deux milliards de francs — je parle non pas du fonctionnement mais du coût de la construction — et nous pouvons à ce propos nous poser des questions.

Le même journaliste ajoute : « On prévoit en fait aujourd'hui la salle qu'auraient voulue les metteurs en scène des années 1960, pas nécessairement celle qui pourrait stimuler l'imagination des créateurs ou du public du troisième millénaire. Le passé, d'ailleurs, incarné par Garnier et Favart... » — sur ce point je partage l'avis du journaliste, même si en lisant les phrases précédentes je me posais à moi-même des questions et faisais des réserves intérieures — « ... le passé incarné par Garnier et Favart fera certainement les frais de l'opération à plus ou moins long terme. Le ballet tout seul ne fera pas vivre une salle où tant de places sont sans bonne visibilité actuellement. Maintenir Garnier en état de marche coûtera trop cher à cette seule fin et cet édifice unique au monde sera vite devenu un musée sans vie. »

C'est très exactement ce que je redoutais intérieurement, tandis que, tout à l'heure, vous répondiez à la question que nous vous avions posée, mon collègue et ami, M. Taittinger, et moimême.

A propos du Grand Louvre, j'en suis partisan en principe, comme je suis partisan en principe d'un grand opéra populaire. Je n'ai pas été obligé de me faire violence pour présenter un amendement aussi modéré que celui qui est soumis aux suffrages du Sénat. Mais je suis aussi en droit de me poser un certain nombre de questions, celles-là mêmes qu'un de vos prédécesseurs posait hier soir et qui ont été évoquées.

Je me suis souvent opposé à M. Michel Guy et voilà que plusieurs années après son départ du Gouvernement, je me trouve sur ce point en accord avec lui. Je souhaite qu'il faille un délai moins long pour que je me retrouve d'accord avec vous sur un certain nombre de points essentiels, monsieur le ministre.

Je ne veux pas reprendre — il est trop tard pour m'engager dans cette voie — l'argumentation développée par votre prédécesseur sur le Louvre de la raison. Il commence par dire que la décision de créer le Grand Louvre, en contraignant le ministère des finances à déménager, est courageuse et bonne. Mais ensuite, il montre que, malheureusement, le programme adopté pour ce nouveau musée a été trop hâtivement élaboré et il se demande s'il est mauvais ou inexistant.

Tout repose — et nous en revenons toujours là — sur l'idée fausse que le Grand Louvre doit disposer d'une entrée unique. A partir de ce postulat, toute une série de conséquences apparaissent et tout se passe comme si l'on voulait que le public, retenu dans les dix hectares souterrains, arrivât le plus tard possible devant les œuvres qui constituent pourtant l'essentiel d'un musée. J'ai rappelé tout à l'heure la phrase de M. Peï : « L'entrée doit être la tête et le cœur du Louvre. » M. Peï est, incontestablement, un très grand architecte — j'ai personnellement admiré sur le plan artistique et architectural la fameuse East Wing, l'aile orientale de la National Gallery of Art, le musée de Washington — même s'il apparaît aujourd'hui que la valeur fonctionnelle n'est pas à la hauteur de la valeur esthétique. Que voulez-vous, ce grand architecte qui veut laisser sa marque sur ce lieu n'a pas une perception directe de la très longue histoire d'un grand musée comme celui du Louvre. Je crois pouvoir dire que, faute d'avoir ressenti son histoire, il n'a pas ressenti son œuvre. Résultat, il nous présente un brouillon bâclé. Il fallait — je suis d'accord sur ce point avec M. Guy — commencer par un programme muséographique et en déduire ensuite les choix architecturaux.

Voilà les critiques que nous avons à faire sur ce point et voilà pourquoi nous estimons qu'un échelonnement de la dépense qui aurait permis, non pas une remise en cause du principe, mais une meilleure réflexion, aurait été doublement utile.

Enfin, j'en viens à mon troisième et dernier argument, le plus important. Vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, dépenser deux fois le même argent. Je vous ai dit que j'étais satisfait du chiffre global de votre budget. Ce fut la première partie de mon argumentation. Je ne peux pas à la fois me déclarer satisfait du chiffre global et me déclarer satisfait de la répartition dès lors que cette répartition est préjudiciable — au fond tout le monde l'a dit et reconnu à l'Assemblée nationale comme au Sénat, quel que fût le banc sur lequel on siégeât —, aux bibliothèques municipales, aux conservatoires de musique et aux écoles d'art. Indépendamment même de cette considération capitale qui a été développée tout à l'heure et d'après laquelle nous sommes obligés de tenir compte des bases de référence qui seront retenues lorsque seront intégrées dans la dotation globale de décentralisation les subventions aux collectivités locales.

A ce propos, je regrette, permettez-moi de vous le dire — mais puisque nous parlons des collectivités locales, je suis obligé de répondre à vos propos — les remarques générales que vous avez présentées au sujet du budget culturel de la ville de Paris. Après les déclarations que vous aviez faites à l'Assemblée nationale, j'ai pris mes renseignements et je souhaiterais soumettre deux chiffres à votre bienveillante attention.

En 1977, le budget culturel de la ville était de 110 millions de francs...

M. Jack Lang, ministre délégué. C'était misérable!

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Il était misérable, c'est incontestable, je ne vous le fais pas dire. Il atteignait, en 1984, 596 millions de francs, donc près de 600 millions. Vous ne pouvez tout de même pas nier que l'augmentation est considérable. La somme consacrée à la culture pour chaque Parisien était, en 1977, de 48 francs; en francs courants, elle est aujourd'hui de 255 francs. Elle a été multipliée par cinq. Je tiens à dire que, personnellement, je suis particulièrement reconnaissant à la municipalité parisienne d'avoir, en cinq ans, fait un pareil effort.

Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'il n'y ait plus rien à entreprendre. Vous-même avez dit à plusieurs reprises que vous ne pouviez pas tout faire. Mais lorsque vous calculez la part de la culture dans le budget de la ville, vous commettez une erreur, monsieur le ministre, car le pourcentage que vous prenez en compte ne retient que les dépenses de la direction des affaires culturelles, alors que, vous le savez fort bien, d'autres directions de la ville ont des responsabilités importantes en matière culturelle.

Tout à l'heure, M. Jean Chérioux vous a rappelé qu'en 1977 la ville de Paris n'assurait le fonctionnement que d'un seul théâtre, le théâtre de la Ville. Le théâtre du Châtelet a été complètement restauré; vous savez que c'est le théâtre musical de Paris et qu'il a connu une très grande réussite car des spectacles d'une qualité exceptionnelle y sont donnés. C'est un nouveau foyer de création lyrique, musicale et chorégraphique.

On y trouve aussi la vidéothèque qui constituera la mémoire audiovisuelle de Paris et qui sera la première institution de ce type dans le monde. Puisque nous vous rendons justice, pourquoi, vous qui appartenez à l'opposition au conseil de Paris, ne rendez-vous pas justice à la municipalité parisienne? Je note la création du musée de culture en plein air, l'extension du musée Carnavalet. Je pourrais multiplier les exemples et citer encore l'équipement culturel des Halles avec le pavillon des arts et la maison de la poésie. Quelque 350 ateliers d'animation culturelle ont été ouverts dans tous les quartiers de Paris. Paris compte vingt conservatoires municipaux, dont je connais la plupart des directeurs et qui accueillent très exactement 13 000 élèves pour un budget de fonctionnement de 33 millions de francs.

Au lieu de chercher à la ville de Paris une mauvaise querelle, il eût été plus justifié et il reste encore plus judicieux de se préoccuper de chercher les moyens de permettre aux autres collectivités locales de ne pas avoir à souffrir d'une mauvaise répartition des crédits.

- M. Jean Chérioux. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur spécial ?
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je vous en prie, mon cher collègue.
- M. le président. La parole est à M. Chérioux, avec l'autorisation de l'orateur.
- M. Jean Chérioux. Je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial, des déclarations et de la mise au point que vous venez de faire à propos de l'effort culturel de la ville de Paris.

Vous avez notamment indiqué que les références retenues par M. le ministre étaient inexactes. Ce serait, j'allais dire, péché véniel, s'agissant d'un simple ministre de la culture; mais s'agissant d'un élu de Paris, cela montre l'intérêt que M. le ministre porte aux affaires parisiennes.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je conclurai donc en disant simplement ceci: je regrette très vivement qu'un effort de collaboration avec le Gouvernement déployé par nous — vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre — et poussé aussi loin qu'il était possible ait été découragé.

Je regrette que vous ayez donné raison — c'est un fait — à ceux de nos collègues qui estimaient inutile d'engager un dialogue et qui nous déclaraient que même en limitant la réduction des crédits d'investissement à 100 millions de francs, voire à 50 millions de francs comme l'avaient proposé les rapporteurs socialistes, nous ne trouverions auprès de vous aucun écho. J'avais cet après-midi, d'après le ton de vos interventions, nourri une espérance, malheureusement illusoire. Ce débat aura du moins démontré que c'est la majorité sénatoriale qui cherche un terrain d'entente et que, hélas! c'est le Gouvernement qui le refuse. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'union centriste.)

- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.
- M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Je voudrais, très brièvement indiquer que, dans sa majorité, la commission des affaires culturelles a fait sien l'amendement de la commission des finances. Elle demande donc au Sénat de le voter.
 - M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
 - M. Jack Lang, ministre délégué. Contre.
 - M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-20 rectifié, auquel la commission saisie pour avis est favorable et qui est repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

- M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre VI.
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.
- M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Le titre VI ayant été amendé dans le sens souhaité par la commission des finances, et la commission des affaires culturelles, je demande au Sénat de l'adopter.

- M. Roland Courteau. Ce serait la moindre des choses! (Rires sur les travées socialistes.)
 - M. le président. Personne ne demande plus la parole?...
- Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI, ainsi modifiés. (Après une première épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte ces crédits.)
- M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de la culture.

Mes chers collègues, je vous propose d'interrompre nos travaux pendant quelques instants en attendant l'arrivée de Mme le ministre de l'environnement. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures dix, est reprise à vingt-trois heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Environnement.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'environnement.

La parole est à Mme le ministre.

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous êtes appelés à vous prononcer sur le projet de budget de l'environnement pour 1985. En introduisant le débat, je souhaiterais, par-delà l'analyse des moyens budgétaires proprement dits, vous présenter les grandes orientations de la politique de l'environnement que j'entends conduire.

Les intentions et les projets sont d'autant plus valables et convaincants qu'ils se fondent sur des réalisations solides. C'est pourquoi, avant de vous présenter le projet de budget de mon ministère pour 1985 et les priorités que j'entends développer, je me permettrai de vous parler brièvement, en guise de bilan, de mon action au cours de ces derniers mois.

S'agissant des actions du ministère de l'environnement, j'ai voulu — j'espère avoir réussi — développer une méthode d'action fondée sur quelques principes simples. Le premier, c'est que le secret n'est plus de mise, mais que, au contraire, il faut assurer la transparence de la chaîne des décisions. Le deuxième, c'est qu'il faut favoriser, chaque fois que c'est nécessaire, le dialogue, afin de trouver le point d'équilibre de la décision. Le troisième, c'est de rechercher des règles mettant chaque acteur devant ses responsabilités. Bref, c'est une manière d'agir que je résumerai en une phrase : s'il ne faut pas plus d'Etat et souvent moins d'Etat, il faut surtout « mieux » d'Etat.

Ensuite, je me suis efforcée de faire réaliser des avancées significatives à la politique de l'environnement. Sans en tracer un bilan exhaustif, je voudrai en souligner les temps forts.

Deux lois ont été adoptées, l'une sur la pêche, l'autre sur les enquêtes publiques. Vous savez, puisque vous avez été étroitement associés à leur élaboration, combien elles sont novatrices. En effet, la première, au-delà de la réglementation de l'exercice d'un loisir, assure la gestion d'un patrimoine sensible, conforte la vie associative et évite toute privatisation de la nature; la seconde démocratise et modernise une procédure importante.

Je veux ajouter que de grands progrès ont été accomplis en matière de sécurité, qu'il s'agisse de déchets toxiques, de pollution atmosphérique ou de qualité des eaux.

Enfin, et j'en suis particulièrement fière, durant les six mois de présidence française, l'Europe de l'environnement a progressé d'une manière importante. Plusieurs directives ont été adoptées. Elles portent notamment sur les transports transfrontaliers de déchets, la qualité de l'air pour le dioxyde d'azote, le lindane, l'aide au développement. Je tiens à rappeler que le conseil des ministres de l'environnement a retenu, sous ma présidence, le principe et, hier, les applications pratiques de l'introduction de l'essence sans plomb d'ici à 1989 et de normes plus sévères pour les différents polluants de l'automobile.

Cependant beaucoup reste encore à faire. Si des réformes ont été entreprises il faut les consolider; si des directions ont été indiquées, il convient maintenant de les explorer. C'est ce que j'entends faire en 1985 et je voudrais vous indiquer selon quelles priorités et avec quels moyens.

Quels moyens figurent dans le projet de budget de l'environnement pour 1985?

Ce projet de budget s'élève à 809 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et à 448 millions de francs et autorisations de programme.

A ces chiffres, le Gouvernement vient de proposer d'ajouter 8 millions de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement et 6 millions de francs en autorisations de programme afin de tenir compte des remarques qui ont été formulées par les membres du Parlement.

Compte tenu de cette proposition, le projet de budget de mon ministère se trouve porté à 817 millions de francs. Il progresse globalement de 2,8 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1984.

Comme ceux des autres ministères, le projet de budget de l'environnement s'inscrit au sein d'un effort d'ensemble pour une plus grande maîtrise de la dépense publique et pour la réduction des prélèvements obligatoires. L'effort de rigueur s'impose à tous les ministères; l'environnement y contribue pour sa part.

A ce titre, le projet de budget contient une mesure qui entraîne une modificaion sensible de sa structure. En effet, ce projet transfère aux agences financières de bassin, qui sont — je le rappelle — des établissements publics de l'Etat, la responsabilité de participer, au nom de celui-ci, aux financements des barrages et ouvrages de protection contre les eaux dans les zones habitées en métropole.

L'économie qui en résulte est, pour le budget de l'environnement, de 78,45 millions de francs en autorisations de programme et de 25 millions de francs en crédits de paiement. A structure constante, c'est-à-dire correction faite de l'incidence de ce transfert, le budget de l'environnement aurait progressé de 6 p. 100.

Je rappelle que tous les engagements contractés par l'Etat au titre des contrats de plan seront intégralement respectés.

Reste qu'il faut organiser sur le plan financier ce transfert, c'est-à-dire compenser les charges nouvelles des agences dès 1985 et pour les années suivantes. Ce transfert va s'opérer en deux temps, compte tenu des délais nécessaires pour définir, dans la clarté et la concertation, les modalités nouvelles qui s'appliqueront dès 1986.

Lors d'une première étape transitoire, qui correspondra à l'année 1985, l'Etat et les agences de bassin, suivant la nature et l'importance des opérations, mettront en place les crédits programmés au titre des contrats de plan. Ces crédits, je peux d'ores et déjà le confirmer, mesdames, messieurs les sénateurs, couvrent largement les besoins exprimés lors de l'élaboration de ces contrats. Ils traduisent ainsi l'expression de la solidarité nationale.

Dans le même temps, les hypothèses avancées pour 1986 feront l'objet de simulations et seront confrontées aux besoins réels, en étroite liaison avec les agences de bassin.

A partir de 1986 et pour les années ultérieures, un nouveau dispositif de compensation sera mis en place progressivement. Il sera arrêté par le Gouvernement avant la présentation de la loi de finances pour 1986, c'est-à-dire avant la fin du premier semestre de l'année prochaine.

Avec 152 millions de francs en 1985, les moyens des services inscrits à mon budget progressent de 11,9 p. 100. Il s'agit des moyens humains de mon ministère. Au-delà des mesures d'actualisation et d'économies à caractère horizontal portant sur les moyens de fonctionnement courant ainsi que sur les effectifs à hauteur de 1 p. 100 avec la suppression de treize emplois, l'importante progression des dotations destinées aux moyens des services — 11,9 p. 100 — est essentiellement liée à un renforcement des effectifs budgétaires du ministère de l'environnement à la faveur d'un double transfert d'emplois.

Il s'agit, d'abord, d'un transfert de cent emplois en provenance du budget de redéploiement industriel. Celui-ci constitue la première étape du rattachement au ministère de l'environnement du service de l'inspection des installations classées; le solde des emplois de ce service, soit trois cent deux, devrait être transféré dans le budget de l'environnement pour 1986.

Il s'agit, ensuite, d'un transfert de neuf emplois en provenance du ministère de l'agriculture en vue de traduire le rattachement au ministère de l'environnement de la mission d'aménagement des eaux.

Ces transferts ne constituent pas — il est vrai — un apport de personnels supplémentaires pour l'environnement. Il n'y a pas création de tâches nouvelles. Ils traduisent bien plutôt le renforcement des attributions et de la place du ministère de l'environnement au sein de la structure gouvernementale. Le

rattachement de la mission d'aménagement des eaux confirme le rôle primordial que le ministère de l'environnement tient déjà dans le domaine de l'eau, notamment par la tutelle des agences de bassin. De même, le rattachement par étapes des emplois de l'inspection des installations classées va confirmer que le ministère de l'environnement a l'entière maîtrise des moyens humains destinés à faire appliquer une réglementation qui relève de sa responsabilité depuis 1971.

Par ailleurs, bien qu'elle n'ait pas donné lieu dans le projet de budget pour 1985 à un transfert d'emplois, la mission du paysage du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports a été rattachée directement à mon ministère. Les transferts d'emplois devraient être réalisés au budget pour 1986. Une modification de structure analogue est en cours de préparation dans le domaine international à la suite de la création de la mission environnement-développement au sein de mon département.

Comme vous le constaterez, mesdames, messieurs les sénateurs, et même si ce n'est pas très visible à la lecture du budget, j'ai mené une action continue de regroupement de l'administration de l'environnement au niveau central, de même que je l'ai entamée au niveau des services extérieurs.

Dans le domaine de la prévention des pollutions, par-delà le transfert aux agences de bassin de la charge des travaux de construction de barrages ou d'ouvrages de proctection contre les eaux qui explique, pour l'essentiel, la diminution globale des dotations en ce domaine par rapport à la loi de finances pour pour 1984, un effort particulier est consenti pour renforcer la sécurité de l'environnement et la prévention des risques technologiques majeurs.

La lutte contre les pollutions repose, en effet, sur des actions de prévention qui nécessitent la mise en place de réseaux de mesures et un contrôle de plus en plus important de la sécurité.

A cet égard, des moyens supplémentaires ont été dégagés pour renforcer le dispositif d'annonce des crues ainsi que les dotations l'agence pour la qualité de l'air et de l'A. N. R. E. D. — Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets. Les dotations de fonctionnement de celles-ci ont été respectivement augmentées de plus de 1 million de francs et de près de 1500 000 francs, et les dotations d'équipement ont été accrues, sur la réserve parlementaire, respectivement de 2 millions de francs et 3 millions de francs.

Dans le domaine de la protection de la nature, le projet de budget met plus particulièrement l'accent sur la protection des biotopes des espèces en voie de disparition pour laquelle une mesure nouvelle de 1 million de francs est inscrite. Par ailleurs, l'augmentation de 3 millions de francs réalisée à partir de la réserve parlementaire à raison de 2 millions de francs pour le fonctionnement des réserves naturelles et des parcs régionaux et de 1 million de francs pour l'équipement des parcs nationaux devrait permettre, en 1985, de conforter ou, pour le moins, de maintenir la place prise par les parcs et les réserves dans le réseau des espaces protégés qui doit permettre au plus grand nombre de bénéficier du patrimoine naturel français.

De plus, les dotations prévues pour l'amélioration de la qualité de la vie enregistrent une diminution en autorisations de programme qui est contrebalancée par une augmentation sensible des crédits de paiement. Ces dotations correspondent, pour l'essentiel, à celles du F.I.Q.V. — fonds d'intervention pour la qualité de la vie. Cela me conduit à souligner que les variations indiquées ne sont pas très significatives, puisque ce fonds fonctionne largement en cofinancement et que certains de ses domaines d'intervention seront abondés par d'autres départements pour des montants importants, par exemple pour la lutte contre le bruit. Elles devraient permettre, en 1985, de financer de façon équilibrée, les opérations qui seront retenues par le comité interministériel pour la qualité de la vie en fonction des axes prioritaires d'intervention que celui-ci a définis.

En sus du développement des programmes tendant à l'amélioration de la vie quotidienne qui fait l'objet, notamment, de conventions avec les collectivités locales pour la lutte contre le bruit, les opérations nouvelles qui bénéficieront, en 1985, d'un financement par le F. I. Q. V. devraient, de plus en plus, être orientées vers des actions de création ou de maintien d'activités économiques ou d'emplois liés à l'environnement.

Enfin, dans le domaine de la recherche, des études et de l'information, le projet de budget de l'environnement enregistre une progression de 8,4 p. 100.

Il traduit la priorité que le Gouvernement attache à l'effort de recherche. Les moyens budgétaires qui sont prévus pour 1985 permettront d'effectuer en particulier les recherches indispensables sur l'effet des pluies acides, sur le dépérissement des forêts et sur la présence de nitrates dans les eaux douces. Tels sont, dans leurs grandes lignes, les moyens en faveur de l'environnement qui sont inscrits au budget de ce ministère et sur lesquels il vous est demandé de vous prononcer.

Il convient cependant, pour en apprécier l'exacte portée, de les resituer à la fois par rapport au budget général et par rapport à l'ensemble des dépenses consacrées à l'environnement par les différents acteurs économiques.

Ainsi, avec 817 millions de francs pour 1985, le budget stricto sensu du ministère de l'environnement représente un peu moins de 1 p. 1000 du budget de l'Etat, ce qui me paraît bien peu pour une ambition aussi grande que la protection et l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie. Il est vrai que j'aurais souhaité davantage. Il est d'ailleurs bien naturel de désirer que les moyens dont on dispose illustrent l'ampleur des ambitions que l'on peut avoir.

Cependant, il faut y regarder de plus près. Ce 1 p. 1000 pèse d'un certain poids si l'on observe que le budget de l'environnement est et doit être un instrument d'impulsion et de coordination auprès des différents acteurs économiques — administrations, collectivités locales, entreprises, associations — qui interviennent en matière d'environnement.

L'ensemble des dépenses consacrées à l'environnement s'élèvent, en effet, à près de 80 milliards de francs, soit 1,7 p. 100 du produit intérieur brut. Sur ce total, la part des administrations publiques représente près des deux tiers environ contre 20 p. 100 pour les entreprises et 13 p. 100 pour les ménages.

Compte tenu du poids de l'environnement dans l'activité économique, le rôle d'impulsion et d'incitation du ministère de l'environnement devient primordial. A cet égard, même modestes, les dotations dont dispose mon département sont déterminantes quant à l'intensité et surtout à l'orientation des efforts consentis pour l'environnement dans tout le pays.

En outre, il me paraît nécessaire de réfléchir attentivement au mode de financement des actions en faveur de l'environnement. Les moyens dont disposent les agences financières de bassin représentent entre trois et quatre fois le montant du budget qui vous est soumis. Or ils reposent sur une mutualisation des risques et des coûts de la prévention, en application du principe « pollueur-payeur », qui a fait ses preuves.

Concernant les agences de bassin elles-mêmes, il conviendra de faire le bilan du système mis en place et, sans doute, de chercher à le rendre encore plus efficace.

Nous sommes, à quelques jours près, au vingtième anniversaire de la loi de 1964 sur l'eau, et ce sera une bonne occasion de le faire.

C'est d'ailleurs aussi l'une des raisons pour lesquelles il ne m'a pas paru inopportun d'élargir le champ d'intervention des agences et, simultanément, de diversifier leurs ressources. Mais le mécanisme de financement de l'assainissement — je voudrais attirer votre attention, mesdames, messieurs les sénateurs, sur ce point — peut nous inspirer aussi dans la recherche des moyens de financer d'autres domaines de la lutte contre les pollutions. C'est, en tout cas, l'une des pistes possibles dans les travaux que j'entends engager prochainement à ce sujet.

Je ne saurais mieux le dire, je ne considère pas que ma capacité d'action soit nécessairement entravée par les moyens dont je dispose actuellement. La volonté politique étant intacte, je ne doute pas qu'elle engendrera, le moment venu, les réponses nécessaires en termes de moyens pour parvenir aux fins fixées.

Au moment où vous examinez le budget de l'environnement et débattez de la politique que mène mon ministère, il se trouve que l'actualité nous met sous les yeux « la » catastrophe indusrielle la plus importante que l'histoire ait jamais connue.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Hélas, ce ne sera pas la dernière!

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Nous reviendrons plus à fond sur le drame de Bhopal au cours du débat qui va suivre. Je voudrais simplement vous livrer les quelques réflexions que m'inspire cette catastrophe.

L'accident de Bhopal pose, en des termes qui n'ont jamais été aussi aigus, le problème des grands risques industriels. Assurer la sécurité devient une préoccupation majeure, je dirais même la préoccupation de l'environnement.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je le demande depuis vingt ans!

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Que signifierait, en effet, parler d'environnement quand les catastrophes sont là ?

L'accident de Bhopal pose aussi la question des moyens et du coût de la sécurité. La sécurité passe, certes, par des solutions techniques, mais elle n'est pas gratuite. Pour certains, la sécurité est toujours trop chère avant les catastrophes! J'affirme devant vous sans ambiguïté que, dans le monde industriel d'aujourd'hui, la sécurité ne s'improvise pas et se paie.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. C'est exact!

Mme Huguerte Bouchardeau, ministre de l'environnement. En même temps, nous devons considérer que chaque franc que nous dépensons aujourd'hui pour la sécurité de l'environnement nous sera rendu demain au centuple, en coûts humains, en coûts sociaux épargnés, en dommages évités, en modernité de notre appareil de production.

C'est pourquoi les investissements dans la sécurité constituent, notamment dans le domaine de l'air, de l'eau, des déchets, la première de mes priorités.

A cette fin, l'effort portera, en tout premier lieu, sur la lutte contre les pluies acides. Aujourd'hui, après les lacs scandinaves et les forêts allemandes, les forêts du massif vosgien sont atteintes et mises en péril par l'acidité des sols liée à celle des précipitations.

L'origine principale des pluies acides est l'ensemble des rejets provenant de la combustion des fiouls et du charbon.

Nous nous sommes donné pour objectif de réduire de moitié la pollution par le soufre mais il faudra aller plus loin. La lutte contre les pluies acides constitue la priorité. Si parmi toutes les actions conduites par mon ministère je ne devais en garder qu'une, ce serait celle-là.

Nous nous efforcerons aussi de réduire la pollution automobile. Dans la foulée des travaux du conseil des ministres européens, il faut que l'industrie française se prépare aux évolutions à venir.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. C'est indispensable!

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Cela concerne l'industrie automobile et l'industrie pétrolière. Et puisque, monsieur le président de la commission des finances, vous en reconnaissez toute l'importance, je compte beaucoup sur les parlementaires pour sensibiliser les responsables industriels sur cette question.

Il faut dynamiser l'industrialisation des véhicules propres et économes en énergie, des catalyseurs d'épuration et des équipements électroniques. La perspective est claire : nous utiliserons en Europe des voitures moins polluantes et de l'essence sans plomb en 1989 au plus tard.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Tant mieux!

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. L'objectif est que, lorsque le parc automobile aura à être renouvelé — cela suppose une dizaine d'années — nous ayons enfin un parc de voitures non polluantes ou le moins polluantes possible.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Enfin!

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. J'entends, en outre, mener une politique de l'eau efficace qui assure à la fois la qualité de l'eau, la protection des consommateurs et la protection contre les eaux en crue.

Mais, simultanément, je souhaite procéder à une expertise approfondie des dispositions législatives qui fondent le dispositif en place, au moment où nous allons célébrer le vingtième anniversaire de la loi du 16 décembre 1964. Cette expertise pourra me conduire à proposer, dans un an, les dispositions nouvelles qui s'avéreront indispensables.

Enfin, il faut améliorer la sécurité en matière de déchets toxiques.

A la suite des travaux présidés par M. Servant, les principes de cette action sont bien connus : recherche de la transparence dans le contrôle et l'information, responsabilité du producteur de déchets, promotion des équipements indispensables à une élimination sûre.

La commission du Sénat, présidée par M .Dailly, a confirmé, me semble-t-il, ces grandes orientations en mettant l'accent également sur la recherche d'une plus grande sécurité dans les transports.

Mon département, sur la base de ces orientations, entreprend avec le concours de l'agence nationale des déchets, dont le rôle sera renforcé, les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs et, en particulier, moderniser l'industrie du traitement des déchets et la rendre plus performante.

Le deuxième axe de la politique de l'environnement, c'est l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne.

A cet égard, la lutte contre le bruit constitue une priorité nationale. Comme toute action en matière d'environnement, celle-ci s'inscrit dans le long terme parce qu'il faut inverser les tendances lourdes.

Le programme que s'est fixé le Gouvernement porte non seulement sur le bruit dû aux infrastructures et aux moyens de transport, mais aussi sur le bruit au travail et les bruits de voisinage. Il associe collectivités locales, administrations, en concertation avec le ministère de l'environnement. La campagne de sensibilisation lancée le 16 octobre dernier devrait marquer un temps fort de cette action.

Le troisième axe concerne la politique de la nature. J'entends, en effet, poursuivre l'évolution entamée. A des comportements exclusivement protecteurs, il convient de substituer l'animation, la mobilisation, la réconciliation de la ville et de la nature. Le succès de l'opération « nature 84 » me confirme dans cette volonté.

C'est ainsi qu'un effort tout particulier sera fait, d'une part, pour associer plus directement les associations, les élus, les chasseurs, les pêcheurs, les utilisateurs de la nature à la gestion des espaces protégés et, d'autre part, pour valoriser ces espaces, en promouvant des actions d'accueil et d'information.

Je compte mener aussi, dans les mois qui viennent, une politique audacieuse pour la chasse. Le moment me semble propice pour engager une réforme globale. La chasse est, en effet, en pleine mutation : la génération des ruraux ou des fils de ruraux qui avait connu la période d'un gibier naturel abondant disparaît progressivement ; les chasseurs savent qu'il faut aujourd'hui gérer et repeupler, et ne plus se contenter de prélever ; les conflits entre citadins, retrouvant le goût de la vie à la campagne sans en connaître les sujétions, et les propriétaires ou les fermiers ruraux s'exaspèrent ; les protecteurs de la nature raisonnables et les chasseurs éclairés sont d'accord pour regretter les excès de ceux qui mettent à profit un ensemble de textes désuets, dont l'inspiration remonte au début du xix siècle, pour multiplier les conflits alors que la grande menace pour la faune sauvage, gibier ou non, vient de la civilisation urbaine et industrielle ou des modes de production agricole, mais pas, ou du moins peu, de la chasse.

Vous savez que j'ai décidé, avec l'accord du Premier ministre, de confier au député de la Marne, M. Georges Colin, la mission d'élaborer, avant le 1^{er} septembre prochain, un ensemble cohérent de propositions de modernisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la chasse, à la faune sauvage et à ses habitants.

Cet ensemble comportera, d'une part, un train de décrets qui seront susceptibles d'être signés dès la fin de l'année 1985 ou au début de 1986 et qui constitueront la masse essentielle du nouveau droit, d'autre part, quelques articles de loi qui pourraient être adoptés isolément et permettraient soit la parution de décrets d'application, soit la solution de problèmes épineux comme le droit de non-chasse et, enfin, un projet de loi fondamental qui serait la base d'une future et indispensable codification de la chasse.

Ainsi, pour le dixième anniversaire de la loi de 1976 relative à la protection de la nature, la France sera dotée d'un triptyque solide et exemplaire comprenant à la fois ladite loi, la loi « pêche » du 29 juin 1984 et un droit moderne de la chasse.

Le quatrième axe retenu vise la mise en valeur du lien entre le développement économique et l'amélioration de l'environnement.

L'environnement peut et doit servir de point d'appui, au niveau national comme au niveau international, à l'émergence d'activités créatrices d'emplois et susceptibles de favoriser un développement économique harmonieux.

A cet égard, je soulignerai, en particulier, la place déterminante prise par l'environnement dans le programme des travaux d'utilité collective récemment lancé par le Gouvernement.

Ce sont, en effet, plusieurs dizaines de milliers de stagiaires qui vont se consacrer à des travaux d'entretien, d'aménagement ou d'accueil, qui leur sont proposés par les collectivités locales et par les associations d'environnement.

Il est heureux que le souci d'améliorer l'environnement et celui de la solidarité envers les jeunes chômeurs se rejoignent. Cela montre que, s'il y a des gens qui n'ont pas d'emploi, il existe aussi des besoins collectifs qui ne sont pas satisfaits et qui ne peuvent l'être, en l'état actuel des choses, ni par les entreprises ni par les services publics.

Les travaux d'utilité collective ne sont, certes pas, une panacée pour lutter contre le chômage et ils ne sauraient se substituer aux formations professionnelles que le Gouvernement a, par ailleurs, multipliées. Pour autant, je ne crois pas qu'il faille les considérer comme une solution au rabais. Ils ont, en effet, trois qualités.

Ils permettent d'abord de venir en aide à des jeunes qui passent au travers des formules de formation qui leur sont offertes.

Ils donnent ensuite à la notion de solidarité un contenu pratique, en donnant l'initiative aux collectivités locales et aux associations,

Cette capacité d'initiative permettra, enfin, j'en suis convaincue, d'imaginer des solutions originales pour créer des emplois durables et améliorer la gestion de l'environnement. Et cela, ce n'est pas une promesse que le Gouvernement fait au pays, mais une promesse que le pays peut se faire à lui-même. Je serais bien étonnée si le travail de milliers d'élus et de responsables associatifs sur les travaux d'utilité collective ne débouchait pas sur la création de nouvelles activités, dont nous avons grand besoin dans le domaine de l'environnement tant les tâches à accomplir sont essentielles, comme les travaux d'élagage et de débroussaillage des forêts ou les travaux d'aménagement de l'environnement urbain.

Je me plais parfois à dire que, dans le Gouvernement, je suis, avec le ministre de l'éducation nationale, la responsable du long termé. Toute mon action, vous avez pu vous en rendre compte, vise à convaincre le corps social, dans toutes ses composantes, que ce qui est fait aujourd'hui détermine notre avenir, que, derrière les gestes les plus ordinaires et les plus machinaux, c'est un héritage qui se construit.

On me dit souvent que l'environnement est une affaire de long terme, donc que l'on peut attendre. Or, plus les objectifs sont à long terme et plus vite il faut commencer à s'y préparer, surtout lorsque la sécurité des citoeyns est en cause.

Il s'agit donc de rassembler autour d'une volonté de responsabilité. Aux uns et aux autres, je voudrais faire comprendre que, si mon ministère impose des contraintes, il ne s'agit pas de bureaucratie; il s'agit de préparer le futur, avec la volonté de prendre en charge, ensemble, la gestion de notre environnement commun. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Fernand Lefort, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget pour 1985 du ministère de l'environnement n'est, il faut le dire, guère encourageant.

Dans la rédaction initiale du projet, la progression des crédits en francs courants n'était que de 1,8 p. 100, ce qui constitue une régression de 2,6 p. 100 en francs constants. A l'issue des débats de l'Assemblée nationale, grâce à trois amendements du Gouvernement majorant de 8,2 millions de francs les crédits, la progression du budget s'établit à 2,84 p. 100 en francs courants, soit une régression de 1,6 p. 100 en francs constants, si l'on accepte l'objectif gouvernemental d'une hausse des prix de 4,5 p. 100 en 1985.

Il y a incontestablement une diminution des moyens.

De plus, la progression des crédits en francs courants est due essentiellement à des mesures de transfert, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure.

Un constat peut donc être effectué : l'effort budgétaire en faveur de l'environnement diminue. Or l'environnement est une question primordiale, la catastrophe qui vient de se produire en Inde est là pour le rappeler.

Certes, ce constat doit être effectué en ayant présents à l'esprit trois éléments très importants.

D'abord, le budget du ministère de l'environnement ne constitue qu'une petite partie des sommes consacrées à la défense de l'environnement, vous l'avez souligné tout à l'heure, madame la ministre. L'essentiel des dépenses est effectué par les collectivités locales, les particuliers ou de multiples organismes et associations, les agences financières de bassin, par exemple. Ensuite, l'intervention budgétaire n'est que l'un des aspects de la politique de l'environnement; l'action normative a sans doute une importance plus grande dans cette matière.

Enfin — et je parle ici au nom de la commission plus qu'en mon nom personnel — votre commission des finances ne peut à la fois souhaiter la réduction globale des dépenses publiques et déplorer la faiblesse des moyens dans tel et tel domaine.

Toutefois je suis persuadé que nul ici ne peut préconiser un désengagement de l'Etat en matière de protection de l'environnement.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien

M. Fernand Lefort, rapporteur spécial. Il ne s'agit assurément pas d'un domaine où les interventions publiques doivent être limitées.

Préalablement à l'examen des actions budgétaires du ministère, je voudrais examiner brièvement ce qu'a été l'année 1984 dans le domaine des grandes affaires en relation avec l'environnement et dans le domaine de l'établissement de règles.

Trois faits qui se sont produits depuis le début de l'année 1984 doivent être, à mon sens, mis en exergue : le 19 avril 1984, la responsabilité de la société américaine Amoco Oil a été reconnue par un juge de Chicago à propos du naufrage de l'Amoco Cadiz, survenu en 1978; le 25 août 1984, un cargo français, le Mont-Louis, transportant de l'hexafluorure d'uranium, a coulé au large d'Ostende; cette affaire a révélé les graves lacunes de la réglementation du transport maritime de matières toxiques; l'année 1984 a, par ailleurs, été celle de la prise de conscience des dangers occasionnés par le phénomène des pluies acides.

Parmi ces trois éléments, il y a un motif de satisfaction — le dénouement heureux du procès de l'Amoco Cadiz — et deux motifs d'inquiétude — le naufrage du Mont-Louis et les pluies acides. A cette occasion, je voudrais saluer l'action de tous ceux qui luttent pour la défense de l'environnement; le Sénat en a d'ailleurs souvent débattu.

J'évoquerai également très brièvement les acquis normatifs de 1984. Le plus important d'entre eux est assurément l'adoption, en juin dernier, d'une directive par le conseil des ministres de la Communauté européenne relative à la surveillance et au transport de déchets toxiques. Je signalerai également une directive, adoptée en mars 1984, réglementant la pollution industrielle; cette directive pourrait contribuer à résoudre le problème des pluies acides. A ce propos, je mentionnerai la décision prise par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne d'avantager fiscalement les achats d'automobiles fonctionnant à l'essence sans plomb; cette décision aura pour l'industrie automobile française des conséquences graves si aucune résolution n'est prise par notre pays à brève échéance, je dirai même à très brève échéance.

C'est d'ailleurs ce problème de l'essence sans plomb qui va me permettre d'en venir à l'examen des crédits pour 1985 du ministère de l'environnement. Pour que la France puisse sans tarder s'aligner en la matière sur l'Allemagne et même, mieux dépasser ce dernier pays, sans que nos entreprises automobiles subissent une charge trop lourde, il est indispensable que le budget de l'Etat prenne à sa charge certaines des études que nécessite ce changement fondamental. Cet élément — et j'aurais pu donner beaucoup d'autres exemples — prouve l'importance de l'intervention budgétaire de l'Etat en matière d'environnement.

Or, madame le ministre, et je le regrette pour l'action que vous voudriez mener, le budget pour 1985 de l'environnement ne laisse guère de place à l'optimisme. Je décrirai ce budget en soulignant, en premier lieu, que les moyens de fonctionnement augmentent surtout en raison de transferts ; j'évoquerai ensuite les crédits de subventions de fonctionnement, qui, dans l'ensemble, stagnent ; je m'attarderai plus longuement sur l'évolution extrêmement inquiétante des dépenses en capital.

Les moyens des services, en premier lieu, augmentent de 8,6 p. 100 par rapport au budget voté de 1984 et atteignent 198 millions de francs. Cette augmentation provient essentiellement du transfert — vous l'avez indiqué — de 100 emplois qui relevaient auparavant du budget du ministère de l'industrie. Ce transfert procède de la décision prise cet été de regrouper sous l'égide du ministère de l'environnement le service des installations classées, qui contrôle les établissements industriels polluants. Ce regroupement est en soi une excellente chose, mais il ne doit pas masquer que l'accroissement des crédits du ministère de l'environnement qui en résulte est une mesure factice. Treize emplois ont d'ailleurs été supprimés par le projet de budget pour 1985, ce qui implique une réduction des effectifs, malgré les apparences.

J'aborde maintenant les crédits de subventions de fonctionnement. Ces crédits sont inscrits à la fois au titre III et au titre IV.

Les crédits du titre III, qui sont destinés à subventionner divers établissements publics — les parcs nationaux, par exemple — passent de 59 millions à 62 millions de francs.

Les crédits du titre IV, en revanche, régressent sensiblement. Certes, les moyens de l'agence nationale pour la récupération des déchets ou l'agence pour la qualité de l'air sont en augmentation; ils restent toutefois faibles au regard de l'importance des problèmes que doivent traiter ces deux organismes, malgré la majoration de 5 millions de francs intervenue à l'Assemblée nationale.

Toutes les autres actions sont, en revanche, affectées. La mesure la plus inquiétante me paraît être la diminution sensible des subventions de fonctionnement destinées aux parcs naturels régionaux. Les crédits qui leur sont consacrés passent en effet de 10 millions à 8,5 millions de francs; cette diminution est d'autant plus grave que la création de quatre parcs est prévue en 1985. On peut craindre que les régions ne soient dans l'obligation de se substituer à l'Etat défaillant dans ce domaine. Toutefois, l'Etat a pris des engagements dans les contrats de plan qu'il a passés avec les régions. En principe, des subventions du fonds interministériel pour la qualité de la vie devraient donc intervenir dans le courant de l'année pour éviter que l'Etat ne renie les engagements qu'il a pris dans le cadre des contrats de plan. J'observe cependant, à ce propos, un certain dévoiement de la nomenclature budgétaire; les crédits du fonds interministériel pour la qualité de la vie sont, en effet, inscrits dans les crédits d'investissement du ministère; ils ne devraient pas, en principe, être utilisés pour combler des besoins de fonctionnement.

Cela m'amène à étudier l'évolution des crédits en capital, évolution qui me paraît extrêmement inquiétante. J'insisterai sur trois points : la perte de sens de l'autorisation parlementaire ; la régression catastrophique des autorisations de programme, qui hypothèque gravement l'avenir ; le désengagement financier de l'Etat en matière de construction de grands barrages.

Par un arrêté du 29 mars 1984, l'autorisation donnée par le Parlement au Gouvernement de percevoir les impôts et de mettre en œuvre les dépenses du budget tel qu'il est voté a une fois de plus été détournée. Cet arrêté a, pour le budget de l'environnement, éliminé 23 p. 100 des autorisations de programme et 5 p. 100 des crédits de paiement, alors qu'en matière d'investissement le budget voté par le Parlement pour 1984 était déjà un simple budget de reconduction.

Un nouvel arrêté d'annulation est intervenu le 23 novembre dernier. Il a annulé 6 700 000 francs de crédits, sur les titres III et IV cette fois-ci.

Même si le projet de loi de finances rectificative prévoit l'ouverture de 2 800 000 francs de crédits de paiement, il faut savoir que le montant des crédits disponibles en 1984 n'aura été que de 76,9 p. 100 du montant initial en autorisations de programme et de 96,5 p. 100 du montant initial en crédits de paiement.

Si l'on ajoute à ces annulations le fait que l'affectation précise des crédits du fonds interministériel pour la qualité de la vie, qui s'élèvent à 110 millions de francs dans le budget de 1985, soit un quart des crédits d'investissement, nous échappe totalement, je crois, madame le ministre, que l'on est fondé à se demander si le vote du budget est bien encore un droit du Parlement.

Je dois évoquer ensuite la situation catastrophique des autorisations de programme dans le projet de budget pour 1985. Elles régressent de 10,7 p. 100 pour le titre V et de 25 p. 100 pour le titre VI. Cette régression du montant des autorisations de programme implique à court terme l'atrophie de la plupart des actions menées par le ministère. Je prendrai l'exemple du conservatoire du littoral : ses autorisations de programme diminuent de 10 p. 100, ce qui signifie qu'il ne pourra engager que 90 p. 100 des achats de terrain dont il avait décidé l'acquisition en 1984.

Certes, les crédits de paiement restent à peu près stables. Toutefois, en matière de protection de l'environnement, le long terme est fondamental; c'est pourquoi nous ne pouvons accepter les crédits d'équipement du ministère, notamment ceux du titre VI.

Le titre VI, c'est-à-dire les crédits de subventions d'équipement, recèle en effet, selon moi, la mesure la plus dangereuse de ce projet de budget pour 1985 : le désengagement financier de l'Etat dans le domaine de la construction des grands barrages.

Ce désengagement se traduit par la suppression de 78 millions de francs d'autorisations de programme et par la diminution des crédits de paiement, qui passent de 25 millions en 1984

à 8 millions dans le projet de budget pour 1985. Les crédits de paiement qui subsistent ont pour seul objet l'apurement des autorisations de programme antérieurement accordées.

Le financement des grands barrages sera, en principe, transféré aux agences de bassin. Quelles seront les conséquences de ce transfert? Soit les agences refuseront de participer, à l'avenir, à la construction des grands barrages, et les collectivités locales seront seules à les financer; soit les agences augmenteront le taux des redevances qu'elles perçoivent, notamment les redevances pour pollution domestique, qui sont acquittées par les collectivités locales qui bénéficient des travaux d'épuration des agences.

Quelle sera alors la situation des collectivités locales? Soit elles augmenteront le prix de l'eau, et l'usager sera, comme dans le domaine du téléphone, substitué au contribuable; soit elles ne le pourront pas, le prix de l'eau restant bloqué, et elles subiront les conséquences financières du désengagement de l'Etat.

Une autre solution demeure : ne rien faire. Mais c'est alors la continuation des inondations et la compromission d'un équipement moderne de la France.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, je ne peux conclure à l'adoption sans réserve de ce budget. Je vous propose donc, au nom de la commission, l'adoption des titres III et V de ce budget, je m'en remets à la sagesse du Sénat pour le titre IV et j'émets un avis franchement défavorable sur le titre VI.

Telles sont les observations de la commission des finances sur le budget de l'environnement, observations qui ne peuvent venir, madame le ministre, qu'en l'appui de l'action que vous menez à la tête de votre ministère. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes. — M. Miroudot applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Pouille, rapporteur pour avis.

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. En l'an 2000, dans quinze ans seulement, si aucun effort supplémentaire n'est entrepris, la pollution aura doublé! Ce constat ne relève pas de la science-fiction, mais constitue une menace présente et réelle qui impose des mesures importantes, une prise de conscience plus grande et une sensibilisation de tous les Français.

Vous venez de dire à l'instant, madame le ministre, que plus les problèmes sont à long terme, plus vite il faut agir. J'ajouterai : plus vite et plus fort.

Je sais, madame le ministre, l'attachement qui est le vôtre à l'amélioration de la qualité de la vie, à la protection de l'environnement et de la nature. Malheureusement, et sachez que je le déplore vivement, le budget que vous nous proposez est, une fois de plus, un des plus touchés par les restrictions de crédits. Mes inquiétudes sont grandes sur les conséquences de telles restrictions, à terme, sur notre environnement au sens le plus large; donc sur notre vie quotidienne à tous.

Je sais que vous partagez personnellement ces inquiétudes, mais la teneur du budget de votre ministère me laisse croire que les autres membres du Gouvernement n'ont pas estimé pleinement — je veux dire financièrement — l'importance de la défense de l'environnement, qui, c'est clair, ne fait pas partie des objectifs prioritaires actuels.

On ne peut, en effet, limiter la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie à une simple affaire de réglementation sans définir une politique précise et, surtout, sans l'accompagner financièrement. Les collectivités locales ne peuvent fournir un effort dans ce domaine, car, malheureusement, la décentralisation est loin de leur en donner les moyens.

Votre projet de budget pour 1985, d'un montant global de 809 millions de francs — mais vous venez de nous annoncer 817 millions de francs — n'a augmenté que de 2,84 p. 100, selon le chiffre de M. Lefort, par rapport au précédent budget.

Mais, plus que sur les chiffres qui ont été parfaitement explicités par mon collègue de la commission des finances, j'insisterai davantage, dans cette présentation, sur certaines actions.

En ce qui concerne les pluies acides, mon ami Hubert Martin, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, développera ce thème dans son rapport. Pour ma part, je me permettrai de revenir sur ce sujet d'actualité au cours de la discussion générale, en émettant quelques propositions concrètes qui, je l'espère, recevront votre approbation.

Dans l'immédiat, j'insisterai davantage sur le problème des déchets industriels, après avoir rappelé que la responsabilité des particuliers, des ménages, est trop souvent oubliée alors qu'ils constituent les premiers et les plus importants pollueurs.

A la suite de l'affaire « trop célèbre » des fûts de dioxine de Seveso, le Sénat avait créé une commission de contrôle, présidée magistralement par M. Etienne Dailly et rapportée non moins brillamment par M. Bernard Legrand. Il me semble important de revenir sur les propositions de cette commission en matière de déchets toxiques ou non toxiques. Les nombreuses auditions, les enquêtes sur place, l'excellent travail de tous ont permis à M. Bernard Legrand de définir une véritable politique des déchets industriels et un programme très réaliste.

J'avais prévu de développer cette opération, mais, pour gagner du temps et comme je sais que M. Dailly doit intervenir tout à l'heure sur ce point, je lui laisserai exposer beaucoup mieux que moi ce que sont les propositions de la commission.

J'en viens maintenant aux parcs régionaux. M. Lefort l'a déjà souligné et, au risque de répéter les propos que je tiens chaque année ici même, force m'est de constater que, de plus en plus, les parcs régionaux sont les mal-aimés du Gouvernement, et peut-être aussi de votre ministère, madame. Mais peut-être y a-t-il un espoir avec les 2 millions de francs dont vous avez parlé tout à l'heure?

S'agissant des travaux d'utilité publique, la commission s'est intéressée aux possibilités qui pourraient être ouvertes pour l'environnement. Ces nouvelles mesures auront peut-être quelque incidence sur la diminution du chômage des jeunes, mais elles peuvent aussi amener des possibilités de création d'emplois intermédiaires dans le domaine de la protection de la nature et de l'amélioration du cadre de vie.

Je m'explique : depuis de trop nombreuses années, les forêts ne sont plus « débroussaillées », comme par le passé, par les habitants des communes, qui bénéficiaient alors d'affouages.

Les faux écologistes envahissent la forêt et se font un devoir de laisser le plus de traces possible de leur passage, et un nettoyage systématique s'impose donc.

Depuis longtemps également, les rivières et les cours d'eau ne sont plus « faucardés » — c'était le terme — au grand dam de la qualité des rives et de l'écoulement des eaux.

Voilà, il me semble, des travaux simples et sains pour des jeunes. Mais un encadrement directif et, surtout, éducatif se révèle néanmoins indispensable. La collaboration des associations concernées, des sociétés de pêche, de chasse, de l'office national des forêts, tous bénéficiaires de l'exécution de ces travaux, devrait permettre de dégager l'encadrement nécessaire.

Toutefois, en leur état actuel, les textes ne nous permettent pas de connaître les moyens qui pourront être mis en œuvre pour assurer le succès de cette formule. Peut-être pourrez-vous, madame le ministre, nous indiquer ce que vous en pensez et quelles sont les mesures concrètes que vous pourriez envisagez?

En conclusion de ce rapport émaillé d'interrogations et de regrets, nous tenons à réaffirmer que la faiblesse de la croissance économique et la politique de rigueur ne peuvent justifier totalement le relâchement de l'effort d'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie qui nous concernent toutes et tous. Des mesures à caractère réglementaire ou administratif sont nécessaires, mais elles doivent également être accompagnées de dotations budgétaires importantes.

Il est grand temps que le budget de votre ministère soit considéré comme un budget prioritaire et ne fasse plus l'objet de coupes trop claires.

Sortez votre budget de la grisaille et, puisque c'est la mode, repeignez-le en « vert ». (Sourires.)

Nous souhaitons que vos convictions et votre action au sein du Gouvernement vous permettent d'y parvenir!

Quant à ce projet de budget pour 1985, votre commission s'en remet à la sagesse du Sénat, qui saura apprécier, après vos réponses aux questions posées, si la qualité de votre action peut effacer les faiblesses financières de votre budget. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin, rapporteur pour avis.

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, si vous le permettez, je commencerai par la fin et je dirai tout de suite que la commission des affaires culturelles a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'environnement. Comme cela, je serai débarrassé d'une tâche

qui ne m'est pas agréable. Je ne veux pas dire par là que je ne suis pas d'accord avec les conclusions de la commission, bien au contraire. L'avis défavorable a été adopté sur ma proposition et je le crois pleinement justifié. Mais j'aurais bien aimé pouvoir être favorable.

Chacun reconnaît, madame le ministre, que la plupart de vos orientations sont bonnes et que vous ne manquez pas de dynamisme pour les appliquer. Par exemple, le bilan de la présidence européenne de la France, en matière d'environnement, est tout à fait positif. De même, je constate que, dans un domaine qui me tient à cœur — la lutte contre le bruit — votre démarche est bonne, même si un effort persévérant est nécessaire pour aboutir à un résultat significatif.

Ce qui justifie notre avis défavorable, madame le ministre, ce ne sont pas vos orientations, mais les moyens dont vous disposerez en 1985.

Après l'exposé de M. le rapporteur spécial, je ne m'attarderai pas sur les chiffres. J'indiquerai simplement que, selon le ministère, si l'on tient compte de certaines modifications intervenues dans la structure du budget, l'évolution effective des crédits se décompose en une progression de 2,8 p. 100 pour le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement, et une régression de 9,7 p. 100 pour les autorisations de programme.

Ces chiffres, déjà consternants dans la mesure où ils succèdent à une réduction des moyens pendant trois années consécutives, doivent être appréciés compte tenu de la pratique devenue désormais habituelle des annulations de crédits en cours d'année. C'est ainsi qu'en 1984 les crédits d'investissement du secrétariat d'Etat ont été amputés d'environ un quart de leur montant. En trois exercices — 1982, 1983 et 1984 — ce sont plus de 325 millions de francs en autorisations de programme et 116 millions de francs en crédits de paiement qui ont été annulés en cours d'année.

La conclusion est claire : nous sommes en présence d'un budget franchement insuffisant, et les choses vont sans doute s'aggraver en cours d'année à la suite d'une « régulation budgétaire », si la tradition est respectée.

Il est vrai que l'effort budgétaire en faveur de l'environnement ne se résume pas aux crédits alloués à ce ministère. Mais il suffit de consulter « l'état récapitulatif » figurant en annexe du projet de budget pour constater qu'une régression considérable des dépenses consenties en faveur de l'environnement est prévue pour l'ensemble des ministères intéressés.

Dans ces conditions, madame le ministre, la commission a estimé que, quelle que soit la justesse de vos orientations, la faiblesse de vos moyens ne permettra pas d'accomplir les progrès indispensables.

Si l'on observe l'évolution des crédits depuis le début du septennat, il est difficile de ne pas penser que les problèmes de l'environnement ne sont pas assez pris au sérieux lors des arbitrages budgétaires. Je crois vraiment que c'est une erreur. Même d'un strict point de vue économique, l'environnement est un secteur d'avenir et les efforts dans ce domaine peuvent être un facteur important de développement économique.

Avant de conclure, je souhaiterais insister - brièvement sur un point dont on commence à parler beaucoup dans ma région. Je veux parler du problème des « pluies acides ».

Comme on le sait, ce phénomène commence à toucher la forêt vosgienne et il provoque une réelle inquiétude. Je me suis donc intéressé à ce problème et j'ai consulté à ce sujet un suis donc interesse à ce probleme et jai consulte à ce sujet un spécialiste belge, le professeur Noirfalise; sa réponse est largement citée dans mon rapport. La conclusion qu'on peut en tirer, c'est qu'un effort important d'études et de recherche est absolument nécessaire. Notre collègue M. Richard Pouille vous parlera tout à l'heure — et bien mieux que moi — du travail que conduit, dans ce domaine, le centre international de l'eau, qui est implanté à Nancy.

Je n'insiste pas sur ce point, mais il est clair que le phénomène des « pluies acides » reste encore très mal connu et que les causes exactes du « mal des forêts » demeurent très difficiles à déterminer.

Faut-il pour autant se croiser les bras en attendant le résultat des recherches? Je ne le crois pas et je dois dire, madame le ministre, que j'approuve la position que vous avez défendue dans ce domaine, à l'échelon tant intérieur qu'international. Vous avez insisté à juste titre sur l'urgence des mesures à prendre. Les « pluies acides » ne constituent pas la seule raison de lutter contre la pollution atmosphérique; de plus, compte tenu du temps nécessaire pour que les dispositions concernant l'environnement deviennent efficaces, il faut saisir la prise de conscience qu'a provoqué le mal des forêts pour agir sans retard.

Je m'interroge, cependant, sur la position que vous adoptez propos de l'introduction de l'essence sans plomb et des pots d'échappement catalytiques. Sans doute la position arrêtée par la commission de Bruxelles — que vous soutenez — est-elle raisonnable, car il faut tenir compte de l'ensemble des intérêts et des préoccupations en présence. Mais je dois vous dire que certains craignent qu'on en arrive à une segmentation du marché européen et que le compromis qui a été retenu ne soit une source de difficultés pour les industries de raffinage. C'est pourquoi je souhaiterais, madame le ministre, que vous précisiez la position du Gouvernement dans cette affaire et les raisons qui vous poussent à l'adopter.

Je voudrais, pour terminer, évoquer un instant les drames engendrés par les exigences — contestables — de notre vie moderne, qui non seulement agressent la nature mais s'attaquent à la vie des hommes.

Je parlerai d'abord, de celui que nous vivons quotidiennement, à la lecture des journaux, et qui se déroule en Inde. Il nous paraît si effroyable qu'à première vue il semble constituer un épisode d'un film d'horreur! Qu'au moins il puisse entraîner les responsables du monde entier à réfléchir sur les actions chirurgicales à mener afin d'éliminer totalement de tels holocaustes.

Par ailleurs, rappelez-vous les morts du Mexique et, voilà pas si longtemps, Seveso dont l'affaire n'a pas encore totalement trouvé sa conclusion.

Après le périple accompli par ces déchets maudits, j'ai eu l'occasion, en tant que membre de la commission de contrôle présidée par notre collègue et ami M. Dailly, de voir les fûts en acier, où ils sont encore stockés, dans les caves de l'usine Hoffman-La Roche, en plein milieu de Bâle. Ils peuvent être détruits par le feu, mais le grand four mis à la disposition de la société par les laboratoires Ciba-Geigy n'a pas une ouverture assez grande pour absorber, dans leur totalité, des fûts de 200 litres.

Les déchets sont actuellement fragmentés, au prix de mille difficultés! pour être, enfin — nous l'espérons —, anéantis par les flammes. Ce n'est plus donc, maintenant, qu'une question de temps.

Quoi qu'il en soit, inclinons-nous devant les milliers de victimes indiennes et souhaitons, pour l'avenir, une action mondiale afin que de nouvelles victimes ne soient plus sacrifiées sur l'autel de la déesse industrie moderne. Trop c'est trop! Il convient de stopper cette hécatombe!

Il me faut maintenant conclure. Après le rappel de tels faits, combien me paraît dérisoire l'avis défavorable, émis par la commission, sur l'adoption de crédits qui vous paraissent certainement, à vous comme à nous, madame le ministre, nettement insuffisants pour mener l'action que vous avez entreprise, même si vous ne le dites pas. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 8 novembre 1984 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste : 26 minutes;

Groupe socialiste : 15 minutes; Groupe du rassemblement pour la République : 13 minutes;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 11 minutes;

Groupe de la gauche démocratique : 9 minutes; Groupe communiste: 5 minutes.

La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Monsieur le président, madame le ministre, l'environnement est au cœur des politiques de développement. La recherche d'un environnement de qualité, c'està-dire la protection de la nature, la prévention des pollutions et l'amélioration du cadre de vie, n'est pas un luxe, même en période de difficultés économiques. Bien au contraire, les expériences les plus récentes montrent qu'un développement économe en ressources et riche en emplois, implique la prise en compte des problèmes d'environnement à tous les échelons.

Dans un pays comme le nôtre, dont l'espace est limité, où des secteurs entiers de l'économie, tels que l'agriculture, la sylviculture et le tourisme, tirent leur substance du milieu naturel, l'environnement doit être considéré comme l'un des moteurs de la croissance et comme une discipline fondamentale.

Au regard de cette grande ambition, nous pouvons, certes, regretter la faiblesse des moyens budgétaires consacrés à l'environnement.

Bien entendu, d'autres ministères participent à l'effort public nécessaire : ceux de l'agriculture, de l'urbanisme, du logement et des transports, de l'éducation nationale. Des moyens extrabudgétaires sont également dégagés, notamment à partir des ressources qui sont collectées par les agences financières de bassin et par l'office national de la chasse. Il faut ajouter, enfin, les ressources du budget des parcs nationaux, de l'A. N. R. E. D., de l'agence pour la qualité de l'air et du conservatoire du littoral.

Cependant, il convient de reconnaître que, par sa nature même, le budget qui nous est présenté est davantage « incitatif » qu'« actif » et que s'il importe, malgré tout, de s'attacher à l'examen de l'évolution de ses moyens, il est primordial d'en analyser les orientations.

Sans vouloir être exhaustif, et pour en arriver rapidement à l'objet principal de mon propos, je tiens à souligner quelques grandes lignes directrices de ce budget qui emportent notre adhésion.

D'abord, la confirmation du souci de l'Etat de maintenir son effort en faveur des milieux naturels, et la priorité confirmée en matière de sécurité de l'environnement. Je veux parler ici tout spécialement du renforcement de la lutte contre les pollutions qui nécessite, d'abord, la mise en place d'actions de prévention et la poursuite de la lutte contre les nuisances dans les domaines du bruit, des déchets et des installations classées.

Ensuite, l'accent porté sur la protection des biotopes des espèces en voie de disparition et sur la mise en œuvre de programmes de restauration et de mise en valeur piscicole des milieux aquatiques, grâce à l'inscription de mesures nouvelles.

Enfin, un effort particulier mené en matière de recherche scientifique et technique, et destiné à certains organismes spécialisés dont je voudrais citer rapidement les principaux programmes : recherche concernant l'effet des pluies acides sur le dépérissement des forêts; étude sur les pollutions du milieu marin; analyse des effets du bruit sur l'environnement et la santé; recherche sur les conditions de conservation du patrimoine naturel; enfin, étude, en matière d'espaces protégés, sur la dynamique des populations en voie de disparition.

Au total, il s'agit d'un budget dont les orientations sont clairement affirmées, même si je déplore à nouveau l'insuffisance de sa progression d'une année sur l'autre — 1,8 p. 100 seulement.

Je voudrais, cependant, attirer votre attention sur le transfert aux agences financières de bassin de la charge des nouveaux engagements relatifs à la construction de barrages ou d'ouvrages de protection contre les eaux, en métropole. C'est pourquoi j'en viens plus précisément à la protection des zones habitées contre les crues de l'Aude et de l'Hérault, dans le cadre de l'Opération jumelée « vallée de l'Hérault-basses plaines de l'Aude ». En effet, 157 millions de francs de travaux seront entrepris dans l'Hérault et 159 millions dans l'Aude.

En ce qui concerne les basses plaines de l'Aude, les participations financières seront les suivantes : F. E. O. G. A., 55 millions de francs; ministère de l'agriculture, 30 millions de francs; région Languedoc-Roussillon, 8 millions de francs; départements, 46 millions de francs; secrétariat d'Etat à l'environnement, 19 millions de francs.

Or, paraît-il, la participation de votre département ministériel poserait problème, ce qui nous a surpris. En effet, le contrat de plan Etat-région, signé le 16 avril 1984 par le président Capdeville et le commissaire de la République de région, en présence de M. Le Garrec, prévoit expressément, dans son article 7, qu'une dotation financière de 22,5 millions de francs sera accordée pour cette opération jumelée, en provenance du secrétariat d'Etat à l'environnement.

Par ailleurs, une lettre conjointe du ministère de l'agriculture et du secrétariat d'Etat à l'environnement, en date du 16 avril 1984, prévoit même que ces crédits sont susceptibles d'être prorogé au-delà de l'horizon du Plan et que, en tout état de cause, ils ne seront disponibles qu'à partir de 1986.

Ainsi, de 1986 à 1989, soit dans le cadre d'un bouclage de l'opération sur cinq ans et demi tel qu'il a été proposé par la commission mixte région-départements, les basses plaines de l'Aude recevraient de votre département ministériel plus de 19 millions de francs et la vallée de l'Hérault, 4,5 millions de francs.

Or, le projet de loi de finances pour 1985 prévoit la suppression de deux lignes budgétaires relevant de votre département ministériel. Il nous a été rapporté, par ailleurs, que les financements correspondant à ces lignes budgétaires seraient transférés aux agences de bassin.

A ce propos, je voudrais indiquer qu'il paraît difficile de procéder à la mise en place d'une taxe qui se traduirait par un renchérissement excessif du prix de l'eau, contraire à la politique de lutte contre l'inflation, ou à une augmentation des charges des collectivités locales.

Voilà quelques instants, madame le ministre, vous avez abordé ce problème. Vous comprendrez que nous sommes inquiets et que nous souhaitons savoir dans quelle mesure et selon quelles modalités pourraient être tenus les engagements de l'Etat concernant le contrat de plan Etat-région.

Nous voulons rappeler ici le principe incontesté de solidarité nationale pour la prévention des catastrophes naturelles que sont les inondations, en précisant que les ouvrages concernés en Languedoc-Roussillon sont les suivants: aménagement des basses plaines de l'Aude; aménagement de la vallée de l'Hérault, dont parlera M. Vidal; aménagement du site de La Borie; aménagement du site de Caramany.

Madame le ministre, il est urgent d'entreprendre ces travaux. En effet, l'Aude est en crue tous les deux ans en moyenne et à chacune de ses crues, les dégâts sont considérables: un exemple, celle de 1977 a occasionné pour 27 millions de francs de dégâts.

Les travaux devraient démarrer en 1985 par une première tranche de 15 millions de francs, financée par le ministère de l'agriculture, la région et les départements. C'est en 1986 — et jusqu'en 1989 — que devrait également intervenir votre département ministériel. Nous étions inquiets, car toute défaillance pouvait, soit compromettre ces travaux, soit les interrompre.

Les participations des départements, de la région, du ministère de l'agriculture et du F.E.O.G.A. ne sont pas remises en question. Nous souhaitons donc, madame le ministre, que vous puissiez nous rassurer définitivement sur cette part de financement concernant les travaux à entreprendre en Languedoc-Roussillon. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Jeune.

M. Edouard Le Jeune. Madame le ministre, mon intervention aura pour objet principal la participation de votre département au fonctionnement et à l'équipement des parcs naturels régionaux. Je traiterai, en terminant, d'un autre problème.

Pour avoir été président du parc naturel régional d'Armorique de 1969 à fin 1983, je puis vous assurer que les différents gouvernements qui se sont succédé avant et après 1981 n'ont pas pris conscience du rôle que jouaient les parcs. Cela explique pourquoi les moyens financiers n'ont jamais été mis à leur disposition pour atteindre les objectifs fixés.

Pourtant, la création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement avait suscité dans l'opinion publique et parmi les élus de grands espoirs. Sans la foi, le dynamisme et l'acharnement des élus et des salariés des parcs, ces espoirs se seraient envolés.

Madame le ministre, évitez la faillite des parcs, faites en sorte qu'ils ne deviennent pas des organismes d'aménagement et d'équipement touristiques desquels toute idée de sauvegarde et de protection de la nature, toute volonté pédagogique seraient exclues parce que non rentables.

Plusieurs fois, à cette tribune, j'ai tiré la sonnette d'alarme et j'ai affirmé que, malgré les difficultés financières, il ne fallait surtout pas s'orienter vers des organismes du style « Luna Park ».

J'en viens maintenant au budget de l'environnement de 1985. C'est, madame le ministre, un budget d'extrême rigueur qui est loin d'être à la hauteur des efforts que vous déployez pour faire face à votre mission.

Pour l'environnement et surtout le patrimoine naturel, il s'agit d'une affaire de gestion à très long terme, porteuse d'économie. Vous l'avez reconnu tout à l'heure, lorsque vous avez présenté votre budget. Vos collègues du Gouvernement semblent l'ignorer, malheureusement. Avant, je dois l'avouer, il en était de même.

Les parcs naturels régionaux sont une des premières victimes de ces restrictions. Nous ne comprenons pas, car jamais nous n'essayons d'entraver votre action, au contraire, madame le ministre, nous sommes là pour vous aider.

Les parlementaires responsables des parcs se sont battus pendant plusieurs années, et notamment ici au Sénat, pour obtenir l'inscription d'une ligne budgétaire affectée à la participation de l'Etat aux dépenses des parcs naturels régionaux. Ils l'ont obtenue en 1976 et elle subsiste encore aujourd'hui.

Reconnus comme outils exemplaires « d'aménagement fin du territoire », les parcs naturels régionaux sont normalement inclus dans les contrats de plan Etat-régions et M. Pierre Mauroy, alors Premier ministre, s'était engagé à respecter les conditions financières de ces contrats.

Or, nous constatons que les crédits inscrits à votre budget sur cette ligne « Parcs naturels régionaux » sont insuffisants pour faire face à cet engagement. Comparons, pour le fonctionnement, les années 1984 et 1985 concernant les vingt-trois parcs existants. En 1984, ils ont reçu 25 millions de francs mais, en 1985, ils ne percevront que 16 807 457 francs, sauf tirage sur les F.I.Q.V. — fonds d'intervention pour la qualité de la vie.

Lorsque cette question a été évoquée à l'Assemblée nationale par notre collègue Micaux, député et président du parc naturel régional de la forêt d'Orient, vous l'avez assuré que les engagements seraient tenus. Je me joins à lui pour vous remercier de cette promesse, mais l'appel au F.I.Q.V., cette façon de procéder à des ponctions sur les fonds d'intervention pour conforter des budgets du fonctionnement — M. Lefort l'a rappelé tout à l'heure — nous l'avons toujours combattue, comme étant non conforme à la vocation de ces fonds. Je suis d'autant plus à l'aise pour en faire la remarque au Gouvernement actuel que je l'ai déjà dit aux gouvernements de l'exmajorité.

Nous avons également souligné à plusieurs reprises les difficultés de mise en place de ces crédits spéciaux, eu égard aux procédures rigoureuses d'établissement des budgets communaux, départementaux et régionaux dont dépendent — ne l'oublions pas, madame le ministre — les salaires de l'ensemble du per-

sonnel des parcs naturels régionaux.

Une fois encore, je mets en garde en faisant savoir que si l'on réduit les crédits accordés aux parcs naturels régionaux, on se prive de l'efficacité de l'instrument de recherche et de valorisation d'aménagement de l'espace rural dont on n'a jamais eu autant besoin.

J'ai ici même évoqué l'an dernier le rôle déterminant que les parcs naturels régionaux avaient joué, pendant quelques années, pour permettre la conservation d'espèces végétales cultivées et de races domestiques d'animaux en voie de disparition.

Il se révèle que cette action était nécessaire. Nous savons que vous avez enfin réussi à convaincre M. le ministre de l'agriculture de participer à cette campagne. C'est un résultat très positif à votre actif.

Beaucoup d'autres problèmes se font jour. Certaines communes rurales sont réellement menacées de désertification. Il en est dans le parc d'Armorique peut-être plus que dans d'autres parcs, et nous aurons besoin des crédits spéciaux du F.I.Q.V. pour inventer de nouvelles formes d'aménagement de ces territoires, pour compenser les handicaps qu'ils connaissent du fait de leur éloignement du centre de décision et, enfin, pour éviter de voir disparaître les atouts qui restent les leurs.

En Armorique, « une maison de la pêche, des rivières et' de l'environnement » à vocation régionale est souhaitée depuis plusieurs années. Une aide de 250 000 francs a été obtenue du conseil général du Finistère — elle a été votée récemment — et le président de l'association mis en place à cette occasion n'est autre que le président du P.N.R.A., qui m'a succédé. Pour reprendre une expression qu'il employait ces derniers jours lors d'une conférence de presse, « il y a un appel d'air fantastique sur un tel projet ». Avec le parc d'Armorique, la section A.P.P.S.B. Eaux et rivières de Bretagne du bassin de l'Elorn est partie prenante dans la réalisation de cette maison. Aux côtés de partenaires comme les élus locaux, on trouve l'I. N. R. A., le C. O. D. A. F., le comité départemental du tourisme, la fédération de la pêche, mais aussi l'I.F.R.E.M.E.R. et le comité local des pêches maritimes de Brest, l'estuaire devant également être pris en compte dans la protection et l'aménagement d'une rivière, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. Ce type d'établissement existe déjà en Ecosse et en Cornouailles.

Je suis sûr que votre ministère prêtera une particulière attention à ce dossier et lui apportera une aide financière très importante. M. Vincent Auzanneau, conseiller technique à votre ministère — je l'ai bien connu — pour la chasse et la pêche, n'oubliera pas, j'en suis sûr, les trois années qu'il a passées comme directeur du parc naturel régional d'Armorique où l'on a gardé de lui un excellent souvenir; nous comptons sur lui et sur sa visite pour que vous ayez une information plus complète; sans compter, madame le ministre, l'invitation qui vous sera lancée, j'en suis sûr, par le président actuel.

Autre question, madame le ministre: pourquoi les propositions qui ont été faites par la fédération des parcs naturels de France à ses journées d'Aurillac en 1982 — et si mon collègue M. François Giacobbi, président de la fédération des parcs naturels de France, avait été présent, il en aurait certainement parlé — et dont la plupart ont été reprises par le groupe de travail présidé par M. Pisani, et si j'ai bonne mémoire, approuvées par vous-même, pourquoi ces propositions restent-elles lettres mortes?

Nous avons besoin d'un conseil national du patrimoine naturel qui définisse clairement les conditions d'agrément des parcs nationaux et régionaux et qui puisse vous permettre de rendre les arbitrages dont nous savons tous la nécessité.

Le parc d'Armorique, du temps de l'ex-majorité, a été par deux fois l'objet de dossiers pour être classé en zone défavorisée: les deux fois, les instances communautaires opposèrent des fins de non-recevoir, sauf pour les îles du Ponant.

Non seulement le parc naturel régional d'Armorique, mais tous les parcs naturels régionaux sont des zones sensibles. Acceptez-vous, qu'avec votre aide et celle de vos services, nous reprenions la lutte pour faire aboutir la classification des parcs naturels régionaux en zones défavorisées?

Je souhaiterais enfin attirer votre attention, madame le ministre, sur les difficultés rencontrées à propos d'un problème qui n'a pas été évoqué jusqu'à maintenant, à savoir l'application des dispositions du décret n° 79-981 du 21 novembre 1979, relatif à la récupération des huiles usagées.

L'administration entend-elle maintenir un système protectionniste au profit de la seule industrie de la régénération? Un débat de fond sur la possibilité, pour certains détenteurs d'huiles usagées — les garagistes ou encore les exploitants agricoles — d'utiliser lesdites huiles comme moyen de chauffage par la méthode de brûlage, n'a jamais été organisé. Ce problème a pourtant été maintes fois évoqué tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat par le biais de questions écrites ou orales. Il serait tout à fait regrettable que l'administration continue d'adopter une position trop manichéenne qui ne prenne en compte que les seuls intérêts des industries de la régénération. Un nouveau texte réglementaire en préparation devrait être, me semble-t-il, incessamment publié. J'ose espérer qu'il tiendra compte des observations que je viens de formuler et que ce problème trouvera enfin une solution identique à celle qui a déjà été mise en œuvre dans d'autres pays soucieux, comme nous, de rééquilibrer leur balance commerciale.

Telles sont, madame le ministre, les remarques que j'ai cru devoir vous présenter. Sachant avec quelle détermination vous menez votre tâche, je suis persuadé que vous en tiendrez le plus grand compte. (Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R. P. R., de l'U. R. E. I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Pouille.

M. Richard Pouille. Après l'intervention de mon ami M. Hubert Martin sur les pluies acides, en tant que Nancéen et Lorrain je suis directement intéressé par la détérioration du massif forestier lorrain.

Ce problème grave, qui est d'actualité, doit être replacé dans son contexte réel, celui de toutes les pollutions atmosphériques. Sans être comparable à la situation Outre-Rhin, il existe cependant certains signes très inquiétants de dépérissement dans le massif forestier vosgien. Nancy, qui est le siège du centre international de l'eau, me semble être le lieu privilégié pour étudier le phénomène de dépérissement des forêts, au travers des plues acides. Je participais d'ailleurs ce matin même à Nancy, à un colloque organisé sur ce sujet.

Le centre international de Nancy et l'association pour la prévention de la pollution atmosphérique, A. P. P. A., ont élaboré un programme d'étude et d'expérimentation sur la forêt lorraine, que je voudrais vous présenter.

La nécessité d'une étude est apparue au vu de la méconnaissance des mécanismes d'acidification de l'air, des précipitations et de leur évolution en milieu urbain et en domaine de moyenne montagne.

Depuis plusieurs années — dix ans déjà — des mesures sont enregistrées pour l'étude des polluants gazeux dans les sous-couverts forestiers et dans les sols, ainsi que dans l'agglomération nancéenne.

Il est aussi apparu nécessaire de développer un réseau de mesures climatiques, afin de coordonner et d'analyser les résultats obtenus. Ce réseau lorrain constitue la continuité de celui qui est installé en Alsace, sur le versant oriental des Vosges. Le programme proposé doit aboutir à l'amélioration de la connaissance des mécanismes responsables de l'acidification de l'air, de ses précipitations, et de leur impact sur les sols.

Ce projet comportera trois grandes phases. Premièrement, l'acquisition de renseignements, pour la constitution d'une banque de données; deuxièmement, l'évaluation des effets de la circulation atmosphérique sur les retombées acides.

Ce travail sera effectué sur deux plans : d'une part, on utilisera les informations fournies par le réseau météorologique français et les indications des différents radars sur un transect s'étendant de Nancy au massif vosgien ; d'autre part, sur une plus grande échelle, on recueillera également les informations fournies sur le transect qui coupe la région parisienne, la Lorraine, l'Alsace et la République fédérale d'Allemagne.

Cette étude utilisera également les données fournies par le réseau météorologique européen, ainsi que l'imagerie satellite offerte par Météosat. Enfin, ces travaux feront l'objet de mémoires universitaires — D. E. U. S. T., D. E. A. et thèses.

Troisièmement, l'étude tendra également à déterminer le rôle que joue une agglomération importante, en l'occurrence, l'agglomération nancéenne, dans la propagation des agents polluants à courte, moyenne et longue distance.

Ce matin même à Nancy, le professeur Schütz de l'Institut pour la recherche sur la forêt et le bois de l'école polytechnique fédérale de Zurich affirmait, après des recherches de plusieurs années, que 80 p. 100 de la pollution atmosphérique autour d'une grande ville étaient dus à la pollution des seuls citadins. En haute montagne, la répercussion de ces pollutions citadines représente 20 p. 100 de la pollution totale. Le docteur Schraeter de Freiburg qui était également présent ce matin à Nancy a fait des études avec des résultats comparables pour la région du Land de Bade-Würtemberg. Voici en quelques traits les grandes lignes du programme de recherche et d'expérimentation qui va être entrepris à Nancy, par le centre international de l'eau.

Pour mener à bien ce programme d'envergure, un grand nombre de partenaires sont associés, sous l'égide du NAN.C. I. E., maître d'ouvrage, et de l'A. P. P. A. — association pour la prévention de la pollution atmosphérique — maître d'œuvre, les universités de Nancy I, Nancy II, l'institut national polytechnique de Lorraine, la météorologie nationale de Strasbourg, le laboratoire régional des ponts et chaussées de Nancy-Tomblaine, l'I. U. T. de génie mécanique pour la météorologie, le service météorologique de Freiburg en République fédérale d'Allemagne. Ce matin, nous avons reçu l'accord du centre national de recherche forestière et de l'école des eaux et forêts de Nancy.

Au niveau de la méthodologie, l'équipe de recherche fournira un compte rendu de l'avancement de ses travaux tous les six mois, sur une durée de trois ans.

Le coût de ce programme est estimé à 1 700 000 francs, soit 700 000 francs pour la première année, 500 000 francs pour la deuxième et 500 000 francs pour la troisième.

J'ajoute que l'A. P. P. A. et le NAN. C. I. E. sont deux associations subventionnées par le district de l'agglomération nancéenne, qui, dans ce cadre, pourront bénéficier, entre autres, de l'ordinateur scientifique Vax II-780 qu'il possède, pour permettre le traitement des données recueillies et constituer le stockage sur bandes magnétiques.

Vous voyez, madame le ministre, que les élus et responsables universitaires et économiques de l'agglomération de Nancy ne chôment pas et, surtout, qu'ils n'ont pas attendu les campagnes de presse pour réagir!

C'est d'ailleurs par la presse que j'ai appris la mission confiée par M. le Premier ministre à M. Jean Valroff, député des Vosges. Je me demande cependant ce que la nomination d'un « monsieur pluies acides » pourra apporter de concret.

Va-t-il mener les programmes de recherche? Va-t-il coordonner les études? En a-t-il les moyens financiers? Ce matin, il m'a dit ne pas les avoir.

Il me semblerait beaucoup plus efficace et raisonnable de s'appuyer sur les organismes existants et de reconnaître le rôle du NAN.C.I.E. dans ce domaine, en participant à son programme de recherches restreintes sur trois ans d'un montant de 1 700 000 francs.

En effet, je ne vois pas comment M. Jean Valroff, aussi dévoué soit-il — et il l'est — peut mener à bien l'étude d'un phénomène aussi important qui relève du domaine scientifique et non du domaine politique.

En revanche, ce que je vois très bien, c'est la reconnaissance de ce centre international de l'eau par votre ministère, madame. Alors, M. Jean Valroff, en bon voisin, s'intéresserait à ce centre, développerait les contacts et la concertation avec les différents ministères, les associations et, comme prévu dans sa mission, pourrait alors faire un tour d'Europe et d'Amérique du Nord et tenir le centre international de l'eau informé de ses découvertes.

J'ai entretenu d'ailleurs ce matin M. Jean Valroff de notre programme et de sa cohérence avec sa mission. Il m'a donné son accord de collaboration totale. Il a besoin de moi pour l'obtention de crédits districaux et régionaux, mais lui et moi avons besoin de vous, madame le ministre, pour les crédits nationaux.

Le programme que je vous propose, madame le ministre, est concret, et je dirais même « prêt à l'emploi ».

Vous ne pouvez l'ignorer dans le cadre de vos actions sur les pluies acides et la pollution atmosphérique.

Le NAN.C.I.E., ses responsables et ses partenaires sont prêts à poursuivre leur travail pour l'environnement, en collaboration avec vous, si vous nous reconnaissez officiellement. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Marson.

M. James Marson. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, force nous est de constater que le projet de budget pour 1985 est en baisse, en francs constants, par rapport à celui de 1984. C'est, en fait, la capacité de votre ministère, ainsi que celle du Gouvernement à mettre en œuvre la politique de l'environnement dont notre pays a besoin, qui se trouve altérée.

Vous avez souhaité, madame le ministre, que les élus locaux dans les communes, les départements et les régions soient, avec plus de vivacité encore, des militants de l'environnement. Mais comment réaliser les actions attendues par les populations lorsque les moyens font défaut ?

Les associations ont aussi un rôle très actif à jouer en matière de protection de l'environnement. C'est pourquoi nous déplorons les économies réalisées sur les crédits des ministères de la jeunesse et des sports et de l'environnement, qui vont frapper tout particulièrement le mouvement associatif.

Au total, les dépenses d'environnement représentent 1,7 p. 100 du produit intérieur brut et trois quarts proviennent des administrations publiques. En revanche, la contribution des entreprises est bien inférieure au niveau des pollutions qu'elles engendrent : 57 p. 100 de la pollution organique des eaux et l'essentiel de la pollution toxique reviennent aux industries.

La catastrophe de l'Inde vient nous rappeler dramatiquement la responsabilité des industriels dans ce domaine.

Dans le domaine du bruit, 50 p. 100 des plaintes enregistrées concernent des installations industrielles et, très souvent, ce sont les familles les plus modestes, rassemblées dans de grands ensemble, qui subissent le plus ces nuisances.

Or les investissements antipollution réalisés par le secteur productif n'ont représenté qu'entre 3,6 et 3,9 milliards de francs en 1983 contre 16 milliards de francs d'investissements publics dans ce domaine.

Vous aviez déclaré devant le Parlement lors de la session budgétaire de 1984 que les vrais pollueurs devraient être les payeurs. Le groupe communiste approuverait toute mesure qui irait dans ce sens.

A cette heure tardive, je ne ferai qu'évoquer la lutte contre les pluies acides et le problème de la teneur en plomb de l'essence, d'autant que plusieurs de mes collègues viennent de le faire.

Pour les pluies acides, il est indispensable que des mesures soient prises au niveau européen, au-delà même de la Communauté européenne actuelle, eu égard à l'espace que constitue l'ensemble de l'Europe industrielle.

Un premier objectif pourrait consister à réduire de moitié la teneur en soufre des émanations dans l'atmosphère. Une politique de l'environnement doit se conjuguer avec une politique de développement et de modernisation de notre appareil industriel, vous l'avez rappelé.

Ainsi, il convient que la teneur en plomb dans l'essence soit éliminée à court terme. Si les mesures nécessaires n'étaient pas prises dans les meilleurs délais, notre pays se heurterait à de graves problèmes de concurrence qui mettraient en difficulté notre industrie automobile par rapport à ses concurrents européens et américains. La République fédérale d'Allemagne vient d'affirmer sa volonté d'anticiper sur le calendrier européen d'allégement du plomb dans l'essence. D'autre pays européens, membres ou non de la Communauté européenne, envisagent la mise en vente d'essence sans plomb dès l'année prochaine. C'est

une question vitale pour l'avenir de notre industrie automobile. C'est aussi une action indispensable pour la protection de la santé des populations.

Enfin, j'observe que les moyens humains et financiers consagrés à l'élimination des déchets industriels par le biais de l'agence nationale sont trop faibles. Les dotations pour la protection de la nature progressent de façon insuffisante, surtout lorsque l'on sait que ces crédits comprennent ceux du conservatoire du littoral.

Le groupe communiste partage les priorités généreuses et positives affichées par votre ministère, mais il est obligé de constater que vous n'avez pas tout à fait les moyens de votre politique.

Aussi, nous ne pourrons pas voter ce budget pour 1985; nous nous abstiendrons en souhaitant que le Gouvernement vous donne les moyens politiques et financiers qui devraient vous permettre de limiter les pollutions à la source, de responsabiliser les pollueurs, de moderniser les industries de traitement de déchets, d'assurer la sécurité de l'environnement, de lutter contre les pluies acides et de réduire les rejets de soufre. (Applaudissements sur les travées communistes.)

M. le président. La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'on ne peut pas dire que la promotion du département de l'environnement au rang de ministère ait directement bénéficié à l'encadrement financier de vos initiatives; c'est regrettable.

Une fois de plus, une année de plus, force est de reconnaître qu'entre les intentions et les moyens mis à la disposition pour les réaliser, il s'établit comme un fossé, qui se résume à l'extrême indigence de vos moyens.

Quand on songe au nombre et à l'étendue des tâches qui vous assaillent, on reste comme confondu devant les disponibilités financières qui vous sont accordées et que dévoile le projet de budget que vous présentez aujourd'hui devant le Sénat.

Ces remarques préliminaires étant faites, je me propose d'examiner avec vous quelques aspects de la politique de l'eau, puis de réfléchir ensemble sur les moyens et les objectifs des parcs naturels, pour enfin aborder très rapidement un problème d'actualité extrêmement grave, concernant la ville de Béziers, après la catastrophe indienne de l'usine de Bhopal.

Première question: quelle politique de l'eau? Je ne traiterai pas ici des données relatives à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, mais plutôt de la « protection des lieux habités contre les eaux ». Inutile d'ajouter que la suppression de la ligne budgétaire précitée a fait naître dans nos régions des inquiétudes réelles, mon collègue et ami Roland Courteau, sénateur de l'Aude, l'a indiqué tout à l'heure.

En effet, les projets d'aménagement de la vallée de l'Hérault et des basses plaines de l'Aude et les divers engagements pris avec votre département ministériel prennent en compte les crédits prévus par cette ligne. Il y aurait là comme une incertitude dans la conduite du contrat conclu d'un accord commun. Car que penser de l'engagement de l'Etat, qui, à la première échéance budgétaire, s'évanouirait sous la pression des contraintes budgétaires?

Madame le ministre, vous aviez clairement indiqué que si les agences financières de bassin honoreraient par transfert l'engagement de l'Etat, il n'en demeurait pas moins que « les ressources nécessaires à l'exercice de cette responsabilité nouvelle seraient dégagées ». Vous vous exprimiez ainsi, le 1er octobre de cette année, lors d'une rencontre avec les présidents des comités de bassin.

M. le Président de la République, lui-même, déclarait à Agen : « Pour ce qui est des ouvrages qui contribuent à la prévention des catastrophes naturelles que sont les inondations, la solidarité nationale continue de s'exercer ».

Ces engagements pris au plus haut niveau de l'Etat ne paraissent pas pouvoir supporter le démenti. Certes, des possibilités compensatrices sont avancées : une augmentation des redevances existantes, la création de nouvelles redevances, le recours à l'emprunt ou bien encore, et enfin, le recours à des ressources extrabudgétaires. Le flou semblerait s'être installé; nous le déplorons.

Nous attendons de vous, madame le ministre, des éclaircissements. Face aux engagements de l'Etat que j'évoquais encore à l'instant, il est urgent de connaître clairement vos intentions. En effet, les projets d'aménagement des vallées sont entrés dans une phase déjà concrète. Les premières réalisations de l'aménagement de la vallée de l'Hérault seront opérationnelles dans quelques semaines. Le mouvement est bien engagé. Je vous rappelle que

ces projets constituent aussi une chance pour le développement économique du Languedoc-Roussillon. Un pari ambitieux a été lancé par les initiateurs de ces projets: ne pas s'en remettre à un lent processus de désagrégation du tissu économique et social des campagnes, pour, au contraire, engager des mesures qui tournent le dos à la fatalité de l'échec économique.

Avant d'en terminer avec la politique de l'eau, j'attire votre attention, madame le ministre, sur l'extrême modicité des crédits dégagés par votre département ministériel au titre des « contrats de rivières ».

Si l'on prend un exemple que je connais bien, le contrat sur l'Hérault, dans le cadre plus général de l'aménagement de la vallée, on relève que 5 millions de francs sont prévus comme engagement de votre part. Mais 5 millions de francs nouveaux étalés sur cinq ans, cela est vraiment dérisoire. Le montant de l'enveloppe n'a pas évolué depuis plusieurs années. Quelle politique volontariste peut-on engager dans le domaine de l'eau, de l'animation, du cours, de sa protection et de sa revitalisation, quand les crédits de l'Etat sont de cinq millions pendant cinq ans? Cela n'est même pas symbolique. Il faut, à notre avis, réorienter les démarches: ou bien mieux cibler les lieux qui accueillent les aides, ou bien procéder à un réaménagement général des initiatives de l'Etat dans ce secteur. La encore, madame le ministre, une réponse de votre part nous obligerait.

Deuxième point traité dans cette discussion budgétaire: quel bilan présenter de l'activité des parcs naturels régionaux? Je citerai quelques chiffres ces parcs sont au nombre de 23 et couvrent plus de 32 000 kilomètres carrés répartis sur 19 régions et 42 départements. Ils concernent 1 140 000 habitants. Précisons que de nouveaux parcs sont à l'étude. Ils visent notamment la Picardie, le Jura et les Vosges. C'est dire que la formule connaît quelque succès.

Malheureusement, les moyens financiers dégagés cette année ne suivent pas l'évolution générale : les subventions de fonctionnement diminuent en effet de 20 p. 100 et atteignent 8 190 000 francs. Il est vrai que cette diminution est en partie compensée par l'augmentation des moyens d'investissements : ils croissent de 17,6 p. 100 pour les autorisations de programme et de 12,7 p. 100 pour les crédits de paiement soit, respectivement, de 8 521 000 francs et 5 306 000 francs.

La question est simple : ces moyens permettront-ils de respecter les engagements qui figurent dans les contrats de plan ? Il est permis d'en douter ! Cela est navrant pour deux raisons essentielles : la première, c'est que le contrat de plan .. apporté au parc régional une assise et une certitude financière qui, jusque-là, lui faisaient défaut ; la seconde, c'est que, de Paris, on n'imagine pas toujours très bien le travail immense qui est réalisé dans nos parcs régionaux. Il s'agit, non seulement d'un travail d'information et de sensibilisation du public aux cadres naturels du parc, mais aussi et surtout d'un ensemble de démarches économiques visant à revivifier un tissu souvent très « amorphe ». Pour ces deux raisons, la modicité des engagements de l'Etat ne correspond pas aux données de la situation. Il y a là une sorte de décalage entre la décision de l'Etat et l'opiniâtreté des animateurs et des élus responsables des parcs naturels régionaux.

Enfin, j'évoquerai la catastrophe de l'usine de Bhopal, en Inde, dont les retombées dramatiques ont atteint indirectement l'arrondissement de Béziers et, plus particulièrement, son cheflie ou est installée la société américaine Union Carbide qui emploie 300 personnes ,

En raison du temps de parole qui m'est imparti, je ne relaterai pas les faits et les différents éléments techniques, chimiques relatifs à l'un des plus graves accidents industriels de l'histoire. Nous en avons tous pris connaissance à la télévision et dans la presse. Je m'en tiendrai uniquement aux conséquences d'ordres psychologique et social que cet événement a engendrées dans cette région.

Une réunion importante qui s'est récemment déroulée à Béziers a permis aux élus municipaux, aux services préfectoraux compétents — notamment à ceux de la sécurité civile — à la direction de cette société et aux syndicats, de procéder à un examen très sérieux de la situation locale. A l'issue de cet entretien, l'ensemble des partenaires ont affirmé leur volonté de tout mettre en œuvre pour renforcer les mesures destinées à assurer la sécurité et pour parvenir à la mise en place d'un dispositif aussi fiable que possible; il convient cependant de rester très attentif à la défense de l'emploi.

Je souhaiterais, madame le ministre, que vous indiquiez les mesures et les positions qu'entendent prendre vos services en la matière.

Madame le ministre, quand on dispose de moyens aussi faibles que ceux qui figurent dans le projet de budget de votre département ministériel, les choix politiques sont très difficiles à opérer — nous en convenons — surtout si, à la faiblesse des moyens, s'ajoute parfois l'incertitude des engagements.

Nous sommes nombreux à souhaiter que votre département ministériel reste fidèle à ses engagements. Personnellement, je vous exprime toute ma confiance et ma bien vive sympathie pour l'action courageuse, mais combien complexe, que vous menez au sein de votre ministère. (Applaudissements.)

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Mesdames, messieurs les sénateurs, la variété de vos interventions comme l'abondance des questions que vous avez posées ou traitées manifestent évidemment l'intérêt que vous portez, à travers les moyens qui sont mis à la disposition de ce ministère, aux problèmes relatifs à notre environnement.

Je me réjouis donc de poursuivre avec la Haute Assemblée un débat riche et approfondi que j'avais déjà eu l'occasion d'entamer en d'autres occasions dans cette enceinte.

Avant d'aborder les domaines particuliers sur lesquels ont porté vos interventions, je présenterai une remarque de caractère général.

Vous avez été nombreux à souligner — je vous en remercie — combien nos ambitions sont grandes et combien nos moyens sont modestes. Vous avez regretté que ces moyens ne soient pas plus importants. J'avais moi-même évoqué la modicité de ce projet de budget lors de mon intervention liminaire, mais je tiens à revenir sur ce sujet, non pour déplorer ce fait, car cela ne servirait pas à grand chose, mais pour insister sur deux thèmes importants.

Tout d'abord, les moyens qui sont consacrés par l'Etat à l'environnement ne figurent pas tous dans le projet de budget de mon ministère. Tel est notamment le cas d'une somme de 2500 millions de francs; celle-ci correspond à l'ensemble des budgets des agences financières de bassin dont j'assure la tutelle; elle représente à elle seule plus de trois fois le budget de mon ministère. Tel est également le cas des budgets de l'office national de la chasse et du conseil supérieur de la pêche qui s'élèvent respectivement à 350 et 180 millions de francs.

Ensuite, il me semble nécessaire et urgent — je pense ainsi répondre aux préoccupations exprimées par plusieurs d'entre vous — de mettre en œuvre de nouveaux modes de financement des actions en faveur de l'environnement. Le mécanisme de mutualisation des risques et des coûts de la prévention, qui est en vigueur dans les agences financières de bassin, est fondé sur le principe selon lequel, le pollueur doit payer.

Ce principe et ce mécanisme ont fait leur preuve. Nous disposons là d'un modèle qui doit nous inspirer dans d'autres secteurs de la lutte contre les pollutions. Des montages similaires devront être rapidement mis sur pieds dans les domaines de la pollution de l'air et du traitement des déchets.

Nous devons être capables de créer un système dans lequel l'élimination des déchets et la réduction de la pollution de l'air seront payés à leur vrai prix et où les fonds publics nécessaires à la prise en charge des fonctions collectives auront été dégagés. Je compte d'ailleurs présenter très prochainement des propositions concrètes sur le problème de la pollution de l'air et sur les risques graves que représentent les pluies acides dont je reparlerai tout à l'heure.

Après ces quelques remarques préliminaires, j'en viens aux thèmes particuliers que vous avez traités. J'ai tenté de regrouper les questions sous trois rubriques : les espaces protégés, la sécurité, et la protection contre les inondations et la prévention des pollutions.

S'agissant des espaces protégés, plusieurs orateurs ont insisté sur le travail admirable qui est réalisé au sein des parcs naturels régionaux. Ces derniers sont un succès de notre politique de l'environnement. Vingt-trois parcs naturels régionaux existent déjà et trois autres sont à l'étude dans le Haut-Jura, les Vosges du Sud et en Picardie.

Depuis 1984, tous les parcs naturels régionaux ont été retenus par les régions et l'Etat dans les contrats de plan. Il s'agit là d'une orientation tout à fait nouvelle. Elle matérialise l'accord entre la volonté régionale et le soutien de l'Etat et elle assure aux parcs régionaux une garantie de financement. Messieurs les sénateurs, soyez assurés que l'Etat tiendra les engagements qui sont inscrits dans les contrats de plan. Au-delà des crédits figurant au projet de budget pour 1985, sous les rubriques spécifiques des parcs régionaux, des moyens supplémentaires seront mobilisés sur le F. I. Q. V. à concurrence de 6 millions de francs pour le fonctionnement et de 1 million de francs pour l'équipement. Il devrait résulter de cette garantie de financement pour les parcs régionaux un changement important de leur mode d'existence.

En cohérence avec les orientations du fonds d'intervention pour la qualité de la vie, ils peuvent et doivent prévoir des animations, des programmes d'innovation et d'investissements répartis sur plusieurs années avec l'assurance totale de les voir financer. C'est bien ce qu'ils font actuellement en inscrivant leurs programmes dans le cadre de contrats particuliers qu'ils concluent avec les régions.

Enfin, la part de crédits supplémentaires proposée par l'Assemblée nationale et que j'ai déjà évoquée servira, en priorité, à l'appui technique qui doit être apporté aux équipes des parcs, notamment pour soutenir le développement de leurs ressources propres et le montage d'actions communes avec les collectivités locales concernées.

J'ai rencontré récemment M. Giaccobi qui s'occupe activement de cette question des parcs régionaux et je l'ai rassuré sur la mise en place des organismes prévus par M. Pisani lorsqu'il nous avait remis son rapport sur l'organisation des espaces naturels dans notre pays, rapport que j'ai moi-même soutenu devant le conseil des ministres.

S'agissant du parc d'Armorique qui a été évoqué par M. Le Jeune, j'indique que ni ce parc régional, ni aucun autre n'encourt le risque de devenir un Luna Park. Tel n'est en aucun cas l'objectif des investissements qui sont réalisés dans les parcs régionaux dont j'admire beaucoup la politique. Il s'agit, au contraire, de pratiquer dans ces parcs, à côté d'une politique de protection de la nature, de préservation des espaces et des espèces, une politique d'ouverture au public, d'accueil, qui est nécessaire pour mobiliser de futur's protecteurs de l'environnement. Mais il convient également de réaliser des actions de développement régional qu'il est, selon moi, très important d'inscrire aux programmes de nos parcs régionaux.

Enfin, toujours à propos des parcs, M. Lefort a évoqué le bienfondé de l'utilisation du F. I. Q. V. Nous sommes tout à fait d'accord pour qu'il n'y ait pas détournement de crédits pour combler des insuffisances dans d'autres domaines.

Monsieur le rapporteur spécial, il est exact que de mauvaises habitudes ont été prises depuis longtemps, et pas seulement par le ministère de l'environnement. Je suis bien décidée à poursuivre le recentrage nécessaire. En plus de la participation aux contrats de plan Etat-région, celui-ci porterait sur trois grands axes: les actions du fonds d'intervention pour la qualité de la vie, actions qui concernent la qualité de la vie en milieu urbain, les programmes liant emploi et environnement, ainsi que les programmes liant l'innovation et la coopération.

Par ailleurs, j'ai proposé à l'Assemblée nationale de présenter désormais au Parlement un rapport portant sur les opérations du fonds d'intervention pour la qualité de la vie. Si la Haute Assemblée en formulait la demande, je ferais de même à son égard.

Enfin, la baisse des autorisations de programme et l'augmentation des crédits de paiement est une mesure d'assainissement car le décalage entre les deux n'a guère de sens au sein de ce fonds d'intervention pour la qualité de la vie.

Telles sont les remarques que je souhaitais présenter au sujet des parcs naturels régionaux auxquels vous êtes nombreux, messieurs les sénateurs, à vous intéresser.

Je traiterai maintenant de la sécurité.

La catastrophe de Bhopal a été évoquée à plusieurs reprises. Je l'avais moi-même évoquée dans mon intervention liminaire. Ce drame, au-delà de l'émotion qu'il peut susciter dans le monde entier, peut et doit nous conforter dans l'orienation que j'ai déjà indiquée et qui a été développée au sein du ministère de l'environnement.

Il faut des mesures strictes pour assurer la sécurité des travailleurs, d'une part, et des populations, d'autre part.

Monsieur Vidal, vous avez évoqué le problème de la filiale de l'Union Carbide, qui est implantée à Béziers; vous avez insisté avec raison sur les risques qu'encourent les travailleurs dans une telle entreprise et la population du voisinage.

En 1977, à la suite d'intoxications qui avaient été constatées dans cette usine, légères mais réelles, des syndicats avaient alerté les pouvoirs publics sur la nécessité de prévoir des mesures de sécurité supplémentaires.

Des enquêtes ont eu lieu, en 1977 et 1978, aboutissant à un arrêté préfectoral du 23 avril 1979 qui fixait les conditions de sécurité. Je ne vais pas décrire ici le dispositif précis mis en place qui, pour autant qu'on puisse éviter tout risque, permet d'obtenir la sécurité souhaitée dans une entreprise de ce genre.

Au-delà du problème particulier de cette entreprise, les fabrications dangereuses, les stockages de produits dangereux, les transports de matières toxiques dangereuses doivent faire l'objet de toute notre attention.

Je sais que, parlant des transports à propos de l'usine de Béziers, je touche un point sensible.

Je ne peux pas développer ce soir toute l'action entreprise, en particulier depuis qu'est appliquée par nos soins, à compter du 1^{er} janvier 1984, sur l'ensemble du territoire français, la directive européenne faisant suite à l'accident de Seveso de 1976.

Nous avons pris des mesures pour que de nouvelles études de sécurité et de prévention des dangers soient engagées, notamment dans toutes les grandes entreprises industrielles, et spécialement dans celles de la branche de la chimie, qui comportent un certain risque.

Cela n'a pas été simple. J'insistais tout à l'heure sur le coût de la sécurité. De nombreux industriels ont quelquefois estimé que nous allions trop loin dans le souci de sécurité. Il est nécessaire, au contraire, de faire tout ce qui est possible afin d'éviter les risques.

Je pourrais répondre plus en détail, monsieur le sénateur, sur les problèmes précis et techniques que pose cette entreprise. Soyez assuré cependant que, lorsque nous avons appris la catastrophe de Bhopal et que le dossier de la Littorale Béziers a été examiné dans nos services, la dernière pièce que nous avons trouvée dans ce dossier était le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 9 novembre, un rapport qui est fait régulièrement au rythme de tous les deux mois et qui donc — je tiens à insister sur ce point — n'a pas été établi après l'annonce d'une catastrophe, mais fait partie de l'action préventive contre les risques.

Le troisième grand type de préoccupations soulevées par les intervenants est celui de la protection contre les inondations et de la prévention des pollutions; vous avez évoqué des points très nombreux, mais j'essaierai, étant donné l'heure tardive, de traiter ces sujets le plus rapidement possible.

La prévention des dommages dus aux inondations constitue une préoccupation majeure de mon ministère. Si on ne peut pas éviter les inondations — il y a là une grande différence entre ce risque et d'autres risques que je viens d'évoquer — il faut tout faire pour réduire leurs conséquences les plus dommageables.

A cette fin, l'action des pouvoirs publics s'exerce dans trois directions : d'abord, l'annonce des crues avec l'amélioration de l'efficacité du système que nous avons mis en place, les crédits affectés par l'Etat à cette modernisation étant passés, en quatre ans, de 2 millions à 8 millions de francs; ensuite, la maîtrise de l'urbanisation des terrains inondables, car il ne sert à rien de faire des travaux, de dépenser beaucoup d'argent si l'on ne maîtrise pas bien l'urbanisation sur les terrains inondables, et des « plans d'exposition aux risques » seront mis en chantier en 1985 sous l'égide du secrétariat d'Etat à la prévention des risques naturels et technologiques majeurs, et concerneront plus de cent communes.

Enfin, les travaux de protection ont soulevé beaucoup d'inquiétudes chez divers intervenants. Sur ce point, le 9 Plan avait relevé l'insuffisance de l'effort accompli dans le passé et programmé un renforcement de l'action conduite par les riverains ou par les collectivités locales, avec le concours de l'Etat. Une dizaine de régions ont prévu une telle action dans le contrat de plan qu'elles ont conclu avec l'Etat.

Devant la difficulté d'accroître cet effort dans le budget de l'Etat, dans un contexte de rigueur, le Gouvernement a décidé de rechercher de nouvelles modalités de financement en s'appuyant notamment sur les agences financières de bassin, qui ont une vocation générale à encourager le financement des équipements nécessaires à la maîtrise de l'eau, j'ai d'ailleurs évoqué tout à l'heure cette question.

Pour marquer cette orientation, le Gouvernement a supprimé, exception faite pour les départements d'outre-mer, les crédits que le budget de l'Etat affectait à cette action; néanmoins, tous les engagements pris dans le cadre des contrats de plan seront tenus, je tiens à le répéter solennellement à cette tribune, comme je tiens à réaffirmer que les agences financières de bassin sont des établissements publics chargés, en tant que tels, d'une partie de la politique de l'Etat.

Je vous ai parlé dans ma première intervention de la mutualisation des risques nécessaires, de l'application du principe pollueur-payeur, des montages nécessaires de nouveaux mécanismes financiers pour organiser des flux financiers collectifs afin de résoudre ces grands problèmes de l'environnement. C'est l'une les tâches les plus passionnantes et sans doute majeures d'un ministre de l'environnement dans les mois ou les années qui viennent.

Or il serait illogique de vouloir obtenir, avec des sources nouvelles de financement, une capacité à prendre en charge des risques qui ont été, pendant des décennies, délaissés par notre société. Il serait donc illogique de vouloir développer l'autonomie de ces prises en charge et, dans le même temps, de demander au budget de l'Etat de continuer à assumer la même prise en charge.

Si nous voulons imputer sur le budget de l'Etat les ressources permettant de prendre directement en charge la pollution de l'air et de l'eau ou les problèmes de déchets, nous n'y suffirons jamais et, quelle que soit la bonne volonté des gouvernements successifs, ils n'y parviendront pas.

En revanche, dégager des financements, en prenant en compte le principe du pollueur-payeur, et en mettant en rapport le financement par une sorte de mutualisation des risques et des coûts, permet justement de mobiliser ces flux financiers nécessaires. C'est réellement ce vers quoi nous devons aller dans tous ces domaines.

L'Etat ou les agences de bassin, suivant la nature et l'importance de ces opérations, mettront en place les crédits programmés pour 1985.

J'ai bien entendu les préoccupations qui ont été exprimées pour l'après 1985 et votre souhait que les mesures adoptées ne viennent, ni augmenter le prix de l'eau, ni transférer des charges aux collectivités locales.

Depuis quelques mois, ce même souhait a été émis par tous ceux qui ont des responsabilités en ce domaine. J'en ferai état devant le groupe de travail interministériel qui associe étroitement les agences financières de bassin et qui proposera au Gouvernement les modalités susceptibles de dégager des ressources nouvelles à la hauteur réelle des enjeux à partir de 1986.

L'aménagement des basses plaines de l'Aude et de l'Hérault a des objectifs multiples. Il s'agit de protection contre les eaux, d'irrigation, de drainage. La participation prévue du ministère de l'environnement est de 22,5 millions de francs en 1985, de 12,5 millions de francs en 1986, de 7 millions de francs en 1987 et de 3 millions de francs en 1988.

C'est en principe l'agence Rhône-Méditerranée-Corse qui fournira ces crédits à partir des ressources nouvelles qui auront été décidées pour 1986 et les exercices ultérieurs.

Je ne peux pas continuer dans le détail l'exposé des problèmes relatifs aux rivières que vous avez évoqués, mais je reste à votre disposition, mesdames, messieurs les sénateurs, encore une fois, pour les traiter plus à fond avec chacun d'entre vous.

Dans le domaine des pollutions, j'aborderai la grave question des pluies acides. Je regarde l'heure et je pense qu'hier, dans la nuit, nous en parlions à Bruxelles où notre discussion a duré jusqu'à quatre heures et demie. Je ne voudrais pas vous imposer les mêmes performances. (Sourires.)

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis. Merci!

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Je me contenterai d'évoquer simplement quelques grandes lignes.

Vous avez eu raison, les uns et les autres, d'insister sur l'urgence de s'attaquer très sérieusement au problème de l'acidification de l'atmosphère et des sols qui se traduit par des atteintes aux lacs, comme dans les pays scandinaves, et aux forêts dans maints pays européens. Même si toutes les atteintes aux forêts ne sont pas causées par l'acidification, il reste que c'est sans doute un des éléments déterminants de ce qu'on appelle en Allemagne le « mal des forêts ».

Si j'insiste beaucoup et si j'essaie de mobiliser au maximum sur cette question, c'est parce qu'on assiste là à un mal qui progresse à une vitesse extrêmement grande. Un dixième de la forêt allemande était atteint à l'automne de 1982; un tiers de la forêt allemande était atteint à l'automne de 1983; la moitié de la forêt allemande est atteinte à l'automne de 1984.

Quand nous apprenons que le dixième de la forêt vosgienne est atteint aujourd'hui, nous pouvons nous demander ce qu'il en sera en deux ans. Autrement dit, nous sommes en présence d'un mal très grave contre lequel il faut mobiliser toutes les forces.

Aussi ne puis-je que me réjouir des informations que M. Pouille nous a apportées, en avocat remarquable de la compétence des scientifiques de Nancy. Les chercheurs de cette région peuvent et doivent prendre, selon les actions que vous avez dessinées devant nous, monsieur Pouille, une part importante dans les programmes de recherche sur les pluies acides.

Vous admettrez que ce n'est pas le lieu ici de discuter d'une habilitation d'un centre de recherche ou d'un centre universitaire, si prestigieux soit-il. Donc, je n'entrerai pas dans cette discussion.

Mais j'accepte tout à fait votre témoignage. Il est très important que nous nous mobilisions sur des terrains très différents. C'est pourquoi je suis très heureuse de voir que des centres de recherche existent, mais nul d'entre nous ne peut confondre, monsieur le sénateur, l'action menée par un centre d'étude et de recherche et le rapport qui est confié à un parlementaire pour faire le point, à un moment donné, de la mobilisation des efforts nécessaires et instruire les pouvoirs publics des directions à adopter. Nous ne demandons pas à un parlementaire l'effort de recherche qui peut être obtenu des universitaires; nous nous situons sur des terrains différents et nous ne confondons ni la mission de l'un ou l'action des autres avec le devoir du Gouvernement qui doit, au plan national et international, prendre les décisions nécessaires.

Le Gouvernement a déjà pris, l'an dernier, celle d'abaisser de 50 p. 100 les rejets de soufre dans l'atmosphère entre 1981 et 1990.

Le Gouvernement prendra encore d'autres mesures, je dois faire une communication prochaine à ce sujet devant le conseil des ministres.

Mais les mesures les plus importantes sont sans doute celles que nous pouvons élaborer à l'échelon international, tout simplement parce que les pollutions atmosphériques sont des pollutions trans-frontières et qu'il serait vain d'adopter des programmes de pointe dans un pays si ses voisins n'essaient pas de suivre le même rythme. Voilà pourquoi je pense que les efforts que nous menons en ce domaine sur le plan européen sont les plus importants, comme sont importantes les rencontres internationales qui ont eu lieu, durant l'année écoulée, à Ottowa, d'une part, à Munich, d'autre part, avec un grand nombre de pays des deux continents.

Vous avez évoqué à ce sujet la question de l'automobile et du plomb dans l'essence. Gardons-nous, mesdames, messieurs les sénateurs, de trop de simplisme en la matière. Il est important de mettre en rapport la pollution automobile et la pollution atmosphérique, la première étant l'un des composants de la seconde; mais c'est un des composants. En effet, la pollution industrielle, en particulier par les installations de combustion, est sans doute, en pourcentage, beaucoup plus important dans l'ensemble de la pollution atmosphérique.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas lutter au maximum contre la pollution automobile. Celle-ci en effet n'atteint pas seulement les forêts, elle atteint aussi, dans les villes, les bâtiments et surtout, dans les rues encaissées, la santé des personnes. Il faut donc se mobiliser aussi contre la pollution automobile.

Je vous ferai grâce de l'énumération des travaux qui ont été menés par la Communauté en ce domaine. Je vous tiendrai cependant au courant — vous en aurez même la primeur — des résultats que nous avons obtenus lors de la réunion d'hier.

En ce qui concerne l'essence, sous réserve de l'assentiment du parlement européen, le conseil des ministre a retenu l'obligation, à partir du 1° juillet 1989, de commercialiser dans tous les pays d'Europe un carburant sans plomb d'indice d'octane supérieur ou égal à 95.

S'agissant des véhicules, mandat a été donné à un groupe de travail de haut niveau d'étudier très vite des normes et des délais pour chaque catégorie de véhicules, en tenant compte des techniques disponibles et des coûts pour chaque catégorie.

Une réunion du conseil, prévue pour la fin du mois de janvier prochain, devrait permettre d'arrêter les mesures sur les nouvelles normes d'émission pour les différentes catégories de véhicules.

En ce qui concerne la pollution automobile, notre souci a été à la fois de lutter pour une réduction de cette pollution et donc pour une amélioration de l'environnement et de permettre à notre industrie automobile et à notre industrie pétrolière de passer le cap des virages nécessaires. En même temps, nous avons dit aux constructeurs automobiles et aux pétroliers qu'il n'était pas concevable qu'ils ne prennent pas le virage au moment voulu et qu'ils retardent les décisions nécessaires.

Pour notre part, dans les négociations européennes, nous avons obtenu un calendrier permettant à notre industrie d'opérer les transformations nécessaires.

Je terminerai sur une mise au point concernant la question des huiles usées, qu'a évoquée M. Le Jeune.

La loi de 1980 a accordé une priorité à l'industrie de la régénération. Le décret en cours de préparation ne peut pas modifier une disposition de nature législative. Au demeurant, il paraît préférable de valoriser les huiles usées en les régénérant plutôt que de les brûler. Il est d'ailleurs difficile de brûler des huiles usées, dans un garage par exemple, sans émettre des pollutions toxiques, plomb ou cadmium. Si je fais cette mise au point, c'est qu'une question très précise m'a été posée.

Je vous prie de m'excuser, mesdames, messieurs les sénateurs, de vous avoir retenus aussi longtemps. Les questions dont a à traiter le ministère de l'environnement sont des questions passionnantes et qui demandent beaucoup d'efforts ; je vous remercie d'avoir bien voulu y sacrifier quelques heures de votre sommeil. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'environnement et figurant aux états ${\bf B}$ et ${\bf C}.$

Article 36.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 20 375 284 F. » La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, je me permets de vous rappeler que je suis inscrit sur plusieurs titres pour pouvoir bénéficier de cinq minutes par titre et que je n'ai pas renoncé à m'inscrire pour explication de vote pour pouvoir bénéficier de cinq minutes par explication de vote. (Sourires.)

Mais je transigerai bien volontiers avec vous, si vous vouliez me le permettre, en parlant une dizaine de minutes sur le premier de ces titres et en prenant l'engagement de renoncer à la parole sur les autres et de ne pas vous la demander à aucun moment pour expliquer mon vote.

M. le président. Je vous remercie, monsieur Dailly, de votre compréhension. Vous connaissez d'ailleurs fort bien les problèmes que je dois résoudre ce soir. Il serait souhaitable, pour que nous puissions siéger demain à une heure raisonnable, que nous terminions avant deux heures.

Je suis donc très favorable à votre proposition.

M. Etienne Dailly. Madame le ministre, je vous remercie des propos aimables que vous avez tenus à l'égard de la commission de contrôle qu'avait instituée le Sénat le 20 décembre 1983, que j'ai eu le privilège et l'honneur de présider et qui, vous l'avez rappelé, a procédé à une étude approfondie de cet angoissant problème que posent les déchets industriels toxiques.

Dans votre propos, vous avez laissé entendre que nous nous étions surtout préoccupés du problème du transport des déchets. Je dois vous faire observer qu'il n'en est rien. Nous avons, en fait, examiné non seulement les problèmes posés par le transport, mais aussi ceux posés par la production, par l'importation, par l'élimination, le traitement et le contrôle de ces déchets toxiques. La commission s'est penchée sur l'ensemble de ces problèmes, et il vous suffirait, mes chers collègues, pour vous en convaincre, de relire notre rapport écrit.

Je voudrais vous dire tout à la fois que je suis sensible au fait que vous ne l'ayez pas complètement oublié, mais aussi que je suis assez déçu par le peu que vous nous en avez dit.

Vous avez déclaré : « Mon département, sur la base de ces orientations, entreprend, avec le concours de l'agence nationale des déchets, dont le rôle sera renforcé, les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs et en particulier moderniser l'industrie du traitement des déchets et la rendre plus performante. »

Cela nous laisse vraiment sur notre soif. Pourquoi ? Parce que, lorsque nous avons créé cette commission, quel était le fait générateur ?

Nous l'avions créée parce que quarante et un fûts de dioxine produits par Hoffman-Laroche dans son usine de Seveso avaient, disait-on, pénétré en France, on ne savait par où. On ne savait pas davantage où ils pouvaient bien se trouver et on en était fort anxieux compte tenu de leur toxicité. On a enfin mis la main dessus dans la grange d'un boucher, si ma mémoire est bonne, dans le département de l'Aisne. Avouez que cela méritait qu'on cherche à en savoir plus, quand ce ne serait que pour rendre impossible le retour de semblables dangers, de même que nous voulions épargner à nos compatriotes le renouvellement d'une catastrophe comme celle de Los Alfaques, ce camp de vacances espagnol dévasté par un semi-remorque de liquide inflammable et toxique. C'est cela, tout cela, qui est à l'origine de la création de cette commission.

Comment la commission a-t-elle travaillé?

D'abord avec quels moyens? Par des auditions. Nous avons entendu, à l'échelon national, tous les responsables compétents des pouvoirs publics, les représentants des producteurs de déchets, les représentants des transporteurs, les représentants des exploitants de centres de traitement ou d'incinération et des exploitants de décharges. Beaucoup d'auditions! Par des visites sur place. Beaucoup de visites aussi. Nous avons visité un centre de traitement en Alsace, un centre de traitement dans l'Ain. Nous avons visité des décharges en basse Seine, la trop fameuse décharge de Roumazières en Charente. A l'occasion de ces visites, nous avons fait comparaître tous les fonctionnaires responsables des services à l'échelon territorial, cette fois. Ce qui fait que nous avons vu d'abord les responsables au niveau des administrations centrales, puis les responsables au niveau des services d'exécution.

Nous nous sommes même rendus à l'étranger, en Suisse et en Allemagne, de façon à comparer les méthodes d'élimination des déchets en usage chez nous et chez nos voisins. Voilà pour les moyens.

Dans quel esprit avons-nous opéré? Nous avons opéré — je parle sous le contrôle de mes collègues qui faisaient partie de cette commission — en l'absence de tout esprit partisan, de toute considération politicienne, je m'en suis félicité et, il faut le dire, en parfaite collaboration, madame la ministre, avec vos services. Au demeurant, et j'insiste beaucoup sur ce point, notre rapport et ses conclusions ont été approuvés à l'unanimité, je dis bien à l'unanimité, ce qui est tout de même très rare et mérite d'être signalé.

Qu'avons-nous constaté? Nous avons constaté que tout transporteur, quel que soit son matériel, peut transporter des déchets toxiques. Nous avons constaté aussi qu'un même transporteur peut aussi bien, dans les mêmes véhicules, transporter aujourd'hui des betteraves et demain des déchets toxiques dangereux. Singulier et inquiétant, non?

Nous avons constaté que les industriels pouvaient se débarrasser des déchets dangereux dans n'importe quel fût de récupération, ne comportant même souvent aucun couvercle, ouvert aux intempéries, pouvant se percer au bout d'un temps très limité.

Nous avons constaté que les petits producteurs — je ne leur veux aucun mal — je pense, par exemple, aux horlogers du Jura parce que c'est un cas typique, ont la fâcheuse tendance de rejeter purement et simplement leurs déchets toxiques liquides dans les égouts, et ce n'est pas par hasard qu'à l'occasion de réparations on découvre que certaines conduites sont complètement rongées.

Nous avons constaté qu'il existait des décharges, comme celle de Roumazières, qui étaient tenues d'une manière inacceptable, inadmissible, alors qu'elles se trouvent pourtant sous le contrôle des installations classées, donc du corps des mines.

A quelles conclusions avons-nous abouti? Nous avons abouti, madame la ministre — et c'est là que je veux en venir — à la constatation certaine que la législation en vigueur — celle de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux — était, certes, bonne, mais qu'elle n'était pas appliquée.

Pourquoi n'est-elle pas appliquée ? Il faut que le Sénat le sache. Parce que l'on n'a jamais promulgué les textes d'application.

En vérité, nous sommes là devant un conflit de chapelles : il existe une loi de 1975 sur les déchets toxiques mais, malheur à elle, elle n'a pas été mise au monde par les responsables des établissements classés, je veux parler du sacro-saint corps des mines. Alors, malheur à elle! Voilà pourquoi depuis neuf ans elle n'est toujours pas dotée de ses textes d'application.

La meilleure preuve c'est que le corps des mines, l'année d'après, a rédigé une nouvelle loi, la loi de 1976, sur les installations classées et que, pour elle — nous le verrons dans

un instant, en concluant — tous les textes d'application ont été publiés! Mais pour la loi de 1975, rédigée par d'autres que les éminents — car ils le sont — membres du corps des mines, les textes d'application, nous les attendons toujours! Voilà huit ans que cela dure!

Je ne dis pas d'ailleurs que les vingt-sept recommandations de la commission — car il en figure vingt-sept à son rapport — auraient été satisfaites grâce à la seule publication des textes d'application de la loi de 1975. Mais il est tout de même singulier, convenez-en — et je m'en suis suffisamment plaint auprès de gouvernements que je soutenais pour continuer aujourd'hui à m'en plaindre auprès de gouvernements que je ne soutiens pas — il est quand même aussi singulier qu'inadmissible qu'aujourd'hui les textes d'application ne soient toujours pas pris!

Que demandait donc d'abord notre commission? Avant tout que ces textes soient pris! Ensuite que l'on veuille bien tenir un peu compte de nos vingt-sept recommandations dont quel-ques-unes relèvent du ministère des transports mais la plupart de votre ministère.

Madame le ministre, ce que nous voulons, c'est une nomenclature des déchets, une nomenclature obligatoire. Nous voulons que les pouvoirs publics délivrent un agrément aux laboratoires les mieux équipés, précisément pour procéder à la caractérisa-tion des déchets. Ce que nous voulons aussi — parce que je résume, je vais vite — c'est que toute production nouvelle d'une installation classée susceptible d'engendrer un déchet soit soumise à l'envoi de ce déchet au centre de recherche, un envoi préalable à tout pour que ledit déchet soit inséré à sa place dans la nomenclature et avec son mode de traitement. Ce que nous voulons, c'est qu'un bordereau de suivi permette de contrôler le trajet du déchet depuis sa production jusqu'à son élimination. Ce que nous voulons, c'est que le conditionnement des déchets soit réglementé. Si vous voyiez, mes chers collègues, dans quoi, dans ce centre de dépôt d'Alsace que j'ai encore dans la mémoire, et je vois mes collègues qui opinent, dans quoi, dis-je, sont logés tous ces déchets, même pas à l'abri des intempéries, des déchets toxiques dans des emballages éventrés qui ruissellent sur le sol — vous vous en souvenez, mes chers collègues — eh bien! il y a là quelque chose auquel il est indispensable de porter remède immédiatement. Ce que nous voulons aussi, c'est que le flux transfrontières soit régi par une réglementation rigoureuse. Le décret qu'on a sorti en hâte en août 1983, après Seveso, ne règle pas le problème. Les examens au passage de nos frontières n'ont pas lieu. Il le faut, quitte à limiter les points de passage des frontières à ceux qui seront équipés. Ce que nous voulons - je vous cite encore trois des recommandations et pas d'autres, pour ne pas allonger le débat à cette heure avancée - c'est que soient fixées les conditions d'exercice de l'activité de transporteur, au moins pour les déchets les plus toxiques et que la signalisation des véhicules transportant ces déchets très toxiques soit spécifique. Voilà des mesures élémentaires. Et puis, enfin, pour ce qui concerne le traitement des déchets toxiques - c'était encore une de nos recommandations — nous voulons qu'ils ne soient traités que dans des installations pour lesquelles l'exploitant serait titulaire d'un agrément de l'administration.

C'est encore un décret prévu par la loi de 1975; il n'est pas pris. L'administration doit fixer les conditions d'exercice de l'activité de transporteur — je le disais il y a un instant. C'est encore un autre décret prévu dans la loi de 1975; neuf ans après, il n'est toujours pas pris.

L'industrie d'élimination doit pouvoir — cela, je crois que Mme le ministre l'a bien compris ; elle a d'ailleurs compris tout le reste, j'en suis tout à fait convaincu! — l'industrie d'élimination doit pouvoir, dis-je, pratiquer des prix assurant sa rentabilité. Il n'y a pas actuellement un seul centre de traitement qui puisse, aux prix qu'ils sont autorisés à pratiquer, qui puisse, dis-je, faire un travail correct. Le résultat est que ou ils travaillent mal et c'est dangereux, ou ils font faillite s'ils travaillent correctement. C'est une industrie comme une autre, complémentaire des autres et qui, comme les autres, doit pouvoir réaliser ses investissements et les amortir.

Il n'est plus possible que l'industrie française produise des déchets toxiques et qu'en annexe de l'industrie française, il n'y ait pas une industrie de traitement des déchets toxiques. Il est inadmissible que l'industrie française — moi, je ne crains pas de le dire, et tant pis pour ceux à qui cela ne convient pas! — puisse mettre en concurrence, à la baisse, le prix des traitements des déchets. Avec de tels procédés, on en arrive à Roumazières et à toutes ces situations lamentables que nous avons constatées.

Ce que nous voulons encore, c'est que l'existence des centres de regroupement et de pré-traitement soient subordonnée à un agrément. Allons, voyons! Est-ce normal que n'importe qui puisse s'installer comme centre de traitement? Enfin, voyons! Voilà encore un décret de la loi de 1975 qui n'est pas pris.

Voilà! Et nous avons aussi commis vingt-sept recommandations en tout. J'ai simplement voulu vous en donner un aperçu

Alors, que s'est-il passé depuis que nous avons déposé notre rapport? Rien! Si, un accusé de réception très aimable de vous, madame le ministre — puisque je vous avais adressé le rapport en premier. Accusé de réception dont je vous remercie... et puis, ce soir, les paroles très aimables également, que nous avons entendues et auxquelles nous avons été sensibles, madame le ministre, car, après tout, vous auriez pu aussi oublier de nous les adresser!

Donc, très sincèrement, merci. Mais après votre accusé de réception très cordial: rien, toujours rien, aucun décret, aucun arrêté, aucune explication.

Je sais bien qu'il y a une directive européenne — on y a d'ailleurs fait allusion tout à l'heure — concernant la surveillance des transferts transfrontaliers des déchets toxiques et dangereux. Je sais bien aussi que pour que cette directive puisse s'appliquer en France, il faudra bien que nos textes de droit interne soient pris. En effet, d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat, les directives européennes n'ont pas d'effet en droit interne.

Ce projet de loi a été déposé le 5 novembre dernier sur le bureau de l'Assemblée nationale. Il doit venir en discussion devant le Sénat. A quoi vise-t-il? Ce projet de loi vise à renforcer le dispositif pénal prévu par la loi du 19 juillet 1976 — pas celle de 1975, bien entendu, et c'est bien ce que je vous disais il y a un instant: on pense à cette loi-là, mais jamais à celle de 1975

Et ne nous dites pas, d'ailleurs, que le dépôt de ce projet de loi est une première réponse quelconque à notre rapport puisque vous nous en aviez déjà signalé l'existence à l'époque; cela figure à la page 102 de notre rapport, si ma mémoire est bonne.

Par conséquent, en dehors des travaux relatifs à cette directive — et déjà initiés, déjà décidés, et déjà en cours au moment où notre rapport a été déposé — eh bien, rien!

Madame le ministre, nous vous demandons de mettre un terme à cette situation. Nous sommes, bien entendu, à une heure beaucoup trop avancée pour que j'évoque davantage cette question. Ce que je souhaite simplement aujourd'hui c'est, tout en vous remerciant d'avoir marqué que vous n'oubliez pas ce problème, prendre rendez-vous pour être sûr que vous l'oublierez encore moins pendant l'année qui vient et vous dire que, à cet effet et dès demain, sera déposée par M. Bernard Legrand — au nom de qui j'interviens ce soir puisqu'il est hélas retenu par la maladie — par M. Bernard Legrand qui, en tant que rapporteur de cette commission, a effectué un travail remarquable, par moi même et par tous les membres de la commission qui voudront s'y joindre, sera déposée, dis-je, une question orale avec débat dont nous demanderons à la conférence des présidents qu'elle vienne dès la première semaine de la session de printemps.

Ce sera l'occasion, du moins nous l'espérons, et, en cette fin d'année, c'est bien le moment de se faire des vœux — et je vous les fait comme à nous-mêmes, madame le ministre — ce sera, dis-je, pour vous l'occasion de nous faire part, lors de ce débat de la première session d'avril, de toutes les mesures que, d'ici là, vous n'aurez pas manqué, j'en suis sûr, de prendre dans le droit-fil des conclusions du rapport de la commission que j'ai eu l'honneur de présider.

Vous me direz que peut-être certaines sont du ressort du ministre des transports. Ne craignez rien, il sera gratifié lui aussi d'une question orale avec débat dont nous demanderons la jonction, ce qui nous permettra de vous voir tous les deux à la fois pour traiter de l'ensemble d'un problème qui, pour l'instant, n'est pas traité dans les conditions que nous souhaitons.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir permis d'aller d'une traite jusquau bout de mon exposé.

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Monsieur Dailly, ce que je retiens de votre propos, c'est que vous avez l'intention de me poser une question orale avec débat dans la première semaine de la session de printemps. Je serais très heureuse de pouvoir venir, à cette occasion, discuter avec vous.

J'avais avec moi ce soir de quoi répondre amplement, mais il est un peu tard — ou un peu tôt! — et je m'en tiendrai simplement, si vous le voulez bien, à une petite remarque. Sur le fond, je reporte donc l'affaire au débat que nous aurons en avril.

Monsieur Dailly, vous avez parlé de lenteur, et même de travail inexistant dans la parution des décrets d'application. A ce propos, je dois rectifier un des aspects de votre présentation. Je ne sais pas exactement ce qui se passait avant 1981, vers 1976-1977; mais laissez-moi vous dire que, pour les deux années qui viennent de s'écouler, j'ai suffisamment de confiance dans les agents qui travaillent pour l'environnement, quel que soit leur corps d'appartenance, pour vous dire que vous devriez éviter la mise en cause à laquelle vous vous êtes livré.

Je vous signale également que j'ai demandé que soit réalisé le travail nécessaire sur les points qui vous intéressent et qui ont été soulevés dans le rapport de votre commission d'enquête. Ainsi, j'ai demandé que les textes d'application soient pris au début de 1985, car il s'agit de textes trop attendus.

Ce n'est pas une simple promesse, c'est plus qu'un accusé de réception et je me permets, mois aussi, de vous donner ce rendez-vous pour vérifier la bonne foi et aussi la bonne volonté de l'ensemble des personnels qui travaillent dans ce ministère. (Applaudissements.)

- M. Etienne Dailly. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Dailly.
- M. Etienne Dailly. Un mot pour remercier Mme le ministre d'avoir bien voulu accepter notre rendez-vous et pour lui dire aussi que ce n'est pas la première fois que je procède à la mise en cause à laquelle j'ai procédé. Mais j'ai beaucoup moins de difficultés et de gêne à y procéder ce soir, elle étant au banc, qu'au temps où j'y voyais un mineur qui avait fini par céder aux instances des siens. Que voulez-vous, la solidarité des grands corps, cela existe; c'est peut-être fort critiquable en soi; c'est malgré tout assez respectable; mais il ne faut pas que cela entrave trop longtemps la mise en exécution des textes voulus par le législateur.

C'est tout ce que j'ai voulu dire et je vous remercie beaucoup, madame le ministre, de m'avoir donné l'assurance que, grâce à vous, nous allons peut-être enfin aboutir.

- M. Fernand Lefort, rapporteur spécial. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.
- M. Fernand Lefort, rapporteur spécial. Je tiens à remercier Mme le ministre des explications qu'elle nous a données, en souhaitant qu'elle obtienne des moyens pour appliquer sa politique.

Par ailleurs, je rappelle que la commission est favorable aux titres III et V, qu'elle s'en remet à la sagesse du Sénat sur le titre IV, et qu'elle est défavorable au titre VI, car le principe « pollueur-payeur » ne s'applique pas, selon elle, au financement des grands barrages, mais seulement à l'assainissement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III. (Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, moins 751 629 francs. » — (Adopté.)

Article 37.

ETAT C

- M. le président. « Titre V. Autorisations de programme, 67 947 000 francs. »
 - « Crédits de paiement, 21 562 000 francs. » (Adopté.)
- M. le président. « Titré VI. Autorisations de programme, 386 432 000 francs. »
 - « Crédits de paiement, 140 286 000 francs. »

La parole est à M. Pouille.

M. Richard Pouille. Je souhaiterais que M. le rapporteur spécial explique à nouveau pourquoi la commission des finances est contre les crédits figurant au titre VI, car ce que nous demandons, c'est que les pollueurs payent. Or, elle semble refuser ce titre VI parce que les pollueurs ne paient plus.

M. Fernand Lefort, rapporteur spécial. Ce n'est que l'une des raisons de notre refus!

M. le président. Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI. (Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de l'environnement.

_ 3 _

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social (n° 112-1984-1985), dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales, dont la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation est saisie au fond.

Π n'y a pas d'opposition?...

Les renvois, pour avis, sont ordonnés.

__ 4 __

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi par M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information à Taiwan, Hong Kong et Singapour pour se renseigner sur la situation internationale dans la région du Pacifique-Ouest.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

— 5 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire hongroise relatif à l'exemption fiscale des instituts hongrois à Paris et français à Budapest.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 132, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant modification de certaines dispositions relatives aux relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 134, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — (Assentiment.)

- 6 -

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de Mme Cécile Goldet un rapport d'information fait en application de l'article 22 du règlement du Sénat, au nom de la commission des affaires sociales, sur la deuxième conférence mondiale et la deuxième conférence internationale des parlementaires sur la population et le développement (Mexico, août 1984), à la suite de la création par la commission d'un groupe d'étude sur les problèmes démographiques.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 133 et distribué.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, samedi 8 décembre 1984, à onze heures, quinze heures et le soir:

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1985, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 68 et 69 (1984-1985). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

- Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits.

Aucun amendement aux articles de la deuxième partie n'est plus recevable.

-- Eventuellement, seconde délibération sur la deuxième partie.

- Explications de vote:

Vote sur l'ensemble (scrutin public à la tribune de droit, en application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement).

Délai limite pour le dépôt des amendements à deux projets de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

- 1° A la deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958 et relatif à la domiciliation des entreprises (n° 80, 1984-1985), est fixé au mardi 11 décembre, à onze heures;
- 2° A la deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au développement et à la protection de la montagne (n° 96, 1984-1985), est fixé au jeudi 13 décembre, à onze heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements.

Conformément à la décision prise le mardi 4 décembre 1984 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux projets et propositions de loi prévus jusqu'à la fin de la session, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé, dans chaque cas, à la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 8 décembre 1984, à deux heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique, ANDRÉ BOURGEOT.

Nomination de rapporteurs.

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

- M. Georges Berchet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 81 (1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la réglementation du versement destiné au transport en commun.
- M. Auguste Chupin a été nommé rapporteur du projet de loi n° 82 (1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au prix de l'eau en 1985.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

- MM. Louis Boyer et Louis Souvet ont été nommés rapporteurs du projet de loi n° 112 (1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social.
- M. Cauchon a été nommé rapporteur du projet de loi n° 119 (1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence relatif aux mesures en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses.
- M. Collard a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 67 (1984-1985) de M. Dailly tendant à instituer, pour les ressortissants étrangers, une incompatibilité entre l'exercice des responsabilités syndicales en France et l'exercice d'un mandat électif national dans leur pays d'origine.
- M. Jean Arthuis a été nommé rapporteur du projet de loi n° 107 (1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant certaines dispositions de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.
- M. Rufin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 112 (1984-1985), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.
- M. R. Bouvier a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 148 (1983-1984) de M. Francou et plusieurs de ses collègues tendant à réformer le code des débits de boissons.
- M. F. Collet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 200 (1983-1984) de MM. Pasqua et Mossion tendant à la protection des sources d'information des journalistes professionnels et des directeurs de publication.
- M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 212 (1983-1984) de MM. François-Poncet et Bénard Mousseaux et plusieurs de leurs collègues relative au rétablissement à titre exceptionnel de la peine de mort pour les meurtres de mineurs.
- M. Thyraud a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 216 (1983-1984) de M. Schiélé et plusieurs de ses collègues portant abrogation de l'article 26 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.
- M. Tizon a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 232 (1983-1984) de M. Larché tendant à permetire l'inscription sur les listes électorales de la commune d'origine.

- M. Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 234 (1983-1984) de M. Jung tendant à insérer dans le préambule de la Constitution, la Convention européenne des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950.
- M. Hoeffel a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 250 (1983-1984) de MM. Hoeffel, Fosset et plusieurs de leurs collègues tendant à garantir l'indépendance de la fonction publique.
- M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 260 (1983-1984) de M. Pasqua et plusieurs de ses collègues relative au rétablissement de la peine de mort pour les crimes les plus odieux ainsi que pour la protection des fonctionnaires de sécurité et de justice.
- M. Collet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 286 (1983-1984) de M. François et plusieurs de ses collègues modifiant l'article 14 de la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 et tendant à permettre aux avocats honoraires de présider un bureau d'aide judiciaire.
- M. Dailly a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle n° 299 (1983-1984) de M. Fosset et plusieurs de ses collègues tendant à insérer dans le préambule de la Constitution de la République des droits et libertés économiques.
- M. Tizon a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 326 (1983-1984) de M. Fortier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 55 du code civil relatif à la déclaration des naissances.
- M. Ciccolini a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 391 (1983-1984) de M. Béranger et plusieurs de ses collègues modifiant l'article 19 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants à l'Assemblée des communautés européennes et tendant à faciliter la propagande électorale des listes de candidats.
- M. Lederman a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 395 (1983-1984) de M. Lederman et plusieurs de ses collègues tendant à reconnaître la nationalité française à tout étranger résistant.
- Mme Le Bellegou-Béguin a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 424 (1983-1984) de MM. Schiélé, Larché et plusieurs de leurs collègues relative à la protection des personnes victimes de diffamation.
- M. Paul Girod a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 496 (1982-1983) de M. Bonnefous, relative à la protection des enfants martyrisés.
- M. Collet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 48 (1984-1985) de M. Dailly et plusieurs de ses collègues, relative à la publication des mises au point de la commission des sondages, instituée par la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.
- M. Virapoullé a été nommé rapporteur de la pétition n° 4688 de M. Fischer.
- M. Thyraud a été nommé rapporteur de la pétition n° 4689 de M. Fischer.
- M. Bouvier a été nomme rapporteur de la pétition n° 4690 de M. Deschamps.
- M. Virapoullé a été nommé rapporteur de la pétition n° 4691 de M. Fischer.
- M. J. Thyraud a été nommé rapporteur de la pétition n° 4692 de M. Richet.